

LIGUE NOUVELLE  
AQUITAINE  
FFHANDBALL



# DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Assemblée Générale du  
**10 juin 2023** - Marmande



CROS  
NOUVELLE-  
AQUITAINE



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE



**CRAFT** 

**Club Jip**  
équipements sportifs

# Table des matières

ORDRE DU JOUR.....	2
PROCES-VERBAL DE L'AG DU SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022 A PESSAC.....	4
RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.....	11
RAPPORT DES COMMISSIONS.....	14
RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR AXE.....	52
VOEUX DES CLUBS .....	73
RAPPORT FINANCIER 2022.....	79
MODIFICATION DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR.....	92
MODIFICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES .....	97
AYANTS DROIT DESIGNATION LIGUE.....	169
PROJETS PAR AXE .....	170
BUDGET 2023 .....	172
GUIDE FINANCIER 2023-2024 .....	179
VOIX DES CLUBS .....	184
STATISTIQUES 2022-2023.....	190

## ORDRE DU JOUR

### 09 H 00 à 10 h 15 : Accueil et émargement des participants

(Merci de respecter cet horaire impérativement pour commencer le début d'AG à l'heure convenue et inscrire chaque votant dans le logiciel correspondant)

### 10 H 30 à 16 H 30 :

- Ouverture de l'AG par le Président de la Ligue + prise de parole des institutionnels
- Allocution des différents partenaires institutionnels
- Adoption du PV de l'Assemblée Générale – 3 septembre 2022
- Approbation de la nomination d'Alain LEHOUX – Trésorier
- Présentation et vote du rapport Moral
- Présentation et vote des rapports des commissions 2022-2023
- Présentation et vote du bilan financier 2022
- Proposition et vote de l'affectation du résultat 2022
- Proposition et vote du renouvellement des commissaires aux comptes
- Remise des récompenses

### PAUSE REPAS

- Proposition et vote des modifications statuts et RI de la Ligue
- Présentation et proposition de votes des modifications des textes règlementaires 23-24
- Vote concernant la possibilité pour la ligue de désigner comme ayants droits pour évoluer en championnat de France masculin ou féminin des équipes relevant de convention entre clubs
- Présentation d'actions mises en place dans le cadre de la lutte contre les incivilités et les violences
- Présentation de l'évolution sur la qualification des licences dans le cadre de leur renouvellement
- Présentation de l'offre de formation 23-24
- PPF : un point de situation et projection 23-24
- Aménagement des règles chez les jeunes filles
- Présentation et proposition de vote du budget prévisionnel 2023
- Intervention du délégué fédéral
- Clôture de l'Assemblée Générale



# PROCÈS-VERBAUX

# PROCES-VERBAL DE L'AG DU SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022 à PESSAC

[Lien vers le compte rendu complet](#)

Le samedi 3 septembre deux mille vingt-deux à dix heures trente, sous la présidence et sur la convocation de Didier BIZORD, Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball, les membres se sont réunis à Pessac (33), en réunion d'Assemblée Générale.

## **CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES EN NOUVELLE AQUITAINE (PAR ORDRE DE DEPARTEMENT)**

ANGOULEME CHARENTE, COGNAC ALJO, GOND PONTOUVRE, MONTBRON, UNION RUELLE MORNAC, RUFFEC HB, ENTENTE TERRITOIRE CHARENTE HB, CONFOLENTAIS HBCD, ST YRIEIX, CHABANAIS, CASTEL HAND 16, US SAINTES, AUNIS LA ROCHELLE, ATLANTIQUE SEUDRE, HB OLYMPIC PONS GEMOZAC, RE HANDBALL CLUB, ROCHEFORT HBC, OLERON HANDBALL, ST HILAIRE ST JEAN D'Y, SURGERES, ENTENTE ROYAN ST GEORGES, ST XANDRE, MONTGUYON ASM, HAUTE SAINTONGE ARCHIAC JONZAC, OBJAT CORREZE, BRIVE CORREZE, HBC ALLASSAC DONZENAC, CA MEYMACOIS, HBC TULLE CORREZE, HANDBALL EGLETONS CORREZE, BERGERAC PERIGORD, LA PIEGUTAIN HB, HB EULALIEN, HBC CHAMPCEVINEL, MONTPON MENESTEROL, PERIGUEUX HANDBALL, CA RIBERACOIS, ASFR LA FORCE, SARLAT PERIGORD NOIR, GIPS HB TOCANE, CO COULOUNIEX CHAMIERES, CEPE VERT HANDBALL, HANDBALL FOYEN VELINOIS, US LALINDE, BUGUE ATHLETIQUE CLUB, HANDBALL CLUB VALLEE VEZERE, HB PAYS VERNONN CENDRIEUX VERGT, EYMET HANDBALL, JEUNESSE SPORTIVE ASTERIENNE, HANDBALL MUSSIDANAIS, AUBEROCHE ISLE MANOIR, BRANTOME, MAREUIL HANDBALL CLUB, MEDOC HANDBALL, BORDEAUX ETUDIANTS CLUB, MERIGNAC HANDBALL, US MIOS BIGANOS, STADE PESSACAIS UNION CLUB, ANDERNOS HB, HBC BELIN BELIET, STADE BLAYAIS HAUTE GIRONDE, BRUGES 33, CA CARBON BLANC, HBC PAYS CASTILLONNAIS, CANEJAN HBC, AGJA BORDEAUX CAUDERAN, EHBC EYSINES, LEGE CAP FERRET, AS LE HAILLAN, LEOGNAN, LORMONT HAUTS DE GARONNE, AS MARTIGNAS, AVENIR PAILLETON, US PAREMPUYRE, UNION ST BRUNO BORDEAUX, ST MEDARD, UNION SPORTIVE TALENCE, HBC ARSAC, CM FLOIRAC CENON, AS AMBARESIENNE, ES BLANQUEFORT HBC, HBC IZONNAIS, STADE LANGONNAIS, HBC LIBOURNE, SA GAZINET CESTAS, HBC CREONNAIS, HBC TEICHOIS, SC MONSEGUR, HBC BARPAIS, VILLENAVE HBC, ARCACHON LA TESTE, HBC AUDENGEAIS, HBC ARTIGUAIS, CA BEGLAIS, HBC BAZADAIS, UA CADILLACAISE, ST LOUBES HB, AS HB DU FRONSADAIS, BORDEAUX LAC APIS, HANDBALL CUBZAGUAIS, HBC COUTRAS, CERONS HANDBALL, HANDBALL ST MEDARD D'EYRANS, GIRONDINS BORDEAUX BASTIDE, PEUJARD HAND LOISIR, ASSOCIATION SPORTIVE HANDBALL BRANNAIS, LACANAU OCEHAND, GRADIGNAN HANDBALL CLUB, SPORTING HANDBALL CLUB SAINT PIERRE, US TYROSSE, MIMIZAN HANDBALL CLUB, STADE MONTOIS, US CAPBRETON, HANDBALL CLUB VILLENEUVOIS, ETOILE SPORTIVE VIGNALAISE, HBC SAINT PAULOIS, BISCAROSSE OLYMPIQUE, CLUB AMICAL MORCENNAIS, YCHOUX HANDBALL CLUB, SA SAINT SEVERIN, AL AGEN, HANDBALL BRAX, HBC MARMANDAIS, HBC CASTELJALOUX, HANDBALL CLUB FUMELOIS, FOULAYRONNES HANDBALL CLUB, NERAC HANDBALL CLUB, SHAL MIRAMONT, HAND VILLENEUVOIS, HANDBALL CLUB CANCONNAIS, BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES, SICS BOUCAU TARNOS, PAU NOUSTY SPORTS, ZIBERO TARDETS, ASSON SPORTS, AVIRON BAYONNAIS, BORDES SPORTS, BOSDARROS USB, HANDBALL CLUB GAN, IRISARTARRAK HB, LASSEUBE HANDBALL, ESPOIRS LONSOIS HANDBALL, ASSOCIATION SPORTIVE MADIRAN, US COARRAZE NAY, HBC OLORON, ORTHEZ HANDBALL, SAINT PEE UNION CLUB, AS URRUNARRAK, ANGLLET BIARRITZ OLYMPIQUE HANDBALL, LESCAR HB, SUKIL HAND CAMBO, HBC LUCQ DE BEARN, ESPOIR DE DENGUIN, HANDBALL CLUB ASPOIS, BUROS HB, US NAFARROA HANDBALL, ENTENTE BARZUNAISE, US SAINT PALAISIEENNE AMIKUZE, GARLIN HBC, OSSAU HBC, COTE BASQUE HANDBALL, NIORT HB SOUCHEEN, CELLES / BELLE, HBC LEZAY, MAULEON, MONCOUTANT SAM, PRAHECQ HBC, ENT. CHAURAY LA CRECHE, COURLAY, HANDBALL MOTHAI, BRESSUIRE, AIRVAULT FAT, HANDBALL SUD DEUX SEVRES, AVENIR HANDBALL CLUB BRIOUX, BIARD, HBC CHATELLERAULT, CIVRAY US HB, TERRITOIRE AUXANCES ET CLAIN HANDBALL, PRESSAC HBC, VIVONNE / ITEUIL, LIGUGE UCC, MIGNALOUX BEAUVOIR, VESPAS HANDBALL VOUGLAIEN, CAPO LIMOGES, ES CHATEAUNEUF LA FORET, JA ISLE, AL LE PALAIS, PANALOSIRS, HBC MAGNAC LAVAL, NANTIAT COMPREIGNAC, HBC BOISSEUIL, VERNEUIL, AL CONDAT, HAND SUD 87, ORADOUR SUR GLANE

## **CLUBS ABSENTS OU NON REPRESENTES EN NOUVELLE AQUITAINE (PAR ORDRE DE DEPARTEMENT)**

VILLEBOIS, MANSLE FALM, HANDBALL PAYS D'AIGRE, CHALAIS HB, AL BARBEZIEUX, MATHA AVENIR HB, TONNAY CHARENTE, AULNAY 98 HB, COURCON HB, DOMPIERRE, FC UZERCHE, AS USSEL, HBC PAYS DE LARCHE, LUBERSAC HB 19, AS LA SOUTERRAINE, BOURGANEUF CREUSE, HANDBALL CLUB GUERETOIS, SAINT VAURY HANDBALL CLUB, ASPOM BEGLES, PE2M, HANDBALL CLUB SAINT SYMPHORIEN, CA SAINTE HELENE, POMPIGNAC, SPORTING CHANTECLERC BORDEAUX NORD LE LAC, UNIONS BORDEAUX METROPOLE HANDBALL, HAGETMAU, AS ST GEORGES, MOURENX HB,

BRUGES SPORTS 64, ENTENTE LEE OUSSE, STADE HENDAYAIS HB, MONTAUT HB, HBC ESCOUBES, SARAOK URTXINTXAK, ASC LAGUNAK, ENTENTE MORLANAISE HANDBALL, CERIZAY COC, PAMPROUX USF, SC PARTHENAY HANDBALL, THOUARS UST, VAL D'EGRAY HB, SAINT MAIXENT HBCSM, GATINE HANDBALL, LOUDUN HAUT POITOU, CHAUVIGNY, US COUHE HB VERAC, LENCLOITRE, GRAND POITIERS VALVERT, BUXEROLLES HB 86, CLUB HANDBALL HAUT POITOU, LOISIRS BUXEROLLES HB, HANDBALL CLUB DE CHARROUX, HBC AMBAZAC, COUZEIX COUR DU TEMPLE, BESSINES, ROCHECHOUART ST JUNIEN, LIMOGES HAND 87, AIXE HANDBALL CLUB, HBC MARTELLOIS, LA BASTIDE, BARBARIHAND, AL BOSMIE L'AIGUILLE

#### **ASSISTENT :**

**Représentant de la FFHB :** Philippe BANA, Président

**Maire de Pessac :** Franck RAYNAL

**Membres du Conseil d'Administration :** Didier BIZORD, Valérie DUPIN, Mathieu GONDELLON, Maryse BARGUÈS, Régine HANDY, Bruno FLEURY, Mikael VIRE, David CARVALHO, Irène MEROP VICENS, Francine BERGÈS, Fethy BENSAAAD, Martine DILLENBOURG, René BOTTELEAU, Patrick GAUTIER, Patrick AUBIN, Stéphanie NORVAL, Etienne MEROP, Cady-Diatou CIBLAC, Christophe GAUTHIER, Fabienne DAZET, Sylvie CHARRIER, Jérôme COUVILLERS

**Professionnels de l'activité :** Antoine MAYOUX, Aurélie MILHÉ, Sylvie MONTLARON, Barbara MUNDWEILER, Céline RESSEGUIER, Céline VILLOING-ATTICA, Lucile BRUXELLES, Dominique BUTELLE, Arnaud CLEDAT, Corinne DEGORCE, Béatrice DELBURG, Alice GOURDEN, Frédéric GUIRAO, Patrice LOUSTAU, Sébastien AVRIL, Dominique FERRACCI.

**CTS :** Françoise NICOLE

#### **Sont excusés :**

Patricia RAYMONDEAU, Norbert MATTIUZZO, Corinne DELAGE, Vincent FILLOUX, Olivier HAYES, Marie-Rose BOITEAU, Sandra CHARRIERE, Magalie MANIÈRE, Thierry THEVENET, Catherine TACHDJIAN, Emilie VILLIERS, Patrick PASSEMARD

#### **EMARGEMENT**

Total des clubs présents ou représentés 195 sur les 257 clubs, soit 1024 voix représentées sur les 1172 voix composant l'Assemblée Générale. Le double quorum prévu à l'article 12.3 des Statuts de la Nouvelle Aquitaine étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

#### **L'ordre du jour de la présente Assemblée Générale est le suivant :**

- Ouverture de l'AG par le Président de la Ligue
- Allocution des différents partenaires institutionnels et privés
- Test des boitiers de vote
- Communication :
  - o Mon Club : plateforme FFHB
  - o Lancement du nouveau site internet de la Ligue
  - o Mise en avant des partenaires digitaux : Sponso + et Hello Asso
  - o Centre de ressources à destination des dirigeants
- Adoption du PV des votes électroniques de l'Assemblée Générale de la Ligue du 20 au 28 juin 2022
- Parcours de Performance Fédérale : PPF Arbitrage, PPF Féminin, PPF masculin
- Déploiement / Plan de prévention contre les violences
- Signature du Contrat Territorial Individualisé
- Ateliers / Tables Rondes
  - o Arbitrage
  - o Formation
  - o CMCD
  - o Outils digitaux

La Secrétaire Générale Adjointe, Maryse BARGUÈS ouvre la séance à 10H30 sous la présidence de Didier BIZORD, le quorum est atteint.

## 1. COMMUNICATION

- **MON CLUB : Plateforme FFHB**

Présentation par Philippe BANA de la Plateforme Mon club, l'objectif est de faire du service au club. Très bon démarrage cette saison des licences.

- **LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA LIGUE**

Didier BIZORD et Alice GOURDEN (Apprentie en charge de la communication) présentent le nouveau site de la Ligue.

### Objectifs :

- Accroître notre notoriété
- Mettre en avant nos actions
- Valoriser notre activité, nos savoir-faire, nos missions
- Promouvoir nos comités et clubs
- Développer notre réseau de partenaires institutionnels et privés

- **MISE EN AVANT DES PARTENAIRES DIGITAUX :**

- ✓ **HELLO ASSO**

#### Présentation par Camille ROBLES d'Hello Asso

Il s'agit d'une plateforme en ligne accessible à toutes les associations quels que soient leur taille ou leur budget, sans frais, ni commission, ni abonnement.

- Billetterie en ligne
- Paiement des licences intégré à Gesthand
- Boutique en ligne
- Formulaire de paiement
- Formulaire de don
- Campagne de crowdfunding

- ✓ **SPONSO +**

#### Présentation par Sébastien JAUREGUY de Sponso+

Il s'agit d'une application de cashback en ligne qui permet de développer de nouvelles recettes et des partenaires locaux.

- **CENTRE DE RESSOURCES A DESTINATION DES DIRIGEANTS**

Présentation par Aurélie MILHE du Centre de Ressources à destination des dirigeants

## 2.ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU RESULTAT DES VOTES ELECTRONIQUES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU 20 AU 28 JUIN 2022

Rapport des délibérations		
		
Date assemblée :	samedi 3 septembre 2022	
Lieu :	AG 2022 Nouvelle Aquitaine - 18/06/2022	
<b>Vote: PV du résultat des votes électroniques de l'Assemblée Générale de la Ligue du 20 au 28 juin 2022</b> <span style="float: right;">Adoptée</span>		
Date du vote :	03/09/2022 - 11h07	Mode de scrutin : Public
Votants :	183	Non votés : 24
Voix totales :	901	Taux d'abstention : 6,8%
Voix exprimées :	816	
Majorité simple des voix exprimées		
1 - Pour	804 Voix	98,53%
2 - Contre	12 Voix	1,47%
3 - Abstention	61 Voix	

Le Procès-Verbal du résultat des votes électroniques de l'Assemblée Générale de la Ligue du 20 au 28 juin 2022 est adopté à la majorité.

*Récompense Argent 2022 - Valérie DUPIN  
Récompense Or 2020 - Christophe GAUTHIER*

## 3. PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERALE

### 3.1 PPF ARBITRAGE

Présentation par Frédéric GUIRAO

- ✓ Organisation territoriale du joueur / arbitre : Animer le réseau

### 3.2 PPF MASCULIN ET FÉMININ

Présentation par Françoise NICOLE

#### 3.2.1 PPF FEMININ

- 12 Comités
- 12 cadres responsables
- Environ 100 joueuses par génération
- 2 sites Accession
- 1 site Excellence
- 2 CFCP

#### **Réforme des inter-comités**

Parcours de formation et de détection en plus du travail des comités pour une joueuse à potentiel départemental :

- 3 tournois en NA
- 1 stage de 3 jours en NA
- 1 tournoi de 2 jours en NA ou dans une autre région
- 1 jour de concours

Présentation de l'organisation territoriale de la détection

#### **Le palmarès**

- Finalistes Inter-pôles Nouvelle-Aquitaine 2022 génération 2004/05/06
- Finalistes SNU18 Maison du Handball
- Championnes de France Équipe Inter-Ligues Nouvelle-Aquitaine 2021 génération 2005/06
- Finalistes Équipe Inter-Ligues Nouvelle-Aquitaine 2022 génération 2007
- Championnes de France Comité Pyrénées Atlantiques 2022 génération 2008

#### 3.2.2 PPF MASCULIN

- 12 Comités
- 12 cadres responsables
- Environ 140 joueurs par génération
- 2 sites Accession
- 1 site Excellence/Accessions
- 1 CFCP agréé

Présentation de l'organisation territoriale de la détection

#### **Réforme des inter-comités**

Parcours de formation et de détection en plus du travail des comités pour un joueur à potentiel départemental :

- 2 tournois en NA Toussaint et janvier
- 1 stage de 3 jours en NA février
- 1 tournoi de 2 jours en NA ou dans une autre région Pâques
- 1 jour de concours fin avril début mai

Présentation de l'organisation territoriale de la détection

*Récompense Argent 2022 - Régine HANDY*  
*Récompense Or 2020 - Alain GAUDARD*  
*Récompense Argent 2022 - Francine BERGES*

## 4. DEPLOIEMENT / PLAN DE PREVENTION CONTRE LES VIOLENCES

Présentation par Martine DILLENBOURG et Céline RESSEGUIER

### Nouveautés 2022/2023

- Mise en place de référents dans le cadre de TIG (Travail d'intérêt Général)
  - o TIG pour les clubs sanctionnés en discipline pour des débordements en public
- Mise en place de référent sur les finalités régionales
  - o Dans la formule des finalités régionales, il est demandé aux clubs d'avoir la présence d'un référent tribune.

### Actions prévisionnelles

- Prévention
  - o Action de sensibilisation violences sexuelles (Colosse aux pieds d'argile)
  - o Prévention sur les usages des réseaux sociaux (LOG IN)
- Accompagnement des clubs et dirigeants
  - o Réalisation d'une charte Ligue déclinable par les clubs
  - o Gestion des tribunes
    - Rôle du RSEC (courrier + webinaire d'information)
    - Campagne de communication à destination des parents
- Présentation du calendrier d'actions respectant le plan de développement voté en AG 2021 et intégré au budget 2022

## Temps d'échanges entre les clubs et le Président de la FFHB

## 5. SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL INDIVIDUALISE

Signature du Contrat Territorial individualisé en présence de Philippe BANA, Président de la FFHB, Didier BIZORD, Président de la Ligue et les présidents ou représentants des comités du Territoire Nouvelle-Aquitaine

**12H- 14H REPAS**

## 6. ATELIERS / TABLES RONDES

### 6.1 CMCD : appui des clubs dans les outils digitaux et les acteurs en accompagnement sur ce dossier

Atelier animé par : Francine BERGÈS, Céline VILLOING-ATTICA

Présents : Johan LOCOCO, Anne PRAT, Quentin FEYT, Thierry CHEDOZEAU, Josselin PAQUOT, Jacques SOL, Bertrand BANEY, Elodie LE BRIS, Corinne TROUILH, Marine SAUBATTE, Michel BRANENX, Emmanuelle COURBIN, Romain GIOUX, Florence PONTHER, Xavier LALOT, Benjamin BILLY, Xavier COURCAUD, Dominique MARCHAND, Grégory BOUKERA, Sylvaine ROBERT, Rachel CRIDLIG.

### 6.2 ARBITRAGE

Atelier animé par : David CARVALHO, Frédéric GUIRAO

Présents : Walter CHAREYRE, Pascal MUZICA, Philippe BOTELLA, Patrice RAGON, Benoit CRAUSE, Loic DUPARAY, Mickael CLUSEAU, Philippe DUCOUT, Florent GUENANTEN, Gerald BARUTHEL, Sylvain BERTRAND, Philippe RAFFOUX, Julie FENELON, Marc GILLET, Elodie FOURQUET, Emilie HERBAUX, Vincent CARRERE, Alexandra TARGON FREDON, Alexandre ZAUG, Belen AVOGE, Sandrine BERTHET, Jean-Guy TETIN, Brigitte YUS, Julien LAULOM.

## 6.3 OUTILS DIGITAUX

Atelier animé par : Alice GOURDEN, Camille ROBLES (HelloAsso), Sébastien JAUREGUY (Sponso+)

Présents : Céline GATELLIER, Isabelle REGNIER, Ludovic BETAT, Fanny BETAT, Damien GOSSELIN, Julie FORNIES, Samuel GALLAIS, Gislaine VIGNERON, Hippolyte SIMON BAUMEL, Sylvia FERREIRA SILVA, Bruno FLEURY, Myriam IRALDE, Christophe NOEL, Caroline LEGLEU, Sylvie CHARRIER.

## 6.4 FORMATION : Présentation des parcours de formation, entraîneurs, encadrement de l'arbitrage, dirigeants, professionnels

Atelier animé par : Patrice LOUSTAU, Céline RESSEGUIER

Présents : Didier BUSQUET, Laurent COLONNA, Christophe VAYSSE, Christophe LABORDE, Hélène COUTANCEAU, Stéphane AUTIER, Céline COLAS, Emmanuelle PEREZ, Delphine MONDON, Mathilde REPETTO, Laetitia ISTRIA, Pierre PERPILLOU, Xavier SUAREZ Y FERNANDEZ, Sophia LAHLAH, Lionel HOUIS, Rémi PRAT, Virginie CHAUVEAU, Christophe RONCIER, Anita DOYEN, Yannick LERAY, Véronique BRUDIEUX, Amandine GARREAU, Marie Claude DUCOUT, Thierry LAFARGE, Laurence GAUTHIER, Etienne MEROP, Loic ROUSSEAU, Thierry MAYEUR

## Clôture

Didier BIZORD remercie les personnes présentes pour leur participation active, intéressée et motivée. Pour finir, il remercie tous les salariés présents, les CTS et les élus du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour de la présente Assemblée Générale étant épuisé, la séance est levée à 17H05.

Didier BIZORD  
Président

Maryse BARGUES  
Secrétaire Générale Adjointe



# RAPPORT MORAL

## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Une saison pleine sans « Covid » avec un retour des licenciés-es à hauteur de 42 641 à date du 30/05/2023, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec plein d'ambition. En route pour atteindre les 45 000 licenciés-es au 31 mai 2024.

Nous devons malgré cela ne pas négliger l'impact de la crise énergétique qui pèse sur nos clubs avec des contraintes d'utilisation des équipements dans certains endroits du territoire.

Un premier bilan sur cette saison avec des résultats encourageants mais aussi une annonce sur la disparition du BBL (Bordeaux-Bruges-Lormont Handball). Cette liquidation interroge sur la place du sport de haut niveau dans la métropole bordelaise. La part des licenciés sur le département de la Gironde pèse plus de 30% du total global. Le PPF Féminin championne de France des Interpoles, une récompense pour celles et ceux qui s'investissent, s'engagent pour obtenir ce Titre. Félicitations !

Aurélié MILHE Directrice de la ligue parmi nous, depuis 16 ans a souhaité conduire un autre projet à l'extérieur du handball. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans sa nouvelle entreprise.

Ce départ a généré une nouvelle organisation, Arnaud CLEDAT a pris le poste de Directeur de la ligue, Antoine MAYOUX nouvellement recruté (01/06/2022) assure le poste de Responsable Administratif et Valentine BILLAUDEAU arrivée le 2/01/2023 occupe le poste de Responsable de l'ITFE. Une équipe qui se voit confier des responsabilités pour assurer le bon fonctionnement de notre ligue.

La formation et l'emploi sont au cœur de notre activité pour former, encadrer et réussir à maintenir la qualité indispensable pour donner du sens aux différents projets et surtout être un acteur déterminant aux services de nos licenciés.

La lutte contre les incivilités, les violences sont prises très au sérieux et font l'objet d'un accompagnement pour enrayer ce fléau. Nous constatons que les arbitres et tout particulièrement les jeunes sont les premières victimes chaque semaine.



Le développement des pratiques Hand à 4, Beach se poursuivent avec plus ou moins de réussite. Concernant le HAND à 4 le démarrage reste timide malgré les actions qui sont proposées sur le territoire. Le Beach prend place, la ligue sera présente à la coupe des territoires avec une équipe fille et une équipe garçon à Châteauroux au mois de juillet. Il en sera de même pour la coupe des comités nationaux où la Gironde et les comités 87/24 présenteront chacun une équipe filles et garçons.

L'événementiel avec un match à Poitiers (France-Lettonie) pour les garçons et un match pour les filles à Limoges (France-Brésil) s'est révélé être un franc succès avec des salles pleines à chaque fois. La Fédération a souhaité organiser les matchs des équipes de France sur l'ensemble du territoire et nous ne pouvons que l'en remercier pour cette initiative.

Voilà un bref aperçu d'une saison sportive qui ne se résume pas simplement à quelques événements marquants. Les commissions assurent tout au long de l'année le bon déroulé de ce ruban.

La COC et l'arbitrage avec le soutien de nos salarié(e)s préparent, suivent, harmonisent les différents championnats. Les meilleurs de la saison se retrouveront le 3 et 4 juin pour les finales régionales qui décerneront les récompenses aux différents lauréats.

La commission statuts et règlements accompagne les clubs dans les domaines de la CMCD, des conventions et la gestion des licences. Toujours aux services des clubs pour apporter les réponses sur l'ensemble des sujets.

La commission discipline a retrouvé une activité intense sur cette saison pleine. Malheureusement cela reste un vrai enjeu tant l'on voit les mêmes maux se répéter chaque semaine (comportements irrespectueux envers arbitre). La pédagogie et la prise de conscience restent pour nous le premier remède avant que les sanctions ne viennent s'appliquer.

La communication avec Alice GOURDEN fait vivre la vie du territoire sur les réseaux ou le site internet. La ligue a fait le choix de proposer à un ou une apprenti(e) la possibilité de s'investir sur ce dossier et être présent-e sur la majorité de nos évènements. Nous continuerons à accueillir des jeunes pour les années futures. Notre chargée de communication termine son contrat en septembre, nous lui souhaitons une pleine réussite pour ses prochains projets.

Un petit mot pour notre dernier arrivant Alain LEHOUX qui prend le poste de Trésorier en lieu et place de Régine HANDY qui a rempli sa mission avec tout le professionnalisme inhérent à ce poste depuis la création de la ligue Nouvelle-Aquitaine. Régine HANDY reste Trésorière Adjointe et se concentre sur l'ITFE et son développement en binôme avec Valentine BILLAUDEAU un enjeu fort pour le territoire.

Un grand merci à toutes les équipes salariés, élus, intervenants, à tous nos comités pour l'engagement à conduire ensemble dans un esprit d'équipe le handball en Nouvelle Aquitaine.

Ensemble nous sommes plus forts.

**Didier BIZORD**  
**Président Ligue Nouvelle-Aquitaine Handball**



# RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR COMMISSION

# RAPPORT DES COMMISSIONS

## 1. ARBITRAGE

### 1.1 Activités de la C.T.A. Nouvelle-Aquitaine

#### 1.1.1 Introduction

L'activité de la CTA et de ses secteurs a été plus que soutenue cette saison, comme vous pourrez le lire ci-dessous. Je tiens tout d'abord à remercier tous ces bénévoles, CTA et secteurs, qui œuvrent quasi quotidiennement à la formation, au suivi et aux désignations de nos arbitres Adultes et Jeunes sur l'ensemble de notre territoire. Ces bénévoles sont notre plus grande richesse, et notre mission principale est de résoudre ou proposer toutes solutions aux problèmes qu'ils rencontrent en cours de saison. Nous essayons de faire au mieux pour que chacun puisse s'épanouir et continuer à prendre du plaisir dans un domaine souvent décrié, où tout le monde donne son avis et son interprétation, et ce, sans avoir jamais ouvert un Livret d'Arbitrage. J'ai une pensée toute particulière pour nos Jeunes Arbitres, qui participent activement à l'apprentissage et à l'épanouissement de nous jeunes joueuses et joueurs chaque week-end, et qui, malheureusement, sont de plus en plus pris à partie par des parents, qui, on le sait tous, connaissent autant les règles du jeu que moi la conduite d'un hélicoptère ! Je tiens à remercier tous les Jeunes arbitres et Arbitres Adultes pour leur investissement cette saison, investissement et dévouement qui a permis à tous nos joueurs et joueuses de pratiquer leur sport favori, dans le respect des règles et la protection du jeu et des joueurs.

Un grand merci également à nos salariés de l'arbitrage pour leur expertise et leurs conseils, à notre secrétaire Corinne pour son dévouement et sa patience (!), aux clubs qui font de l'arbitrage une priorité dans leur projet associatif avec un remerciement particulier aux clubs qui nous ont accueilli pour nos différents stages, et aux élus et salariés de la Ligue pour les réponses à toutes nos sollicitations.

Enfin, j'ai une pensée pour Jean-Loup ROBY, un passionné d'arbitrage qui laissera un grand vide au sein du secteur 87, où il a donné sans compter de son temps pour arbitrer, suivre et accompagner les arbitres et jeunes arbitres. Merci pour tout, Jean-Loup...

**David CARVALHO, Président CTA**

### 1.2 Pole Juges Arbitres adultes

#### 1.2.1 Groupe JA T1 Excellence

Groupe dissous et intégré au sein du PPF Arbitrage.

#### 1.2.2 Groupe JA T1 : responsable Ludo ARQUEY

Pour le T1, beaucoup de soucis de désignations sur les vacances scolaires et les week-ends de 3 jours en particulier. Certains week-ends plus faciles pour les désignations, car les matchs étaient répartis correctement sur le samedi et le dimanche, et les horaires pour le samedi débutaient de 17h jusqu'à 21h30. Beaucoup de matchs également en délégations de la Fédé, qu'on a aidé jusqu'au dernier moment, car comme nous, des problèmes d'indisponibilités. Bon nombre de binômes, ont doublé et se sont rendus disponibles, je les en remercie. Cela s'est avéré un peu plus compliqué avec certains binômes, qui envoyaient des messages de dernière minute pour annuler leur désignation ou n'avertissaient pas.

J'ai également commis des oublis et des matchs se sont retrouvés sans arbitres, j'en suis le premier désolé. Nous sommes confrontés également à beaucoup d'arbitres jouant encore ou étant entraîneur, ce qui rend leurs désignations compliquées.

Des arbitres ont demandé des entretiens pour la suite, je vais faire mon possible pour leur répondre dans les meilleurs délais, un lien va également être envoyé aux arbitres, leur demandant ce qu'ils veulent faire l'année prochaine.

Concernant ma mission, j'ai fait le maximum pour les désignations des différents matchs, je sais que je n'ai pas fait que des heureux mais j'ai fait au mieux. Je reste heureux d'avoir refait une saison complète avec vous, et reste motivé pour la suite.

## Groupe T1 : 58 Arbitres

ALLAIN	FELIX	PORTE	SAMUEL
ALTET	ANTONY	BERT	AURELIE
ARQUEY	DAVID	BRODUT	PATRICE
ARQUEY	LUDOVIC	BERTIN	THOMAS
ARRIBOT	BENOIT	DARGELOSSE	LAURENT
BABINOT	GUILLAUME	DRABIK	SEBASTIEN
BASTIEN	NILS	COUTURIER	CEDRIC
BERNA	YVES	GOUMARD	NICOLAS
BILLY	SOPHIE	DEMATTE	EMELINE
BOULANGER	ALEXANDRE	MORTELECQ	ALDERIC
BUENO	ELSA	CAZENAVE	CHARLENE
CARMONA	LAURE	MOURCEL	THIERRY
CHOUIPPE-MACE	MICHEL	SALMON	GILLES
CORRET	SOPHIE	DARRIEUTORT	MARIE-PIERRE
DAUBA	THIERRY	FERNANDES	CESAR
DE CONTI	LEA	DEWAELE	ELISE
DE-SOUSA	OLIVIER	PRAUD	WILLY
DERUY	ALEXIS	VEYSSET	JULIEN
DOYEN	ANTHONY	NICOT	ROMAIN
DUBOSCQ	JULES	LENOIR	DIMITRI
DURAND	SIMON	GAILLARD	JULIEN
GALLO	VIRGINIE	FOURQUET	ELODIE
LA VILLE	JEREMY	RAMANDIAMANANA	RIANTSOA
LAMAZOU-BETBEDER	FLORENT	SALLABERRY	ALEXIS
MARCINIAK	ANTOINE	PERRAULT	ARTHUR
NICOLAU-PARRO	JEAN-PHILIPPE	PERICOU-HABAILLOU	FREDERIC
PAQUIER	VINCENT	ROSSARD	MICKAEL
PELMOINE	JULIEN	ROBERT	THIBAUD
FREYNE	AUDREY		
JUANAVERRIA	ANTOINE		



### 1.2.3 Groupe JA T2 : responsable David CARVALHO

Après des tests de début de saison réalisés en juin et juillet 2022, le groupe T2 (Zone Nord et Zone sud) a vu l'arrêt de certains binômes et solos, compensés par l'arrivée de jeunes issus de la filière JAJ T1, et également du dispositif T3 Accession. En cours de saison, 3 solos provenant d'autres Ligues ont alimenté le groupe T2 Zone Sud. A ce jour, c'est 99 Arbitres (41 binômes et 17 solos) qui œuvrent principalement sur les championnats Honneur, Excellence et Prénationale F et Nationale 3F chaque week-end.

**Groupe T2 Zone NORD : 40 Arbitres**

AUBERT-LASSARADE	CHRISTIAN	BUDZYN	ANTHONY
BERRE	REGIS	CHRISTINA	LEONARD
BROUSSE	DAVY	RENAUD	DAVID
BUSSEAU	TIBAUT	BUSSEAU	TIMOTHE
CAMINADE	PATRICE	DELPAS	JEAN-CHARLES
CHANTECAILLE	ROMAIN	LAFOND	ARTHUR
CHATAURET	ERIC	PETIT	YANN
CHEDOZEAU	THIERRY	PRINCET	ETIENNE
COGNAC	GUILLAUME	PEREIRA	DANIEL
COMBES	PHILIPPE	LAFFONT	LAURENT
DENIER	REGIS	MILLON	CHRISTOPHE
DESAPHY	CLEMENT	THORETON	DYLAN
DOMENZI	LAURENT	HASSENE DAOUADJI	MOHAMED EL HABIB
GAUTHIER	CYRILLE	LAUTOUR	ROMAIN
HEINESCH	BASTIEN	HEINESCH	ELODIE
LEMBERT	GEOFFROY	THEVENET	THIERRY
NGOME	JEAN	RAFFOUX	PHILIPPE
BRUNET	MAXIME		
DUBALLET	LAURENT		
FOURNIER	LUCAS		
LAMY	CEDRIC		
LARRIERE	EMILIE		
PAQUET	ERIC		

**Groupe T2 Zone Sud : 59 Arbitres**

ALVES	VICTOR	HIRT	GREGORY
ANTOINE	JEAN-FRANCOIS	DAROUECHI	TOIRICAT
BANCAL	JULIEN	FIGUEIREDO GONCALVES	EDOUARDO
BERTRAND	SYLVAIN	MORVAN	THIERRY
BORELLA	XAVIER	SANCHEZ	FERNANDO
BOUCHON	GREGORY	GUENANTEN	FLORENT
BRAUD	ROMAIN	SOETART	DENIS
BRUNE—BARGUES	THEO	KOUZIAEFF	LEA
CEDET	NICOLAS	CEDET	VINCENT
CHAILLOU	JULIEN	GENAUD	MAXIME
COELHO	MARINA	HERNANDEZ	ANAIS
COUTANT	FABIEN	MICHON	ARTHUR
CUQ	ADRIAN	MAZIEUX	KEVIN
DA COSTA	ANTHONY	GOMEZ	DAMIEN
GASTELLOU	LISA	LURO	ANA
GENE	ROLAND	TALAALOUT	MOHAMED
GHERRAS	MELISSA	HAAG	MARIE
KHEYAR	SAMIR	VAN-TORNHOUT	FANNY
LAROCHE	VINCENT	MULLER	GERALDINE
MARTIN	JEAN	NZIENGUI-MABILA	JOEL
MARTIN	JEAN-CLAUDE	SGATNI	SOUFIENNE
MASSONNAUD	SYLVAIN	MONIER	SEVERINE
NAULIN	ROMAIN	PERON	JILLIAN
SICAUD	BENOIT	ZYNKOWSKI	MARIE-HELENE
ABOVICI	ERIC		
CASTELANELLI	JEAN-LUC		
CASTILLO	PAULINE		
FABRE	JOHANNE		
HUGUET	VINCENT		
MABED	MAHFOUD		
MUZICA	MARINE		
THOMY	JEROME		
THORETON	DYLAN		
TISSIER	FRANCIS		
VIGNAUD	ARTHUR		



## 1.2.4 Groupe JA T3 Accession T2 : responsable Eric DINQUER

Remis au goût du jour après une interruption liée au COVID 19, il nous paraissait important de réunir la promotion 22-23 en présentiel durant toute la formation, pour insister sur ce passage de niveau entre le département et la région. Le groupe, dans son ensemble, était plutôt homogène même si nous devons encore nous interroger sur la formation dans les secteurs et le niveau d'exigence requis pour être présenté à ce niveau.

Pour autant, il nous faut reconnaître que cette promotion était d'un bon niveau, qu'elle a immédiatement adhéré au projet et aux sujets présentés.

A ce jour, il nous reste 7 candidats à valider au test physique ainsi qu'à la partie théorique de l'examen.

Tous les binômes ont eu un accompagnement minimum sur les rencontres du championnat régional et recevront leur validation ou non à l'issue du prochain conseil de promotion.

Certains d'entre eux, au vu des accompagnements et de leurs notes, pourront même intégrer le niveau T1 dès leur première saison officielle à ce niveau

Merci aux candidats, aux structures qui nous ont accueillis et à David pour son aide.



### Liste des candidats à l'accession T2 :

NOM	PRENOM	CLUB
BEGUE	Titouan	BUROS
CLAVERIE	Paul Alexandre	BUROS
BOULY	Elhorie	NOUSTY
BERTHOUMIEU-LACAZE	Julie	ASSON
FANTIN	Maxime	OLORON
KRAK	Mirza	OLORON
SEFIANI	Yousra	AGEN
DELOURTET	Alyce	AGEN
BUSQUET	Théo	MARMANDE
ABRICHE	Morade	BRUGES 33

MALAMBIC	Maxime	AMBARES
CORDE	Logan	CUBZAGUAIS
BISCAY	Jean	CUBZAGUAIS
DORIDANT	Laura	CARBON BLANC
COBBAUT	Kim	CARBON BLANC
OLIVIER	Thibault	ST YRIEIX
PROUST	Nathan	UNION RUELLE MORNAC
MARION	Hubert	AIGRE
JACOBIN	Lesly	CASTEL
SANSONNET	Ludovic	ST YRIEIX
BOY	Sandrine	GOND PONTOUVRE

## 1.2.5 Groupe Juges Accompagnateurs Territoriaux : responsable Thierry DAUBA

Ayant la responsabilité du groupe des juges accompagnateurs territoriaux, celui-ci se compose de 24 personnes sur l'ensemble du territoire. Les juges accompagnateurs territoriaux se situent (domiciliés) dans les secteurs suivants :

- 16 : Charente : 1 JAT
- 17 : Charente Maritime : 1 JAT
- 19 : Corrèze : 0 JAT
- 23 : Creuse : 0 JAT
- 24 : Dordogne : 7 JAT
- 33 : Gironde : 7 JAT
- 40 : Landes : 2 JAT
- 47 : Lot-et-Garonne : 0 JAT
- 64 : Pyrénées-Atlantiques : 1 JAT
- 79 : Deux-Sèvres : 1 JAT
- 86 : Vienne : 2 JAT
- 87 : Haute-Vienne : 2 JAT

Sur l'ensemble des juges accompagnateurs territoriaux, 4 JAT n'ont pas été désignés par la Ligue suite à leur indisponibilité.

La plus grosse difficulté a été leur désignation (au plus tard le jeudi pour le samedi ou le dimanche) car il fallait attendre les désignations de ces juges qui sont soit délégués, soit officiels de table, soit juges arbitres etc...

- Nombre de suivis demandés adultes : 56
- Nombre de suivis réalisés adultes : 51
  
- Nombre de suivis demandés jeunes : 56
- Nombre de suivis réalisés jeunes : 53

Bonnes vacances à tous.

## 1.3 Pole Juges Arbitres Jeunes

### 1.3.1 Groupe Juges Arbitres Jeunes Secteur féminisation : responsable Karine PLOUHINEC

**1ere action** : Dans le cadre de l'opération Octobre Rose, 4 binômes jeunes féminins issus de Gironde ont été invités à assister au match de LBE entre Mérignac et Nantes.

A l'issue de ce match, elles ont pu échanger avec les arbitres de la rencontre.

**2eme action** : Stage 100% féminin sur trois jours autour de la Young Women's cup (Compétition 100% féminine), tournoi annuel U15F ayant lieu à Saint Médard en Jalles

NOM/PRENOM	CLUB
Emy JULLIEN-BRISSEAU / Eva JULLIEN-BRISSEAU	HBC CREONNAIS / HBC CREONNAIS
Menelle NAMANE / Auriana ZECHEL	CA BEGLAIS / CA BEGLAIS
Sarah LECOQ / Manon SIMIER	STADE PESSACAIS UC / CM FLOIRAC CENON HB
Louane BEAMONTE / Amaia MICHELENA	AS URRUNARRAK / AS URRUNARRAK
Lola OREINDY / Maurane SANDILLON	HB FOYEN-VELINOIS / HB FOYEN-VELINOIS
Naia AROTCARENA / Idoia LACABE	IRISARTARRAK HB / IRISARTARRAK HB
Maylis KILIC/ Clara SPELLAT	US TALENCE HB / US TALENCE HB
Noélie GUILARD / Aliya MOHAMADI	MERIGNAC HB / MERIGNAC HB
Océane MURAT / Clara POLY	ST-MEDARD HB / ST-MEDARD HB

**Encadrantes** : Karine PLOUHINEC (Responsable), Stéphanie DERACHE, Sylvie BORROTTI

**Les intervenant-e-s superviseur-e-s :**

Le samedi : David CARVALHO (Pt CTA, JDN), Sylvie BUDIS (JST)

Le dimanche : Florian VERONCINI (JA Elite), Johan LO-COCO (JST)



**OBJECTIF DE CE REGROUPEMENT :**

**FIDELISER / OSER SIFFLER / PRENDRE CONFIANCE EN SOI / PRENDRE DU PLAISIR A SIFFLER**

Le *leitmotiv* pour les encadrant-e-s : BIENVEILLANCE, ECOUTE ...

**1<sup>ère</sup> journée : Regroupement à partir de 16h**

**Présentation du blason par le binôme, 4 parties :**

- Quel arbitre veut-on être ?
- Quel arbitre ne veut-on pas être ?
- Qu'est-ce qu'on attend d'un binôme ?
- Quel binôme est-on ?

**4 mots** ressortent principalement de ces présentations :

**JUSTICE-EQUITE-SOUTIEN-ENTRAIDE COMPLEMENTARITE**

**4 thèmes développés :**

- La notion de laisser jouer : faire vivre le jeu, ne rendre la balle que lorsqu'il y a préjudice, laisser jouer au maximum tant que la balle peut être libérée, mais ne pas laisser faire (idée de différée). « Nulle faute ne peut profiter à celle qui l'a commise »
- La protection de la joueuse : Savoir distinguer les fautes dangereuses de celles qui ne le sont pas (cf : 4 critères de décision), ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.
- La notion d'OMB : Quelles sont les conditions à réunir pour obtenir un jet de 7m ? Un jet de 7m+SD ?

**Quiz vidéo**

**Présentation du tournoi** (temps de jeu, nbre d'équipes, formule, etc)

### **3 Objectifs** pour le samedi :

- Laisser jouer au maximum
- Sanctionner les fautes dangereuses
- Se déplacer pour mieux voir et moins gêner

### **2<sup>ème</sup> journée : Compétition (2 salles, 20 équipes, 4 poules, 1x20 min, de 9h à 19h)**

A l'issue, petit bilan de la journée : Les JAJ ont bien appliqué les consignes :

- Belle progression dans le laisser jouer (ex : pas de coup de sifflet prématuré, pas de balle rendue à tort)
- Bonne Réactivité face aux fautes à caractère dangereux
- Communication à soigner :
  - o Direction avant le geste explicatif
  - o Expliquer par le geste la raison de la sanction
  - o Décomposer : sanction sportive avant sanction disciplinaire

Très courageuses car beaucoup de matchs à arbitrer

### **3<sup>ème</sup> journée : Compétition, phases finales, de 8h30 à 19h**

#### **Bilan général : TRES POSITIF**

- Les arbitres se sont montrées au niveau de la compétition, les équipes étaient très satisfaites du niveau d'arbitrage.
- Belle cohésion dans le groupe
- Grosse marge de progression tout au long des 2 journées de compétition
- Elles se sont montrées sérieuses, appliquées et impliquées.
- Elles ont pris de l'assurance au fur et à mesure
- Très à l'écoute des conseils donnés



## 1.4 Les secteurs

### 1.4.1 Secteur Arbitrage 16 – Anne Marie BOURIN

Toujours dans la continuité, nous avons enregistré une baisse de nos effectifs, car les nouveaux arbitres de l'an passé ont tous laissé tomber le sifflet ! Quelques anciens l'ont repris, mais notre effectif est trop faible, et cela a posé problème, surtout après que 6 se soient inscrits en accession T2 (donc pratiquement plus disponibles pour le département) et que 2 soient suspendus pour des mesures disciplinaires.

#### Stages d'arbitrage adultes

Samedi 27 aout et dimanche 28 aout : tournoi à ST-YRIEIX : 17 stagiaires



Christophe CHAUMARIN, Christophe GROS, Didier VIDAUD, Jeannot FIDEL, Kévin, AIT OUKLI, Hubert MARION, Manuel BOIS, Joas GRAND-MORCEL, Hassan DARMI, Sébastien MONTIALOUX, Jozsef FAUCHEZ, Jérôme DAVID, Ludovic SANSONNET, Jade BANEY, Vincent CHIQUET, Christophe LIVERT, Olivier THIBAULT

Samedi 10 septembre à ST-YRIEIX : 8 stagiaires  
Aymeric BOUYER, Sandrine BOY, Philippe-André DAIGUEMORTE, Lylou DAIGUEMORTE, Jean Guy GOUNIN, Lesly JACOBIN, Mathieu LAHURE, Isaia MONTET



Samedi 14 octobre à GOND PONTOUVRE : 7 Stagiaires  
Mickael MAPPAS, Nathan PROUST, Camille DEROUET, Thomas BOULANGER-THOMAS , Fabian, Louis FERBE, Julie PARAGEAU, Rafael VALLEE

#### Le 12 octobre

Romain est intervenu pour la formation initiale du nouvel arbitre senior, 3 arbitres sur les 6 nouveaux : AIT-OUAKLI Kévin, Philippe-André DAIGUEMORTE, Lylou DAIGUEMORTE.

Seul Kévin a continué la formation.



#### Arbitres Jeunes

##### Stages AJ

Le 11 décembre détection de jeunes arbitres 2007-2008 sur la détection joueurs(les) à Mornac : stage en 2 demi-journées : 13 JAJ présents : Noé BLAY, Noa VIAL, Arthur HERBRETEAU, Simon BOIS, Ulysse BLAY, Méone GIL, Baptiste TORRIANI, Yanis LEDEC, Tristan DEL-RIBA, Monty MCKEOWN, Clément ROLLAIN, Victoire BOURGEOIS, Benjamin DELAGE



Le 19 février 2023, nouvelle détection 2007-2008-2009 sur 2 sites AIGRE et GOND : 4 binômes à AIGRE Mathis LAFOND et Killan PINGANAUD (Aigre), Noé BLAY et Ugo MENARD-ORLIANGE (Cognac), Lola et Mathis ADELL (Aigre), Noa VIAL (Villebois) et Tom HILAIRE (ETEC) et des solos au GOND : Victoire BOURGEOIS, Simon BOIS et Lucien BELKACI, et 1 binôme féminin débutant Eulalie BROCH et Louisa DESENCLOS (St Yrieix)

Vincent ayant mis en sommeil sa participation à la formation, peu de stages proposés.

Des désignations ont été faites sur les matches Inter-départementaux, mais personne pour suivre les JAJ dans les clubs concernés, ensuite les jeunes avaient des examens, peu de disponibilités...les désignations se sont arrêtées : la Charente était le seul département à proposer des arbitrages neutres...à voir selon les conditions pour la saison prochaine

4 JAJ : 2 de Cognac, Joslin et Tristan et 2 de St Yrieix, Rayana et Nael, ont participé aux IC régionaux en novembre 2022 et janvier 2023.

Ils n'ont pas été retenus pour les IC nationaux, mais intègrent la formation régionale des JAJ.

### Ecoles d'arbitrage

Par obligation pour la CMCD, beaucoup de personnes sont allées en formation d'Accompagnateur ou d'Animateur Ecole d'Arbitrage : aucune communication entre ces « écoles » et la commission d'arbitrage, à se demander s'il n'y a pas des fantômes.

Force est de constater que beaucoup de jeunes arbitres officient chaque week-end sans être accompagnés. Portant il y a eu des problèmes sur certains matches, et des disciplines s'en sont suivies.

Il est donc primordial d'accompagner nos jeunes.

## 1.4.2 Secteur Arbitrage 17 – Geoffroy LEMBERT

### Bilan arbitres actifs à la date du 30 avril 2023 :

STATUT	ACTIF 20-21	ACTIF 21-22	ACTIF 22-23
JA ELITE	1	1	1
JA FEDERAL	2	1	1
JA T1	3	5	2
JA T2	16	16	13
JA T3	26	29	30
JA EN FORMATION T3	0	3	6
JAJ T1	3	2	5
JAJ T2	5	10	18
JAJ T3	32	42	55
JAJ CLUB	20	71	132
Total général	108	181	263

### Adultes :

Pour le début de saison 2022/2023, le secteur 17 a organisé en septembre 2 stages en présentiel à Pons le 18 septembre 2022 et le 25 septembre 2022 à Rochefort pour les JA T3 pour ordre du jour, la correction du QCM, le test Luc Léger, les directives de la saison et les questions diverses. Un stage de rattrapage a eu lieu le dimanche 6 novembre 2022 à Saintes.

Les effectifs de la saison 2022/2023 ont eu un léger frémissement à la hausse mais avec l'implication des arbitres dans les tâches de management des équipes, le groupe désignations a eu beaucoup de difficultés à désigner des arbitres durant la saison, mais grâce à la volonté et le courage de certains clubs l'ensemble des matches a été couvert à quelques exceptions près.

Deux stages de formation pour les JA T3 ont eu lieu le 29 mars 2023 à Saintes et le 2 avril 2023.

Avec l'arrêt de Pierre-Yves JACQMIN pour raison personnelle, responsable de la formation des JA T3 en formation, le secteur 17 a assuré la formation des 6 candidats afin qu'ils accèdent au grade de JA T3.

### PPF :

Pierre DAVID, CTF référent PPF pour le secteur 17, a suivi les réunions PPF organisées par la Ligue et rendu compte à la commission d'arbitrage du secteur 17. Il a supervisé tous les stages de JAJ.

Toutes les Ecoles d'Arbitrage ont un référent, mais toutes n'ont pas un animateur ou des juges accompagnateurs certifiés. La formation dans les Ecoles d'arbitrage est très chaotique mais quelques clubs font une formation active et cela se traduit par une augmentation des effectifs JAJ. C'est un véritable enjeu pour la saison prochaine d'organiser un véritable suivi de la formation dans les Ecoles d'arbitrage et de convaincre les clubs que la formation des JAJ est une plus-value pour leur club.

### Jeunes :

Les effectifs des JAJ sont revenus globalement à un niveau d'avant Covid avec 25 % de JAJ féminines.

Le secteur 17 laisse les clubs travailler sur la quantité et travaille dans la forme actuelle sur la qualité.

Pour la saison 2022/2023, le secteur 17 a organisé plusieurs stages pour les JAJ T2 et JAJ T3 sur convocation avec ciblage des années d'âge et du niveau connu de l'arbitrage.

Différents intervenants du secteur 17 ont été mobilisés suivant leur disponibilité : Jean-François NGOME, Clément SIMONNET, Geoffroy LEMBERT et Gilles PARISOT.

Samedi 3 septembre 2022 à Rochefort lors du Tournoi Tanguy BOUTEILLE (-18 masculins)

Mardi 25 octobre 2022 à Royan lors d'un stage départemental jeunes

Samedi 18 février 2023 à Boyardville lors d'un stage départemental jeunes

Lundi 17 avril 2023 à Boyardville avec un stage départemental jeunes

Deux binômes ont participé aux inter-comités cette saison : Lucas DOUCHET - Robin LAUR (Aunis) et Agathe BARRE – Elsa NAYRAC (Rochefort). Ces deux binômes ont suivi la formation JAJ T1. Le binôme d'Aunis a intégré le groupe JAJ T1. Le binôme féminin de Rochefort a participé au Tournoi de Saint-Médard. Les deux binômes ont participé aux inter-comités nationaux à Saint-Junien.

Nous préparons 4 binômes dont un féminin pour les futurs inter-comités.

Pour la saison prochaine nous préparons une détection de masse sur une ou deux journées de regroupement et la mise en place d'une détection spécifiquement féminine en plus des stages avec les sélections départementales.

### Réunion visioconférence de la CTA :

Georges BOITEAU et Geoffroy LEMBERT se sont partagés les réunions pour que la présence du secteur 17 soit assurée.

## 1.4.3 Secteur Arbitrage 19 – Loïc DUPARAY (démission le 20 mars 2023)

## 1.4.4 Secteur Arbitrage 24 – Sylvain MASSONNAUD

### Stages de rentrée

- 2 JAJ/JA Commun (dont 1 avec le 47)

Journée de détection JAJ

- 2

Journée de formation JAJ T3 et T2

- 3

Séance de formation JA T3 débutant

- 2 formations de 2 visios et 3 présentiels

Réunion en visio JA T3 et JAJ T2

- 1 matinée

51 suivis sur JAJ.

29 suivis sur JA.

### Les satisfactions

Les arbitres pour la saison 2022/2023 :

- 1 binôme JA Fédéral : MARTIN Yann - LAGRANGE Kévin.
- 1 binôme JA T1 : DEWAELE Elise - DE CONTI Léa.
- 5 binômes JA T2 : MASSONNAUD Sylvain - MONIER Séverine (blessée en début de saison)  
ANTOINE Jean-François - DAROUECHI Toiricat  
ALVES Victor - HIRT Gregory (CTA64)  
BANCAL Julien - FIGUEREDO Edouardo  
PETIT-VANTHOURNOUT Fanny - KHEYAR Samir
- 3 binômes jeune au niveau régional JAJ T1 :  
DESCHILDRE Lucas - FAIVRE Matéo  
BETHOULE Lucie - DEFARD Théa  
METIFEU Léonie - PAPON Maéva (CTA87) qui on repris le sifflet en cours de saison
- 1 JAJ T1 solo : GAILLARD Chloé

### Ce qui n'a pas fonctionné

Saison perturbée par les matchs reportés

Un manque de JA flagrant.

Le manque de sérieux de certains arbitres pour leurs disponibilités sur i-hand.

Un manque de disponibilité (beaucoup de JA Joueurs qui ne se rendent pas disponibles le samedi alors qu'ils jouent le dimanche).

Arbitres difficilement disponibles. 25 JA T3. 1 arrêt pour raison personnelle à la mi-saison, 3 blessés longue durée. 1 coach en région (mais qui dépanne dès qu'il peut), 2 joueurs qui priorisent le jeu à l'arbitrage. Ce qui fait une dizaine d'arbitres séniors pour couvrir les matchs chaque week-end.

Suivant le règlement CDA, nous devrions avoir 44 arbitres pour répondre à la CMCD.

Désignations perturbées aussi par les forfaits de dernière minute (qui nous permettent souvent de couvrir les matchs au dernier moment).

### Ce qui a fonctionné

La réactivité de la CTA24 suite aux différents événements survenus dans la saison.

Des JA T3 en formation ou en reprise de l'arbitrage :

- 6 en formation
- 3 en remise à niveau

La couverture presque intégrale des rencontres grâce à :

- La disponibilité de certains arbitres malgré des désignations de dernières minutes, pas toujours à l'avantage des arbitres.
- Aux arbitres régionaux qui, lorsqu'ils n'étaient pas affectés en région, se sont rendus très souvent disponibles (même si très compliqué cette saison).

- Les retours de rapports de suivis (surtout chez les jeunes qui sont demandeurs).
- Des stages pour les JAJ Clubs regroupant un total de 56 en 2 sessions de formation (sur 74 convoqués).
- Pour les JAJ T2 et T3, 3 sessions de formation, pour un total de 25 participants.
- Les clubs qui ont accepté de programmer des rencontres les vendredis et les dimanches, même si c'est encore insuffisant (difficulté d'avoir les gymnases).
- Les jeunes arbitres, dans leur majorité, très impliqués et volontaires pour siffler, mais qui priorisent le jeu.
- Une nouvelle génération de JAJ très prometteuse comme la saison précédente, et peut-être même mieux.
- La création d'un support d'aide à la rédaction des rapports.
- La mise en place d'un appui de membre de la CTA24 lors des commissions de discipline pour accompagner les arbitres (rédaction, préparation à la commission et assistance le jour de la commission de discipline).
- La relation avec la CTA qui demeure sur de très bonnes bases.
- La coopération avec le 47 pour la journée de rentrée et l'échange ponctuel d'arbitres sur des rencontres départementales séniors, décidée en fin de saison dernière, testée cette saison.

### Ce que nous souhaitons mettre en place

- Continuer le travail sur la qualité et le niveau de l'arbitrage dans notre département au travers des journées de formation.
- Inciter les clubs à créer un référent arbitrage en lien permanent avec le secteur, « l'animateur d'école d'arbitrage ».
- Augmenter le nombre d'Accompagnateurs d'Arbitres (tuteurs) pour LES CLUBS (obligatoire d'avoir un accompagnateur sur la FDME si pas de suiveur sur JAJ à l'extérieur).
- Aider et soutenir la création d'écoles d'arbitrage dans chaque club.
- Evaluer l'évolution qualitative de l'arbitrage (formations, arbitrages, relations avec le secteur...) dans notre département en dehors des chiffres, par le ressenti des clubs.
- Une journée de rassemblement de tous les arbitres départementaux seniors en fin de saison.
- Mettre en place des interventions « Entraîneur » sur les rassemblements JA pour améliorer l'échange.

### Ce qui exaspère et qu'il faut combattre

- Malgré la mise en garde à la fin de la saison dernière et un début de saison calme, nous assistons de plus en plus souvent à des débordements verbaux envers le corps arbitral de la part du public (parfois de JA dans les tribunes sur des JAJ), de la part des officiels du banc, voire de table. Ce comportement, vis-à-vis souvent de Jeunes Arbitres en formation, est inadmissible et doit être condamné par tous les clubs. Certains JAJ et JA préfèrent arrêter l'arbitrage face ces "DEBORDEMENTS".
- Le Secteur 24 remercie tous ceux qui se sont impliqués tout au long de cette saison.
- L'équipe du Secteur 24 a été heureuse d'accueillir de nouveaux arbitres de tous les âges très engagés dans le handball en général et de l'effort fait par certains clubs (Périgueux, Champcevinel, Sarlat, Sainte Foy, et Auberoche qui souhaite mettre en place une école d'arbitrage avec des personnes formées correctement, avec l'appui de la CTA24, dont une intervention dans le club est prévue).
- Et comme toujours, n'oublions pas que : « pour réussir un match il faut être 3 : une équipe A, une équipe B et un arbitre, dans le respect de chacun, dans la défaite comme dans la victoire ».

## 1.4.5 Secteur Arbitrage 33 – Loïc ROUSSEAU

Une saison 2022/2023, pleine de nouveautés qui se termine. La commission, s'est réorganisée en interne en faisant appel à des aides externes avec Julien Veysset et Christopher Ambroise.

La mise en place, également, des frais d'arbitrage (votés) lors de l'exercice précédent, la création d'un groupe WhatsApp (sur le même modèle que la CTA). La saison 2021/2022 était celle du renouveau après 2ans de crise sanitaire, celle 2022/2023 fut l'année des nouveautés. Toujours se réinventer et s'améliorer.

**Elus** : - Loïc Rousseau : Président - David ARQUEY : Vice-président en charge de l'arbitrage, correction et validation des rapports JA, activation Gesthand JA +55ans - Olivier MAZIEUX : Activation Gesthand JA (hors +55ans), désignations -13/-15 - Pascal PREVOT : Désignation séniors - Clémence ARQUEY : Communication.

**Salariés** : - Ludovic MARQUES : CTF Arbitrage , correction et validation rapports JAJ, formation JAJ/ JAT3, activation JAJ Gesthand - Patricia PRIX-LESTANG : Secrétaire

**Membres cooptés** : - Patrice Brodut (Canéjan) - Maxime GENAUD (Créon) - Aurélie DAL-BO (Créon) - Kévin MAZIEUX (Talence) - Yohan CASTEY (CAB) : Désignation -18.

**L'arbitrage en chiffre** : Au 30/04/2023 c'est plus de 2300 matchs des -13 excellence aux +16 en passant par le -18 bassin. C'est 91% de match désignés par la commission 4% des désignations ne sont pas honorées Seulement 5% des matchs n'ont pas pu être désignés et la commission travaille en ce sens afin de réduire ce chiffre à 0%. La création du groupe WhatsApp a permis d'avoir un taux de désignation fort, même si le souhait est d'atteindre un 100%.

Merci à toute l'équipe de la commission pour ce travail et également au sérieux des arbitres tout au long de la saison.

**Stage JAT3** : Comme pour la saison 2021/2022, deux stages de rentrée ont été proposés afin de pouvoir accueillir l'ensemble de nos arbitres (plus d'une centaine environ). Nous avons souhaité faire un stage de mi saison, basé sur le retour d'expérience en cette première partie de saison pour évoquer les points de blocages que certains arbitres auraient /ou ont rencontré. Ce fut également avant tout des temps d'échanges appréciés de tous.

**Pour conclure** : Je tiens à remercier l'ensemble des membres élus, salariés et cooptés pour cette saison. Le travail fournit sans cesse fut sans faille. Merci à Ludovic pour la formation des jeunes et son support à la commission (comme chaque année avec passion) Merci à Christopher et Julien. Merci aux JA et JAJ pour leur sérieux.

Bonnes vacances et à la saison prochaine

## Secteur BORDEAUX ARBITRAGE – SBA - David ARQUEY

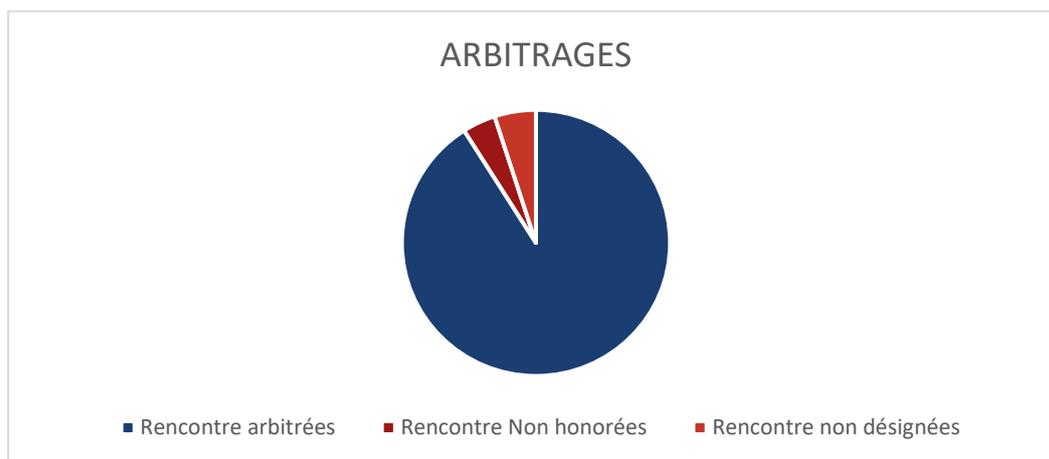
**Introduction** : Le SBA œuvre auprès des clubs en formant des juges arbitres et en désignant un maximum de rencontres en compétition.

Nous remercions tous les juges arbitres et juges arbitres jeunes qui se sont rendus disponibles tout au long de la saison pour que le SBA fonctionne et les écoles d'arbitrage qui font le nécessaire pour former de nouveaux jeunes juges arbitres.

Le secteur s'est réorganisé en faisant appel à des membres cooptés que l'on remercie pour leur implication au quotidien ainsi que la mise à disposition de Messieurs Julien VEYSSET et Christopher AMBROISE.

Le SBA a recensé cette saison :  
-118 JA T3,  
-139 JAJ T1-T2,  
-298 JAJ T3.

**Désignations adultes et jeunes** : Cette saison le SBA. a désigné un total de 2300 rencontres. 91% des rencontres ont été honorer sur désignation. 4% des désignations ne sont pas honorées et 5% des rencontre n'ont pas pu être désigné. La commission travaillera en ce sens afin de réduire ce dernier chiffre



Le point négatif cette saison est que quelques arbitres n'ont pas regardé consciencieusement leur convocation et/ou ont oublié de se signaler indisponibles sur IHand. Une nouveauté est apparue cette saison avec un délai pour les indisponibilités de 5 jours au lieu de 25 jours auparavant. Si le juge arbitre avait déjà reçu une désignation celui-ci devait le signaler à la commission.

Nous avons eu à faire quelques rappels aux arbitres concernés, afin de palier à cette problématique, la commission à créer un groupe WhatsApp. Ceci nous as permis d'être plus réactif et efficace dans le traitement des désignations de dernières minutes. Dans la continuité de la problématique citée ci-avant, nous avons décidé de proposer les matchs non couverts sur ce groupe pour connaître les arbitres disponibles pour officier sur ces rencontres.

Nous avons été contraints cette année encore, pour certains d'entre eux, de mettre en place des amendes. Heureusement les clubs et les arbitres ont joué le jeu et tout est revenu dans l'ordre à part quelques défections au mois de mai.

Les juges arbitres jeunes et juges arbitres ont montré une très grande motivation en allant arbitrer, pour certains d'entre eux, jusqu'à 3 matchs durant le weekend.

**Coupe de France Départementale** : Les juges arbitres ont répondu présents pour arbitrer dans une neutralité maximum la coupe de France au fur et à mesure des tours.

**Formations** : La commission a organisé deux stages de rentrée pour l'ensemble des juges arbitres départementaux avec des tests sportifs obligatoires.

Pour le stage de rentrée, il s'est déroulé à Pessac, nous remercions le club et la ville de Pessac pour la mise à disposition de la salle. Nous avons abordé dans un premier temps l'aspect administratif avec les différentes consignes de début de saison. Une centaine d'arbitres ont participé à ce stage. Pour terminer cette matinée, nous avons fait les test physiques (Shuttle Run).

Nous avons effectué un stage de mi-saison qui a eu lieu à Floirac, nous remercions le club et la ville de Floirac, basé sur le retour d'expérience de la première partie de saison. Nous avons pu évoquer certains points de blocage que les juges arbitres ont pu rencontrer. Une analyse vidéo a eu lieu sur cette journée afin de travailler sur l'échelle des sanctions (Sanction Personnelle Adaptée et Sanction Personnelle Progressive).

Pour le repas du midi une auberge espagnole a permis de nouer des liens entre les arbitres et d'échanger sur différents thèmes.

Au cours de la saison le SBA a organisé 2 formations arbitres qui ont réuni 30 nouveaux arbitres. 30 arbitres ont reçu le grade de juge arbitre T3. Le SBA félicite les heureux élus.

Nous avons présenté à la CTA, 6 juges arbitres T3 pour accéder au niveau JA T2. Nous attendons les résultats du conseil de promotion de la CTA. Nous félicitons Benoît BILLAUD pour son accession au grade de JA T2 dans le cadre de la Valorisation des Acquis et de l'Expérience dans le cadre du dossier « éclosion ».

Nous félicitons les binômes Eva et Emmy JULIEN-BRISSEAU (HBC CREON) ainsi que Martin JOSEPH et Lilian BEY-FEUGAS (LORMONT HHG) pour leur participation aux tours des intercomités. Notre binôme féminin représentera le Comité lors des finales Nationales Intercomités à Orléans le week-end du 27 et 28 mai 2023.

**Détections JAJ** : Le SBA se sert des journées de détections moins de 13 ans garçons et filles. Elles se déroulent sur 3 salles. 64 JAJ ont été vus lors de cette journée du 11 novembre 2022.

Les CPS de secteur et les journées d'évaluation permettent à nos JAJ de se perfectionner dans leur formation et également de valider le statut de JAJ T2.

Cette année, nous avons eu la présence de Julien VEYSSET et Christopher AMBROISE pour l'accompagnement dans les détections, les CPS et les stage JAJ.

**A.F.C.A.M.** : Une remise de trophées des arbitres a eu lieu le dimanche 12 mars 2023 à Floirac (33). 1 paire de JAJ, 1 JA et un formateur ont été mis à l'honneur pour leurs investissements et engagements.

**JAJ récompensées** : Eva et Emmy JULIEN-BRISSEAU (HBC CREON)

**Formatrice récompensée** : Aurelie DAL-BO (HBC CREON)

**Juge Arbitre féminine récompensée** : Françoise BORDES (HBC GRADIGNAN HBC)

Ludovic MARQUES, CTF en charge de l'arbitrage est intervenu à la Prison de Gradignan dans le cadre du partenariat avec l'AFCAM. Ceci permet à chaque détenu d'avoir une sensibilisation de l'arbitrage dans tous les sports et notamment le handball.

**Ecoles d'arbitrage** : Nous tenons à féliciter nos clubs pour leur travail au quotidien qui permet à l'arbitrage de progresser. En effet, cette saison, seulement 2 clubs sur 63 sont en souffrance sur la CMCD départementale concernant l'école d'arbitrage.

Ludovic MARQUES est intervenu dans plusieurs clubs qui étaient en demande de structuration de leur école d'arbitrage. Les échanges ont été constructifs et ont permis d'améliorer la qualité de l'encadrement sur ces clubs.

**Finales départementales jeunes** : Nos finales auront lieu le week-end du 3 et 4 juin 2023 sur les sites de Saint-Médard, Le Haillan et Eysines.

Un google Forms a été envoyé à nos juges arbitres jeunes pour connaître leurs disponibilités sur ce week-end. Au total pas moins de 33 finales auront lieu ce week-end-là avec un objectif unique pour la commission, que toutes ces finales soient arbitrées par des binômes.

Lors de ces finales, nous faisons appel, à l'aide d'un google Forms, à des JA Nationaux, Juges accompagnateur territorial, Juges Délégués et JA T1-T2 pour intervenir en tant que Juges Accompagnateurs.

De plus, nous invitons les accompagnateurs d'école d'arbitrage des binômes désignés à accompagner leurs JAJ afin de valoriser leur travail au sein de leur école d'arbitrage.

**Le Beach Handball** : Nous avons élaborer un Google Forms en début de saison pour savoir quels juges arbitres seraient intéressés pour arbitrer des rencontres de Beach. Beaucoup de candidats se sont portés volontaires.

Courant juin des formations adultes et jeunes vont voir le jour et un binôme jeune masculin et un binôme jeune féminin seront présents lors de l'intercomités Beach 2023 du 10 et 11 juin à Lacanau.

De plus, une formation sera assurée pour les juges arbitres lors du tournoi Beach du Comité de Gironde qui aura lieu le 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2023 à Montalivet.

Une formation Officiel Table de Marque Beach (OTM) aura lieu début juin pour intervenir sur les rencontres Beach : CPS des sélections, Intercomités, Lacanau Beach Handball Xpérience et tournoi Beach du Comité.

**Hand adapté** : Nous avons été sollicités par le Club de Bruges pour arbitrer le championnat inter-régionale de Para Hand Adapté qui a eu lieu le samedi 5 novembre 2022 à Bruges. Nous avons donc sollicité nos JA T3 pour intervenir sur ces rencontres en relation avec le club de Bruges.

Du 10 au 12 février ont eu lieu les championnats de France Adapté à Bruges, Eysines et Bordeaux. Le Comité de Gironde été partenaire de l'évènement et a fourni des Juges arbitres. Une formation officielle a eu lieu en visio le jeudi 2 février 2023 pour sensibiliser à cette pratique.

**Axe d'amélioration pour la saison 2023-2024** : Suite à plusieurs constats cette saison, nous allons travailler sur les aspects suivants :

- L'accompagnement en situation des JA et JAJ
  - Accompagner nos clubs dans la structuration des Ecoles d'Arbitrages
  - Identifier un membre de la commission dans un rôle de médiateur entre les clubs et le JA ou JAJ
  - Améliorer notre gestion des remontées des FDME (rapport, disqualification, péréquations...)
  - Intégrer les JAJ T3 dans la formation du SBA
  - Améliorer la formation continue des JA et JAJ
  - Fidéliser nos JA et JAJ

**Informations diverses** : Notre règlement intérieur étant devenu obsolète, le SBA travaille sur ce point pour une présentation définitive en conseil d'administration puis en assemblée générale qui aura lieu le 13 juin 2023 à Lacanau. Nous ferons parvenir à la CTA la version définitive après son adoption lors de l'assemblée Générale.

Nous avons pris la décision de proposer la modification des indemnités kilométriques lors de l'assemblée générale 2022 qui a été approuvée à l'unanimité. En effet, nous avons passé les indemnités kilométriques aux frais réels (binôme et solo). De plus, nous avons réévalué et harmonisé les indemnités de fonction :

- 27 euros par match et par arbitres pour les +16
- 25 euros par match et par arbitres pour les -18
- 20 euros par match et par arbitres pour les -15 excellence
- 15 euros par match et par arbitres pour les -13 excellence

Nous tenons à remercier tous les membres de la commission : Ludovic MARQUES (Salarié) – CTF en charge de l'arbitrage ; Patricia PRIX-LESTANG (Salariée) – Secrétaire administrative ; David ARQUEY (élu) – Vice-président en Charge de l'arbitrage ; Loïc ROUSSEAU (élu) – Président SBA ; Olivier MAZIEUX (élu) – Réf. désignations -13 et -15 ; Pascal PREVOT (élu) – Réf. désignations Adultes ; Clémence ARQUEY (élue) – Communication ; Johan LO COCO (élu) – Réf. Péréquation et suivis ; Yohan CASTAY (Coopté) – Réf. désignation -18 ; Patrice BRODUT (Coopté) ; Maxime GENAUD (Coopté) ; Kévin MAZIEUX (Coopté) ; Aurélie DAL-BO (Coopté).

## 1.4.6 Secteur Arbitrage 40 – Grégory BOUCHON

- 4 stages de début de saison pour valider nos différents arbitres JAT3.
- 1 réunion avec les différents animateurs des Ecoles d'Arbitrage début novembre, 12 clubs sur 13 étaient représentés.
- Le 29/01/23 : 1 stage JAJ pour recenser le potentiel quantitatif et qualitatif.

- Le 26/02/23 : 1 stage de détection pour les JAJ -13 et -15.
- Formation des JAT3 : 12 inscriptions, 6 ont effectué les 3 modules obligatoires.

A venir :

- Le 29/04/23 rassemblement au Comité 40 des JAT3 pour faire le point sur leur saison, test écrit, rédaction d'un rapport et faire le point pour préparer la saison prochaine.
- Le 30/04/23 stage : JAJ masculin 17 arbitres et JAJ féminin 17 arbitres sont convoqués.
- Au mois de juin un stage JAT3 est prévu pour effectuer test écrit + test physique.
- Mise en place d'un groupe de 6 suiveurs pour accompagner au mieux nos JAJ sur le département.

## 1.4.7 Secteur Arbitrage 47 – Xavier BORELLA

Actions Formations JAT3 – JAJT2 et JAJT3  
Actions Formations ÉA (CPJAJ)

**Samedi 10 septembre 2022** à Bergerac (24) - En présentiel de 10 h 00 à 16 h30

1<sup>er</sup> Stage de rentré pour les arbitres SA47 JA T3 - JAJT2 et JAJT3

Responsables Formation : Sylvain MASSONNAUD (24) + Xavier BORELLA (47)

Présents : 11 JA T3 - 1 JAJ T3

**Dimanche 11 septembre 2022** à Casteljaloux (47) - Inter Comités Féminin Région années 2009 / 2010

Corrèze, Landes, Dordogne, Lot Et Garonne

Responsables PPF : Jean Luc CASTELANELLI - Sylvain BERTRAND

Présents : 2 JAJ T3 (47)

Mercredi 21 septembre 2022 à Agen (47)

Responsable club : Jacques VERGNES

École Arbitrage (ÉA) - Formation Arbitrage CPJAJ + JAJ - de 13 h 15 à 17 h 15

Responsable Formation : Xavier BORELLA + Jean Luc CASTELANELLI

Présents : 6 CPJAJ du club d'Agen

**Mercredi 21 septembre 2022** à Brax (47) - En présentiel de 19 h 00 à 22 h30

2<sup>ème</sup> Stage de rentré SA47 pour les arbitres JA T3 - JAJT2 et JAJT3

Responsables club : DUFFAU Philippe - FAUGERES Sylvie

Responsables Formation : Xavier BORELLA + Jean Luc CASTELANELLI

Présents : 1 JA T3 - 1 JAJ T2 - 5 JAJ T3

A ce jour : 12 JAT3 - 1 JAJT2 - 6 JAJT3

**T2 Accession** : 2 binômes au SA47 / 1 féminin Club Agen + 1 masculin Club Marmande

**Dimanche 16 octobre 2022** à Nérac - Rassemblement féminin 2009/2010

Responsable PPF : CASTELANELLI Jean Luc

5 JAJ T3 Présents : Noha RISTAT (Nérac, né en 2009), CHATELAIN Damien (Brax, né en 2006), Vivian RICHARD (Brax, né en 2008), Mathis CANCES (Brax, né en 2007), Yoann JOUNIAUX (Villeneuve, né en 2006).

**Lundi 24 octobre 2022** à Agen - Rassemblement masculin 2008-2009-2010

Responsable PPF : CASTELANELLI Jean Luc

Mathis CANCES (Brax, né en 2007), Yoann JOUNIAUX (Villeneuve, né en 2006).

**Dimanche 06 novembre 2022** à Bègles (33) - Inter-Comité Féminin 1<sup>er</sup> tour

Responsable PPF : CASTELANELLI Jean Luc

Mathis CANCES (Brax, né en 2007), Yoann JOUNIAUX (Villeneuve, né en 2006).

**Lundi 14 novembre 2022** à Foulayronnes - ÉA : Formation arbitrage 1 h 00.

Responsable CASTELANELLI Jean Luc

4 CPJAJ Présents

Thème : 30 minutes sur la perception de l'arbitre et les représentations de l'arbitrage (à quoi ça sert un arbitre ?

30 mn, mis en situation, arbitrage solo sur -11 ans, consignes : 1 siffler, 2 indiquer le sens du jeu, 3 se positionner à l'endroit de la faute.

**Mercredi 16 novembre 2022** à Brax - ÉA : Formation arbitrage 2h 00

Responsable CASTELANELLI Jean Luc

2 JAJ Club + 14 CPJAJ (catégorie – 13)

Thème : 30 mn sur la perception de l'arbitre et les représentations de l'arbitrage (à quoi ça sert un arbitre ?

1h30 : Arbitrage catégorie – 13, consignes : 1 siffler, 2 indiquer le sens du jeu, 3 se positionner à l'endroit de la faute.

**Samedi 19 novembre 2022** à Mérignac (33) - Formation arbitrage Accession T3

Responsables Groupe : David CARVALHO – Éric DINQUER

Arbitres T3 du comité 47 présents : SEFIANI Yousra, DELOURTET Alyce, BUSQUET Théo

**Dimanche 08 janvier 2023** à Casteljaloux (47) - SA47-PPF Arbitrage Convocation JAJ sur rassemblement Féminin 2008- 2009-2010

Responsable PPF : CASTELANELLI Jean Luc

JAJ Présents : 2

**Dimanche 15 janvier 2023** à Agen - 2ème tour Inter-comité Féminin SA47

Rassemblement Féminin 2008- 2009-2010

Responsables PPF : CASTELANELLI Jean Luc et BERTRAND Sylvain

Arbitres JAJ convoqués : JOUNIAUX Yohann – CANCES Mathis.

**Mardi 24 janvier 2023** à Marmande - 3<sup>ème</sup> stage de « rentré » SA47 pour les arbitres JA T3 - JAJT2 et JAJT3

Responsables club : CAMBOULIVES Thibaut - BUSQUET Théo

Responsables Formation : Xavier BORELLA + Sylvain BERTRAND

Présents : 4 JA T3 - 1 JAJ T1 - 4 JAJ T3

A ce jour : 28 Arbitres : 16 JAJ T3 - 1 JAJ T1 - 1 JAJT2 - 10 JAJT3

**Dimanche 29 janvier 2023** à Villeneuve Sur Lot - Détection – 13 féminins ETD (Équipe Technique Départementale)

Responsable ETD : LOUSTEAU Patrice

Responsable PPF : CASTELANELLI Jean Luc

Convocation SA47 PPF : 9 JAJ - Présents : 2 JAJ

**Lundi 06 février 2023** à Villeneuve Sur Lot - Rassemblement masculins 2008- 2009-2010

Responsable PPF : CASTELANELLI Jean Luc

Arbitres JAJ convoqués

**Dimanche 05 mars 2023** à Boé (Agen) - Détection Féminin Années 2010 – 2011 ETD (Équipe Technique Départementale)

Responsable CTF : LOUSTEAU Patrice

Responsable PPF : CASTELANELLI Jean Luc

Convocation SA47 PPF : 4 CPJAJ - Présents : CPJAJ

**Samedi 25 mars 2023** à Boé (Agen) - Rassemblement Masculin 2008- 2009-2010

Responsable PPF : CASTELANELLI Jean Luc

Convocation : Yoann JOUNIAUX, Mathis CANCES, Damien CHATELAIN, Maxime RIBO, Paul Thomas POIREE et Timéo KONG

**Samedi 8 avril 2023** à Villeneuve Sur Lot - Convocation séance départementale 2008/2009/2010

Responsable PPF : CASTELANELLI Jean Luc – BORELLA Xavier

Présents JAJ T3 : Yoann JOUNIAUX, Mathis CANCES, Maxime RIBO,

Prochainement :

**Dimanche 30 avril 2023** à Casteljalous - Convocation stage départemental féminin 2010 – 2011

Responsable PPF : CASTELANELLI Jean Luc

CLUB	REFERENT ARBITRAGE	E.A	JUGE ACCOMPAGNATEUR	DIPLOME	ANIMATEUR	DIPLOME	ACCOMPAGNATEUR	DIPLOME	J.A T1 T2 T3	JAJ T1 T2 T3	PRE JAJ
AGEN	GRAVA FREDERIC	OUI	VERGNES JACQUES	OUI	GRAVA FREDERIC	OUI			DELOURTE ALYCE JA T3 SEFIANI YOUSRA JA T3 CLESI BENOIT JA T3	CARRILLON HELIO JAJ T1 ALBUGUES THOMAS JAJ T1	DOSSE LEANA BELHADI AICHA KONG PAUL KONG TIMEO EL MOUSSADOUJI AYOUB FLEURY ALEXIS
BRAX	DUFFAU PHILIPPE FAUGERES SYLVIE	OUI	CASTELANELLI JEAN-LUC	OUI			DURIS ALEXIS FAUGERES SYLVIE DUFFAU PHILIPPE	OUI NON OUI	FREYNES AUDREY JA T1 DUFFAU PHILIPPE JA T3	CANCES BRYAN JAJ T2 CANCES MATHIS JAJ T3 FONSECA DIOGO RICARDO JAJ T3	FONSECA DIOGO ANTONIO FONSECA DIOGO FRANCISCO CHATELAIN DAMIEN BAZIN AUREL RICHARD WIVIAN RISTA NOA
CANCON	VINCENT ALBERIC BERTRAND SYLVAIN	OUI	VINCENT ALBERIC	NON	VINCENT ALBERIC	NON	VINCENT ALBERIC	NON OUI OUI	VINCENT ALBERIC JA T3 BERTRAND SYLVAIN JA T2 BRANENX MICHEL	JAMAA YANIS JAJ T1 LAPLACE CORENTIN JAJ T3 LARCHE THEO JAJ T3	BLANDEAU TOM JAJ T1
CASTELJALOUX								OUI OUI	MALECOT-CABE CAROLINE JA T3 PICOT PATRICK JA T3		
FOULAYRONNES	GHAUTIER CHRISTOPHE	OUI			CASTELANELLI JEAN-LUC	OUI	GHAUTIER CHRISTOPHE	NON			
FUMEL	FREYNE SANDRINE								FREYNE MICHEL JA T3 FREYNE SANDRINE		
MARMANDE	BUSQUET THEO	OUI	BUSQUET TEO MARC SEBASTIEN SOGNO LENA MARROCCO JEREMY	OUI OUI OUI	BUSQUET TEO SOGNO LENA MARROCCO JEREMY	NON NON OUI	BUSQUET DIDIER BUSQUET THEO SOGNO LENA THEVES MATHIDES	NON NON NON NON	BUSQUET TEO JA T2 BURRELL ANNE LAURE JA T3 CAMBOULIVES THIBAUT JA T3 MATTHIS PIERRE JA T3 OMPRARET TRISTAN JA T3	ARSEQUEL LOUNA JAJ T3 RASO JULIE JAJ T3 GERY QUENTIN JAJ T1 MATEOS LUNA JAJ T3 DUVIGNEAU MARIE (en formation)	GENTHIER CLARA JAJ T3 MAINGUET SARAH JAJ T3 BERTIN PAUL BILLAUD LOUISE CASTAGNET LUCAS POTIER ENORA PROPPY ENOLA RIGELO WILLIAM
MIRAMONT DE GUYENNE	SIEURAC ADRIEN								SIEURAC ADRIEN JAJ T3		
NERAC	CASTELANELLI JEAN-LUC	OUI	CASTELANELLI JEAN-LUC	OUI	CASTELANELLI JEAN-LUC	OUI	CASTELANELLI JEAN-LUC	OUI	CASTELANELLI JEAN-LUC JA T2	RIBO MAXIME JAJ T3	REDONDO LEO BEAUQUESNE ETHAN PRERIAL RAFAEL
VILLENEUVE SUR LOT	ROUANNES DANIEL								AMELAINE FABRICE JA T3	JOUNIAUX YOANN JAJ T3	

## 1.4.8 Secteur Arbitrage 64 – Eric DINQUER

En écrivant ces mots, je pense aux années post COVID-19 et réforme de l'arbitrage (pour certains sujets), où certes, tout n'était pas toujours facile, mais paraissait tellement plus simple.

Ces dernières années auront énormément marqué l'arbitrage tant par la difficulté du travail qu'elles auront créée que par l'état d'esprit qu'elles auront apporté au quotidien. Rien n'est anodin et forcément les traces laissées humainement seront visibles encore un moment.

Mais comme après chaque difficulté plusieurs solutions s'offrent aux gens et nous avons décidé avec l'ensemble du CA et des Clubs, à travers une Assemblée Générale Extraordinaire, d'essayer de sortir de cette spirale négative tant physique que morale.

Des propositions ont été faites, des souhaits émis, des choix avancés, tout ce qui laisse penser que nos instances, nos clubs veulent se sortir de cette situation délicate.

Au moment où j'écris ces mots, je ne sais pas encore ce qui aura été retenu, appliqué et quelles seront les conséquences pour les uns et les autres mais je sais au moins une chose, c'est que nous aurons tous œuvré à la recherche de solutions pour l'arbitrage du comité 64 mais sûrement pas que....

Je tiens à remercier tous les membres de la commission mais aussi toutes les personnes (je ne citerai personne pour ne pas en oublier), qui d'une façon ou d'une autre nous ont aidés tout au long de cette saison.

### Réunions correspondants arbitrage / Interventions Clubs :

Dispensées en début de saison, ce sont des étapes importantes pour nous. Au-delà des messages régaliens, elles sont souvent la première image que nous avons de l'arbitrage dans vos clubs, elles conditionnent souvent ce à quoi va ressembler la saison et je l'espère également, elles apportent des réponses à vos questions.

Il nous faudrait pouvoir les multiplier avec des groupes plus petits pour individualiser les réponses. Mais est-ce réalisable ?

### Formations / Perfectionnements / Stage de rentrée Adultes :

Merci à tous les Clubs qui ont accueilli gracieusement ces réunions ou formations.

En présentiel, à distance, nous essayons chaque année de nous renouveler pour répondre au mieux à l'air du temps et aux envies. La seule chose qui ne change pas, c'est que si nous ne rendons pas obligatoire (avec sanction) toutes les circonstances de formation, le taux de remplissage de ces soirées ou matinées serait bien faible.

Arbitrer est une performance qui n'est pas innée. Comment penser qu'un simple examen en début de carrière serait suffisant pour évoluer et faire des prestations satisfaisantes durant des années sans remise à niveau ? Une utopie.

[Ci-dessous la liste des lieux et Clubs d'accueil :](#)

ANGLET  
BAYONNE  
BOSDARROS  
CAMBO  
DENGUIN  
LASSEUBE  
LESCAR  
LONS  
MOURENX  
OLORON  
PAU (centre Nelson Paillou)  
TARDETS



### **Formation Arbitre Départemental Adulte débutant T3 :**

Quand début septembre nous avons été obligés de sanctionner 30 équipes représentant 18 clubs pour absence d'arbitres, nous nous sommes dit que cette formation recevrait une forte demande et que nous serions peut-être dans l'obligation de la dupliquer pour répondre aux candidatures.

Que nenni, 1 seule session a suffi avec seulement 16 inscrits à la première journée !!! 6 ont immédiatement fait le choix de l'arrêt. Quant au reste des candidats, je dois avouer que le groupe a été particulièrement réceptif et agréable. Ceci explique probablement cela ; les 10 candidats restants ont été reçus à l'examen.

NOMS	PRENOMS	CLUBS
COLMET	Marina	HBC DENGUIN
RAMEDACE	Mézuela	OSSAU
MALGAT	Jérémy	OSSAU
ROUSSET	Jérôme	AS MADIRAN
COURTIE	Leila	US BOSDARROS
LANOT-GROUSSET	Pauline	US BOSDARROS
FERNANDEZ	Tom	ENTENTE BARZUNAISE
MERINO	Maitena	SPUC Handball
SAUVAGE	Lenny	SPUC Handball
AGUERRE	Peyo	SPUC Handball

### **Ecoles d'arbitrage / Animateurs / Accompagnateurs :**

Portées par l'ITFE, ces formations sont, malgré tout, assurées dans le 64 avec un mélange de distanciel et présentiel auxquelles nous associons les candidats du 40. Seulement 4 personnes pour notre comité

NOMS PRENOMS	CLUBS
ESQUERRE ISABELLE	ENTENTE BARZUNAISE
LASSALLE DORINE	HBC OLORON
LONG CASSANDRE	BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES
POUTHIER LOUIS	ZIBERO SPORTS TARDETS

Par contre et surtout, n'oubliez pas de faire la demande de recyclage pour les Animateurs en fin de validité.

### **Désignations :**

Je ne vais pas vous refaire le même discours chaque année, vous le savez depuis le temps ce sujet est délicat.

Le manque d'arbitres, le nombre d'indisponibilités et le changement d'état d'esprit obligent la commission à faire et refaire plusieurs fois le travail certains week-ends.

Réussirons-nous un jour à ne plus avoir ce problème ? J'en doute ou alors c'est que nous aurons un logiciel qui, lui, fera les désignations sans état d'âme (contrairement à nos bénévoles) en ne tenant compte que des obligations.

### **Indisponibilités :**

Le monde a changé et ce n'est pas une utopie. L'engagement dans une fonction comme celle de l'arbitrage ne se fait plus avec les mêmes règles pour une certaine partie de nos arbitres ou jeunes arbitres départementaux.

On veut bien remplir les obligations de son équipe, mais à condition que cela n'apporte pas trop de contraintes.

Donc, pour cela, on multiplie les indisponibilités totales ou partielles en prenant bien soin d'être libre sur les week-ends sans match. Nous avons des férus du calendrier.

C'est quand vient la fin de saison et l'approche des phases finales que l'on s'inquiète (trop tard pour certains) de ne pas avoir atteint les quotas. Heureusement que nos bénévoles veillent au grain afin d'en alerter les clubs et leur éviter ainsi d'être interdits de phases finales.

Heureusement, nous avons nos valeurs sûres, ceux toujours enclins à nous aider quand nous le leur demandons. Pourtant, eux aussi ont des obligations familiales, eux aussi travaillent, eux aussi ont d'autres activités dans leur club ou ailleurs...mais ils respectent leur engagement.

Ci-dessous les indisponibilités arrêtées au 30 avril

Partielles : **120** / Complètes : **460**

### **Défections :**

Les chiffres ci-dessous devraient nous combler de bonheur s'ils étaient le véritable reflet de la réalité.

Il n'en est rien, si les bénévoles chargés de faire les désignations appliquaient le règlement sans changer les arbitres soudainement indisponibles, amendes et perte de points seraient supérieurs à la cinquantaine.

- 5 avertissements pour 1 défection
- 4 amendes après application de l'article 11

Je souhaite clôturer l'ensemble des items désignations, indisponibilités et défections en vous demandant Mesdames et Messieurs les Présidents de mettre autant d'énergie à demander à vos arbitres de répondre à leurs obligations que vous en mettez à leur trouver des excuses quand vous contestez nos rappels ou sanctions que nous sommes malheureusement obligés d'appliquer.

### **Suivis :**

INSUFFISANT.... Voici l'adjectif qui colle le mieux au sujet.

Des raisons nous en avons plein et toutes valables et compréhensives. Disponibilité, multitude de fonctions, manque d'accompagnateurs formés, sont les plus importantes.

Des évolutions autour de l'accompagnateur vont peut-être nous permettre de développer les suivis et ainsi aider encore un peu plus nos arbitres.

Des suivis vidéo ont aussi été mis en pratique, ils nous permettent de visionner la prestation de nombreux juges arbitres ou J.A.J. sans les contraintes de déplacement et de temps.

Malgré tout, 17 suivis ont été effectués à ce jour.

### **Formation et détection des juges arbitres jeunes :**

Heureusement que nous les avons, et que cet item continue à se développer. Pour vous bien sûr, car cela nous permet de continuer à faire arbitrer les rencontres de jeunes par les jeunes. Pour le Comité aussi, afin de couvrir de nombreuses rencontres -15 et -18 qui, sans eux se joueraient sans arbitre officiel. Mais aussi pour le territoire où nos jeunes arbitres officient dans les diverses strates (PPF/ -18 France /U17 /Inter Comités).

Mais attention, dans « jeunes arbitres » il y a jeune et cela doit passer avant toute autre considération que celle d'une réponse à l'obligation.

Pour info, cette saison, 30 J.A.J. ont été intégrés à la cellule départementale à l'issue des diverses circonstances de formations proposées.

**Les actions :**

- Coupe du Comité -15
- Stages de perfectionnement
- Inter comités départementaux
- Inter secteurs Masculins
- Interventions Clubs

**Nos Arbitres et Techniciens de l'arbitrage départementaux par catégorie :** (Extraction Gesthand).

**Nos arbitres adultes :**

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Arbitres Nationaux	6	8	10
Arbitres Régionaux	46	34	34
Arbitres Départementaux	74	70	52
Arrêts JA Départementaux en début de saison	40	32	31

**Nos jeunes arbitres :**

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
JAJ T1	22	10	12
JAJ T2-T3	70	62	74
JAJ Club	258	258	202

**Nos techniciens de l'arbitrage**

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Animateurs Ecole arbitrage	25	26	23
Accompagnateurs Ecole Arbitrage	36	36	43

**Accession et participation :** Inconnue à ce jour

**Fêtes du Hand :** Auront lieu les 2-3-4-juin à Asson et Nousty

## 1.4.9 Secteur Arbitrage 79 – Anita DOYEN

**Adultes**

Nous avons fait 2 stages de début de saison le 5 et 11 septembre et un de rattrapage le 16 octobre, 33 arbitres JAT3 validés pour cette année.

Trois binômes ont postulé pour l'accession régionale.

ODET Marion - ODET Mickael

BOURGEOIS Emile - DAUBERT Thomas

ATHENDEOU Jean Claude - GRAMMONT Laurent

**Nouveaux arbitres - formateurs Yann Christophe et Anita**

17 inscrits à ce jour 11 validés ; il en reste 3 à valider en début saison prochaine (blessure) 3 arrêts  
3 dates en présentiel 24/09 -16/10 et 19/11 avec travail à distance entre les stages et QCM

### **Correspondants arbitrage**

Echanges avec les correspondants d'arbitrage par mail en septembre pour connaître leur façon de travailler et leur besoin pour évoluer.

Invitation aux stages avec les arbitres

### **Jeunes responsable Emilien et Vincent (accompagnés de Yann Christophe et Anita)**

#### **Effectifs**

Jeune arbitre JAJT2 et JAJT3 : 75 arbitres et environ 100 pour les arbitres clubs.

#### **Détection**

Tous les jeunes arbitres clubs et JAJT3 ont été invités

Le 11/11 à la Mothe et à Champdeniers à l'occasion des détections 13 ans organisées par la technique :47 présents

Le 29 janvier au rassemblement mini hand à la Mothe : 25 présents

#### **Accompagnement 5 dates**

5 dates 2/10, 27/11, 19/02, 17/04, 13/05

Pour les jeunes arbitres, nous avons accompagné les 8 binômes ou solos sur leurs matchs sur la saison avec des retours. Nous leur avons proposé des temps en présentiel en même temps que les sélections formation en salle et action sur le terrain accompagnement avec suivis

Désignations sur les demi-finales de coupe 13/14 mai

2 binômes nous ont représenté aux inter-comités accompagnateur Vincent et Christophe

TEMPETES Jules - SYLVESTRE Tugdual (Niort)

MOREAU Lény - BICHON Anthonin (La Mothe)

1 binôme au tournoi de Benet 8 mai accompagnateur Yann

GROUSSAUD Nino - GUYODO Evan (Prahecq)

#### **Suivis**

Les suivis ont été effectués en priorité sur les nouveaux arbitres et ceux qui en ont fait la demande

Manque de suiveurs disponibles et de finances.

#### **Désignations :**

A ce jour, simplement 5 matchs non couverts sur la saison

#### **Félicitations**

Au binôme BOCHE Grégoire - AUMAND Célestin (Courlay et Moncoutant) retenu pour arbitrer la finale des inter-ligues à Celles-sur-Belle.

#### **Conclusion**

Un grand merci aux arbitres qui ont doublé plusieurs week-ends et à tous les membres de la commission et aux CTF pour leur travail.

## **1.4.10 Secteur Arbitrage 86 – Stéphane METAYER**

### **TESTS D'ARBITRAGE ADULTES**

Dimanche 28/8 à ITEUIL : **12**

BOULDOIRES Clément - BOURGET Yannick - CAILLAUD Johann - CARRE Grégory - COUSIN Roxane - FONTENAULT Romain - HEINESCH Serge - LAMANDE Christophe - RAUD Elliot - UVETEAU Jean-François - VALLET Corentin - VIGNERON Bastien

Samedi 10/09 à JAUNAY MARIGNY : **11**

AUFORT Emeline - BONNEAU Frédéric - BOUTIN Jean Michel - CARON Jérôme - CHAPUS Anthony - DEVALETTE Mickael - GARREAU Clément - JOLY Armand - KELESS MAREKS - METAYER Stéphane - ROGEON Julien

Dimanche 11/09 à LENCLOITRE : **4**

BERNIER David - BERRUET Anaïs - MERVEILLON Maxime - NAFFRICHOUX Florent

Dimanche 9/10 à JAUNAY MARIGNY : **6 (rattrapage)**

ETCHEVERRY Romain - RADUREAU Thomas - RENAUD Florent - TUYERAS Yoann - RIOU Ludovic - LAIDET Antoine

## REUNIONS ET FORMATIONS

- Mercredi 5/10 : Une réunion de début de saison avec les correspondants d'arbitres au Comité - Le rôle du Correspondant d'arbitres - Fonctionnement des QCM en ligne (formation continue) - Les documents à remplir en ligne (fiche liaison arbitre et manager) - Fonctionnement de la Commission - Informations diverses.
- 3 QCM en ligne proposés sur la saison
- 3 soirées de formations
  - Mardi 18 octobre au Comité : Présentation des nouvelles règles – Intervenant Thierry THEVENET
  - Jeudi 8 décembre au Comité : Analyse des duels – Comment se placer en fonction d'un projet défensif – Intervenant : Frédéric GUIRAO
  - Mardi 21 mars 2023 : Le jeu autour du pivot - Intervenant : Frédéric GUIRAO
- 2 suivis de juges arbitres réalisés par Yohann CAILLAUD
- Une réunion de la commission d'arbitrage le lundi 10/10/2022 - Le rôle de chacun – Les désignations - Les formations - Fonctionnement de la Commission - Informations divers
- Nouveauté de la saison : mise en place de la péréquation des indemnités d'arbitrage
- Envoi en début de saison aux clubs d'un tableau de participation à l'arbitrage (le nombre d'arbitre dû et de rencontres à couvrir pour les JA et les JAJ)
- Toute la saison, envoi aux clubs et aux correspondants d'un document récapitulatif des désignations par semaine, téléchargeable sur le site du comité – mise à jour tous les vendredis pour faciliter les correspondances si forfait ou autre, suivi des arbitrages réalisés, des refus, des indispos, des présences aux formations, des fiches arbitres.

### ▪ Points positifs :

Désignations presque intégrales sur les rencontres

Quelques arbitres régionaux se sont rendus disponibles pour pallier au manque

Le nombre de formations organisées

Mise en place d'une valorisation des arbitres impliqués – nombre d'arbitrage (récompenses en fin de saison)

### ▪ Points négatifs :

Manque de sérieux de certains arbitres pour enregistrer leurs indisponibilités dans I-Hand

Manque de disponibilité

Pas assez d'arbitres – Désignations parfois doublées sur le week-end

Pas assez de Jeunes Arbitres pour pouvoir les désigner sur des rencontres jeunes, absences palliées par des désignations adultes

Pas assez de suivis sur les JA

Pas assez de fiches tuteurs réalisées sur les JAJ clubs et T3

Fiche liaison arbitre : 1 seul arbitre a renseigné les fiches

## JUGES ARBITRES JEUNES ET PPF

JAT2 = 10 : LOUVET Andreas - THERY Alix - MEZIL Anthonin - GANCEL Cyprien - MOREAU Joackim - SAVIN

PROD'HOMME Mathis - BARON Nathan - MAIRE Killian - MAROLLEAU Isaac - POIRIER Zoé

Désignations ICR : THERY Alix - MEZIL Anthonin - MAROLLEAU Isaac - MAIRE Killian

**Stage 23 octobre 2022 à VIVONNE**  
Encadré par Lou CHITESCU et Serge ROUDAVITCH



**Stage du 13 novembre 2022 à CHATELLERAULT** encadré par Lou CHITESCU - Serge ROUDAVITCH – Etienne PRINCET  
33 Jeunes nés de 2009 à 2011 présents.

**Stage du 22 janvier 2023 à CHATELLERAULT** encadré par Serge ROUDAVITCH en parallèle aux rencontres Internationales de Handball du Territoire Châtelleraudais

Le matin : Footing - Exercices de déplacement - Arbitrage -11M HBC Châtelleraut / CHHP Avanton

L'après-midi : Présentation des arbitres du match BOUNOUARA Mourad et SAMI Khalid

Discussion : comment préparer un match ?

Observation sur 1 mi-temps : Gestuelle, modulation du coup de sifflet, pivot : fautes offensives et prises de positions



**Stage du 12 mars 2023 à Vivonne**  
**encadré par Serge ROUDAVITCH**

Stage 100 % Féminin dans le cadre d'une journée de féminisation.

Participation de 16 jeunes filles



## 1.4.11 Secteur Arbitrage 23-87 – Etienne MORIN

En préambule, la commission d'arbitrage du territoire 23/87 tient à honorer M Jean-Loup ROBY, sportif accompli, cheville ouvrière du handball en général et ces dernières années particulièrement de l'arbitrage. Formateur, accompagnateur, suiveur et arbitre lui-même il laisse un grand vide en tant que bénévole mais aussi et surtout en tant que personne. Un immense merci à toi pour toute ces années sur et autour des terrains.

Depuis le passage en grande région, le fonctionnement et la gestion de l'arbitrage dans « l'ex Limousin » sont plus que chaotiques. Le championnat est demeuré « tri-départemental » mais la gestion de ces championnats (les désignations

notamment) est devenue très compliquée avec les rencontres en Corrèze, département en grand manque d'arbitres en cartes ou disponibles....

Pour désigner du monde, il faut avoir des arbitres formés et disponibles, ce qui est loin d'être le cas dans une proportion importante des clubs « excentrés », en Corrèze notamment. Les règlements amendés d'année en année n'y changent rien, attendu la « mansuétude » dont les clubs bénéficient par la suite, l'arbitrage n'est absolument pas la priorité, sauf quand les clubs en veulent sur les rencontres !

Pourtant les obligations fonctionnent au niveau ligue, puisque devant la menace de sanctions pour les clubs, des vocations pour devenir JAT2 sont nées cette saison...

L'étrécissement de la commission (plusieurs membres ayant pris d'autres responsabilités au sein du Comité) a fait que nous avons lancé un appel aux clubs pour rejoindre la commission arbitrage. Une seule réponse positive nous est parvenue (un prof d'EPS), mais qui a décliné quand nous lui avons proposé d'aider à l'encadrement des stages de jeunes : « Je n'ai pas le temps »...

Les activités principales de la commission arbitrage 23/87 ont été la revalidation des JA et JAJ, la formation des JAT3 et les désignations. En ce qui concerne les JAJ et le PPF arbitrage, Théo Fredon a rejoint le CD87 avec pour mission d'épauler Julien Fradet sur les jeunes arbitres.

**Concernant la revalidation des JAT3**, 3 dates étaient proposées :

- fin août au tournoi N3 filles de Magnac-Laval
- deux dates en septembre (samedi 3/09 et vendredi 23/09)

Comme il manquait encore quelques arbitres, nous avons prévenu les clubs déficitaires et avons, en novembre, admis les retardataires qui ont participé à une des soirées de formations des JAT3.

Le bilan est positif puisqu'après une période d'étiage, notamment consécutive à la période COVID, nous avons retrouvé un nombre d'arbitres plus en adéquation avec les besoins. Il faut tout de même signaler que les binômes en formation JAT2 ont surtout officié en région et ont manqué à partir de décembre/janvier...

**Pour la formation initiale des JAT3**, 2 dates en novembre (vendredis en soirée)

- La FDME, le compte IHand, l'administratif
  - Le code, l'échelle des sanctions et des exemples de QCM
- Puis un samedi matin en gymnase, des oppositions à siffler.

Nous avons utilisé le QCM de début de saison des JAT3 en distanciel.

Les candidats (hormis un postulant guéretois qui a été accompagné sur des -18 F mais qui doit être revu et dont la validation n'est pas d'actualité) étaient tous d'anciens JAJ ou des JA venant d'un autre département et n'ayant pas sifflé depuis plusieurs saisons. Cet état de fait a bien évidemment simplifié les choses. Il est à noter là encore que ces candidats ont été plus ou moins poussés par leurs clubs qui évoluent en championnats régionaux et qui avaient des obligations à remplir...

Les candidats ont été suivis (ou accompagnés puisque nous n'avons plus grand monde pour les suivis) et validés au fur et à mesure. A ce jour, 4 candidats (sur 10 inscrits) sont encore en attente de passer JAT3 mais demeurent JAJT3.

De même, des « vieux » JAJT1 ou JAJT2 ont été basculés JAT3.

**Pour la formation continue des JAT3 et JAJ**

Un vendredi en soirée en octobre : IHAND et feuille de frais + administratif pour les JAJ et les JA qui avaient oublié...

**Pour les désignations**

Cette année encore, le plus prenant pour la commission... Pendant la saison, nous avons désigné sur les rencontres du tri-département seniors et -18 ; en -15 pour les poules hautes. Nous avons aussi désigné en -17 région. Nous avons pu couvrir les rencontres de façon satisfaisante (mais surtout avec des arbitres solos en début de saison) et sans tenir compte des quotas par club que nous essayions de respecter avant COVID.

Nous avons cette saison encore eu de très nombreux problèmes de communication avec le « 19 ». Plusieurs des clubs corréziens ne présentent AUCUN arbitre, et les rares JA et JAJ que nous pourrions désigner sont toujours indisponibles. Pour couronner le tout, la personne « responsable » de l'arbitrage dans ce département a démissionné fin février, nous avons donc repris leurs désignations aussi.

Entre 20 et 42 rencontres par journée, P. Cuisiner pour les adultes et E. Morin pour les jeunes ont dû aussi passer quantité de coups de fil, les disponibilités des un(e)s et des autres n'étant pas toujours remplies...

#### **RECAPITULATIF DES ACTIONS POUR LES JEUNES ARBITRES :**

- Septembre : Samedi 17 Septembre, matinée validation JAJ T3. 24 et 25 septembre, inter-secteurs filles et garçons ( 2010-2011 ), temps de travail pour les JAJ T3.
- Octobre : Samedi 22 octobre, tournoi -13, journée de validation des JAJ T3. Mercredi 26 octobre, stage JAJ T3 avec comme support les sélections départementales filles et garçons. Dimanche 30 octobre, un binôme de la Haute-Vienne mis à l'honneur avant le début du match du LH/ Nantes, pour la journée de l'arbitrage 2022.
- Novembre : Vendredi 4 Novembre, stage JAJ T3 avec comme support les sélections départementales filles et garçons. Samedi 5 Novembre, accompagnement des arbitres (Marius DESVALOIS/ Jean-lou LABIDOIRE) aux intercomités à Cognac. Dimanche 6 novembre, accompagnement des arbitres (Thomas GOURSAUD / Gabrielle FAURE) aux intercomités à Bègles.
- Décembre : Pas d'opération spécifique effectuée
- Janvier : Dimanche 15 janvier, accompagnement des arbitres (Thomas GOURSAUD/ Gabrielle FAURE) aux intercomités à Arcachon et à Mios pour un autre binôme d'arbitres (Evan DUFAURE/ Abdel ALIATHOUMANI)
- Février : Lundi 13 février, stage JAJ T3 avec comme support les sélections départementales filles et garçons. Mardi 14, mercredi 15 et jeudi 16 février, stage territorial pour deux binômes de la Haute-Vienne ( Marius DESVALOIS/ Jean-lou LABIDOIRE et Evan DUFAURE/ Abdel ALITATHOULANI ).
- Mars : Pas d'opération spécifique effectuée

Depuis septembre, nous avons reçu M. Jérôme Couvillers lors des stages pour présenter l'importance de la filière PPF. Nous avons aussi rencontré Etienne Morin régulièrement des mercredis matins afin de caler les désignations des JAJ et de valider les progrès constatés, notamment lors des rencontres des dimanches matins, avec les équipes des -13 2ème année, équipes « départementales » engagées dans les championnats -15 F et G (équipes de « précomités).

**Voilà, cet inventaire à la Prévert des activités de la commission masque toutefois le fait que s'occuper de l'arbitrage est chronophage quand on fait son possible pour couvrir les rencontres et former du monde. Et ce, en plus, en n'étant pas trop « populaires » dans les clubs qui veulent être arbitrés mais se plaignent des obligations.**

<b>JAT3 (87) NOM - PRENOM</b>	<b>Année</b>	<b>Club</b>
ALI Daniel	1994	LA BASTIDE
ANDRIEUX Zoé	1999	COUZEIX
BAIGE Sandra	1996	MAGNAC LAVAL
BATUT Marie	2001	Le PALAIS
BEALE Florian	2002	PANA LOISIRS
BLOUIN Nicolas	1972	Le PALAIS
BONNARD Gael	1981	BOISSEUIL
BUISSON Rémi	1989	Le PALAIS
CHARLES Kévin	1994	LH87
CHEVALIER Matéo	2004	PANA LOISIRS
CLAISSE Sébastien	1973	HAND SUD
CLAVEROLAS Antoine	1997	BESSINES
CLOUX Paul	1993	COUZEIX
CLUZAUD Olivier	1964	MAGNAC LAVAL
COLONNA Laurent	1965	Le PALAIS
COURTOIS Mathias	2003	SAINT JUNIEN
CUISINIER Pascal	1963	MAGNAC LAVAL
DAOUD El Fahad	1999	La BASTIDE
DUMONTEIX Bruno	1970	Le PALAIS
FORESTIER Audrey	1993	CHATEAUNEUF
FRANCISCO Bruno	1974	COUZEIX
FREDON Théo	2002	ISLE
FREITAS Mary	1994	BESSINES

FRERE Manon	2002	LH87
GIOUX Romain	1989	CHATEAUNEUF
GOURCEROL Romain	1989	BOISSEUIL
HANRY Pauline	1999	COUZEIX
KAPSTEIN Michael	1976	BARBARI'HAND
KESPI Frédérique	1967	BOISSEUIL
LAFITTE Fanny	1998	CAPO
LANDEMAINE Simon	1982	BESSINES
LANGENBACH Gregory	1985	AMBAZAC
LAROCHE Maxime	1995	CAPO
LESCA Charlotte	1997	CAPO
LEVACHER Maxime	1995	CAPO
MADI Yazide	2003	Le PALAIS
MAZALEIGUE Sandrine	1976	CHATEAUNEUF
MONNET Didier	1972	BESSINES
MORIN Pauline	1994	BOISSEUIL
MORIN Sylvain	1991	BOSMIE
MOUDER François	1985	AMBAZAC
NAUD Tiphène	2002	LH87
NEIBECKER Samuel	2003	CAPO
NUGUE Thomas	1987	ORADOUR
PELMOINE Agnès	1964	BOISSEUIL
REDON Laurine	1997	CAPO
RENON William	2000	COUZEIX
RUVEN Nathalie	1969	SAINT JUNIEN
STAUB Nils	1991	LH87
ZBORALA Anthony	1991	ISLE

<b>JAT2 (87) NOM - PRENOM</b>	<b>Année</b>	<b>Club</b>
COIGNAC Guillaume	1990	SAINT JUNIEN
DESAPHY Clément	1999	SAINT JUNIEN
HASSEN DAOUADJI Habib	1969	SAINT JUNIEN
PEREIRA Daniel	1984	ORADOUR
PETIT Yann	1977	PANA LOISIRS

<b>JAT1 (87) NOM - PRENOM</b>	<b>Année</b>	<b>Club</b>
DOYEN Anthony	2002	BOISSEUIL
NICOT Romain	2002	ISLE
PELMOINE Julien	1996	CAPO
ROBERT Thibaud	1995	CAPO

<b>JAJT2 (87) NOM - PRENOM</b>	<b>Année</b>	<b>Club</b>
BOUMAZA Camille	2001	CAPO
BOUZONIE Laurine	2004	HAND SUD
DESVALOIS Marius	2006	LH87
LABIDOIRE Jean-Loup	2007	LH87
PAPON Maëva	2004	LH87

<b>JAJT1 (87) NOM - PRENOM</b>	<b>Année</b>	<b>Club</b>
COUVILLERS Loriane	2003	ISLE
MARCHAL Estelle	2003	ISLE
MOREAU Sarah	2001	Le PALAIS

<b>JAT3 (23) NOM - PRENOM</b>	<b>Année</b>	<b>Club</b>
BOANA Saïd (format°)	1996	GUERET
DAHALANE Djamil	1990	GUERET
FILLOUX Patrice	1967	La SOUTERRAINE
VERNEREY Christophe	1987	CHATELUS MAL.X

<b>JAJT1 (23) NOM - PRENOM</b>	<b>Année</b>	<b>Club</b>
FIOLLE Dorian	2004	La SOUTERRAINE
JOUHANNET Adrien	2004	La SOUTERRAINE

## 2. COC SPORTIVE

### Se retrouver et pratiquer

L'année sportive 2022/23 s'achève et le bilan que l'on peut dresser c'est le plaisir de voir une saison « presque » normale se dérouler.

Je dis presque car nous avons eu quelques cas COVID à traiter mais loin de la vague subie la saison dernière et cela n'a pas engendré un nombre de reports conséquents, je dis presque car le nombre de forfaits a malheureusement considérablement augmenté en fin de saison, le calendrier était difficile avec une année à « ponts » mais charge à la COC de réfléchir pour proposer un calendrier qui permet à chacun d'allier la pratique de notre cher handball et de laisser des temps de repos.

Parlons plutôt du positif et de retrouver cette année, une saison pleine qui a permis à chacun et chacune de s'exprimer sur les terrains. Nos championnats décriés parfois se sont dans l'ensemble bien déroulés avec du suspens dans quasiment toutes les divisions aussi bien pour les accessions que pour le maintien, et cela a engendré sur les dernières journées de championnat un engouement dans beaucoup de gymnases sur toute la région.

Nous avons pu après quelques années de pause remettre en route les finalités -15 ans féminins et masculins avec le point d'orgue qui se passera le dimanche 11 juin pour déterminer les championnes et champions de Nouvelle-Aquitaine.

Une nouveauté cette année est le weekend de finalité, où toutes les divisions ou presque jouent le titre de Champion Nouvelle Aquitaine sur un même lieu, notre souhait est que cette « fête du handball » puisse avoir lieu d'année en année sur tout le territoire afin de devenir un moment fort de la saison de handball en Nouvelle Aquitaine.

Nos championnats jeunes restent compétitifs, nous allons travailler la saison prochaine de concert avec le PPF et les acteurs du handball sur le terrain, à redéfinir nos besoins et attentes sur les championnats jeunes. Le championnat 17 Elite masculin a prouvé son utilité avec le maintien en championnat de France des deux clubs issus de ce championnat durant la saison 2021/22, à nous de travailler pour rendre les autres divisions jeunes compétitives et attractives avec du sens, pour le développement de nos jeunes et un intérêt pour les clubs.

Nous allons aussi vous proposer une modification de notre architecture de championnats féminins adultes afin de nous rapprocher au plus près de notre territoire et de son étendue, les kilomètres dans certaines divisions sont trop importants, nous espérons ainsi avec la réforme proposée les réduire et créer des championnats à taille plus humaine surtout pour les divisions d'entrée en championnat régional.

Cette saison 5 clubs féminins et 4 clubs masculins n'ont pas réussi à se maintenir en championnat de France et rejoignent les divisions régionales, une première dans l'histoire de la Nouvelle Aquitaine, nous n'avions pas connu jusqu'à présent une si forte vague de descentes, gageons que cela ne soit qu'une « année sans » et que la Nouvelle Aquitaine maintienne son rang de ligue avec un grand nombre de clubs en championnat de France, cela prouve aussi l'attractivité de notre handball et de notre territoire.

La réforme fédérale et la diminution du nombre d'accédants en championnat de France à partir de la saison 2023/24 n'est pas la meilleure nouvelle pour le territoire, j'espère que cela ne sera pas trop préjudiciable à long terme pour la Nouvelle Aquitaine, notre région est grande et hétérogène sur les niveaux de jeu, à nous de relever le défi pour rendre le territoire attractif dans son entièreté.

Je ne peux terminer ce rapport sans remercier tous ceux qui ont participé aux travaux de la COC. Un grand merci aux bénévoles de la commission pour leurs disponibilités, leurs propositions et le temps qu'ils consacrent pour notre sport. Merci à Corinne Degorce pour l'appui apporté tout au long de l'année.

Et bien sûr je ne peux l'oublier sinon elle va se fâcher mais un grand MERCI à Céline Villoing-Attica pour sa grande disponibilité tout au long de la saison et l'appui sans faille sur tous les sujets (ou presque), elle n'a pas le don d'ubiquité mais elle ne compte pas son temps pour permettre à la commission sportive de cette si grande région de fonctionner, MERCI CELINE !

Merci à toutes et à tous, passez un bel été, on se retrouve pour la saison 2023/24 qui s'annonce palpitante en cette année olympique.

**Mikaël VIRE**  
**Président Commission Organisation des Compétitions**

## 3. COMMUNICATION

### 3.1 Membres de la Commission

Président : Vincent FILLOUX (Président CD23)

Salariée : Alice GOURDEN (Depuis décembre 2021)

### 3.2 Rappel du rôle et des missions de la commission

Le rôle principal de cette commission est de définir les enjeux, objectifs, cibles, messages et axes de communication. Cette commission doit faciliter les relations transversales au sein de Ligue NA afin de travailler vers un but commun. Nous devons faire connaître et promouvoir la Ligue, ses activités et ses services.

### 3.3 Rétrospective de la saison

#### 3.3.1 La Communication vers les clubs et les licenciés :

##### 3.3.1.1 Site internet de la Ligue

Le site internet a été lancé le 3 septembre 2022 à la suite d'une présentation à l'Assemblée Générale. Depuis, nous avons environ 400 visites par jour et une mise à jour par semaine des données. Les clubs et licenciés peuvent y trouver toutes les actualités, informations et documents nécessaires.

##### 3.3.1.2 Réseaux sociaux

Animations des réseaux avec la création et publications de contenu.

Nos réseaux-sociaux nous servent de relais d'informations pour les actualités des instances et des commissions.

Nous avons créé un Tiktok en février 2023, le but étant de toucher un public différent (génération Z) à travers de courtes vidéos.

Un jeu concours a été mis en place à Noël pour faire gagner un maillot de l'équipe de France. Nous avons connu un franc succès, 1485 personnes ont participé.

Augmentation de nos abonnés sur les réseaux sociaux depuis décembre 2021 :

- Facebook : 6600 → 7319
- Instagram : 945 → 2556
- Tiktok : 1310 followers

##### 3.3.1.3 Événements

Nous avons partagé sur nos RS plusieurs événements du territoire néo-aquitain comme le match de l'équipe de France à Poitiers et à Limoges, les Rencontres Régionales du HandEnsemble à St Loubès, et le Beach Handball Tour.

Sur chaque événement, nous communiquons grâce à des images envoyées par les salariés ou bénévoles sur place.

### 3.4 Perspective

- Développer LinkedIn
- Agrandir la communauté sur les réseaux-sociaux
- Trouver des partenariats
- ITFE : évolution du guide des formations et du livret d'accueil
- Nouvel apprenti en septembre 2023

Rejoignez nous !



Alice GOURDEN

Apprentie en charge de la communication et des projets

## 4. DEVELOPPEMENT

### Composition commission :

DILLENBOURG Martine : présidente

DUPIN Valérie : vice-présidente déléguée de la ligue référente développement auprès du BD

Heures bénévoles : L'investissement autour de la Commission de Développement représente environ 200h de bénévolat

DEGORCE Corinne : secrétaire salariée (200h)

RESSEGUIER Céline : chargée de développement salariée (760h heures dédiées au développement)

VILLIERS Emilie : chargée de développement salariée (300h heures dédiées au développement – congés maternité de juillet 22 à avril 23)

Pierre DAVID a été mis à disposition par le comité 17 pour les missions autour du Handensemble (80h)

Marina COLMET est intervenue sur l'opération des rencontres du hand à 4 et le Noël des Baby (40h)

Heures salariées : 0.8 équivalent temps plein

La commission s'est réunie plusieurs fois par mois dont 2 présentiels (juin et avril).

## Stratégie de développement

### Déploiement du plan de développement territorial de la mandature en concertation avec les comités

- 2 axes prioritaires définis : Agir pour le développement des handballs de demain et renforcer le service aux clubs
- 4 champs d'actions pour couvrir la totalité de la notion de développement sur le territoire

### 4.1 Champs d'actions

#### 4.1.1 Communication / évènementiel

- Communication aux clubs et comités via des mails d'informations réguliers
- Relais auprès de la commission communication des différentes opérations fédérales et celles réalisées sur le territoire

#### 4.1.2 Offres de pratiques

- Mise en place et suivi des appels à projet régionaux
  - Le mois du Hand à 4 : 9 clubs concernés et environ 1000 jeunes en septembre et octobre. **500 participants de plus que la saison dernière.**
    - Lauréats :
      - Coup de cœur Régional** : Surgères
      - Lauréats Régionaux** : Marmande, Territoire Auxances et Clain, Confolens, La Souterraine.
  - Le Noël des babys : 17 clubs d'accueil, 31 participants et 450 enfants présents. **200 participants de plus que la saison dernière.**
  - Handfitez-vous : à venir (avril – mai)
  - Rencontres du Hand à 4 : à venir (mai-juin)
- Organisation de temps d'accompagnement et de promotion
  - La rentrée des Baby (temps technique dans le 17, 33, 79, 64 et 87) 33 entraîneurs présents dont **10 inscrits en formation suite à l'action.**
- Handensemble :
  - Organisation de rencontres Handensemble :
    - Rencontres Régionales à Saint Loubès (report 21-22) : **78 personnes** (6 équipes en adapté et 4 en fauteuil)
    - Rencontres Territoriales à Surgères pour les rencontres territoriales : **95 personnes** (5 équipes en adapté et 4 en fauteuil)

- Rencontres Régionales 22-23 : **24 et 25 juin à PONS (17)**
  - Réunion du groupe de travail Handensemble (mise en place d'un calendrier d'actions annuelles et 1 action par mois)
- Mise en place d'un webinaire autour de la pratique Babyhand le 24/11 : 28 inscrits
- Accompagnement et relance appel à projet fédéraux :
  - Hand pour elles : 13 projets
  - Handensemble : 6 projets dont deux lauréats Lidl (Agen et LH87)
  - Baby : 7 projets
  - Handfit : 4 projets
  - Beach : en cours
  - Hand à 4 : à venir
- Annulation du séminaire « Réussir au féminin » faute de participante.
- Réunions groupe de travail sur la pratique Beach avec proposition de projet pour le territoire
- Participation séminaire FFHB « citoyen 2024 » avec l'éducation nationale.
- Plan d'animation périphérique pour le match Equipe de France avril 2023 : Démonstration Hand à 4 la mi-temps du match.
- Campagne de Labellisation fédérale : accompagnement et proposition de travail commun avec les comités.
- Mise en place Handball toi avec Lidl à Couzeix (87).

### 4.1.3 Services civiques

- Déploiement et gestion de l'agrément fédéral : 23 clubs concernés et 29 jeunes
- Aide à la réalisation de la demande
- Suivi et accompagnement des jeunes et des tuteurs
- Accompagnement des comités volontaire sur le suivi des dossiers (validation demande et suivi des jeunes)

### 4.1.4 Plan de prévention des violences

- Mise en place d'un temps de formation (Intervention Colosse et LogIN) pour les CTF ligue et comités les 13 et 14 septembre : **3 participants**
- Mise en place d'un parcours FOAD sur Campus pour les CTF : **2 connexions**
- Mise en place d'un webinaire avec LOGIn prévention le 27/10 : **11 participants sur les 20 inscrits et pas de professionnel ligue ou CD.**
- Mise en place d'un webinaire sur le RSEC le 22/09 et 29/11 : **47 participants + 39 participants.**
- Création et diffusion du guide de l'accompagnateur d'équipe en partenariat avec l'ITFE et la commission de discipline.
- Mise en place des référents tribunes sur les TQ en partenariat avec la commission sportive et la commission de discipline. Mise en place pour les TIG à venir.
- Participation à la réunion de mise en place d'une commission spécifique au CROS.
- Participation séminaire FFHB référent Intégrité.
- Travail avec commission discipline et arbitrage sur les actions communes à mettre en œuvre : en cours
- Accompagnement et suivi des signalements.

**Martine DILLENBOURG**  
Présidente Commission Développement

## 5. DISCIPLINE

La commission territoriale de Discipline déclinée en 10 sous-commissions (représentant les comités), est chargée d'un pouvoir disciplinaire à l'encontre des clubs et licenciés ayant été l'objet d'un rapport des arbitres ou des éventuels courriers dénonçant des faits et incivilités. Les décisions sont prises en se basant sur les grilles du règlement disciplinaire fédéral.

Cette saison sportive a été très difficile pour toutes les commissions de discipline, qui ont dû faire face à un afflux de dossiers pour incivilités envers les arbitres ; le territoire a géré un peu plus de 80 dossiers.

La Fédération et la Ligue Nouvelle-Aquitaine, luttent et prônent la tolérance "ZERO", pour des rapports concernant des incivilités envers le corps arbitral, jeunes et moins jeunes.

Il est bon de rappeler que dans le code du sport les arbitres sont considérés comme étant en mission de service public et que les atteintes dont ils peuvent être les victimes lors ou à l'occasion de leur mission sont sanctionnées de peines aggravées. La ligue Nouvelle-Aquitaine ne peut admettre que les arbitres qu'elle désigne fassent l'objet de propos inciviques.

Les dossiers sont tristement représentatifs d'une dérive que l'on voit s'accroître au fil des saisons, parents manquant de mesure et de retenue, passions démesurées autour des résultats et classements.

Des difficultés chez les adultes responsables à contrôler leur frustration et à arrêter de reporter la responsabilité de l'échec sur autrui et, l'arbitre est un bouc émissaire tout trouvé. Pour les éducateurs à se comporter de façon exemplaire, porteurs de valeurs. Ils doivent être irréfutables et calmer les éventuelles tensions.

### Les chiffres de cette saison :

Championnats	Masculin	Féminin	Club
Coupe de France	6		1
Nationale 3F	1		1
Pré nationale	8	9	4
Excellence	8	7	1
Honneur	11		2
Moins de 18		5	1
Moins de 17	10		4
DEPARTEMENT	1		

La mise en place de la vidéo conférence, permet à tous les acteurs concernés par un dossier de se rendre disponible et de pouvoir s'exprimer pour les débats contradictoires.

Je remercie les membres de la commission territoriale de discipline et tous les membres qui composent les sous commissions, pour leur disponibilité, leur travail et leur implication dans la mise en œuvre des dossiers et la réalisation des débats.

Bonnes vacances, bien méritées

**Irène MEROP-VICENS**  
Présidente de la Commission Territoriale de Discipline

## 6. RECLAMATIONS ET LITIGES

### 6.1 Composition de la commission

Suite au décès de Jean-Louis la saison dernière, le comité de la Dordogne dont il faisait partie nous a proposé un nouveau membre. Nous avons donc été enchantés d'accueillir Gérald parmi nous.

Notre commission est donc maintenant composée de 6 membres :

- Fabienne DAZET
- Brigitte STAUB
- Gérald BARUTHEL
- Marc BENHAROUN
- Georges BOITEAU
- Alain GAUDARD

Intéressés pour rejoindre notre commission ? N'hésitez plus, faites-moi parvenir votre candidature à l'adresse [6000000.crl@ffhandball.net](mailto:6000000.crl@ffhandball.net) !

### 6.2 Activité de la commission

A ce jour (6 avril 2023), 3 réclamations ont été reçues cette saison :

- Deux d'entre elles n'ont pas été traitées car elles nous sont parvenues hors délai,
- La troisième est en cours de traitement.

Pour rappel, en cas d'observations Colle et Résine notées sur la FDME, c'est la COC qui est compétente pour étudier les remarques des clubs et/ou les rapports des arbitres et non la CRL.

**Corinne DELAGE**  
Présidente Commission Réclamations et Litiges

## 7. STATUTS ET REGLEMENTATION

### 7.1 Qualifications

Cette saison, nous avons 42 641 licences qualifiées.

- Ligue N-A :..... 37
- Comité 16 :..... 2 417
- Comité 17 :..... 3 108
- Comité 19 :..... 1 243
- Comité 23 :..... 253
- Comité 24 :..... 2 873
- Comité 33 :..... 13 648
- Comité 40 :..... 1 906
- Comité 47 :..... 1 392
- Comité 64 :..... 7 016
- Comité 79 :..... 2 903
- Comité 86 :..... 2 605
- Comité 87 :..... 3 240

La mise en place des documents dématérialisés et de la signature électronique a permis un meilleur suivi sur la qualification des licences.

Je remercie toute l'équipe, salariés et bénévoles, qui travaillent avec moi sur cette division.

### 7.2 Conventions entre clubs

49 conventions cette saison :

- 6 en Championnat de France U18/U17
- 2 en championnat National
- 19 en + 16 en championnat Régional
- 22 en U17/U18 en championnat Régional

Cette fin de saison, il devrait y avoir une dizaine de conventions qui ne seront pas renouvelées et au moins 3 clubs qui ne repartiraient pas en convention.

A noter que suite à une convention, les clubs ont le projet de s'unir pour permettre à une catégorie d'âges de pouvoir évoluer dans un meilleur niveau et à chaque club de pouvoir travailler sur les plus jeunes.

Je remercie les 3 membres de cette division pour leur implication.

### 7.3 Equipements

Je remercie tous les membres de cette division et plus particulièrement aux Michels qui œuvrent avec énergie dans ce domaine.

Plusieurs salles ont été visitées sur toute la Nouvelle-Aquitaine, des dossiers sont en cours.

Nous pouvons remarquer que certains clubs ont des difficultés du fait de leur structure et qu'ils ne pourraient évoluer comme il le faudrait. On ne peut pas modifier un bâtiment d'un claquement de doigts et une prise de conscience va devoir être prise par les instances fédérales.

### 7.4 C.M.C.D.

Je remercie l'équipe (Céline, Georges, Sandra et Fabienne) ainsi que tous les partenaires tels que David, Mikaël, Régine et Fred qui ont été présents lors des entretiens et du bilan sur le sursis CMCD 21/22.

Ce sursis octroyé à certaines équipes par le Bureau Directeur a développé une masse de travail afin d'accompagner les clubs. Des réunions pour les accompagner ont été mises en place dès novembre 2022.

Ensuite l'analyse a fait ressortir que sur 95 équipes concernées, 33 ont été pénalisées soit 31 clubs.

Suite à l'information de l'analyse des actions menées de septembre à décembre et surtout pour certains dès l'application des pénalités dans le championnat, des clubs ont réagi et nous avons eu des discussions jusqu'à mi-mars sur ce sujet.

Le bilan que nous pouvons en tirer est que des clubs œuvrent pour être dans les clous de la CMCD mais certains autres ne se préoccupent pas assez tôt dans la saison de la CMCD et sont surpris quand les pénalités sont là et qu'elles peuvent changer totalement les résultats du championnat.

Nous avons fait une réunion d'information sur la CMCD en visio pour sensibiliser les clubs.

Remerciement plus particulier à Céline Villoing-Attica pour sa collaboration et son professionnalisme dans tous ces domaines.

**Francine BERGES**  
**Présidente Commission Statut et Réglementation**

## 8.MEDICALE

- Réception à la Ligue le 22 mars 2023 d'un handballeur licencié à la ligue Monsieur Quentin LHUAIRE interne en médecine qui a lancé une enquête nationale dans le cadre du handball concernant le carton blanc.

Cette enquête fera l'objet d'une thèse de doctorat en médecine pilotée par la commission médicale nationale. Les questionnaires seront adressés au début de la saison 2023-2024.

Cette étude nous servira comme support pour évaluer les suites à donner pour le carton blanc à tous les niveaux de pratique du handball.

- Médicalisation de la rencontre internationale France-Brésil Féminin le 7 avril à Limoges avec l'appui d'un établissement de santé de secours en cas de nécessité.

Le dispositif sécuritaire médical en place est en conformité avec le cahier des chartes fédéral avec des conditions d'exercice optimales du point de vue médical.

- Faible activité de la commission médicale pour le contrôle des dossiers médicaux qualifiant les arbitres dont l'âge est supérieur à 55 ans.

- Absence de problèmes graves concernant la conformité des certificats médicaux des licenciés.

**Docteur Féthy BENZAAD**

LIGUE NOUVELLE  
AQUITAINE  
FFHANDBALL



# RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR AXES

## RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR AXE

### 9. PPF ARBITRAGE

#### 9.1 PPF (Parcours de Performance et de Formation) Arbitrage

L'organisation du parcours de détection et de formation des arbitres jeunes en Nouvelle-Aquitaine continue à s'organiser grâce à l'animation du réseau. Nous savons tous que le « vivier » se trouve dans les clubs. C'est pourquoi, nous mettons en place un lien entre le club – le comité afin de favoriser la proximité. Dans un premier temps, l'objectif est d'identifier une personne pour atteindre : un club = une école arbitrage. Pour accompagner cet animateur, plusieurs outils, interventions, webinaires sont organisés car il existe plusieurs niveaux des écoles d'arbitrage (ne pas faire peur de la fonction). Nous devons continuer à communiquer cette filière arbitre auprès des jeunes pour les faire « rêver ». Cependant, nous avons encore beaucoup de travail à effectuer sur les comportements déviants pour assurer la sécurité de nos jeunes. Notre activité est d'animer ce réseau des 11 responsables secteurs PPF arbitrage à travers des réunions, des stages et des visios pour renouveler les différents groupes T2/T1 JAJ et de travailler au quotidien avec Ludovic Marques, Eric Dinquer sur la stratégie des binômes potentiels (T1PPF et T2).

##### 9.1.1 Parcours des Juges Arbitres Jeunes T1 Performance

Pour cette saison 2022/2023, il a été décidé de renouveler l'ensemble du groupe, et de privilégier les binômes qui n'ont pas pu réellement se dévoiler lors des 2 années COVID. Le choix des binômes s'est fait à l'issue d'un stage de concours d'entrée qui a eu lieu en avril 2022. Ainsi, 7 binômes ont intégré le groupe.

- MEYRIEUX Salomé / VANDENBON Chloé ..... CD64 / 40
- MOUTON Lucas / QUERMEUR Allan ..... CD40
- MARCHAL Estelle / COUVILLERS Loriane ..... CD87
- GALLIMARDET Lucas / GALLIMARDET Quentin .... CD33
- AUMAND Célestin / BOCHE Grégoire ..... CD79
- BRUNET Arthur / BARBEAU Axel ..... CD86
- DASCONE Maxime / LOULOM Clément ..... CD33

##### Programme du JAJ T1 PPF :

- Participer au stage de début de saison via une visio de rentrée
- Arbitrer des rencontres de niveaux U18 France et des rencontres adultes de niveau N2F/N3T/PNM
- Arbitrer les compétitions Inter Ligues masculine et féminine
- Arbitrer des séquences au Pôle masculin et féminin (CREPS Talence)
- Effectuer des tests QCM écrits et vidéos régulièrement (au minimum toutes les 6 semaines)
- Participer aux stages JAJ T1 PPF (novembre et mars)
- Travailler avec leur « coach » : une fiche action – mission sur les droits et devoirs de chacun – est construite et validée

##### Les coachings de cette saison :

- Ludovic Marques = GALLIMARDET Lucas / GALLIMARDET Quentin et DASCONE Maxime / LOULOM Clément
  - Eric Dinquer = MEYRIEUX Salomé / VANDENBON Chloé et MOUTON Lucas / QUERMEUR Allan
  - Frédéric Guirao = MARCHAL Estelle / COUVILLERS Loriane, AUMAND Célestin / BOCHE Grégoire et BRUNET Arthur / BARBEAU Axel
- + parcours proposé (coach, suivis, stages...) toute la saison avec les réunions mensuelles pour faire le point + invitations fédérales compétitions IL

##### Participation aux compétitions Inter Ligues :

- AUMAND Célestin / BOCHE Grégoire : Inter Ligues Féminines à Celles-sur-Belle en mars : Binôme ayant une demi-finale et la Finale de la compétition.

##### Participation SN U16 Féminin en mai :

- MOUTON Lucas / QUERMEUR Allan

##### Participation aux finales de secteur de Coupe de France :

- MOUTON Lucas / QUERMEUR Allan
- BRUNET Arthur / BARBEAU Axel

A la fin de la saison, l'ensemble du Groupe JAJ T1 PPF sera renouvelé. Certains binômes vont intégrer le T1N et d'autres seront en T1 adulte. Un nouveau stage s'est effectué en avril 2023, où 6 binômes ont participé. Le choix sera fait de retenir 4 ou 5 binômes.

## 9.1.2 Parcours des Juges Arbitres Jeunes T2 Accession

### A) Animation du réseau

Pour détecter et accompagner les clubs, une organisation par secteurs s'est mise en place :

Comités	Référents Secteurs	Référents Ligue Acc
16	Julien Gambier (CTF)	Frédéric Guirao
17	Pierre David (CTF)	Ludovic Marques
19	Vincent Breton (CTF)	Frédéric Guirao
24	Sylvain Massonnaud	Ludovic Marques
33	Ludovic Marques (salarié)	Frédéric Guirao
40	Anthony Juanaveria	Eric Dinqer
47	Jean Luc Castelanelli	Eric Dinqer
64	Eric Dinqer (salarié)	Frédéric Guirao
79	Emilien Larrière (CTF)	Frédéric Guirao
86	Serge Roudavitch	Frédéric Guirao
87/23	Julien Fradet (CTF)	Frédéric Guirao

Pour échanger, informer, accompagner.... Plusieurs temps étaient planifiés :

- En classe virtuelle
- En classe virtuelle par groupes secteurs
- En personnalisant lors des visites en stages ou réunions
- Webinaire mis en place une fois par mois depuis janvier 2023

L'objectif est d'animer le réseau des référents secteurs arbitrage pour détecter les arbitres jeunes des clubs. De ce fait, pendant cette période, plusieurs outils ont été communiqués pour diffusion aux clubs (articles, sites, tableaux...).

### B) Stages – Compétitions

L'arbitrage est au service du jeu. Afin de renouveler nos JAJ, le PPF Arbitrage a mis en place un parcours de détection sur les JAJ T2. Au final sur la saison, 24 binômes JAJ T2 ont été vus lors des différentes compétitions.

#### Pré-détection et présentation du parcours :

- N-1 : Visio de présentation en mai 2023.

#### Détection des binômes :

- Visio de présentation aux Inter Comités Régionaux 1 en octobre 2022
- Inter Comités Régionaux 1 début novembre 2022 (14 binômes)

#### *Masculins à Cognac (16) :*

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 16	Jules DEREUMAUX (2006)	Tristan SCAEROU (2006)
CD 17	Lucas DOUCHET (2006)	Robin LAUR (2006)
CD 19	Adrien TERRIOUX (2007)	Emilio MORISOT (2007)
CD 33	Lilian BEY FEUGAS (2006)	Martin JOSEPH (2006)
CD 40	Jules SARGNON (2005)	Titouan LANIBOIS (2006)
CD 87	Jean Lou LABIDOIRE (2007)	Marius DESVALOIS (2006)

Féminines à Bègles (33) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 17	Elsa NAYRAC (2005)	Agathe BARRE (2005)
CD 33	Eva JULLIEN BRISSEAU (2005)	Emmy JULLIEN BRISSEAU (2005)
CD 40	Jean HUGUET SANCHEZ (2005)	Naël ABDEL AAL (2005)
CD 47	Yoann JOUNIAUX (2006)	Mathis CANCES (2007)
CD 64	Ninon DULUC (2007)	Romane NOUGUE CAZENAVE (2007)
CD 64	Loan CLAVERIE (2006)	Enzo RICARDE (2006)
CD 79	Leny MOREAU (2009)	Anthonin BICHON (2008)
CD 86	Killian MAIRE (2007)	Isaac MAROLLEAU (2006)

- Visio de présentation aux Inter Comités Régionaux 2 début janvier 2023
- Inter Comités Régionaux 2 mi-janvier 2023 (17 binômes)

Féminines à Bergerac (24)

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 16	Jules DERUMAUX (2006)	Tristan SCAEROU (2006)
CD 24	Evan BARUTHEL (2005)	Yassine BELGADA (2005)
CD 40	Jules SARGON (2005)	Titouan LANIBOIS (2006)

Féminines à La Mothe (79) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 17	Elsa NAYRAC (2005)	Agathe BARRE (2005)
CD 79	Tugdual SILVESTRE (2005)	Jules TEMPETTE (2005)
CD 86	Killian MAIRE (2007)	Isaac MAROLLEAU (2006)

Féminines à Mios (33) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 33	Lilian BEY FEUGAS (2005)	Martin JOSEPH (2005)
CD 64	Maika AROTCARENA (2006)	Xana BIDART ANCHORDOQUI (2007)
CD 87	Evan DUFAURE (2007)	Abdel ALI ATHOUMANI (2007)

Masculins à Agen (47) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 16	Rayana ABOUTAYEB (2005)	Naël LECLAIRCIE I (2006)
CD 47	Yohann JOUNIAUX (2006)	Mathis CANCES (2007)

Masculins à Pons (17) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 17	Lucas DOUCHER (2006)	Robin LAUR (2006)
CD 40	Jean HUGUET SANCHEZ (2005)	Naël ABDEL AAL (2005)
CD 86	Alix THERY (2005)	Anthonin MEZIL (2004)

Masculins à Arcachon (33) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 33	Eva JULLIEN--BRISSEAU (2005)	Emmy JULLIEN--BRISSEAU (2005)
CD 64	Ninon DULUC (2007)	Romane NOUGUE CAZENAVE (2007)
CD 87	Gabrielle FAURE (2007)	Thomas GOURSAUD (2007)

## Sélection des binômes pour intégrer le JAJ T1 :

- 2 Stages en février 2023

### Stage 1 :

	NOMS des Binômes	Année de naiss.	Club (Secteur)
1	JULIEN BRISSEAU Eva / JULIEN BRISSEAU Emmy	2005	Créon (Secteur 33)
2	BEY FEUGAS Lilian / JOSEPH Martin	2006	Lormont (Secteur 33)
3	SARGNONT Jules / LANIBOIS-LAPEYRE Titouan	2005/2006	St Pierre du Mont (Secteur 40)
4	CLAVERIE Loan / RICARDE Enzo	2006	HBC Oloron (Secteur 64)
5	AROTCARENA Maïka / BIDART-ANCHORDOQUI Xana	2006/2007	Côte Basque (Secteur 64)
6	ABOUTAYEB Rayana / LECLAIRCIE Naël	2005/2006	St Yrieix (Secteur 16)
7	SILVESTRE Tugdual / TEMPETTE Jules	2005	Niort (Secteur 79)

### Stage 2 :

	NOM des Binômes	Année de naiss.	Club (Secteur)
1	DEREUMAUX Jules /SCAEROU Tristan	2006	Cognac (Secteur 16)
2	DOUCHET Lucas / LAUR Robin	2006	Aunis la Rochelle (Secteur 17)
3	NAYRAC Elsa / BARRE Agathe	2005	Rochefort (Secteur 17)
4	DULUC Ninon / NOUGUE CAZENAVE Romane	2007	Pau Nousty (Secteur 64)
5	MOREAU Lenny / BICHON Antonin	2009/2008	La Mothe St Heray (Secteur 79)
6	BARUTHEL Evan / BELGADA Yassine	2005	Montpon (Secteur 24)
7	LABIDOIRE Jean Lou / DESVALOIS Marius	2007/2006	Limoges (Secteur 87)
8	DUFAURE Evan / ALI ATHOUMANI Abdel	2007	CAPO Limoges (Secteur 87)
9	JOUNIAUX Yoann / CANCES Mathis	2006/2007	Villeneuve sur Lot / Brax (Secteur 47)

#### 4 Binômes sélectionnés pour le Tour National Inter Comités à Pau en avril 2023

- LABIDOIRE Jean Lou / DESVALOIS Marius..... CD87
- BEY FEUGAS Lilian / JOSEPH Martin..... CD33
- CLAVERIE Loan / RICARDE Enzo ..... CD64
- SILVESTRE Tugdual / TEMPETTE Jules ..... CD79



#### 4 Binômes sélectionnés pour le Tour National Inter Comités à St-Junien en avril 2023

- DOUCHET Lucas / LAUR Robin ..... CD17
- NAYRAC Elsa / BARRE Agathe ..... CD17
- DULUC Ninon / NOUGUE CAZENAVE Romane..... CD64
- JULIEN BRISSEAU Eva / JULIEN BRISSEAU Emmy . CD33



#### 1 à 2 binômes sélectionnés pour les finalités Nationales à Orléans fin mai 2023

- DOUCHET Lucas / LAUR Robin CD17
- BEY FEUGAS Lilian / JOSEPH Martin ou JULIEN BRISSEAU Eva / JULIEN BRISSEAU Emmy CD33

Les binômes retenus lors du stage de février 2023, seront intégrés au JAJ T1 dès la rentrée 2023.

Frédéric GUIRAO  
CTF Ligue Nouvelle-Aquitaine

## 10. PROJET DE PERFORMANCE FEDERALE FEMININ

### Préambule :

La saison sportive concernant le volant « détection et renouvellement de l'élite » a poursuivi la réforme territoriale à son échelle.

**Le Pôle Nouvelle Aquitaine reste une structure administrative unique, portée par la Ligue, composée de 3 « Sites », pour sa quatrième année d'existence sous ce format :** (2 sites accessions à Oloron et Angoulême et 1 site excellence à Bordeaux-Talence).

Avec sa spécificité, le PPF féminin reste attaché à un fonctionnement « pyramidal » qui ne retient en son sein que très peu de joueuses par génération en site d'excellence.

Cette année le site d'excellence était composé de la liste suivante, les filles nées en 2005 quittent le pôle en fin d'année scolaire. Elles rejoignent majoritairement des clubs de D2/D1 et des centres de formation. C'est la vocation première du pôle espoir qui a pour objectif le renouvellement **des effectifs professionnels de la ligue Féminine.**

	Accession	DEP	Nom	Prénom	Année naissance	Club	Stage / Sélections nationales	2023/2024
1	Site Angoulême	33	ASTIER	Lisa	05/02/2005	N2 LEGE	SNU18	CFCP Mérignac
2	Site Angoulême	17	FORJONEL	Estelle	11/01/2005	N2 AUNIS LA ROCHELLE		D2 CAB
3		33	BORG	Enola	31/05/2005	N1 MIOS	SNU18/U19/RIG	D2 Pessac
4		33	BORG	Lylou	31/05/2005	N1MIOS	SNU18/U19/RIG	Mérignac
5	Site Oloron	64	CANEROT	Mathilde	28/02/2005	N1 BORDES SPORTS		D2 Toulouse
6	Site Oloron	64	COLINOT	Lina	08/02/2005	N1 COTE BASQUE	SNU18/U19/RIG	CFCP Mérignac
7	Site Angoulême	Autre	EBARA	Léonie	28/04/2005	N1 BERGERAC		CFCP Chambray
8	Site Oloron	64	AROTCARENA	Jone	07/05/2006	N1 COTE BASQUE	SNU18/U17/RIG	
9	Site Angoulême	33	CHANTELLY	Mélissa	21/04/2006	N1 MERIGNAC	SNU18/U17/RIG	
10	Site Angoulême	86	LENFANT SCODELLARO	Camille	03/04/2006	N2 CELLES SUR BELLE	Stage U17 Beach HB	
11	Site Oloron	64	GROS	Blandine		N1 BORDES SPORTS		
12	Site Oloron	64	VERGELY	Clara		N1/N2 BORDES SPORTS		
13	Site Oloron	64	DENIS CAZENEUVE	Romane	05/02/2007	N2 AS URRUNNARAK	SNU16	
14	Site Oloron	64	BUREU-CRUZ	Emma	17/05/2007	N1/N2 BORDES SPORTS	SNU16/U17/RIG	
15	Site Angoulême	24	JEAN-PHILIPPE	Ema	20/04/2007	N2 CAB		
16	Site Angoulême	33	DAVID	Maylis		N2 SAINT LOUBES		



Le pôle est encadré par **Béatrice DELBURG** (responsable sportive), **Romain ROUGIER** (préparateur physique), **Pierre RAYNE** (entraîneur GB), **Lucile BRUXELLES** (intervenante technique), **Marc HOAREAU** (intervenant technique), **Thibaut CASSAGNE** (préparateur mental).

**Agathe ELIE** (préparation physique).

Merci à toute cette équipe pour son engagement et son professionnalisme au quotidien. Leur travail collaboratif assure une formation solide pour nos meilleures joueuses en les préparant à l'exigence du handball professionnel.

L'implantation du site reste à date sur le CREPS de Bordeaux. La proximité des établissements scolaires, d'un service médical de qualité et d'installations sportives adaptées font de ce choix une opportunité pour les jeunes filles qui rejoignent l'excellence. Pour autant, **l'augmentation régulière des tarifs depuis la dernière décennie** pourrait fragiliser le maintien du pôle espoir dans cet établissement public. La ligue Nouvelle Aquitaine assure l'essentiel du financement même si les familles sont également sollicitées.

**Le centre de formation de Mérignac** (encadré par Julia NORMAND) profite des installations du CREPS (convention) et des créneaux du pôle espoir. Cette situation favorise les échanges et permet aux toutes meilleures des entraînements adaptés à leur niveau de jeu.



Ce groupe a remporté cette année les interpoles qui se déroulaient à Bourg de péage en février 2023.

Bravo à toutes les joueuses et à tout le staff pour les avoir accompagnées dans cette quête qu'elles s'étaient fixée « collectivement » !

## Les sites accession :

Les deux sites accession accueillait cette année **31** joueuses (**22** joueuses à Angoulême et **9** à Oloron)

**POUR ANGOULEME**, implanté sur le Lycée et le collège Marguerite de Valois.

NOM Prénom	Année naissance	Club	DEP ORIGINE	Stage / Sélections nationales
ANSALDI--GRUE Charlotte	19/11/2008	Biard	86	
BARRANGER ARNAULT Perrine	06/05/2008	Avenir Matha	17	
BEAUFORT Lilou	29/03/2008	Haute Saintonge HB	17	
CHAIR Cassie	16/04/2008	Objat	19	
GOULOUMES Lola	25/01/2008	ROC ASSJ	87	
LABRUNE Lina	22/02/2008	Hand Sud 87	87	SNU16
LEGRAND Célestine	06/01/2008	Prahecq	17	
MOHAMADI Aaliya	02/02/2008	Mérignac HB	33	
POUJADE Maéva	21/02/2008	HB club Canonnais	47	
RELOT BOUYA Dorkas	22/06/2008	Celles sur Belle	79	
ROUVREAU Agathe	10/12/2008	Prahecq	17	
SERAUDIE LE QUERE Juliette	14/06/2008	Bruges	33	
SERAUDIE LE QUERE Margor	14/06/2008	Bruges	33	
SEYRAT Chloé	16/02/2008	JSAHB	24	
VEZIN Léa	27/03/2008	Hand Sud 87	87	
CHEVALIER Satine	24/05/2007	ROC ASSJ	87	
DELCEV Marie	23/01/2007	Celles sur Belle	79	SNU16 / stage U17 Beach HB
DES TOUCHES Charlotte	15/11/2007	Mios	33	SNU16
DRAPEAU Camille	14/05/2007	Celles sur Belle	79	
MORILLE Romy	23/03/2007	Celles sur Belle	86	
SEQUEIRA--ZAHONERO Clotilde	12/04/2007	Agen	47	
VASSE Chloé	08/01/2007	Moncutant	79	

Le site d'Angoulême est dirigé par **Lucile BRUXELLES**, elle est accompagnée par **Julien GAMBIER** (CTF 16). L'équipe médicale est constituée du **Docteur Florence QUILLET BALUTAUD** et du kinésithérapeute **David VIAL**. Cette équipe assure l'encadrement de tout l'effectif. La direction scolaire est assurée par **Monsieur SIMONET** (proviseur) et **Madame BRUXELLE** (principale du collège).

Je tiens à les remercier particulièrement pour l'accueil qu'ils offrent au pôle espoir. Les aménagements mis en œuvre assurent de bonnes conditions pour mettre en place une formation sportive intensive.

## POUR OLORON, implanté sur la cité scolaire SUPERVIELLE

NOM Prénom	Année naissance	Club	DEP ORIGINE	Stage / Sélections nationales
BALLIHAUT Lena	09/04/2009	PAU NOUSTY	64	
PERONET Alexia	06/02/2008	PAU NOUSTY	64	
HOFFNER ROUCOULE Sheryl	19/01/2007	SUKIL HAND CAMBO	64	SN U16
HARISTOY Ana	24/03/2008	PAU NOUSTY	64	
BRUANT Miranah	05/10/2008	US TYROSSE	40	
ELLISSECHE Estixu	13/08/2008	ST PALAIS	64	SN U16 / RIG
CHATUE MUNOZ Kalya	04/03/2007	PAU NOUSTY	64	
DESBOIS Lucie	15/03/2007	ASSON	64	
MASSON Lou	16/01/2007	COTE BASQUE	64	

Le site d'Oloron est encadré par **Olivier MARIE MAGDELEINE**. Il est accompagné par **Lionel DARRIEUTORT** (salarié du club de PAU NOUSTY). Les séances de préparation physique sont assurées par Monsieur **Jean PREUX** (professeur EPS) même si les contenus sont élaborés pour les deux sites accession par **Romain ROUGIER**.

Pour rappel, le site est accolé à la section sportive portée par le comité 64 sans qui le site ne pourrait pas fonctionner. Le suivi médical est assuré par **Cathy PAPON** (médecin) et **Victor LABACI** (kinésithérapeute).

Je tiens à remercier Monsieur **Pascal VERDIER**, Proviseur de la cité scolaire pour la qualité de l'accueil qu'il accorde au pôle espoir.

### Une collaboration entre les sites **renouvelée** par l'intermédiaire des **Rencontres Inter-Sites. (RIS)**

Afin d'améliorer **l'évaluation et la formation** des jeunes intégrées en site accession, des **regroupements inter sites (RIS)** se déroulent trois fois par année scolaire. Ces regroupements d'une durée de trois jours doivent permettre aux jeunes de l'accession de vivre au sein de l'excellence en partageant des entraînements avec le groupe excellence et des séances de travail individualisé.

Les séances d'entraînement se réalisent sur les installations et les créneaux d'entraînement du site excellence. L'encadrement est assuré par l'équipe technique des trois sites. Cette opération est devenue possible grâce à l'intervention des chefs d'établissements des **lycée Alfred KASLER, Lycée SUPERVIELLE et Lycée Margueritte de VALOIS** qui ont signé une convention qui favorise l'accueil des joueuses de tous les sites dans les internats et au sein de leur restauration collective. Je tiens à remercier **monsieur SIMONET** (Lycée Margueritte de Valois), **Monsieur VERDIER** (Lycée Supervielle), **Monsieur GONZALES** (Lycée Kastler), **Madame BARC** (intendance Lycée Kastler) et enfin **Barbara BENNAUDIN** ma collègue du CREPS qui ont largement contribué au renouvellement de cette action.

### RIS 1

1	Angoulême	2007	DELCEV	Marie	CELLE SUR BELLE
2	Angoulême	2007	VASSE	Chloé	MONCOUTANT
3	Angoulême	2007	MORILLE	Romy	CELLE SUR BELLE
4	Angoulême	2007	DRAPEAU	Camille	CELLE SUR BELLE
5	Angoulême	2007	DES TOUCHES	Charlotte	MIOS
6	Oloron	2007	CHATUE MUNOZ	Kayla	NOUSTY
7	Oloron	2007	DESBOIS	Lucie	ASSON
8	Oloron	2007	MASSON	Lou	COTE BASQUE
9	Oloron	2007	HOFFNER ROUCOLLE	SHERYL	COTE BASQUE

## RIS 2

1	Angoulême	2007	DELCEV	Marie	CELLE SUR BELLE
2	Angoulême	2007	VASSE	Chloé	MONCOUTANT
3	Angoulême	2007	MORILLE	Romy	CELLE SUR BELLE
4	Angoulême	2008	ANSALDI--GRUE	Charlotte	BIARD
5	Angoulême	2007	DES TOUCHES	Charlotte	MIOS
6	Angoulême	2008	VEZIN	Léa	HAND SUD
7	Oloron	2008	ELLISSECHE	Estixu	ASSON
8	Oloron	2008	PERONET	Alexia	PAU NOUSTY
9	Oloron	2007	HOFFNER ROUCOLLE	SHERYL	COTE BASQUE

## RIS 3

1	Angoulême	2007	DELCEV	Marie	CELLES SUR BELLE
2	Angoulême	2007	VASSE	Chloé	MONCOUTANT
3	Angoulême	2007	MORILLE	Romy	CELLES SUR BELLE
4	Angoulême	2007	DRAPEAU	Camille	CELLES SUR BELLE
5	Angoulême	2007	DES TOUCHES	Charlotte	MIOS
6	Angoulême	2007	SEQUEIRA--ZAHONERO	Clothilde	AGEN
7	Oloron	2007	MASSON	Lou	URRUNARRAK
8	Oloron	2007	DEBOIS	Lucie	ASSON
9	Oloron	2007	HOFFNER ROUCOLLE	SHERYL	COTE BASQUE

## La Compétition Inter ligues

Comme chaque année, la FFHB organise pour évaluer les sites accession et la génération des filles de 3° et 2° les inter-ligues. **Cette compétition est implantée en Nouvelle Aquitaine** depuis l'an dernier. Le club de Celles sur Belle et tous ses bénévoles font preuve d'un véritable savoir-faire et cela permet de faire rayonner le handball féminin sur le territoire, qu'ils en soient vivement remerciés !

## Liste des joueuses ayant participé aux inter-ligues en Mars à Celles sur Belle

	NOM	Prénom	Date de naissance	Structure d'entraînement	Club actuel	DEP
1	ANSALDI--GRUE	Charlotte	2008	Site accession ANGOULEME	BIARD	86
2	GOULOUMES	LolaA	2008	Site accession ANGOULEME	ROC ASSJ	87
3	LABRUNE	Lina	2008	Site accession ANGOULEME	HAND SUD 87	87
4	MOHAMADI	Aaliya	2008	Site accession ANGOULEME	MERIGNAC HB	33
5	RELOT	Bouya /Dorkas	2008	Site accession ANGOULEME	CELLES SUR BELLE	79
6	ROUVREAU	Agathe	2008	Site accession ANGOULEME	PRAHECQ	79
7	LEGRAND	Célestine	2008	Site accession ANGOULEME	PRAHECQ	79
8	SERAUDIE LE QUERE	Margot	2008	Site accession ANGOULEME	BRUGES	33
9	SERAUDIE LE QUERE	Juliette	2008	Site accession ANGOULEME	BRUGES	33
10	SEYRAT	Chloé	2008	Site accession ANGOULEME	PERIGUEUX HB	24
11	VEZIN	Léa	2008	Site accession ANGOULEME	HAND SUD 87	87
12	ELLISSECHE	Estixu	2008	Site accession OLORON	PAU NOUSTY	64
13	BRUANT	Miranah	2008	Site accession OLORON	TYROSSE	40
14	HARISTOY	Ana	2008	Site accession OLORON	PAU NOUSTY	64
15	PERONET	Aléxia	2008	Site accession OLORON	PAU NOUSTY	64
16	DES TOUCHES	Charlotte	2007	Site accession ANGOULEME	MIOS	33



Lors de cette compétition de détection nationale le collectif Néo Aquitain termine 12ème.

Trois joueuses ont été identifiées pour participer au premier stage national à la Maison du handball, il s'agit de :

- Charlotte DESTOUCHES (2007)
- Estixu ELLISSECHE (2008)
- Lina LABRUNE (2008)

## La détection initiale

L'architecture de détection en amont de l'entrée en pôle espoir, s'appuie sur le travail de **détection initiale des comités**. La compétition inter-comités reste la compétition référence qui permet de jalonner un parcours de formation pour les joueuses et des temps forts d'évaluation pour les équipes départementales. Depuis la réforme des régions et des PPF F, une phase territoriale en 3 temps nous permet de constituer un groupe de joueuses pour un regroupement en février qui réunit 42 joueuses.

Ce stage est encadré par tous les responsables de sélections départementales. Toute l'équipe technique se compose de :

*Jean Etienne MATTIUZZO (79), Pierre DAVID (17), Diana TUREA ILEANA (86), Nolan LATHIERE (87), Patrice LOUSTAU (47), Gilles GIRON (33), Lionel DARRIEUTORT (64), Romain COUTANTIN (40), Julien GAMBIER (16), Dimitri ROYERE et Colin GOURY (24), Vincent BRETON (19).*

Merci à l'ensemble de cette équipe. Ce travail mutualisé est le fruit de l'engagement de chaque comité qui met à disposition ses cadres au sein d'une opération financée par la ligue Nouvelle Aquitaine.

**Béatrice DELBURG et Lucile BRUXELLES** ont partagé leur expertise lors d'interventions autour de **l'utilisation de la vidéo** au service de l'apprentissage.



## La réforme des inter-comités, les inter-comités Nationaux

Comme la saison précédente, la Ligue Nouvelle Aquitaine a souhaité composer une « **équipe regroupée** ». Un projet mutualisé, ligue/comité, assure le financement de cette opération qui reste une véritable opportunité pour les joueuses et les cadres qui les accompagnent. Le comité 64 a assuré gratuitement le

déplacement des filles du 40. Un grand merci aux élus et à mon collègue Olivier MARIE MAGDELEINE pour avoir coordonné cette partie logistique indispensable dans la réussite du projet. Cette année l'équipe a été encadrée par **Julien GAMBIER (16)** et **Diana TUREA (86)**. Un grand merci à leurs élus pour leur donner cette possibilité en intégrant cet évènement à leur lettre de mission. Merci à tous les deux pour la qualité de leur travail.



Le tournoi a eu lieu à Saint Junien avec une co-organisation Club / Comité 87.

L'évènement a été une réussite et je remercie en particulier **Coleen LEPETIT**, salariée du comité 87 pour son investissement sans faille et son travail de coordination qui a permis de faire vivre une belle compétition aux jeunes filles. Merci aux bénévoles du club de **Saint Junien** pour leur accueil.

L'équipe des Pyrénées Atlantiques encadrée par Lionel DARRIEUTORT s'est qualifiée, comme l'an passé au tournoi final qui aura lieu en mai prochain.

### Composition du groupe Équipe Regroupée Nouvelle Aquitaine

	NOM	Prénom	Date de naissance	Club actuel	DEP
1	SCHIMD	KYLINE	26/02/09	COGNAC	16
2	CISSE	HABY	01/02/09	ACH ANGOULEME	16
3	DIABY	HADJA-KADIDIATOU	04/10/09	ACH ANGOULEME	16
4	BOULANGER	HANAË	24/10/09	HAND BALL MOTHAI	79
5	BOSSUET	ALICE	04/08/09	CIVRAY US HB	86
6	LESGOURGUES	EMMA	04/08/09	US TYROSSE	40
7	TASSEZ	LISON	02/12/09	BIARD HBC	86
8	KAMBE	SOUKAYNA	28/07/09	ACH ANGOULEME	16
9	CABANNES	CHELSY	17/11/09	SPORTING HBC SAINT PIERRE	40
10	GARCIA-AIRAUT	NAYELI	09/02/09	BRESSUIRE BC	79
11	ARDILLON	MELISENDE	18/02/09	BIARD HBC	86
12	BERNARDEAU	LOUISE	10/09/09	CELLES SUR BELLE	79
13	BONNET	CALIE	14/10/09	ENT. CHAURAY LA CRECHE	79
14	DUCAMP	LILOU	24/07/09	SAINT PAUL LES DAX	40



Sélection des Pyrénées Atlantiques



Sélection de Haute Vienne

## L'opération N+1

<b>COMITE 24</b>	
KERVAN	Andréa
FONSEGRIVE	Noémie
<b>COMITE 33</b>	
VIVODTZEV	Julia
DERVEAUX	Ambre
GORIE	Elza
ELATARI	Isslame
<b>COMITE 64</b>	
CANEROT	Laurine
LASBARRERES-CANDAU	Maylis
<b>COMITE 87</b>	
NOUHAUD	Chloé
DUTERNE	Lyla
GASSAMA	Diakoumba
<b>COMITE 19</b>	
MARTY	Léonie
<b>COMITE 17</b>	
TALLE	Laurianne
VACHER	Zoé
RENNOU	Marie
<b>COMITE 40</b>	
DULUCQ	Marie

**L'opération N+1** est une opération dont la première édition s'est réalisée en 2020. Elle a pour objectif de **renforcer la détection territoriale**.

Intégré à un tournoi inter-comité, ce collectif recomposé est constitué de joueuses identifiées par les techniciens de comité, âgées d'un an de plus que l'équipe départementale. Cette nouvelle évaluation peut nous permettre d'intégrer de nouveaux profils à notre équipe de ligue mais également de suivre en continu des joueuses parfois débutantes lors des inter-comités ou à maturité physique tardive. Cette année le management de cette équipe a été assuré par **Eve LECOCQ SAUBUSSE** et **Laurent LAMBERT, techniciens bénévoles du comité 33. Merci à tous les deux.**

**De cette opération plusieurs joueuses ont pu intégrer le stage de préparation des inter-ligues de la génération 2008 :**

- *Léonie MARTY (19)*
- *Elsa GORIE (33)*
- *Chloé NOUHAUD (87)*
- *Laurine CANEROT (64)*
- *Noémie FONSEGRIVE (24)*

Pour rappel, l'an passé **Sheryl HOFFNER ROUCOULE** avait participé à cette opération. Non sélectionnée dans son année d'âge au sein de sa sélection départementale, elle sera « à nouveau évaluée » dans le cadre de cette opération. C'est à l'issue de ce tournoi qu'elle finira par intégrer le concours unique et le pôle espoir NA. Elle a pu participer à la compétition inter-pôles cette année. Elle sera en excellence l'an prochain et vient d'être convoquée pour participer au SNU16.

**La détection**, phase essentielle pour renouveler l'élite doit **se faire en continue dans tous les départements. Des opérations en départements sont à identifier encore pour envisager un « grattage de terrain » le plus efficace et efficient possible !**

## 10.1 La structuration du PPF et des clubs Pros

Les effectifs CFCP (Centre de Formation des Clubs Phares) pour cette année ont été :

Pour Celles sur Belle :

Pole d'origine	Département d'origine	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	25	ARNOUX	Flavie	18/10/2004
NOUVELLE AQUITAINE	86	CAILLAUD	Maelle	16/08/2003
AURA	04	DELAUME	Cléa	24/04/2003
HAUT DE FRANCE	80	SOGOYOU	Essowe	10/09/2002
GUADELOUPE	01	VIRGINIUS	Karelle	08/10/2002
LA REUNION	974	PLANTE	Camille	18/09/2002

Pour Mérignac :

Pole d'origine	Département d'origine	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
NOUVELLE AQUITAINE	64	ABADIE	Julie	03/07/2003
ILE DE FRANCE	94	BEKROU BREGA	Keran	31/05/2003
NOUVELLE AQUITAINE	86	KIBUEY*	Phellys	20/02/2003
NOUVELLE AQUITAINE	79	TEXIER	Louane	02/08/2005
NORMANDIE	76	KOUZIAEFF	Eléna	13/10/2004

\*Phellys KIBUEY était en situation de prêt avec le club de Begles cette année sportive. Elle évolue en D2.

Les deux centres de formation de la Nouvelle Aquitaine se stabilisent dans le paysage de la LBE (Ligue Butagaz Energie). Les deux responsables que sont Jean Etienne MATTIUZZO et Julia NORMAND continuent, avec leurs dirigeants, de développer les structures de formation. La volonté d'avoir des CFCP agréés sur le territoire Néo Aquitain était un objectif de l'olympiade. Cet objectif a pu être atteint grâce à **la volonté politique des clubs** et à l'accès sportif à la LBE. Je ne peux que féliciter les dirigeants et leurs entraîneurs car Celles et Mérignac sont à ce jour les clubs phares de la Nouvelle Aquitaine au féminin. Le contexte économique est difficile et les contraintes nombreuses ... J'espère sincèrement que ces deux entités vont pouvoir s'installer durablement à ce niveau sportif et de structuration car **les joueuses de la Nouvelle Aquitaine ont besoin d'eux** pour continuer à se développer après le passage en pôle espoir.

Les sortantes du site excellence pôle espoir Nouvelle Aquitaine et ayant rejoint un CFCP en dehors du territoire :

Pole d'origine	Dépt d'origine	1° club	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CFCP
NOUVELLE AQUITAINE	16	ANGOULEME	MLAMALI	Zaliata	23/02/2003	CFCP METZ HB
NOUVELLE AQUITAINE	64	SUKIL HAND CAMBO	FRACHON	Albane	30/08/2003	CFCP NANTES
NOUVELLE AQUITAINE	17	AUNIS LA ROCHELLE	SAMZUN	Zazie	24/09/2004	CFCP NICE
NOUVELLE AQUITAINE	17	SAINT XANDRE HB	RICHARD	Ilana	14/10/2004	CFCP NANTES

En dehors d'un CFCP, **Alix TIGNON** (2004) a rejoint le club de Pessac en N1 l'an passé. Elle évoluera en D2 l'an prochain en équipe première.

Enfin, Les joueuses de la Nouvelle Aquitaine seront probablement sollicitées cet été pour participer à des compétitions internationales.

## U19



Parmi elles, **Enola BORG** (MIOS, 2005, 33), **Lylou BORG** (MIOS, 2005, 33), **Lina COLINOT** (COTE BASQUE, 2005, 64), **Louane TEXIER** (MERIGNAC 2005, 79), **Alix TIGNON** (PESSAC 2004, 79) sont dans la course pour représenter les juniors **pour un EURO** cet été en ROUMANIE.

## U17

Les plus jeunes, **Mélissa CHANTELLY** (MERIGNAC, 2006, 33), **Jone AROTCARENA** (COTE BASQUE, 2006, 64), **EMMA BUREU CRUZ** (BORDES, 2007, 64) postuleront **pour un EURO** au MONTENEGRO du 3 au 13 août mais également **aux Jeux olympiques européens de la Jeunesse en Slovénie (Maribor)** du 23 juillet au 29 juillet.





## BEACH U17

Quant à **Camille LENFANT SCODELLARO** (CELLES SUR BELLE, 2006, 86) et **Marie DELCHEV** (CELLES SUR BELLE, 2007, 79), elles postuleront pour participer à un **Euro en Beach** qui se déroulera en Turquie du 29 juin au 3 juillet.

Enfin de la génération 2003, première génération issue de la réforme du PPF et de la région Nouvelle Aquitaine, nous aurons le plaisir (je l'espère en D1) de voir, **Julie ABADIE** (2003, Mérignac, 64), **Albane FRACHON** (2003, Mérignac, 64), **Phellys KIBUEY** (2003, MERIGNAC, 86) avec le club de Mérignac sous la houlette de Christophe CHAGNARD. **Maelle CAILLAUD** (2003, Celles sur Belle, 86) avec le collectif pro de Celles sur Belle entraîné par Thierry VINCENT.

Nous verrons aussi **Zaliata MLAMALI** (2003, Metz Handball, 16) qui partagera le poste d'ailière gauche avec Chloé VALENTINI à Metz Handball, aux côtés d'Emmanuel MAYONNADE ....

Le territoire Néo Aquitain est riche de potentiels et de jeunes talents. Je reste convaincue que l'organisation collective de la détection à la formation est un gage de réussite pour donner la possibilité aux toutes meilleures **de se faire un chemin ...** mais l'édifice reste et restera très fragile ... De la santé financière des clubs à l'engagement de tous les acteurs (Etat, ligue, comités, collectivités territoriales, ...) l'équilibre est difficile à tenir...

Soyons tous conscients que se sont bien **les mutualisations** entre tous les acteurs qui produisent **de la performance** et que **chacun à son étage joue un rôle dans la réussite collective ...**



Françoise NICOLE  
CTS Ligue Nouvelle-Aquitaine

## 11. PROJET DE PERFORMANCE FEDERALE MASCULIN

### 11.1 Renouveau de l'Elite PPF Pôle Espoir Nouvelle-Aquitaine

#### 11.1.1 Saison sportive 2022-2023 :

La saison sportive concernant le volant « détection et renouvellement de l'élite » a poursuivi la réforme territoriale à son échelle.

**Le Pôle Nouvelle Aquitaine reste une structure administrative unique, portée par la Ligue, composée de 3 « Sites », pour sa quatrième année d'existence sous ce format :**

(2 sites accessions à Pau et Saint Yrieix la Perche et un site accession / excellence à Bordeaux-Talence).

Cette saison la structure a regroupé 57 Athlètes sur 4 années d'âge de la troisième à la terminale pour des athlètes nés cette année entre 2005 et 2008. (28 à Bordeaux, 14 à Pau, 15 à Saint Yrieix La Perche).

Le Pôle conserve au fil des années un recrutement de qualité, qui ne faiblit pas en terme de potentiel depuis 3 années.

Concernant son fonctionnement je tiens à remercier tous les acteurs et collaborateurs pour leurs compétences et leur engagement au quotidien :

**Pour Saint Yrieix :** Sébastien Avril et Jonathan Roby assistés de Julien Fradet, en remerciant le Club du LH 87 pour son partenariat à travers la mise à disposition de ce dernier, ainsi que le Comité 87.

**Pour Pau :** Arnaud Villedieu et son équipe (Xavier Sarrailh, Emmanuel Aletto en remerciant le Club de Billere pour son partenariat à travers la mise à disposition de ce dernier, Franck Vigneau).

**Pour Talence :** Florent Gibouin (préparateur physique), Loïc Cambérou (adjoint) Abigaille Santarelli (adjointe site accession), Thibault Cassagne pour l'accompagnement mental à la performance.

Concernant le suivi médical je remercie aussi l'engagement et le professionnalisme des Docteurs Laumont (Saint Yrieix) et Pouget (Pau) et des kinés Thibaut (Saint Yrieix) et Bitallou (Pau) concernant le suivi médical réglementaire et l'accompagnement hebdomadaire, ainsi que le partenariat avec l'ensemble des établissements supports.

**Merci à nos élus de nous avoir donné les moyens de ce bon fonctionnement. Mais d'évidence et je le répète chaque saison, le travail en staff, est un gage incontestable de qualité, et que l'équilibre entre engagement financier et fonctionnement actuels me paraît cohérent.**

**Les clubs de Limoges et de Billere et du BBL doivent bien évidemment, plus que jamais être nos points d'ancrage à l'élite du handball professionnel masculin en LNH, et permettent à la Ligue Nouvelle-Aquitaine d'avoir 3 Pôles du secteur PROFESSIONNEL LNH.**

**Dès lors, l'objectif doit être de réussir à conserver les athlètes formés en Nouvelle Aquitaine dans nos clubs en respectant l'équilibre avec une collaboration intelligente de tous les acteurs en vue de l'orientation des potentiels et des talents, sans se voiler la face et sans oublier que la concurrence est vive à l'échelle du monde professionnel sur l'ensemble du territoire national.**

**Cette année encore, pour information, de nombreux joueurs sont passés par le Pôle et ses structures et jouent ou sont apparus sur les feuilles de matches dans les clubs phares de NA :**

**Billère : Mathéo CASTAING**

**BBL : Valentin HERRERO, Loucas CONTIERO, Martin GUIBERT, Baptiste PERCHICOT.**

**Limoges : Denis SERDAREVIC, Alexandre BIRKNER, Axel BOISTE, Romain HERNANDEZ**

**Saintes : Sébastien CHATILLON**

**A noter enfin que l'été dernier 2 Athlètes issus du site de Bordeaux ont été sélectionnés en équipe de France moins de 17 (Yoni PEYRABOUT, Loan Félix ANDRIEUX, Léon BERNARD Bruges, Alexandre BARADAT, Alex RAIX Billere, Augustin BOUCHER ETEC), Martin GUIBERT en Sélection U 19, et des anciens en U 21 ( Sacha MANTZ ex ETEC).**

- Pour cette fin de saison, pour les 2005, 2 athlètes ont signé avec des Centres de Formation LNH ; Martin GUIBERT (Bruges) et Gabriel MARCHIS (Irrysarry) à Toulouse, Baptiste PERCHICOT intégrant le BBL, enfin Hugo DEBIERRE (Aspom) en contact non finalisé avec l'US Yvry
- Concernant les 2007 participation aux SN 1 et 2 de Siméo RENAUD, Basile PRAUD, Dalil BELBRAHIM Biard, Dominique MARCHIS Billere, Léon BERNARD Bruges, Augustin BOUCHER ETEC
- La détection concernant les 2008 débutera aux IL de Saint-Dié-des-Vosges début Mai.

Les points de vigilance et d'amélioration (accueil du dimanche soir et amélioration des emplois du temps à Saint Yrieix, qualité de la salle à Pau) restent d'actualité.

**D'autre part, le déplacement du site Nord Est de Saint Yrieix a été abordé et envisagé pour la quatrième année consécutive, mais n'aboutit toujours pas pour le moment, pour un problème de places d'internat sur Limoges...Il va devenir urgent de trouver une solution pour rapprocher ce site du club de Lidl Star Ligue afin de répondre au cahier des charges de la DTN, avec l'aide de TOUS LES ACTEURS (DRAJES, LIGUE, DTN, CLUB, ANS, COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Concernant le bilan général des pôles effectué chez les garçons concernant le renouvellement de l'élite et la professionnalisation, il confirme sa progression à l'échelle nationale, en se rapprochant du trio de tête maintient en très bonne position dans le paysage national au regard de sa situation « particulière » en partie gommée par la présence d'un club professionnel à proximité du site de Bordeaux Talence

Gageons que l'émergence du LH 87 et sa stabilisation en Lidl Star Ligue sur l'olympiade couplée à la Labellisation de son CFCP, la réelle montée en puissance du projet Bordelais, la stabilisation de Billere, permettront au Pôle de freiner l'exode de nos tous meilleurs joueurs à terme.

**L'orientation du Pôle sur 4 ans de la troisième à la terminale de 14 à 18 ans, avec un cycle d'évaluation et de détermination sur les deux premières années 3ème et seconde, reste une nécessité.**

Le rajeunissement de la détection rend cette opération délicate, car il augmente de façon importante le taux de renouvellement chaque année (entre 30 et 40 %) il faut qu'ensemble Ligue et Comités, nous poursuivions nos efforts par souci de meilleure rentabilisation de nos moyens.

Tous ces clignotants au vert ne doivent pas faire oublier un point de vigilance majeur :

Dans un contexte de professionnalisation forcée et avec la nouvelle politique de haut-niveau, du ministère mais aussi et surtout avec le nouvel interlocuteur que constitue l'ANS Agence Nationale du Sport au travers du PPF 2021-2025 (Projet de Performance Fédéral), filière où du point de vue de la DTN la présence d'un pôle Espoir par région est maintenue et validée à ce stade....

***Le positionnement du pôle Excellence au sein du CREPS est affirmé mais il faudra rester vigilant en ce qui concerne la politique de décentralisation des CREPS aux régions, en tout cas sur le patrimoine, et suivre de près la politique de Haut niveau qui sera pilotée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la prochaine Olympiade...Quel héritage post PARIS 2024 ...Quelle organisation ? Quelles structures ?***

***En tout état de cause, le principe de maillage le plus large et le plus tard possible doit rester un axe fort de l'organisation de la formation de l'élite, ce qui représente un défi très complexe dans notre nouvelle région la plus étendue de France.***

## 11.2 Détection en amont du pôle Nouvelle-Aquitaine

### 11.2.1 Saison sportive

#### 11.2.1.1 Le recrutement du pôle Nouvelle-Aquitaine

La décision de maintenir 3 Sites afin de mailler au mieux le territoire au regard de la répartition des licenciés à Bordeaux, Saint Yrieix la perche et l'implantation du site au Sud à Pau, après une Olympiade de fonctionnement, reste pertinente.

Le recrutement de cette saison a retrouvé un rythme classique en trois phases :

**Phase 1** : Une pré détection territoriale sur les deux tours régionaux Inter Comités à Cognac en novembre puis en sites éclatés pour limiter les frais en janvier poursuivie par un stage territorial avec 45 joueurs encadrés par l'équipe PPF NA Garçons pour retenir une vingtaine d'athlètes pour le recrutement unique pour les 3 sites (début mai) de chaque année civile. A noter que les contraintes administratives nous obligent à remonter le concours de plus en plus tôt et devraient amener à une réflexion pour les prochaines années, si cette tendance se confirmait, à avancer et réorganiser le calendrier de détection.

**Phase 2** : **stages de détection et d'accompagnement de l'année Inter Ligue 2008** (2<sup>ème</sup> année moins de 15) avec possibilité de s'entraîner à proximité le mercredi sur les 3 sites pour affiner encore la détection de joueurs à maturité tardive ainsi que les IL.

**Phase 3** : Un concours unique organisé sur Bordeaux mi-mai avec 30 Athlètes choisis et identifiés. 15 à 20 d'entre eux seront retenus pour intégrer un des 3 sites. **ORGANISE LE 3 MAI AU CREPS.**

***NOTA BENE** : je tiens à remercier une nouvelle fois CHALEUREUSEMENT tous élus bénévoles d'avoir mis à disposition dans le cadre de leur activité, les professionnels de l'activité acteur principaux du travail de détection (Club, Comités, Ligue), car seul ce type de travail collaboratif de tous les acteurs pourra nous permettre de continuer à avoir une détection de qualité qui est la condition sine qua non de la réussite du Nouveau Territoire dans le renouvellement de l'élite.*

#### 11.2.1.2 La détection en Nouvelle-Aquitaine

La particularité et l'originalité principale concernant la détection cette année a été la modification des IC offrant la possibilité à chaque territoire de présenter une équipe territoriale constituée des « potentiels identifiés » des comités éliminés.

Pour rappel la Ligue NA bénéficie de 6 places.

Dès que la réforme a été validée lors de l'AG 2021, un travail collaboratif a été engagé entre élus de comités, de ligue, professionnels des structures, CTS, aboutissant à la décision de s'engager dans cette voie en présentant une équipe territoriale plutôt que 6 comités en nom propre.

Cette année le profil des joueurs potentiels étant très majoritairement à 2 ou 3 exceptions près, il ne nous est pas apparu censé et nécessaire de constituer une équipe territoriale.

Toutefois je rappelle qu'en accord avec l'ensemble des acteurs, que cette décision sera ré examinée chaque saison en fonction des profils et potentiels vus dans chaque nouvelle génération pour rester au plus près de la réalité du terrain par le groupe de pilotage du PPF en accord avec les élus lors du tournoi de TOUSSAINT (premier tour régional).

Les CPS de l'année et opérations de détection de « second filtre » de l'année Inter ligues (2008 cette année, 2009 la saison prochaine), doivent être repensés, réinventés dès la saison prochaine afin que ces générations ne soient pas pénalisées à terme, **voire étendus sur l'ensemble du territoire.**

1 - Pour permettre de réorienter les joueurs.

2 - Améliorer sans cesse notre détection initiale. (Collaboration et mutualisation entre Ligue et Comités dans l'intérêt partagé de tous gagnant/gagnant).

3 - Le lien avec l'émergence des Sections Sportives d'Excellence mises en place au niveau de l'éducation nationale doit être repensé afin de bien fixer le rôle et les objectifs de celles-ci en complément du dispositif Pôle dans une hiérarchie bien établie. L'accès au Pôle restant prioritaire les SSE venant compléter le dispositif.

Pour rappel, ce principe de fonctionnement **doit devenir incontournable avec l'aval de tous les acteurs Comités et Ligue**. Nous devons conserver et créer des outils, non seulement de suivis mais aussi d'accompagnements de joueurs détectables plus tard (CPS ou stages...) pour créer un second filtre de détection en direction des néo licenciés ou athlètes à maturité tardive.

### ***Points de vigilance et/ou d'amélioration/réflexion***

#### **OPPORTUNITES**

- L'organisation mise en place depuis le début de l'olympiade 2016 2021, permet d'alimenter de façon satisfaisante le Pôle Espoir.
- Les opérations mutualisées des IC NA, du Stage Territorial sont des outils efficaces, rentables, permettant au dispositif de fonctionner, à noter qu'une réflexion est engagée à l'échelle Nationale sur l'organisation et la structuration des IC.
- La nouvelle organisation des IC à travers l'opportunité de mise en place d'une équipe territoriale
- Utiliser plus la possibilité de faire jouer des athlètes nés de septembre à décembre N + 1 IC avec SENS pour accompagner les PROFILS et non pas pour RENFORCER LES EQUIPES
- Utiliser les ateliers PPF en visioconférence du vendredi 13 h 30 à tous les membres du groupe de détection PPF Masculin. Démarche engagée depuis septembre 2021 et prolongée en 2022/2023
- Collaboration étroite avec les acteurs des 3 structures Professionnelles de La Ligue.

#### **MENACES/VIGILANCE**

- ***Réfléchir à une nouvelle organisation pour donner suite au départ en PACA du coordonnateur responsable de site de Bordeaux/Talence.***
- Améliorer le « second » filtre de détection de la seconde année moins de 15 à l'échelle départementale.
- Réfléchir au « pourquoi » et en « conséquence » au comment « mieux » détecter surtout dans les bassins à grand nombre de licenciés. Comment lier quantité et qualité ???
- Porter une vigilance accrue sur les joueurs nés en fin d'année (dernier trimestre) ...Car, de façon factuelle il est établi que plus de 70 % des athlètes détectés et retenus sont des 4 premiers mois de l'année
- Mettre en œuvre des « actions transversales ayant pour ambition de développer l'activité tout en détectant des athlètes non ou néo licenciés ...à travers le hand à 4, les zones rurales ou urbaines sensibles comme idée **PRIORITAIRE EN LIEN AVEC LE PLAN DE RELANCE 2021** de sortie de Crise Sanitaire...Car l'accès à la Performance et Développement sont **INTIMEMENT LIÉS**. Et la relance passera d'abord par un retour et une affluence de licenciés...
- Travailler de façon plus approfondie sur les contenus, le management des jeunes (cf regroupement PPF Contenus de juin 2021 à la Ligue)
- **DOIVENT être LES OBJECTIFS** de fin d'olympiade pour continuer à avancer et performer ....Au service de notre territoire en espérant que nos clubs « leaders » se maintiennent, continuent à se structurer, en déclinant les **ORIENTATIONS DU PROJET FEDERAL « PERFORMANCE SPORTIVE, SOCIALE, ORGANISATIONNELLE, ECONOMIQUE »**.

## 11.3 Collaboration avec les partenaires institutionnels

### 11.3.1 Saison Sportive

Je tiens à souligner que la mise en place de la Nouvelle Région a permis de tisser des liens de confiance et d'échanges réguliers avec nos partenaires institutionnels (Brice Rassinoux pour la Région en charge des sports collectifs et La Maison de la Performance déclinaison à l'échelle régional de l'ANS, le CREPS), de présenter, d'argumenter et de défendre notre projet de renouvellement et d'accompagnement vers l'élite.

Cette collaboration est une réussite car elle a permis de dégager des moyens supplémentaires dans l'accompagnement des Pôles espoirs et de la détection.

### 11.3.2 Bilan Olympiade

A l'échelle de l'olympiade, le passage en région unique élargie, n'a pas pénalisé le PPF masculin qui a été reconnu et aidé par les partenaires dans son fonctionnement VOIRE même valorisé

Toutefois il nous faudra être EXTREMEMENT VIGILANT pour le pérenniser pour la prochaine olympiade

### 11.3.3 Perspectives 2023 – 2024 et future olympiade

- **Une organisation et des responsabilités à redéfinir réorganiser au regard des mouvements de CTS**
- Concernant les aides et le financement : Incertitudes et vigilance concernant le positionnement de l'ANS vis à vis du renouvellement de l'élite
- Le rôle de l'état ?
- Le renouvellement des élites qui est déjà porté majoritairement par les territoires va-t-il devoir être porté localement ?
- Quelles politiques ? Quelles priorités à la sortie de la crise sanitaire ?
- Des collaborations avec le secteur professionnel à CONSTRUIRE, INVENTER.

Pour le PPF Garçons.

Patrick PASSEMARD.  
CTS Ligue Nouvelle-Aquitaine

## 12. ITFE

Nous avons cette année 2022-2023 poursuivi notre déploiement sur le territoire de Nouvelle Aquitaine et notamment en proximité pour répondre à la demande des clubs.

Ainsi l'engagement pris lors de la dernière assemblée générale de juin 2022 de déployer plus de modules de formation en partenariat avec les comités a été tenu.

Une progression de **47,5%** sur le nombre de formés par les comités est constatée soit **76 stagiaires** de plus en 2023 par rapport à 2022.

A ce titre, une réunion de travail avec les comités qui portent pour la prochaine saison un/des modules de formation a été menée pour proposer une offre adaptée. Une nouvelle convention de partenariat a été établie.

L'animation du parcours Dirigeant pour les clubs néo-employeurs avec l'accompagnement du DLA financé par le DLAR, l'AFDAS et la Ligue s'est poursuivi. **8 clubs** en ont bénéficié en 2021-2022 et **4 clubs** en 2022-2023. Un découpage comme suit est proposé : une première phase collective à distance puis une deuxième phase individuelle en présentiel avec le consultant. Le but est d'aider les clubs à construire leur projet associatif, se structurer et les accompagner dans la gestion des ressources humaines.

Toujours sur cette saison, un séminaire ITFE Formateur a eu lieu fin avril 2023 avec pour objectif l'amélioration de nos outils pédagogiques. Ce temps important avec les équipes ITFE permet le travail collaboratif, les échanges de pratique et la projection sur l'année à venir.

Nous avons proposé aux clubs des parcours de recyclage. L'édition des RGO de juin 2022 fut un succès. Les retours que nous avons eus nous encouragent à poursuivre dans cette voie. Nous proposerons une nouvelle édition des RGO en juin 2024.

En ce qui concerne les parcours continus sur nos titres professionnels :

Suite au jury plénier du 14 juin 2022, **66,7%** de la session a obtenu le titre d'Educateur de Handball. Ainsi, sur 10 stagiaires inscrits, 9 se sont présentés et 6 ont obtenu le titre de Niveau 4.

Suite au jury plénier du 2 décembre 2022, le taux de réussite est de **77,8%** pour le titre d'Educateur de Handball. Ainsi, sur 13 stagiaires inscrits, 9 se sont présentés et 7 ont obtenu le titre de Niveau.

Suite au jury plénier de juillet 2022, **46,1 %** de la session a obtenu le titre d'Entraîneur de Handball. Ainsi, sur 13 inscrits, dont des joueurs professionnels pour lesquels nous avons adapté le parcours, 6 ont obtenu le titre de Niveau 5.

En outre, nous poursuivons l'organisation des épreuves de certification pour les parcours modulaires. Sur cette année 2022-2023, le nombre de session de certification organisée est de **90**. Le nombre de certifiés est de **62**.

Un grand Merci à tous les coordonnateurs de formation, tous les formateurs, Sylvie MONTLARON, Barbara MUNDWEILER secrétaires de formation, Dominique BUTELLE pour la relation avec les OPCO ainsi que toutes les structures, clubs qui nous accueillent et leurs bénévoles.

**Valentine BILLAUDEAU**  
Responsable ITFE

## BILAN INSCRIPTIONS STAGIAIRES PAR SESSION MODULES ASSOCIATIFS (au 12 mai 2023)

	n° CD et session	Volume hor	Date de la session	Lieu	Nb Total Stagiaires	Nb de clubs représentés	F	G	Bénévole	Salarié
<b>ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS</b>	16	25h	7 janvier et 19 fév 2023	Gond Pontouvre	11	6	2	9	11	0
	17		25 février et 25 mars 2023	Surgères Rochefort	16	6	3	13	16	0
	24		oct, nov et décembre 2022	CD 24	22	5	9	13	22	0
	33-1		13 nov et 17 déc 2022	Ligue et CREPS	15	12	1	14	15	0
	33-2		7 janvier et 11 fév 2023	Talence et Ligue	15	9	8	7	15	0
	33-3		avril et mai 2023	Creps et Lormont	20	13	4	16	20	0
	40		15 janvier et 26 fév 2023	CD 40	9	4	1	8	9	0
	64		11 février et 19 mars 2023	Pau	16	12	8	8	16	0
	79		12 mars et 16 avril 2023	La Mothe St Heray	8	6	3	5	8	0
	86		12 nov et 11 déc 2022	Chasseneuil et Couhé	6	3	2	4	6	0
	87		8 janvier et 5 fév 2023	GAIA Limoges	14	9	3	11	13	1
<b>TOTAL ACCOMPAGNER</b>					<b>152</b>		<b>44</b>	<b>108</b>	<b>151</b>	<b>1</b>
<b>ASSURER INTEGRITE ET SECURITE PRATIQUANTS</b>	17	15h	13 mars et 3 avril 2023	Saintes	15	6	4	11	15	0
	33-1		12 nov et 12 janvier 2023	Ligue Mérignac	14	11	3	11	14	0
	33-2		14 janvier et 16 mars 2023	Ligue Mérignac	7	4	4	3	7	0
	33-3		25 mars 2023	Ligue Mérignac	6	5	2	4	6	0
	40		22 janvier 2023	St Pierre du Mont	11	4	1	10	11	0
	64		4 février et 4 mars 2023	Pau	11	6	6	5	11	0
	79		21 janvier 2023	Niort	8	5	4	4	8	0
	86		13 nov 2022	Chasseneuil	3	2	2	1	3	0
	87		19 nov et 14 déc 2022	GAIA Limoges	9	7	1	8	9	0
	<b>TOTAL ASSURER</b>					<b>84</b>		<b>27</b>	<b>57</b>	<b>84</b>
<b>TOTAL MODULES ASSOS</b>					<b>236</b>		<b>71</b>	<b>165</b>	<b>235</b>	<b>1</b>

## BILAN INSCRIPTIONS STAGIAIRES PAR SESSION AUTRES MODULES SAISON 2022-2023

	SESSION	Volume horaire	Date de la session	Lieu de formation	Nbre Total STAGIAIRES	Nb clubs représentés	F	G	Bénévoles	Salariés
ENTRAINER DES JOUEURS ET DES ARBITRES JOUEURS	LNA 16	10h	6 et 27 mars 2023	Gond Pontouvre	7	6	2	5	6	1
	33-1		17 janvier et 15 avril 2023	CREPS Talence	11	11	1	10	11	0
	33-2		3 avril CV et péda a venir	à venir	12	8	1	11	12	0
	33-3		28 fév CV et 5 avril 2023	St Médard En Jalles	11	10	1	10	11	0
	33-4		9 mai et 6 juin 2023	à venir	15	14	1	14	15	0
	CD 64		10, 13 et 21 mars 2023	Mont de Marsan	16	10	6	10	14	2
	LNA 86		5 et 24 janvier 2023	Chasseneuil du Poitou	8	6	4	4	7	1
	LNA ETUD		17 janvier 2023	Poitiers	13	11	3	10	13	0
<b>TOTAL</b>					<b>93</b>		<b>19</b>	<b>74</b>	<b>89</b>	<b>4</b>
ENTRAINER DES ADULTES	CD 33	80h	novembre à mai 2023	Mérignac	13	12	0	13	13	0
	LNA		janvier à mai 2023	Gond Pontouvre Mérignac	4	4	1	3	4	0
	<b>TOTAL</b>					<b>17</b>		<b>1</b>	<b>16</b>	<b>17</b>
ENTRAINER DES JEUNES	CD 24	80h	novembre à avril 2023	Périgueux	9	7	2	7	8	1
	CD 33-1		novembre à mai 2023	CREPS Bx, Mérignac, Lormont et Ste Hélène	15	11	2	13	15	0
	CD 33-2		déc à mai 2023	CREPS Bx, Martignas, Izon, St Médard	12	10	1	11	11	1
	CD 64		novembre à mai 2023	Pau et Nousty	8	7	1	7	7	1
	CD 87		novembre à avril 2023	Limoges et Saint Junien	16	10	1	15	16	0
	LNA 1		décembre à avril 2023	Chasseneuil et Parthenay	10	9	5	5	10	0
	LNA 2		nov à avril 2023	Périgny, Gond Pontouvre et Chateaubernard	9	8	0	9	9	0
<b>TOTAL</b>					<b>79</b>		<b>12</b>	<b>67</b>	<b>76</b>	<b>3</b>
BABY HAND	LNA	40h	novembre à avril 2023	Gan 64, Saintes, Chateaufort 16, Nantiat 87, Rochefort, saint Sever 40	12	11	8	4	12	0
MINI HAND	CD 33	40h	17 décembre et 22 avril 2023	Mérignac	8	7	4	4	8	0
ANALYSTE VIDEO	LNA	14 h	18/19 mars 2023	Mérignac	6	6	2	4	5	1
FAIRE VIVRE UNE ECOLE D'ARBITRAGE 100 % classe virtuelle	SUD	15h	14 nov, 10 déc et 3 janvier 2023	Pau	9	8	5	4	8	1
	LNA 1		15 déc, 21 janv et 16 mars 2023	Gond Pontouvre	16	15	3	13	12	4
	LNA 2		23 fév, 4 mars et 11 mai 2023	Gond Pontouvre	9	9	2	7	9	0
	<b>TOTAL</b>					<b>34</b>		<b>10</b>	<b>24</b>	<b>29</b>
RECYCLAGE ANIMATEUR ECOLE ARBITRAGE	LNA	6h	19 janvier 2023	CV	11	11	4	7	10	1
OFFICIEL DE TABLE	sess° 1 à 8	9h	novembre à mai 2023	CV	91	37	35	56	89	2
PERFORMER AVEC DES ADULTES	LNA	125h	janvier à septembre 2023	Mérignac, Niort + à venir	5	4	0	5	4	1
FORMER DES JEUNES	LNA	125h	janvier à Toussaint 2023	Mérignac, Gond Pontouvre + à venir	10	10	3	7	8	2
HANDFIT	LNA	40h	août 2023	Montpon	10	7	5	5	6	4
TUTEUR DE PROXIMITE	TITRE 4	3h	22 et 25 novembre 2022	CV	4	3	4	0	4	0
RECYCLAGE ENTRAINEUR REGIONAL	LNA	14h	25 mars 2023	Celles Sur Belle	15	13	2	13	13	2
RG0 4 JOURS	LNA	28 h	9 au 12 juin 2022	Lesparre Medoc JUIN 2022	61	47	6	55	49	12
RG0 2 JOURS	LNA	14 h			38	32	8	30	35	3
RG0 1 JOURS	LNA	7 h			48	32	13	35	47	1
TOTAL RGO	<b>TOTAL</b>				<b>147</b>		<b>27</b>	<b>120</b>	<b>131</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL MODULES AUTRES MODULES</b>					<b>542</b>		<b>136</b>	<b>406</b>	<b>501</b>	<b>41</b>
<b>TOTAL MODULES ASSO</b>					<b>236</b>		<b>71</b>	<b>165</b>	<b>235</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>778</b>		<b>207</b>	<b>571</b>	<b>736</b>	<b>42</b>

## VOEUX DES CLUBS

<b>1</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	HBC Lezay - 6079014	Passer le nombre de joueuses sur FDM en N3F à 14 joueuses.
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	Cela offrirait plus de possibilités dans le coaching et de doubler tous les postes.	
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis de la commission concernée :</b>
	Dans sa réunion du 4 avril 2023, le Bureau Directeur du Comité des Deux-Sèvres a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.	<b>COC :</b> Avis défavorable, la très grande majorité des ligues est restée à 12 sur les FDME. De plus, peu de clubs en N3F cette année ont rempli la FDME à 12 sur tous les matchs.
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Avis défavorable.		

<b>2</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	HBC Prahecq - 6079019	Dans le règlement des CMCD il faut que la comptabilisation des JAJ T1 Perf/T1 et T2 soit possible soit en tant que JA soit en tant que JAJ.
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	Cette possibilité existe déjà mais n'est pas explicite dans les textes régissant les CMCD régionales. A la demande du club et sur un document normalisé qu'il convient de créer : 1 JAJ T1 Perf, JAJ T1 pourrait être comptabilisé en JA T2 1 JAJ T2 pourrait être comptabilisé en JA T3.	Commission Territoriale Arbitrage ou Status et Réglementations :  Ajouter un point au règlement afin que soit précisée cette possibilité de choix pour les JAJ.
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis des commissions concernées :</b>
	Dans sa réunion du 4 avril 2023, le Bureau Directeur du Comité des Deux-Sèvres a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.	<b>Avis des Commissions Statuts et Règlements et Arbitrage :</b> Les 2 commissions donnent un avis favorable à la demande et le texte suivant sera notifié dans les textes CMCD 22-23 : <i>Un Juge Arbitre Jeune de grade T1 de 18 à 20 ans peut, sur demande expresse du club adressée à la CTA au plus tard le 31 décembre, être comptabilisé dans le domaine Arbitrage (socle et seuil).</i>
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Avis favorable		

<b>3</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	HBC Allasac-Donzenac - 6019011	Arbitrage
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	Nous manquons d'arbitre notamment parce que le nombre minimum d'arbitrages pour être validé est trop élevé. Souvent, en tri-départemental, un arbitre est aussi joueur, ce qui amène plus de déplacements. C'est toujours mieux d'avoir un arbitre, certes moins expérimenté, que de faire un tirage au sort pour faire arbitrer un joueur de chaque équipe (situation vécue 2 fois cette saison).	Une baisse du nombre d'arbitrages minimum à 2 pour être validé en tri-départemental.
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis de la commission concernée :</b>
	Avis favorable à la baisse du nombre d'arbitrage mais avec 5 arbitrages minimum pour garantir le niveau technique de l'arbitre.	<b>CTA : Avis défavorable</b> A ce jour sur les 158 arbitres T1 et T2, 94% ont ou vont réaliser leur quota de 11 arbitrages, dont les 5 arbitres corréziens. Ce n'est pas en diminuant le quota que l'on aura davantage d'arbitres en quantité et en qualité, bien au contraire !! De plus, environ 50% des arbitres ont également d'autres fonctions au sein de leur club, comité ou Ligue : la fonction d'arbitre n'est pas incompatible avec les autres fonctions (dirigeants ou joueurs).
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Avis défavorable		

<b>4</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	HBC Allasac-Donzenac - 6019011	Cotisations licences Loisir
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	Les joueurs et joueuses Loisir nous font remonter qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils paient des parts fédé, ligue et comité aussi importantes (65€ environ) alors qu'ils sont AUTONOMES pour s'entraîner, s'organiser des matchs, s'arbitrer. J'ai peur qu'à court terme, ils décident d'arrêter ce sport. Cette perte nous serait préjudiciable au niveau financier et bénévoles. 18 joueurs et joueuses composent notre équipe.	Une baisse importantes des parts fédé, comité et ligue.
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis des commissions concernées :</b>
	Avis favorable à une baisse.	
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Avis défavorable		

<b>5</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	CHARM Meyssac - 6019019	Licence Loisir
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	Ce type de licence ne demande pas de travail aux commissions compétition, arbitrage, etc	Réduction importante de la licence Loisir
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis des commissions concernées :</b>
	Avis favorable à une baisse	
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Avis défavorable		

<b>6</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	Handball Egletons Corrèze - 6019020	Diminution part FFHB/Ligue de la licence dirigeant
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	Le coût revient à 100% au club car licence non refacturée. De plus, les obligations nous obligent à en avoir de plus en plus (responsable de salle, table, accompagnateur, arbitre, ....)	
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis des commissions concernées :</b>
	Avis favorable	
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Avis défavorable		

<b>7</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	HBC Objat Corrèze - 6019003	Retour à un championnat U18 région NA et conservation d'un championnat U17 région NA
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	Nous perdons des joueurs avec le passage en séniors de ces jeunes. Beaucoup de ces jeunes ne sont pas suffisamment aguerris pour évoluer avec les séniors. Les laisser finir de se former dans une catégorie d'âge qui leur correspond (cohérence avec le niveau de performance ainsi que la maturité et affinités avec leurs partenaires).	Re-proposer un championnat U18 NA et conserver le championnat catégorie -17 régionale NA (formule qui existe dans bon nombre de ligues).
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis de la commission concernée :</b>
	Avis favorable à la création d'un championnat U18 région, sous réserve de l'existence d'une 3ème équipe niveau départemental et d'obligation d'arbitres JAJ T2 minimum (à raison d'un binôme par équipe engagée).	<b>COC :</b> Avis défavorable, un bilan sera fait à la fin de la mandature pour des modifications éventuelles à partir de la saison 2024/25.
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Avis défavorable		

<b>8</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	HBC Objat Corrèze - 6019003	Modification de la règle 10-1 sur le maintien du grade des arbitres : "Avoir recyclé son grade lors du stage du début de saison. Il doit pour cela avoir été sur la saison précédente, titulaire du grade régional, avoir arbitré le quota minimum exigé par les anciennes structures arbitrales et être sur la liste des arbitres régionaux de la CTA en début de saison"
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
A ce jour, un arbitre T2 qui n'a pas officié 11 fois dans la saison perd son niveau et passe T3 et du coup ne peut plus arbitrer le niveau régional. Cette règle appauvrit le nombre d'arbitres possible pour officier le niveau régional alors qu'ils pourraient siffler de 1 à x matchs et nous aurions donc un vivier plus important, donc pas de carence.	Conserver le grade d'arbitre acquis (comme un diplôme d'entraîneur) sous conditions que : -le stage du début de saison soit fait, -le suivi fait en début de saison soit positif, -le club désigne ses arbitres obligataires pour la CMCD en début de saison ainsi qu'un ou plusieurs suppléants en cas de blessure. "Avoir recyclé son grade lors du stage de début de saison. Il doit pour cela avoir été, sur la saison précédente, titulaire du grade régional"	

	ou repasser en début de saison, avoir arbitré le quota minimum exigé par les anciennes structures arbitrales pour satisfaire aux obligations de la CMCD, ou alors au minimum 5 arbitrages dans la saison, être sur la liste des arbitres de la CTA en début de saison".
<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis de la commission concernée :</b>
Avis favorable	<b>CTA :</b> Avis défavorable A ce jour sur les 157 arbitres T1 et T2, 94% ont ou vont réaliser leur quota de 11 arbitrages, dont les 5 arbitres corréziens. Ce n'est pas en diminuant le quota que l'on aura d'avantage d'arbitres en quantité et en qualité, bien au contraire !!
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>
Avis défavorable	

<b>9</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	Rochechouart-St-Junien HB87 - 6087045	Communication
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	Être informé des journées d'entrée aux Pôles Espoirs. Transmettre les listes aux structures, aux clubs amenés à accueillir des jeunes handballeurs ou handballeuses (centre de formation, Académie des sports, clubs, etc...) et de transmettre la liste des non retenus à ces derniers.	
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis des commissions concernées :</b>
	Favorable, sous réserve avis ETR pour transmission des noms.	
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Non recevable.		

<b>10</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	Rochechouart-St-Junien HB87 - 6087045	Mise en place Coupes Nouvelle- Aquitaine -13/-15
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	Mettre en place des Coupes Nouvelle-Aquitaine pour les -13 et -15 F et G sous forme d'une coupe départemental de septembre à décembre, puis pour les meilleurs clubs de cette première phase les qualifier sur une coupe régionale de janvier à mai.	
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis de la commission concernée :</b>
	Favorable sous réserve des disponibilités des calendriers des COC départementales et régionales.	<b>COC :</b> Avis défavorable, risque de doublon avec les finalités -15 NA et les finales départementales dans les comités.
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Le BD sollicite l'avis du CA	Non recevable. A ce jour, une réflexion est à mener avec l'ensemble des comités pour proposer un championnat « jeunes » plus attractif sur le territoire.	

<b>11</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	Rochechouart-St-Junien HB87 - 6087045	Règlements
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	Il faudrait que les règlements des mutations soient alignés sur celui du règlement fédéral.	
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis de la commission concernée :</b>
	Non recevable. Règlement administratif ? Financier ?	<b>Statuts et réglementations :</b> ce sont les règlements FFHB qui sont appliqués dans le cadre des mutations.
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Non recevable		

<b>12</b>	<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
	Rochechouart-St-Junien HB87 - 6087045	Comportements
	<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
	D'une part, les responsables de salle et présidents devraient bénéficier de plus de pouvoir lors de leurs interventions sur les comportements déviants à l'encontre des arbitres, joueurs et dirigeants. Par exemple à l'aide d'un carton vert envers la personne désignée et identifiée comme perturbatrice et qui permettrait, si un deuxième carton était donné à quiconque lors du déroulement du match, d'arrêter le match, d'envoyer les équipes aux vestiaires avec une annonce faite au public par un animateur et ce, jusqu'au retour au calme sur une durée maximum de 10 mn. Au-delà, la rencontre est arrêtée, un rapport effectué et, la rencontre est soit reportée à une date ultérieure à huis clos avec une amende, soit match perdu en fonction du rapport effectué par les arbitres. D'autre part, il faudrait peut-être qu'une formation sur le Temps de Régulation du Comportement soit proposée à tous les officiels et dirigeants des clubs.	
	<b>Avis du comité concerné :</b>	<b>Avis de la commission concernée :</b>
	Non recevable. Vœu Fédéral en cours	
<b>Avis du BD du 4 mai-</b>	<b>Avis du CA du 6 mai</b>	
Non recevable		



# RAPPORT FINANCIER

# RAPPORT FINANCIER 2022

## ANNEXE 1

- [Plaquette de l'Expert Comptable.pdf](#) (lien interactif document à télécharger)

## ANNEXE 2

Rapports du Commissaire aux Comptes

- [Document 1](#) (lien interactif document à télécharger)
- [Document 2](#) (lien interactif document à télécharger)

## 13. RAPPORT DE GESTION 2022

Après deux exercices marqués par l'épidémie de COVID, l'exercice 2022 représente un retour à une situation normale de reprise des compétitions et activités. Par conséquent, cet exercice est difficilement comparable avec le précédent avec des évolutions sur l'ensemble des postes et de l'exceptionnel comme le match de l'équipe de France à Poitiers. Nous n'avons toujours pas retrouvé le nombre de licenciés de la saison 2019/2020 :

- 2019/2020 ..... 43 800
- 2020/2021 ..... 33 737
- 2021/2022 ..... 39 646
- 2022/2023 à date de mai 2023 ..... 42 506

**Notre résultat 2022 est bénéficiaire : 35 126 €**

Un grand merci à tous les professionnels, les élus pour leur soutien et à toute l'équipe finance de la ligue.

Nous remercions monsieur Vincent BOYER pour son accompagnement.

Notre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la conformité des comptes qui vous sont présentés.

Nous vous informons que le mandat de la société 3G AUDIT représentée par Monsieur Philippe GUERMEUR, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, expire lors de la présente assemblée. Nous soumettrons à votre vote le renouvellement du mandat de la Société 3G AUDIT pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision et tout renseignement complémentaire.

**Alain LEHOUX Trésorier Général  
Régine HANDY Trésorière-Adjointe  
L'équipe Finance de la Ligue**

## Situation et principales évolutions de l'activité de la ligue en 2022 :

### LES FAITS MARQUANTS

L'année 2022 a été complète sans interruption de compétitions et sans restriction de fonctionnement sur l'ensemble de nos activités.

Une année marquée par :

#### Les Ressources Humaines :

- Embauche d'un responsable administratif (01/06/2022)
- Départ d'Aurélie MILHE pour un autre projet professionnel après 16 ans au sein de la LNA (09/2022)
- Départ de Patricia FAVARD, embauchée à temps plein par la Fédération Française de Handball. Pour rappel Patricia avait deux contrats de travail. 1 Mi-temps Ligue et 1 Mi-temps FFHB. (08/2022)
- Congés de maternité d'une professionnelle (07/2022)
- Nomination d'Arnaud CLEDAT au poste de Directeur de Ligue
  
- Départ de deux CTS :
  - Patrick ROBERT Responsable Pédagogique (09/2022)
  - Jérôme BRIOIS Responsable PPF Arbitrage (09/2022)

#### Evènementiel :

- Organisation d'un match de l'équipe de France à Poitiers (non prévu dans notre budget 2022)
- Organisation de l'AG Fédérale à Pau

#### Développement Services Aux Clubs :

- Lancement du Beach avec le Handball Tour Nouvelle-Aquitaine
- Participation aux Rencontres Nationales Handensemble à Créteil
- Opération de sensibilisation autour de la prévention contre les violences.

#### Institut Territorial de Formation et de l'Emploi :

- Prise en compte de convention de Partenariat sur le déploiement de certaines formations vers les comités pour répondre à la proximité. Les comités 24-33-64-87 ont déployé en proximité.
- Organisation des RGO édition 2022
- Accompagnement des clubs néo-employeurs avec un partenariat avec le DLA de chaque département, DLAR, l'AFDAS et la LNA : 4 clubs en ont bénéficié

#### Parcours de Performance Fédéral :

- Retour à la normale : Participation aux inter-ligues, inter-pôles, reprise des stages de détection
- Augmentation de la cotisation pour les pôles : prise en compte de l'augmentation du coût des ressources humaines (médecin, Kiné, Prestataires, mise à disposition) et des tarifs des hébergements.

#### Subventions :

- Contrat Territorial Individualisé (CTI) : baisse de l'enveloppe
- Aide exceptionnelle reconduite pour le PPF
- Accompagnement des projets CR pour minimiser la fin de l'aide à l'emploi associatif. Nous avons eu confirmation que cette aide ne sera pas reconduite en 2023.

## Examen des comptes 2022

Ci-dessous une synthèse des variations.

### Compte de résultat 2022

Charges 2021	2 186 242	Produits 2021	2 164 491
Charges 2022	2 440 742	Produits 2022	2 475 868
Augmentation des charges	254 500	Augmentation des produits	311 377
	Résultat 2021	- 21 751	
	Résultat 2022	35 126	

Le comparatif entre le réalisé 2021 et le réalisé 2022 n'est pas significatif. En 2021 nous avons encore des impacts COVID avec une activité non optimale principalement sur le PPF (compétitions, stages), l'ITFE, développement et un nombre de licenciés toujours impacté par la période COVID.

Nous comparerons les comptes 2022 par rapport au budget 2022 ou nous avons anticipé le retour d'une activité à la normale, la reprise des compétitions, un déploiement de formation sur tout le territoire et la reprise des actions de développement.

## Budget - Compte de résultat 2022

Charges			Produits	
Budget	2 554 041		Budget	2 328 090
Réalisé	2 440 742		Réalisé	2 475 868
Baisse des charges	113 299		Augmentation des produits	147 778

Nous avons prévu l'utilisation de nos fonds propres pour un montant de 225 951€. Des produits exceptionnels, des économies sur nos dépenses et des projets non réalisés permettent d'être bénéficiaire.

### Résultat Financier : Compte de résultat 2022

Les comptes annuels qui vous sont présentés font état **d'un résultat bénéficiaire de 35 125.72 €**

Il viendra augmenter le compte 106880 : Réserves diverses

### Les contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond en 2022 :

Heures des bénévoles valorisées sur la base de 15€/h : 234 788 €, soit près de 9 ETPT

Abandon des frais de déplacement : 22 929 €

## REALISE 2022 – BUDGET 2022

### Comptes de produits

NATURE DES PRODUITS	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	ECART R/B	% REAL
Produits Activité Handball (Réaf-Licences-Mutations)	1 220 525	1 450 921	1 501 259	50 338	61%
Produits Activité (Engagements Equipes, Inscript°PPF)	79 875	119 178	124 020	4 843	5%
Produits Activité Formations	185 101	245 692	206 647	(39 045)	8%
Produits Activités annexes ( Mise à disposition prof ligue+Amendes+Divers)	52 127	97 382	78 710	(18 672)	3%
Partenariat (ARIANE BUREAUTIQUE)			2 000	2 000	0,1%
Subventions, CR-ANS	208 857	205 852	204 718	(1 134)	8%
Subventions AG Pau		33 000	28 000	(5 000)	1%
Subventions Aide à l'emploi (CR-ANS-Etat)	28 494	14 667	6 000	(8 667)	0,2%
Subventions Aides aux sportifs HN	36 550	23 400	28 100	4 700	1%
Aide Fédérale -Pacte de Développement	115 248	118 949	113 948	(5 001)	5%
Produits exceptionnels MEF			50 000	50 000	2%
Transfert de Charges (Chômage Partiel+aide Covid)	168 365	0			
Autres Produits (Financiers, transfert de charges, reprise prov)	69 350	19 050	132 466	113 416	5%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 164 491</b>	<b>2 328 090</b>	<b>2 475 868</b>	<b>147 778</b>	<b>100%</b>
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>(21 751)</b>	<b>-225 951</b>	<b>35 126</b>		

## Evolution des comptes de produits

### Impacts 2022 les plus importants par rapport au Budget 2022 :

#### Licences – Mutations- ré-affiliation

- Augmentation du nombre de mutations : Prévues 1098 Réalisées 1481 impacts : + **50,5k€**
- Les prévisions 2022 du nombre de licenciés et le réalisé au 31/12/2022 n'a pas impact :
  - Prévus .....40 574
  - Réalisés 31/12/2022 .....40 561

#### Engagements, Inscriptions PPF

Cette hausse est principalement due :

- Engagements Equipes : + **5,3k€**
  - + 2 en N3F
  - + 1 en PNF
  - + 5 en EXC F
  - + 3 en HN G
  - + 5 en U18F
  - + 5 en U17 M
- Inscriptions Polistes : - **0,4k€**
  - - 1 poliste

#### Produits des activités Formations

- Décalage des formations sur janvier 2023. Les formations prévues sur les premiers mois de la saison sont positionnées trop tôt par rapport à l'organisation des clubs et des compétitions. Nous avons après échange avec les formateurs de proximité (CTF Comité), coordonnateurs de formation, décalé les dates de début de formation sur janvier 2023. Impact – **39k€**

#### Produits des activités Annexes

- AG FFHB : Nous avons prévu d'enregistrer les remboursements des participants à l'AG de PAU sur le compte produits activités annexes. Ils ont été mis dans le compte transfert de charges : - **35k€**
- Progressions des amendes principalement sur la discipline et la COC : + **15,6k€**
- Mise à disposition des professionnels de la ligue : + **1,6 k€** (en lien avec les variations des salaires)
- Reversement de l'aide du département 64 AG Pau par le comité 64 : + **5k€** (prévu à l'origine dans les subventions)
- Moins de participation des clubs pour les stages du PPF : - **5,7 k€**

#### Produits des activités Annexes

- Partenariat : Ariane Bureautique : + **2k€**

### Subventions d'objectifs et Emplois :

- Subvention CR/ANS :
  - Convention d'Objectifs (projets) : - **2,9k€**
  - Label Apprentissage : - **9 k€**
  - Haut Niveau (PPF) : + **10,9k€**
- Baisse des aides à l'emploi : - **8,7k€**
  - La consolidation pour notre chargée de développement a été refusée.
- Augmentation des aides joueurs (ses) Haut Niveau → cette somme est reversée à 100 % aux familles : + **4,7k€**
- Subvention AG de Pau. Nous la retrouvons dans rubrique Produits activités annexes. Le montant prévu de 5 K€ a été attribué par le conseil départemental des PA directement au comité 64. Ce dernier a reversé le montant à la ligue d'où changement de compte : - **5k€** (du compte subvention et + 5 k€ dans rubrique Produits activités annexes).

### Contrat Territorial Individualisé (CTI) :

- Aide Fédérale en baisse : - **5k€**

### Produits exceptionnels :

- Non prévu Match Equipe de France Masculin à Poitiers : + **50k€**

Les organisations des matchs équipes de France sont gérées à 100% pour la FFHB depuis 2 saisons. Les ligues doivent coordonner la gestion des bénévoles. Les bénéfices après bilan fédéral sont partagés avec les territoires d'accueil.

### Les autres Produits :

- Les remboursements des congressistes ont été prévus dans le budget des produits activités annexes et le réalisé a été mis dans le compte transferts de charge : + **35k€**
- Autres transferts de charge : Remb, Afdas, assurance, repas AG : Prévision trop faible : + **24k€**
- Reprise sur prov indemnité de fin de carrière (IFC) : départ A MILHE, P FAVARD : + **52,4k€**

## Comptes de charges

NATURES DES DEPENSES	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	ECART R/B	% REAL
Achats Activité Handball (Réaf-Licences-Mutations)	689 289	811 314	843 003	31 689	35%
Achats (Bureautique - adm-marchandises - autres)	17 697	30 011	13 108	(16 902)	0,5%
S/Traitance Général (hors interv Poles+ITFE)	4 377	14 975	8 494	(6 482)	0,3%
Locations + Charges Locatives	82 812	120 000	98 347	(21 652)	4,0%
Entretien (Bâtiments-Véhicules-Photocopieurs)	8 505	11 323	8 862	(2 461)	0,4%
Assurance + frais divers (doc-colloque, formation Pro Ligue,)	5 973	6 292	5 584	(707)	0,2%
Honoraires (Expert-Comptable, CAC, Médecin, Kiné, autre)	37 645	42 300	46 135	3 835	1,9%
Communication, Récompenses, Dons	10 324	13 697	12 338	(1 359)	0,5%
Transports	670	3 100	0	(3 100)	
Déplacements, Missions , Réception, Stages_Compétition_formation, Creps	176 066	366 735	329 363	(37 372)	13,5%
Frais Postaux, Téléphone, Frais Bancaires, Cotisations	20 977	19 634	17 451	(2 183)	0,7%
Masse salariale (Salaires + Charges+Taxe sur Salaires )	679 221	723 834	713 604	(10 230)	29,2%
Personnels Intérimaires- Mutualisations Clubs-Comités	83 316	135 316	116 164	(19 152)	4,8%
S/ Traitance + intervenants Pôles/ITFE (hors mutualisation)	57 408	80 693	56 935	(23 759)	2,3%
Médecine du travail	1 729	1 874	1 834	(40)	0,1%
Aides Projets Comités/Clubs	51 256	63 994	60 200	(3 794)	2,5%
Aides Accordées Exceptionnelles Clubs/Comité/Familles	5 589	2 416	3 116	700	0,1%
Reversement des frais inscriptions ITFE (Conventions Partenaires Comités)	5 076	44 123	9 763	(34 360)	0,4%
Autres frais (charges exceptionnelles, impôts société...)	11 391	5 244	25 615	20 371	1,0%
Aides Sportifs de HN	36 550	23 400	28 100	4 700	1,2%
Dotations Amort_ prov IFC_Provision Clients	200 374	33 768	42 727	8 959	1,8%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 186 242</b>	<b>2 554 041</b>	<b>2 440 742</b>	<b>(113 299)</b>	<b>100%</b>

## Evolution des comptes de Charges

### Impacts 2022 les plus importants par rapport au Budget 2022 :

#### Licences – Mutations – Ré-affiliation

Explosion des mutations

- Explosion des mutations : prévues 1098 \_ réalisées : 1481 impacts : + **30,2k€**
- Licences : prévues : 40 574 \_ réalisées : 40 561

#### Achats (Bureautique - adm-marchandises -autres)

- Economie sur les achats équipements sportifs : - **10k€**
- Non engagement dépense matériel sportif (les 3 PPF) : - **3,5k€**
- Non engagement : matériel pédagogique-produits pharmaceutiques-autres : - **2k€**
- Economie sur autres achats divers : - **1,4k€**

#### S/Traitance Général (hors interv Poles+ITFE)

- Pas d'engagement sur des prestations diverses (communication-AG Pau) prévues : - **4,9k€**
- Déploiement Beach à la baisse, pas de gardiennage sur les opérations : - **1,5k€**

#### Locations + Charges Locatives

- Administratif Général : Location AG de Pau (baisse des besoins de salles) : - **21k€**
- ITFE : moins de Locations de salles : - **5,1k€**
- 1 voiture en location en moins (propriétaire voiture de Gond-Pontouvre) : - **2,4€**
- 1 voiture en + prévue, décision : décalée 2023 : - **2,2k€**
- Changement prestataire téléphonie : Location standard isolée en compta : + **2,1k€**
- Locations diverses en + pour les projets (Beach-RGO-PPF-ITFE) : + **7k€**

#### Entretien véhicule, photocopieur, informatique

- Entretien Bâtiment et véhicule I20/Mérignac décalée en 2023 : - **3,7k€**
- Moins de consommation ticket pour les problématiques informatiques : - **2,6k€**
- Nouveau contrat Photocopieur : réalisé → affectation comptable différente que dans le budget entre entretien et consommation : + **3,5k€**
- Non prévu : réparation des fauteuils du Handensemble : + **0,4k€**

#### Assurance + documentations

- Assurance : budget 2022 augmentation prévue des tarifs. Pas d'évolution : - **0,2k€**
- Documentation : Abonnement technique RH/Finances : décalée en 2023 : - **0,5k€**

#### Honoraires

- Dépense non budgétée : Cabinet de recrutement pour le poste de Responsable ITFE : + **4,2k€**
- Honoraires non prévus : pour tous les formateurs du territoire + apprentie (campus-INSEEC) : + **5,6k€**
- Remboursement de ces interventions en transfert de charge via AFDAS (voir page 8)
- Moins d'honoraires kiné-médecins-avocat : - **6k€**

### Communication – Récompenses

- Moins de supports com pour le Beach et Foire : - **2,7k€**
- Dotation complémentaire pour le hand-ensemble : + **1,3k€**

### Transport

- Pas d'engagement de transport : - **3,1k€**

### Déplacements, Missions, Réception, Stages, Compétition, Formation, Creps

Des déplacements-stages-missions non réalisés principalement :

- Commission Statuts Règlements (visite salle) : - **6k€**
- Commission Arbitrage (moins de suivis) : - **6k€**
- Commission DEV (- 7,7k€ Handensemble, -1,5k€ Beach, - 1,5k€ Service aux Clubs) : - **11k€**
- ETR : 1 seul séminaire au lieu de 2 : - **3,8k€**
- PPF F : - **4k€**
- PPF G : - **4k€**
- PPF ARB : - **2,6k€**

### Frais Postaux, Téléphone, Frais bancaires, Cotisations

- Renégociation téléphonie-internet (arrêt contrat Bouygues) : - **1,5k€**
- Augmentation des frais bancaires : + **0,4 k€**
- Cotisation : prévision trop forte pour la cotisation CROS et du Prytanée à PAU : -**1k€**

### Masse salariale

- Deux départs : A MILHE (09/2022), P FAVARD (08/2022) + un congé de maternité : - **26,7k€**
- Fin Décembre versement Prime Partage de Valeur : +**12,5k€**
- Prov + charges / Congés Payés : + **4k€**

### Personnels Intérimaires- Mutualisations Clubs-Comités

- Administration générale : Personnel intérimaire non prévu pour AG de Pau gardiennage : +**1,4k€**
- ITFE : moins de MAD sur formations non ouvertes ou décalées ou pas de sollicitations en lien avec le nombre de stagiaires : -**9 k€**

PPF en lien avec des actions, Stages où nous avons sollicité moins de MAD Comités, Clubs :

- PPF G : - **6,3 k€**
- PPF F : - **1,5k€**
- PPF ARB : - **3,7k€**

### S/ Traitance + intervenants Pôles/ITFE (hors mutualisation)

- Moins d'intervenants prestataires ITFE (principalement T4 -12 K€) : - **19K€**
- Faute de participantes : pas de colloque des dirigeantes : - **2,6k€**
- Moins de prestataires pour le Tour Beach : - **2k€**

### Aides aux projets comités :

- Diminution en lien avec la baisse des aides fédérales : -**3,8k€**

### Aides accordées exceptionnelles Clubs/Comité/Familles

- Aides accordées pour deux familles (350€\*2) : **+0,7k€**

### Reversement des inscriptions ITFE aux comités

- Ecart : - **34,36 k€**

Deux impacts :

- Décalage des formations sur 2023
- Règles de réversion des inscriptions en formation en lien avec les conventions partenaires des comités :
  - Formations terminées dans l'année de l'exercice + les données Qualiopi à jour = 90% des inscriptions versés (les 10% restent à la ligue : gestion administrative (convocation, OPCO, et coordination des formations)
  - Formation en cours, non terminée dans l'exercice : versement de 50% des 90% et le solde à la fin de la formation avec 100% des remontées pour Qualiopi

### Autres charges diverses :

- En 2021 constat d'un produit à recevoir Aide URSSAF en lien avec le COVID. Nous ne recevons pas cette aide donc annulation de ce produit à recevoir et reprise faite dans le compte provision risque pour : **+ 22,16k€**
- Diverses autres charges : - **1,8k€**

### Aides aux sportifs de HN

- Augmentation des aides joueurs(ses) Haut Niveau : cette somme est reversée à 100 % aux familles : **+4,7k€**

### Dotations aux amortissements et aux provisions

- Amortissement : **+ 0,7k€**
- Provision clients douteux : **+ 8,2k€**
  - Creps de Talence : Fact en faveur de la ligue : 4,3k€
  - PPF : 7 Polistes à 350 € : 2,5k€
  - Divers : 1,5k€



# MODIFICATION DES STATUTS ET REGLÈMENT INTÉRIEUR

## MODIFICATION DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

### 14. MODIFICATION STATUTS LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE HANDBALL

Le présent document a pour objet de présenter les modifications des statuts de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale pour se conformer à la loi 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France ainsi qu'aux règlements fédéraux en ce qui concerne la défaillance suite à la démission de membres élus

#### Modifications

MODIFICATIONS STATUTAIRES – LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	
<p><u>Objet</u></p> <p>TITRE I – But et composition Article 1</p>	<p>La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball a pour objet dans le ressort géographique de la région administrative de la Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la délégation reçue selon les dispositions de l'article 6.1.a) des statuts de la Fédération Française de Handball :</p> <p>1.) de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, et l'accès de toutes et de tous à ces activités . De rassembler toutes les associations faisant pratiquer le handball et ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beach handball, etc.) ainsi que la pratique du para-handball;</p> <p>2.) d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beach handball, etc.) ainsi que la pratique du para-handball;</p> <p>11.) de participer à la mise en œuvre de la politique publique du Sport.</p>
<p><u>Instances dirigeantes – parité intégrale</u></p> <p>TITRE 3- SECTION 1 – Le Conseil d'Administration Article 11- Membres 11.1.</p>	<p><del>Chaque liste devra comporter au moins sept personnes de chaque sexe.</del></p> <p>Dans chaque liste, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes ne doit pas être supérieur à 1.</p>
<p><u>Président de la Ligue – nombre de mandats</u></p> <p>TITRE 3 SECTION 2- Le Président et le Bureau Directeur Article 15.1 – Election du Président</p>	<p>Le nombre de mandats de plein exercice exercés par un même président de la Ligue ne peut excéder le nombre de trois.</p> <p>Cette limite est applicable à compter du premier renouvellement des mandats de président de la Ligue postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2024</p> <p>Pour l'application de cette limitation est considéré le nombre des mandats exercés à cette date. A titre dérogatoire, un président dont le troisième mandat est en cours à la date de la promulgation de la loi 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, peut être candidat à un quatrième mandat et, le cas échéant, exercer celui-ci pour la période courant jusqu'au 3 décembre 2028.</p>

<p><u>Ethique – déclaration des liens d'intérêts</u></p> <p>Création SECTION 4 – Ethique et prévention des conflits d'intérêts</p>	<p><b>SECTION 4 – ETHIQUE ET PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS</b></p> <p>La Ligue reconnaît que la Fédération de Handball a institué une commission d'éthique, de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts dont les compétences sont définies dans les statuts de la Fédération.</p> <p>La commission définit dans son règlement intérieur la liste des membres des instances dirigeantes de la Ligue qui lui adressent une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat. Elle saisit la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de toute difficulté concernant ces déclarations d'intérêts</p> <p>Ces dispositions entrent en vigueur à compter du premier renouvellement du mandat du président de la Ligue postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.</p>
<p><u>Vacance de mandats – Difficulté de fonctionnement de la Ligue</u></p> <p>SECTION 2</p> <p>Ajout de l'article 15.6</p>	<p><b>15.6 Défaillance à la suite de la démission de membres élus</b></p> <p>Au cas où la Ligue n'est plus en capacité d'assurer le fonctionnement de l'instance dirigeante à la suite de cessation des fonctions ou d'empêchement ou de carence des membres élus notamment de l'absence de candidat au poste de représentant légal, et afin de faire face à cette impossibilité de fonctionner, il convient d'assurer la continuité du service aux clubs et des affaires courantes par la mise en œuvre de solutions adaptées et pérennes dans l'attente de nouvelles élections. Cette continuité des missions et affaires courantes de la Ligue est confiée à la Fédération Française de Handball.</p>

Suite à la suppression du Comité Directeur dans les statuts de la Fédération Française de Handball,  
La Ligue Nouvelle-Aquitaine procède aux modifications suivantes

## MODIFICATIONS STATUTS – LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

<p><u>Suppression du Comité Directeur</u> TITRE 2 – L'Assemblée Générale Article 9.2 – Ordre du jour</p>	<p>Ordre du jour L'ordre du jour est fixé par le <del>Comité Directeur</del> Conseil d'Administration.</p>
<p>SECTION 2- Le Président et le Bureau Directeur Article 16- Rôle du Président</p>	<p>Article 16 Rôle du Président Le Président de la Ligue préside les Assemblées Générales, le Conseil d'Administration, le Bureau Directeur, <del>le Comité Directeur</del></p>
<p>SECTION 3 – Les Commissions Article 19.3-Comité Directeur</p>	<p><del>19.3 Comité Directeur Le Bureau Directeur et les Présidents de Commissions constituent le Comité Directeur, tel que défini à l'article 11.1.1, qui participe à la direction de la Ligue et dont les attributions sont définies par le règlement intérieur.</del></p>

## MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR – LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

<p><u>Suppression du Comité Directeur</u> III – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Article 9.2- Rôle et Missions</p>	<p>9.2.2 Il délibère sur la gestion du Bureau Directeur <del>et du Comité Directeur.</del></p>
<p>V – LE COMITE DIRECTEUR</p>	<p><del>V – LE COMITE DIRECTEUR Article 11 – COMPOSITION, CONVOCATION, FONCTIONNEMENT 11.1 Composition Il est présidé par le Président de la Ligue ou le Vice-président Délégué. Il est constitué du Président de la Ligue, des membres du Bureau Directeur et des Présidents de Commissions territoriales Peuvent également assister aux réunions du Comité Directeur, avec voix consultative, les Conseillers Techniques Sportifs et, sous réserve de l'autorisation du Président, les agents rétribués de la Ligue, ainsi que toute personne ressource dont la présence est jugée utile. 11.2 Convocation 11.2.1 Il se réunit sur convocation du Président de la Ligue, au moins deux fois par an ou plus, selon les nécessités, ou à la demande écrite des 2/3 de ses membres. Dans ce dernier cas, un ordre du jour devra être joint à la demande. Les réunions peuvent avoir lieu sous forme de téléconférence ou visio-conférence</del></p>

	<p><del>1-1 .2.2</del> <del>Les membres du Comité Directeur sont convoqués au moins deux semaines avant la date fixée et reçoivent l'ordre du jour établi par le Président.</del></p> <p><del>1-1 .3 Rôle et Missions</del></p> <p><del>1-1 .3.1</del> <del>Le Comité Directeur vérifie la cohérence des actions entreprises par les Commissions territoriales avec les objectifs définis et coordonne les modalités d'application du projet Territorial dans ses diverses expressions.</del></p> <p><del>1-1 .3.2</del> <del>La présence d'au moins 2/3 de ses membres dont le Président ou le Vice-président Délégué ou à défaut un Vice-président, est nécessaire pour la validité des délibérations du Comité Directeur. Tout membre du Comité Directeur, qui a, sans excuse valable, manqué trois réunions peut être révoqué selon la procédure décrite à l'article 17 du présent règlement intérieur. Son remplacement est effectué dans les conditions définies aux articles 15 et 16 des statuts.</del></p>
<p>VII – LES COMMISSIONS Article 13.3 - Fonctionnement</p>	<p>13.3.13 Le Président de chaque commission doit rendre compte de l'activité de sa commission aux Bureau Directeur, <del>Comité Directeur</del>, Conseil d'Administration de la Ligue.</p>
<p>VIII – MODALITES DE PRISE DE DECISION – REVOCATION D'UN MEMBRE Article 14 – Quorum</p>	<p>Lors des réunions du Conseil d'Administration, du Bureau Directeur, <del>du Comité Directeur</del> et des commissions, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées par les membres présents, sous réserve que le quorum défini pour chacune de ces instances soit respecté.</p>
<p>Article 15 – Votes par procuration et votes électroniques</p>	<p>Lors des réunions <del>du Comité Directeur</del>, du Bureau Directeur et des Commissions Territoriales, les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas admis..... .....Toutefois, le Président de la ligue peut procéder à une consultation écrite (fax, courrier postal, par e-mail, vote électronique), téléphonique ou par visio-conférence, des membres du Bureau Directeur, <del>du Comité Directeur</del> du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale</p>
<p>Article 17 – Révocation d'un membre</p>	<p>Les membres du Bureau Directeur, <del>du Comité Directeur</del>, du Conseil d'Administration et des Commissions Territoriales, qui sont absents sans motif valable durant trois séances consécutives, peuvent être révoqués de ces instances</p>

LIGUE NOUVELLE  
AQUITAINE  
FFHANDBALL



**MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES  
DES COMMISSIONS 2023 - 2024**

## MODIFICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES

### 15. TEXTES REGLEMENTAIRES ARBITRAGE 2023-2024

**Président de la commission :** David CARVALHO – 06.83.88.94.27  
**Contact :** [6000000.cta@ffhandball.net](mailto:6000000.cta@ffhandball.net)  
**Salarié technicien de l'arbitrage :** Frédéric GUIRAO – 06.26.89.46.95  
**Salariée administrative :** Corinne DEGORCE – 05.16.53.01.58

<b>Président</b> David CARVALHO	<b>CTA LIGUE NOUVELLE AQUITAINE</b> Saison 2023-2024	<b>Vice-Président</b> Joachim BOISARD
<b>Référents Secteurs</b>		
16 Anne Marie BOURIN 17 Geoffroy LEMBERT 19 <i>Recrutement en cours</i> 24 Sylvain MASSONAUD	33 Loïc ROUSSEAU 40 Grégory BOUCHON 47 Xavier BORELLA 64 Jean-Michel LABORDE	79 Anita DOYEN 86 Stéphane METAYER 87-23 Etienne MORIN
<b>Secrétaire Administrative</b> Corinne DEGORCE	<b>Coordonnateur Formation continue</b> Frédéric GUIRAO	<b>Coordonnateur PFF Arbitrage</b> Frédéric GUIRAO
<b>Responsable Groupe JA T1</b> Ludovic ARQUEY	<b>Responsable Groupe JAJ T1 Zone Nord</b> Thierry THEVENET	<b>Responsables Groupe JAJ T1 PFF Arbitrage</b> Frédéric GUIRAO - Ludovic MARQUES - Eric DINQUER
<b>Responsable Groupe JA T2 Nord</b> David CARVALHO	<b>Responsable Groupe JAJ T1 Zone Sud</b> Yohann MENU	<b>Responsables Groupe JAJ T2 - PFF Arbitrage</b> 16 Julien GAMBIER 17 Pierre DAVID 19 Vincent BRETON 24 Sylvain MASSONAUD 33 Ludovic MARQUES 40 Antoine JUANAVERRIA 47 Jean Luc CASTELANELLI 64 Eric DINQUER 79 Emilien LARRIERE 86 <i>Recrutement en cours</i> 87-23 Julien FRADET
<b>Responsable Groupe JA T2 Sud</b> Maryline AUGAREILS	<b>Représentante Féminisation</b> Karine PLOUHINEC	
<b>Responsable Groupe JA T3 Accession</b> Eric DINQUER	<b>Correction Suivis &amp; Rapports JAJ</b> Frédérique KESPI	
<b>Responsable Juges Accompagnateurs</b> Thierry DAUBA		
<b>Comité Exécutif</b>		
<b>Comité des Secteurs</b>	<b>Commission plénière</b>	

## 16. TEXTES REGLEMENTAIRES C.O.C. 2023-2024

**Président de la commission :** Mikaël VIRE  
**Contact :** [6000000.coc@ffhandball.net](mailto:6000000.coc@ffhandball.net)  
**Membres :** Patrick AUBIN  
Cédric CHAT  
Frédéric DUBOSQ  
Marc DUVERGER  
Muriel EYL  
Sylvie FAUGERES  
Matthieu GONDELLON  
Jean Michel LABORDE  
Franck LOTS  
Marcel MICHEL

**Salariée administrative :** Céline VILLOING-ATTICA - 05.56.79.67.66

### 16.1 Organisation des compétitions – textes règlementaires

#### 16.1.1 Règlement général des compétitions régionales

##### 16.1.1.1 Récompenses

Chaque compétition régionale (championnat) est dotée d'une coupe ou d'un trophée  
Chaque compétition régionale U17 et U18 ans (championnat) est dotée ~~de médailles et~~ d'une coupe ou d'un trophée.  
Des médailles et des trophées sont attribués aux équipes victorieuses et finalistes de la compétition Régionale des U15 ans.

#### 16.1.2 Conditions d'engagement

##### 16.1.2.1 Pour participer à une compétition régionale, les clubs doivent :

Être affiliés à la F.F.H.B. et à jour de leur ré-affiliation,  
S'engager à respecter les statuts, le règlement intérieur, les règlements généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de handball, le règlement général des compétitions régionales, le règlement particulier de la compétition, les exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) dans les domaines Sportif, Technique, Arbitrage, Jeunes Arbitres,  
Être en règle financièrement vis-à-vis de la FFHandball, de la ligue et du comité.

Les montants des droits d'engagement aux compétitions régionales sont fixés avant chaque saison par décision de l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball. En cas de non-paiement, le Bureau Directeur de la Ligue peut procéder au remplacement du club défaillant.

#### 16.1.3 Formule des compétitions – Qualification

##### 16.1.3.1 Championnats

Les structures des championnats régionaux masculins et féminins sont données dans le règlement particulier des compétitions. Les modalités d'accession et de relégation propres à chaque championnat sont précisées dans les annexes sportives.

Deux équipes maximums d'un même club ou d'une même convention sont autorisées à jouer dans les différents championnats régionaux seniors d'un même sexe mais ne peuvent évoluer dans la même division.

##### 16.1.3.2 Championnats, coupes et challenges – organisation des rencontres

Le calendrier des rencontres et la composition des poules sont établis par la Commission d'Organisation des Compétitions Régionales (COC) en collaboration avec l'Equipe Technique Régionale (ETR) et la commission Territoriale d'Arbitrage (CTA).

### 16.1.3.3 Modalités de classement

#### 16.1.3.3.1. Points attribués :

Match gagné :..... 3 points

Match nul : ..... 2 points

Match perdu :..... 1 point

Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (goal-average 0-20 pour un match d'une durée de 2x30 mn, 0-10 pour toutes les rencontres d'une durée inférieure).

#### 16.1.3.3.2. En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre de barrage ou de qualification en matches aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matches,
- En cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire,
- Si égalité après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir paragraphe 16.1.3.3.5).

#### 16.1.3.3.3. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 5) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 6) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

#### 16.1.3.3.4. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 2) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts)
- 3) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 4) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale Régionale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

#### 16.1.3.3.5. Déroulement jets de sept mètres (application du règlement fédéral)

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4 :1 4e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes ont effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16 :6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

#### 16.1.3.4 Organisation des tournois

##### 16.1.3.4.1. Attribution des numéros

Elle pourra avoir lieu soit par décision de la Commission d'Organisation des Compétitions, soit sur place par tirage au sort avant le début du tournoi.

##### 16.1.3.4.2. Tournoi à quatre clubs (1.2.3.4)

Premier match : ..... 1-2  
Deuxième match : ..... 2-3  
Troisième match : ..... 3-4  
Quatrième match : ..... 4-1  
Cinquième match : ..... 1-3  
Sixième match : ..... 2-4  
Toutes les équipes jouent 2 matches à suivre

##### 16.1.3.4.3. Tournoi à trois clubs (1.2.3.)

Premier match : ..... 1-3  
Deuxième match : ..... 2-perdant du premier match  
Troisième match : ..... 2-vainqueur du premier match

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

#### 16.1.3.5 Organisation des phases finales « fête du handball »

~~La COC sollicitera un ou des clubs en fonction des règlements particuliers pour l'organisation des finales et finalités régionales.~~

~~Un cahier des charges sera établi pour chacune de ces finalités.~~

~~La COC proposera le ou les lieux choisis et les soumettra au Bureau Directeur pour validation.~~

Un évènement « fête du handball » sera organisé à la fin de saison afin de disputer sur un même lieu toutes les finales de championnats afin de déterminer un champion dans chaque catégorie, il y aura 9 matchs de prévu :

- PNM
- PNF
- ERM
- ERF
- 18F Bassin Excellence
- 17M Bassin Excellence
- 18F Bassin Honneur
- 17M Bassin Honneur

Un appel à candidature sera fait chaque année afin que cet évènement puisse se dérouler sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans les championnats avec 3 ou 4 poules, un tour préliminaire sera effectué le weekend précédent les finalités afin de déterminer les finalistes.

Dans les poules de 3 :

Les 3 premiers sont classés de 1 à 3, le premier dans ce classement est qualifié d'office pour les finalités, et les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> se rencontreront afin de déterminer le 2<sup>nd</sup> finaliste. Le match sec se déroulera chez le 2<sup>nd</sup>.

Les 3 équipes seront départagées de la façon suivante (dans l'ordre, le critère suivant s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués,
- Ratio *goal average*, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

Dans les poules de 4 :

Les 4 premiers sont classés de 1 à 4, les équipes se rencontreront en 1 contre 4 et 2 contre 3 **ou** 1 contre 3 et 2 contre 4 (suivant l'équilibre géographique), les rencontres se dérouleront le weekend précédent les finalités, avec match chez le mieux classé des deux. Les vainqueurs se rencontreront lors des finalités.

Les 4 équipes seront départagées de la façon suivante (dans l'ordre, le critère suivant s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués,
- Ratio *goal average*, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

### 16.1.3.6 Qualification

Les règles de qualification auxquelles doivent satisfaire les joueurs (euses) participant aux compétitions régionales sont définies par les règlements généraux de la FFHandball.

Les années d'âges autorisées à participer aux compétitions sont les suivantes :

- Championnats Régionaux masculins, joueurs de plus de 16 ans,
- Championnats Régionaux féminins, joueuses de plus de 16 ans,
- Les joueurs et joueuses de 16 ans inscrit(e)s sur les listes nationales de haut niveau, après accord conjoint, de la DTN et de la Commission Médicale Nationale (article 36.2.4 des règlements généraux de la FFHB),
- Championnat Régional Jeunes masculins, joueurs de U17 ans.
- Championnat Régional Jeunes féminines, joueuses de U18 ans

### 16.1.3.7 Limitations

16.1.3.7.1 Pour les compétitions dont certaines phases se déroulent en tournois, le nombre maximum de joueurs (ses) par tournoi est de 14, avec 12 par rencontre sauf dispositions particulières.

16.1.3.7.2 Les limitations de licences pour les différents championnats (nationale 3 féminine, pré-nationaux, excellence et honneur masculins) sont les suivantes (au maximum par feuille de match et par équipe) :

- Un seul étranger titulaire d'une licence E,
- Trois licences B ou D, ou deux licences B ou D et une licence E.
- En Nationale 3 Féminine, Pré National, Excellence et Honneur Régional, une licence C peut remplacer une licence B ou D
- En championnat U17 ans et U18 ans régional, une licence C peut remplacer une licence B ou D

## 16.1.4 Contribution mutualisée des clubs au développement

Se reporter aux règlements généraux de la Ligue

## 16.1.5 Obligations financières

Outre les obligations financières afférentes à l'engagement, les clubs participant aux compétitions régionales sont soumis à des obligations financières concernant :

- L'arbitrage,
- Les frais de transport,
- Les recettes des rencontres

### 16.1.5.1 Arbitrage

Se reporter aux dispositions concernant l'arbitrage

### 16.1.5.2 Frais de transports

Ils sont à la charge des clubs qui se déplacent pour les niveaux :

- U17 ans Régional Masculin
- U18 ans Régional Féminin
- + 16 ans Régional Honneur Masculin
- + 16 ans Régional Excellence Féminin et Masculin
- + 16 ans Pré National Féminin et Masculin
- + 16 ans N3 Féminin

Pour toutes ces compétitions régionales et afin d'équilibrer les charges résultantes des déplacements entre tous les participants, il est établi un fonds de péréquation.

Cette péréquation est établie sur l'ensemble de la compétition par niveau de jeu (toutes poules confondues) et par sexe, c'est à dire :

- Péréquation sur l'ensemble de la compétition + 16 ans à savoir : Nat 3 fém., Pré-nationale fém. et masc., Excellence fém. et masc. et Honneur masc.

Le fonds de péréquation est constitué par la somme des charges de l'ensemble des clubs calculée de la façon suivante :

- Distance routière la plus courte pour se rendre au lieu de la rencontre, au tarif fixé dans le Guide Financier

La charge moyenne par club est définie par le quotient entre le montant du fonds de péréquation et le nombre de clubs participants. Si un club a une charge propre inférieure à la charge moyenne il verse au fonds la différence entre la charge moyenne et sa charge propre. Si un club a une charge supérieure à la charge moyenne il reçoit du fonds la différence entre sa charge propre et la charge moyenne.

Le montant à verser par les clubs redevables est exigible à la fin des matches aller. La quote-part à recevoir par les clubs bénéficiaires leur sera versée en fin d'épreuve.

### 16.1.5.3 Recettes

Les recettes d'une rencontre restent acquises au club organisateur.

Sauf disposition contraire figurant au présent règlement ou dans les règlements particuliers des compétitions et y compris pour les rencontres se jouant sur terrain neutre et les finalités, les recettes restent acquises aux organisateurs. En cas de matches couplés, la recette nette est répartie entre les clubs recevant selon des dispositions fixées par une circulaire particulière.

## 16.2 Organisation des compétitions

### 16.2.1 Calendrier et composition des poules

#### 16.2.1.1 La COC régionale

Est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales, en concertation avec l'Équipe Technique Régionale (ETR), et de la composition des poules des championnats régionaux.

#### 16.2.1.2 En cas de défection d'un ou plusieurs clubs

Dans toutes les divisions plus de 16 masculins et féminines, la COC régionale fera appel à candidatures de postulants au repêchage dans toutes les divisions

Le repêchage d'un ou de plusieurs clubs se fera en respectant le « règlement particulier des compétitions régionales » de chaque division concernée par le repêchage d'un ou de plusieurs clubs.

## 16.2.2 Conclusion des rencontres

La saisie et la transmission des conclusions de match, ainsi que toutes les modifications, se font exclusivement informatiquement par le logiciel Gest'hand, y compris les inversions de rencontre. La COC reste seule décisionnaire pour valider un report et une inversion de rencontre.

### 16.2.2.1 Chaque club recevant ou organisateur

- Est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la Ligue au plus tard 30 jours calendaires avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire (pour les deux premières journées, la date limite est fixée 15 jours avant la date de la rencontre concernée) via la conclusion de match dans Gest'hand.
- Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 1er alinéa.
- La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.
- En cas de non-observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision d'application de la sanction.
- Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) quinze jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré forfait.
- Ce forfait entraîne des pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (Guide financier fédéral).
- Dans le cas où le club devant se déplacer est sans nouvelles du club recevant ou de l'organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la Ligue dans un délai de quinze jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

### 16.2.2.2 Pour les rencontres que la Ligue fait jouer sur terrain neutre,

Les clubs sont avisés directement par l'organisateur. Tenant compte des difficultés pour trouver une salle et du délai rapproché pouvant séparer certaines rencontres, la Ligue peut prévenir les clubs concernés six jours à l'avance seulement.

### 16.2.2.3 En cas de modification (date, lieu et horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs

En-deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC régionale.

Sanction :

-match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue par les règlements généraux et le Guide financier Fédéral).

### 16.2.2.4 Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre

Doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre (pour les premières journées, ce délai est ramené à une semaine).

## 16.2.3 Horaires

### 16.2.3.1 Pour l'ensemble des compétitions régionales,

Les rencontres se jouent le week-end (samedi et dimanche).

A titre exceptionnel, et pour des raisons sportives impératives, la COC régionale peut être amenée à fixer des rencontres en semaine (19h-20h30). Dans ces cas particuliers, elle tiendra compte de la situation géographique des clubs. Les commissions compétentes traitent les dossiers en cas de litige.

### 16.2.3.2 L'horaire des rencontres est fixé par le club recevant ou l'organisateur

Le samedi entre 18h00 et 21h00 ou le dimanche entre 14h00 et 16h00, sauf dérogation accordée par la COC après entente entre les clubs.

Pour U17 ans masculins et U18 ans féminins : le samedi entre 16h00 et 19h00 ou le dimanche entre 10h00 et 11h15 (avec accord club visiteur) et entre 14h00 et 16h00, sauf dérogation accordée par la COC après entente entre les clubs.

Dans les championnats jeunes (U18F/U17M Elite & Bassin), pour les déplacements de plus de 3 heures, obligation de jouer le samedi (sauf accord des deux clubs pour jouer le dimanche), dans les tranches horaires autorisées. Pour les matches programmés le dimanche, obligation de jouer à 14 h (sauf accord des deux clubs pour jouer à un autre horaire).

### 16.2.3.3 Pour les rencontres de la dernière journée de tous les championnats régionaux

(Sauf les championnats U17 ans M et U18 ans F), ~~les rencontres sont fixées à 20h30 le samedi.~~

**Attention, sur la dernière journée de phase de poules ou phase de finalités, la COC se réserve le droit d'imposer l'horaire du samedi soir à 20h30 pour les matchs pouvant impliquer une descente ou une montée de division en fin de saison**

En cas de compétition avec un nombre impair d'équipes dans une ou plusieurs poules, cette disposition ne concerne pas la ou les équipes exemptes lors de la dernière journée.

### 16.2.3.4 Le club qui a plusieurs équipes de plus de 16 masculins ou féminines

Qui évoluent en championnat régional à domicile la dernière journée sera autorisée à programmer la rencontre d'une des deux équipes le samedi à 18h30.

### ~~16.2.3.5 Les clubs participant à la phase finale d'une compétition~~

~~Groupant demi-finales et finale sur une même fin de semaine pourront être amenés à jouer le samedi matin ou même le vendredi soir.~~

### 16.2.3.6 En cas de match à rejouer pour faute technique d'arbitrage,

Ou à jouer pour un match n'ayant pas été à son terme, la COC régionale peut être amenée, à la demande d'un des deux clubs et dans les quinze jours précédant la rencontre, à fixer l'horaire.

### 16.2.3.7 Modification des dates, lieux et/ou horaires des rencontres

Cf. article 94 des Règlements Généraux de la FFHandball.

La COC régionale est seule compétente pour procéder aux modifications de dates de rencontres nécessitées par des obligations sportives, ou des cas de force majeure. Elle fixe ces rencontres sur les dates prévues à cet effet dans le calendrier général régional, qui sont impératives.

La participation d'une joueuse au championnat de France Jeunes U17ans ne peut pas justifier une demande de report d'un match de championnat Régional féminin.

La participation d'un joueur au championnat de France Jeunes U18 ans ne peut pas justifier une demande de report d'un match Régional masculin.

Les modifications de dates de rencontres ne sont par ailleurs pas autorisées en dehors des conditions prévues par les règlements généraux de la Ligue y compris pour des motifs corporatifs, professionnels ou personnels.

### 16.2.3.8 Déplacements

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé sur la feuille de conclusion de rencontre, quel que soit le moyen de transport utilisé et sauf cas de force majeure dûment justifié.

La COC n'accordera aucune demande de report par anticipation.

Avec l'accord écrit du club adverse, et adressé au plus tôt 24 heures avant la rencontre, la COC accordera le report sans pièce justificative.

En l'absence d'accord du club adverse, le club qui ne se déplace pas ou ne veut pas recevoir devra avertir l'adversaire, la COC et la CTA par écrit, et justifier sa décision par des documents officiels.

La COC apprécie les éléments fournis en application de l'article 97 des règlements généraux de la FFHandball, et prend toute décision utile.

### 16.2.3.9 Feuilles de match

La Feuille De Match Electronique (FDME) (dématérialisée informatiquement) est obligatoire pour les Championnats Régionaux et les Coupes de France Régionales.

Se reporter aux dispositions de l'article 98 des Règlements Généraux de la FFHandball.

### 16.2.3.10 Envoi (Rappel de l'article 98.7 des RG FFHB)

Après les opérations prévues par le code d'arbitrage, les arbitres :

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
Valident la FDME et la mettent à disposition du responsable de l'envoi.	Remettent l'original au responsable de l'envoi et, pour les compétitions Régionales, une copie à chacun des clubs en présence pour expédition à la Ligue Régionale dont ils dépendent.

L'envoi en incombe, selon les cas et par ordre prioritaire :

- au club de l'équipe recevant
- au club identifié comme recevant en cas de match sur terrain neutre
- à l'organisateur (toutes les feuilles) en cas de tournoi.

En cas de match non joué quelle qu'en soit la cause, le responsable de l'envoi de la feuille de match doit faire parvenir à la Ligue, dans les mêmes délais, ce document, accompagné d'un rapport précisant les circonstances ayant provoqué cette situation.

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
Les FDME doivent être renvoyées aux commissions d'organisation des compétitions concernées (Nationales, Régionales, Départementales) par téléchargement via le logiciel de FDME : - avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 18h00 - avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00 (matches le dimanche).	Les feuilles de match doivent être postées au tarif prioritaire aux Commissions d'Organisation des Compétitions concernées (Nationales, Régionales, Départementales) le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi).

Délai d'envoi :

Le non-respect de l'ensemble de ces dispositions entraîne les décisions suivantes :

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
<b>1.</b> Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans la partie Guide Financier de l'annuaire Fédéral est appliquée si la feuille de match est :	
Téléchargée au-delà de 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00 (matches le dimanche) et au-delà de minuit pour les rencontres programmées à partir de 18h00	Postée au-delà du premier jour ouvrable suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)
<b>2.</b> Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans la partie Guide Financier de l'annuaire Fédéral est appliquée si la feuille de match est :	
Téléchargée au-delà du troisième jour ouvrable suivant la rencontre	Postée au-delà du troisième jour ouvrable suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)
<b>3.</b> Le match est donné perdu par pénalité au club responsable de l'envoi si la feuille de match :	
N'a pas été téléchargée avant le septième jour ouvrable suivant la rencontre	N'a pas été postée avant le septième jour ouvrable suivant la rencontre

Pour toutes les rencontres des championnats régionaux

Chaque rencontre d'une compétition régionale doit bénéficier d'une table de marque chargée d'aider les juges-arbitres et les juges-délégués pendant le déroulement du match, composée d'un chronométreur et d'un secrétaire bénévoles, et au moins l'un des deux doit être majeur.

En compétition régionale un licencié de chaque club doit être inscrit sur la FDME comme « Chronométreur » (club recevant) et « Secrétaire » (club visiteur). Cependant un licencié titulaire d'une licence « pratiquante », « dirigeante » ou « loisir » dans une structure autre que le club recevant ou titulaire d'une licence blanche dans un autre club peut officier pour l'un des clubs.

En cas de non-respect sur une rencontre, le club fautif se verra appliquer une amende en lien avec le paragraphe ci-dessous.

La Commission d'Organisation des Compétitions se laisse le droit :

- D'autoriser quatre (4) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional U17 ans Bassin M et U18 ans Bassin F en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser quatre (4) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional honneur en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser trois (3) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional excellence en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser deux (2) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau pré national et U17 Elite M et U18 Elite F en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser un (1) manquement sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau Nationale 3 Féminine en cas d'absence du secrétaire du club visiteur

Les clubs ne respectant pas cette imposition et dépassant le nombre de manquements autorisés se verront infliger une pénalité financière comme précisé plus haut.

Le secrétaire doit utiliser obligatoirement la feuille de table électronique et exporter les données sur la feuille de match à la fin de la rencontre pour les rencontres régionales. En cas de refus de sa part d'utiliser cet outil les arbitres le signaleront sur la FDME et une pénalité financière dont le montant est déterminé dans la partie Guide financier de l'Annuaire Fédéral est prononcée à l'encontre du club du secrétaire.

En cas de non-utilisation de la feuille de table le secrétaire doit noter les buts et les sanctions à la fin de la rencontre sur la FDME. Si le secrétaire refuse, le chronométreur remplit cette fonction et les arbitres signalent ce manquement, une pénalité financière par mention manquante ou erronée, dont le montant est déterminé dans la partie Guide financier de l'annuaire Fédéral, est prononcée à l'encontre du club du secrétaire.

Si les feuilles de matches papiers sont utilisées sur lesquelles la case « rapport d'arbitre » est cochée, elles doivent être obligatoirement envoyées recto verso, ou par courrier électronique (scanné) à une adresse électronique le lundi matin suivant, et adressée par la poste le premier jour ouvrable qui suit la rencontre par courrier prioritaire. Une pénalité financière dont le montant est déterminé dans la partie Guide Financier de l'Annuaire Fédéral, est prononcée au club ou à l'organisateur fautif.

## 16.2.4 Forfaits

### 16.2.4.1 Les cas de forfait isolé ou général

Sont définis par les règlements généraux de la FFHB (article 104).

### 16.2.4.2 En cas de forfait au cours :

- d'une épreuve finale d'une compétition,
- d'une épreuve de barrage,
- d'une épreuve de qualification,
- d'une épreuve d'accession,
- d'une épreuve de maintien,

De niveau régional, le club fautif est pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par le Guide Financier de l'Annuaire Fédéral.

Si un club qualifié pour ce type d'épreuve est forfait, se reporter au « Règlement Particulier des Compétitions Régionales » du niveau concerné.

## 16.2.5 Organisation des rencontres

Les conditions d'organisation des rencontres des championnats régionaux masculins et féminins sont complétées par les règlements particuliers correspondants.

### 16.2.5.1 Mise en place

16.2.5.1.1 Le club recevant ou organisateur est tenu de créer les conditions matérielles pour que la rencontre se déroule à l'horaire indiqué sur la feuille de conclusion de rencontre, qui est impératif. Il doit en outre prévoir un temps d'échauffement minimum de 20 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre.

16.2.5.1.2 Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.

Si l'horaire n'est pas celui prévu sur la feuille de conclusion de rencontre, les arbitres feront un rapport à la COC régionale qui demandera des explications au club recevant ou à l'organisateur et statuera.

16.2.5.1.3 Si les arbitres sont absents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les capitaines et officiels responsables prennent les mesures prévues au code d'arbitrage pour leur remplacement. Les arbitres désignés dans ces conditions officieront si les arbitres officiels ne sont pas présents à l'horaire prévu sur la feuille de conclusion de rencontre.

### 16.2.5.2 Salles

16.2.5.2.1 Toutes les salles dans lesquelles se déroulent des rencontres des compétitions régionales doivent être classées conformément aux dispositions prévues aux articles 145 et suivants les règlements généraux de la FFHandball (une reconduction de classement doit être pratiquée au minimum tous les 5 ans pour les salles de classe I à II).

16.2.5.2.2 Le club recevant ou l'organisateur doit prévoir :

- une table de marque suffisamment grande,
- deux chronomètres de table,
- un tableau de marque conforme aux conditions de classements des salles,
- deux bancs de remplaçants pour chacune des équipes,
- les chaises non fixées sont interdites.

### 16.2.5.3 Équipements

16.2.5.3.1 Les clubs doivent obligatoirement disputer les rencontres des compétitions Régionales avec les couleurs indiquées sur les conclusions de match.

16.2.5.3.2 Si les couleurs des deux clubs en présence sont les mêmes, le club visiteur doit changer de maillots. Sur terrain neutre et dans les mêmes circonstances, c'est le club qui a effectué le plus court déplacement qui doit changer de maillots. Le club visiteur doit se déplacer avec un jeu de maillot de couleur très différente des deux couleurs communiquées dans les adresses et renseignements. Si impossibilité : pénalité financière prévue sans le Guide Financier fédéral.

16.2.5.3.3 Chaque joueur des équipes participant à une rencontre d'une compétition régionale doit porter un numéro au dos (hauteur : 20 cm) et devant (hauteur : 10 cm) distinct de celui de ses partenaires. Ce numéro doit être mentionné sur la feuille de match.

16.2.5.3.4 Le capitaine de chaque équipe doit porter un signe distinctif.

16.2.5.3.5 En cas de non-respect, une pénalité financière dont le montant est fixé par le Guide Financier de l'Annuaire Fédéral, par numéro manquant, est infligée au club fautif.

### 16.2.5.4 Ballons

Taille des ballons : se reporter aux annexes sportives à la fin du présent guide des compétitions

- 16.2.5.4.1 Chaque équipe doit présenter un ballon réglementaire.  
 16.2.5.4.2 Les arbitres choisissent le ballon de la rencontre.  
 16.2.5.4.3 En cas de non présentation de ballon par une équipe, ou de présentation de ballon non réglementaire, une pénalité financière dont le montant est fixé par le guide financier de l'annuaire Fédéral est infligée au club fautif.  
 16.2.5.4.4 En cas de non présentation de ballon par les deux équipes, ou de présentation de ballons non réglementaires, le club recevant est déclaré perdant par pénalité et le club visiteur se voit infliger la même pénalité financière qu'au paragraphe 16.2.5.4.3.  
 16.2.5.4.5 Sur terrain neutre et dans les mêmes circonstances, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui est déclaré perdant par pénalité, l'autre club se voyant infliger la même pénalité financière qu'au paragraphe 16.2.5.4.3.

### 16.2.5.5 Licences

- 16.2.5.5.1 Seuls les joueurs (ses) titulaires de licences A, B, C, D, EA, EB, JEA, JEB, UEA et UEB peuvent participer aux championnats régionaux masculins et féminins.  
 16.2.5.5.2 Les licences de type C peuvent remplacer les licences de type B (B, JEB, EB, UEB) selon les dispositions citées dans les règlements généraux de la FFHandball.  
 16.2.5.5.3 En cas de non présentation de licence, avec ou sans justificatif d'identité, les dispositions de l'article 98 des règlements généraux de la FFHandball sont applicables.

Rappel de l'article 98.4 des RG de la FFHandball :

- Cas des joueurs sans licence avec justificatif d'identité

Un joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match, doit prouver son identité à l'aide d'un justificatif d'identité avec photo.

Le justificatif d'identité avec photographie peut être présenté sous le format papier classique mais aussi au format numérique. Ainsi les juges-arbitres pourront tolérer, notamment, la présentation d'un justificatif d'identité scanné sur un téléphone portable ou sur un ordinateur. Dans tous les cas, la photographie et les informations devront être correctement visibles et identifiables.

Rappel de l'article 98.5 des RG de la FFHandball :

- Cas des joueurs sans licence et sans justificatif d'identité

Un joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match et qui ne présente pas de justificatif d'identité avec photo ne peut pas être inscrit sur la feuille de match et ne peut pas prendre part à la rencontre ;

Les juges-arbitres doivent prévenir le joueur(euse) et l'officiel responsable de l'équipe s'il s'agit d'un(e) joueur(euse) mineur(e), pour lui signifier son interdiction de jouer et doivent le retirer de la FDME.

Si le joueur(euse) ou son responsable exige qu'il joue malgré l'interdiction des juges-arbitres, alors ces derniers doivent laisser cocher la case « INV » et noter un commentaire. Les sanctions suivantes sont prononcées par la COC concernée :  
 -perte du match par pénalité pour le club fautif ;  
 -pénalité financière dont le montant est fixé dans le Guide financier Fédéral.

### 16.2.5.6 Temps de jeu

Se reporter aux annexes sportives à la fin du présent guide des compétitions

### 16.2.5.7 Salle

- 16.2.5.7.1 Responsabilité du club recevant ou de l'organisateur  
 16.2.5.7.2 Les clubs recevant ou les organisateurs sont responsables de la salle et de l'espace de compétition. À ce titre, ils sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion d'une rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public, dans les conditions définies à l'article 88 des règlements généraux de la FFHandball.

16.2.5.7.3 Ils doivent prévoir à l'intention des juges-arbitres désignés par la Ligue (délégués ou arbitres), un emplacement réservé et surveillé à proximité de la salle afin qu'ils puissent y garer leur voiture personnelle s'il y a lieu. En cas de non-respect de ces dispositions, la commission régionale de discipline pourra être saisie dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

16.2.5.7.4 Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le nom du buteur et le score. Il devra renoncer à tout commentaire.

16.2.5.7.5 Indépendamment du service d'ordre, les clubs recevant ou les organisateurs doivent désigner, sous l'autorité de leur président, un licencié comme responsable de la salle et de l'espace de compétition, qui figure sur la feuille de match et qui ne peut remplir que cette fonction, conformément aux conditions fixées à l'article 88.1 des règlements généraux de la FFHandball.

Cette personne doit disposer d'une place réservée à proximité de la table de marque, place identifiée par la fonction qu'il exerce.

16.2.5.7.6 Responsable de la salle et du terrain

La mission essentielle du responsable de la salle et de l'espace de compétition consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée (aires dédiées au jeu et aux divers acteurs et espaces publics).

Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement) et organise leur séjour dans l'installation. Il se met en contact avec le délégué, les arbitres et officiels, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande jusqu'à leur véhicule).

Il doit également :

- conduire en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagements des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service),
- assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs,
- s'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine, (voir règlement fédéral art. 88.2).
- garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
- disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

Le Responsable de la Salle et du Terrain devra être licencié et majeur.

En cas d'absence sur la FDME une pénalité financière sera appliquée à l'encontre du club fautif.

### 16.2.5.8 Service médical

16.2.5.8.1 A l'occasion de toutes les rencontres des compétitions régionales, les clubs recevant ou organisateurs doivent être en mesure d'alerter un service d'urgence.

16.2.5.8.2 Un contrôle anti-dopage pourra être effectué à l'issue des rencontres selon les modalités fixées par le code du sport.

### 16.2.5.9 Invitations

16.2.5.9.1 Chaque club participant à une compétition régionale a droit, pour chaque rencontre, à vingt invitations et vingt laissez-passer de joueurs numérotés, entraîneurs et dirigeants, qui sont à adresser au(x) club(s) visiteur(s) par le club recevant ou organisateur en même temps que la feuille de conclusion de rencontre.

16.2.5.9.2 Les arbitres et officiels désignés par la Ligue ont droit chacun à deux invitations.

### 16.2.5.10 Promotion

16.2.5.10.1 Les clubs recevant ou organisateurs sont responsables de la promotion des rencontres.

Ils doivent à cet effet utiliser tous les moyens à leur disposition, affiches, banderoles, presse écrite, radio, télévision... La Ligue se réserve le droit de demander aux clubs recevant ou aux organisateurs, lorsqu'elle le jugera utile, de fournir les preuves de la promotion effectuée.

Dans le cas où cette promotion serait jugée insuffisante, le club fautif ou l'organisateur pourrait être pénalisé.

Sanction : une rencontre à huis clos.

16.2.5.10.2 Les résultats des rencontres des compétitions régionales doivent être téléchargés par le club recevant, ou l'organisateur en cas de tournoi, sur le logiciel Gest'hand selon une procédure diffusée aux clubs :

- avant minuit pour les rencontres se programmées à partir de 18h00
- avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif ou l'organisateur sera pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par le Guide financier fédéral.

## 16.2.6 Accessions – Relégations

Cf. Annexes sportives : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins

## 16.2.7 Règle de brûlage

La règle dite de brûlage vise le nombre de matchs disputés sur une saison dans un ou plusieurs niveaux de jeu, au-delà duquel, un joueur ne sera pas autorisé à participer dans un niveau de jeu inférieur. La limite fixée sera calculée en prenant en compte la totalité des rencontres disputées par un même joueur à un ou plusieurs niveaux supérieurs, dans une ou plusieurs équipes.

Au niveau Régional, au cours d'une saison sportive, ne peuvent évoluer en N3F, PNM, PNF, ERM, ERF ou HRM, que des joueuses ou joueurs ayant disputé moins de 11 rencontres dans une ou plusieurs divisions supérieures à celle dans laquelle ils doivent évoluer.

## 16.2.8 Réclamations et litiges

Se reporter au règlement d'examen des Réclamations et Litiges

## 16.2.9 Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement sont de la compétence du Bureau Directeur de la Ligue sur proposition de la COC régionale.

# 16.3 Règlement particulier des compétitions régionales

## 16.3.1 Division U17 masculins

### 16.3.1.1 Participants

La compétition est ouverte à trente-six (36) clubs répartis en deux niveaux : U17 Elite (12 équipes) et U17 Bassin (24 équipes). Pour accéder à la compétition, il y a deux possibilités :

- Place acquise par leur classement au terme de la saison N-1 (niveaux U18 France, U17 Elite et U17 Bassin)
- Place acquise par une qualification sur une journée en début de saison sportive (TQ). Les candidatures sont retenues après étude des dossiers représentant les 12 comités avec au minimum une place par Comité pour le TQ Bassin

Les équipes réserves du Championnat U18 ans National pourront prendre part uniquement aux TQ U17 Bassin (date du TQ sur une journée de championnat U18 France avec interdiction de doubler). La COC répartira les équipes dans les poules du TQ en fonction du nombre exact d'équipes retenues.

Les frais d'arbitrage des TQ seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide Financier.

### 16.3.1.2 Formule de la compétition U17 Elite

La compétition est ouverte à douze (12) équipes qui se rencontrent en match aller – retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Pour la saison N+1, la compétition sera de 12 clubs composés :

- des clubs relégués du niveau U18 France
- des clubs U17Elite autorisés à rejouer au niveau U17Elite
- 2 clubs qualifiés par le tournoi qualificatif (6 candidatures)

### 16.3.1.3 Formule de la compétition U17 Bassin

#### Première phase

Les clubs sont répartis en quatre (4) poules de six (6) – 24 équipes.

Dans chacune des quatre poules, les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

#### 16.3.1.3.1 Poule Excellence

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois premiers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en match aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Excellence Régional U17 Nouvelle-Aquitaine.

#### 16.3.1.3.2 Poule Honneur

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois derniers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en matchs aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Honneur Régional U17 Nouvelle-Aquitaine.

Pour la saison N+1, la compétition regroupera 24 clubs composés :

- X clubs non qualifiés au championnat U17 Elite
- Des clubs U17 Elite relégués en U17 Bassin
- Des clubs U17 Bassin Excellence et Honneur autorisés à rejouer au niveau U17Bassin
- Des 12 clubs qualifiés par le tournoi qualificatif U17Bassin (18 candidatures)

### 16.3.1.4 Compétition N+1 & TQ (cf. tableau des championnats)

L'étude puis le classement des dossiers sera fait en fonction d'une grille de critères d'évaluation établie par les représentants de l'ETR et de la COC Régionale, ainsi que la constitution des poules et la formule de compétition. Elle comprendra trente-six (36) clubs répartis en 2 niveaux (Elite pour 12 équipes et Bassin pour 24 équipes)

#### Grille de critères d'évaluation

Chaque année les Commissions compétentes devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie U17 ans du même sexe (hors sur classement) au 31/05 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie U15 ans du même sexe (hors sur classement) au 31/05 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 31/05 de la saison en cours lors du dépôt des candidatures.

#### Grille de critères d'évaluation et convention de club

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

### 16.3.1.5 Forfait

Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 16.2.4. En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification régionale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

- Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

En cas de forfait, les frais d'engagement de la compétition seront conservés par la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de Handball.

### 16.3.1.6 Lieu de compétition

Les différents tournois de qualification seront obligatoirement organisés sur l'ensemble du Territoire Nouvelle-Aquitaine.

La COC régionale sollicitera chaque année l'ensemble des Comités Départementaux après avoir validé la liste des équipes accédant aux qualifications régionales en leur fournissant la liste des clubs retenus.

L'ensemble des Comités Départementaux proposera à partir de cette liste l'ordre des clubs pouvant recevoir un tournoi qualificatif. Cette liste permettra à la COC régionale de prioriser la réception des tournois sur l'ensemble du Territoire Nouvelle-Aquitaine.

### 16.3.1.7 Référent tribune – Création d'une section : lutte contre les violences

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de violences, la COC et la Discipline ont décidé de mettre en place sur les championnats régionaux U17, U18 et les finalités régionales, UN REFERENT PUBLIC, pour les clubs convoqués en commission de discipline suite à des faits d'incivilités.

Le référent sera en appui du RSEC pour aider au maintien d'un climat bienveillant dans les tribunes et au respect de tous les acteurs du jeu.

Un protocole de mise en œuvre sera communiqué aux clubs concernés par la sanction disciplinaire.

Il sera demandé à chaque club de désigner un « référent tribune », personne licenciée au club qui sera garante de la bonne tenue des supporters de son club. Il sera l'interlocuteur privilégié du Responsable de Salle et de l'Espace de Compétitions en cas de débordements.

## 16.3.2 Division U18 féminine

### 16.3.2.1 Participants

La compétition est ouverte à trente-quatre (34) ou trente-six (36) répartis en deux niveaux : U18 Elite (10 ou 12 équipes) et U18 Bassin (24 équipes). Pour accéder à la compétition, il y a deux possibilités :

- Place acquise par leur classement au terme de la saison N (niveaux U17 France, U18 Elite et U18 Bassin)
- Place acquise par une qualification sur une journée en début de saison sportive (TQ). Les candidatures sont retenues après étude des dossiers représentant les 12 comités avec au minimum une place par Comité pour le TQ Bassin

Les équipes réserves du Championnat U17 ans National pourront prendre part uniquement aux qualifications U18 Bassin (date du TQ sur une journée de championnat U17 France avec interdiction de doubler). La COC répartira les équipes dans les poules en fonction du nombre exact d'équipes retenues.

Les frais d'arbitrage des TQ seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide financier.

### 16.3.2.2 Formule de la compétition U18 Elite

Les clubs sont répartis dans une poule de dix ou douze équipes s'opposant en rencontre aller / retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Pour la saison N+1, la compétition sera de 10 ou 12 clubs composés :

- Des X clubs relégués du niveau U17 France
- des X clubs U18 Elite autorisés à rejouer au niveau U18 Elite
- X clubs qualifiés par le tournoi qualificatif (X candidatures)

#### 16.3.2.2.1 Titre

L'équipe classée première du Championnat Régional Elite U18 Féminins se verra décerner le titre de Champion.

#### 16.3.2.2.2 Compétition N+1

Elle comprendra dix ou douze clubs répartis en une poule qui se rencontreront en matchs aller / retour.

Les modalités d'accession, de maintien et de qualification à cette compétition sont précisées dans l'annexe concernant les U18 Féminines

### 16.3.2.3 Formule de la compétition U18 Bassin

#### Première phase

Les clubs sont répartis en quatre (4) poules de six (6) – 24 équipes.

Dans chacune des quatre poules, les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

#### Deuxième phase

##### 16.3.2.3.1 Poule Excellence

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois premiers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en match aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Excellence Régional U18 Nouvelle-Aquitaine.

##### 16.3.2.3.2 Poule Honneur

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois derniers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en matchs aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Honneur Régional U18 Nouvelle-Aquitaine.

Pour la saison N+1, la compétition sera de 24 clubs composés :

- X clubs non qualifiés au championnat U18 Elite
- Des clubs U18 Elite relégués en U18 Bassin
- Des clubs U18 Bassin Excellence et Honneur autorisés à rejouer au niveau U18 Bassin
- Des X clubs qualifiés par le tournoi qualificatif U18 Bassin (X candidatures)

##### 16.3.2.3.3 Accession

L'équipe qui termine championne obtiendra une qualification directe pour le Championnat Régional Elite U18 ans Féminins si elle le souhaite.

### 16.3.2.4 Référent tribune – Création d'une section : Lutte contre les violences

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de violences, la COC et la Discipline ont décidé de mettre en place sur les championnats régionaux U17, U18 et les finalités régionales, UN REFERENT PUBLIC, pour les clubs convoqués en commission de discipline suite à des faits d'incivilités.

Le référent sera en appui du RSEC pour aider au maintien d'un climat bienveillant dans les tribunes et au respect de tous les acteurs du jeu.

Un protocole de mise en œuvre sera communiqué aux clubs concernés par la sanction disciplinaire. Il sera demandé à chaque club de désigner un « référent tribune », personne licenciée au club qui sera garante de la bonne tenue des supporters de son club. Il sera l'interlocuteur privilégié du Responsable de Salle et de l'Espace de Compétitions en cas de débordements.

## 16.3.3 Finales régionales U15 ans féminines et masculines

### 16.3.3.1 Participants

La phase finale est composée de 2 finalistes venant du 33 et 64 qualifiés automatiquement. Ceux-ci sont les champions Départementaux U15 ans du 33 et 64. Les 4 derniers finalistes venant des 10 autres départements de la Nouvelle-Aquitaine qualifiés lors de phase initiale.

### 16.3.3.2 Formule de la compétition

#### 16.3.3.2.1 Phase initiale

Un Tournoi de qualification pour la phase finale est instauré pour les départements 16, 17, 19, 23, 24, 40, 47, 79, 86 et 87. Les quatre (4) premières équipes sont retenues pour la phase finale.

#### 16.3.3.2.2 Phase finale

Une compétition ayant pour formule deux (2) poules de trois (3) équipes réparties de la façon suivante :

- Poule A : équipe du 33 + deux (2) équipes issues de la phase initiale
- Poule B : équipe du 64 + deux (2) équipes issues de la phase initiale

Les équipes classées premières des Poule A et Poule B s'opposeront en Finale à la fin de la journée. Les organisateurs tireront la composition des poules au sort.

L'équipe vainqueur de la finale se verra décerner le titre de Champion Régional U15 ans Nouvelle-Aquitaine.

Lors de ces deux phases finales, 14 joueurs peuvent participer. Ils sont tous autorisés à figurer sur chaque FDME.

### 16.3.3.3 Forfait

En cas de forfait d'une équipe lors des finalités Régionales, le club fautif ne pourra pas prétendre y participer la saison N+1

## 16.3.4 Règlement et qualification Championnat de France U17 ans féminines

### 16.3.4.1 Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au Championnat National U17 ans.

Seuls les clubs ayant participé au :

- Championnat National U17 ans Féminins (Championnat ou Challenge)
- Championnat Régional Elite U18 ans Féminins
- Championnat Régional Bassin Excellence U 18 ans Féminines
- Finalités Régionales U15 ans Féminins

Pourront prétendre à participer à cette compétition.

### 16.3.4.2 Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en Départemental ou Régional et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité ou à sa ligue.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat National, le club verse le montant de l'engagement demandé par la FFHandball.

### 16.3.4.3 Maintien, accession

- Maintien :

L'ensemble des clubs ayant participé à la saison N au Championnat de France U17 Féminins 2<sup>nd</sup>e phase ainsi que les clubs classés dans les 3 premières places du Challenge de France 2<sup>nd</sup>e phase, auront la possibilité de conserver leur place dans cette même compétition pour la saison N+1. Ces clubs pourront refuser ce maintien et ne se verront pas pénaliser en cas de refus par la COC Régionale. Ils devront se positionner quant à leur maintien avant la date définie par la COC Régionale.

Le nombre de places libérées augmentera le nombre d'équipes qualifiables au Tournoi Qualificatif au Championnat de France.

### 16.3.4.4 Tournoi Qualificatif au Championnat National U17 ans féminines

#### 16.3.4.4.1 Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en juin. Les clubs éligibles au Tournoi Qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la FFHandball et la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

#### 16.3.4.4.2 Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : .....6 équipes
- 3 à 4 places : .....8 équipes
- 5 à 6 places : .....10 équipes
- 7 à 8 places : .....12 équipes
- 9 à 10 places : .....15 équipes

Les frais d'arbitrage du TQ national seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide Financier.

Les équipes retenues pour participer au TQ National et éliminées sportivement de celui-ci se verront octroyer une place pour le Championnat Régional Elite U18 ans. Ces clubs pourront refuser leur place sur cette compétition et pourront alors participer au TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de refus ils ne se verront pas sanctionnés par la COC.

### 16.3.4.5 Tableau des accessions, maintiens et qualifications

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

### 16.3.4.6 Années d'âges

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

### 16.3.4.7 Grilles de critères TQ

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles nationales. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie U18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie U15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

#### 16.3.4.8 Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications Nationales devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

##### 16.3.4.8.1 Conventions

- 1) Seules les équipes issues des conventions ayant été validées à la saison N-1 sur le territoire Nouvelle-Aquitaine et reconnues par la FFHandball pourront participer aux qualifications du championnat national. Toutes les conventions déclarées en cours d'année N ne permettront pas d'inscrire une équipe aux tournois de qualifications.
- 2) L'ensemble des équipes, ayant des conventions existantes et subissant des modifications de club partenaire et/ou support, auront quant à elles la possibilité de prendre part aux qualifications.
- 3) Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ national U17 ans féminins pourra candidater au TQ régional élite ou bassin U18 ans féminins.
- 4) Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur FDME en tant que pratiquant, ne pourra prétendre participer aux TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

#### 16.3.4.9 Forfait

- 1) Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 16.2.4.
- 2) En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification nationale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :
  - Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille

### 16.3.5 Qualification championnat régional élite U18 ans féminines

#### 16.3.5.1 Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au championnat régional Elite U18 ans. L'ensemble des clubs du territoire Nouvelle-Aquitaine pourront déposer un dossier pour cette qualification.

Seuls les clubs ayant participé au :

- Championnat National U17 ans Féminins (Championnat ou Challenge)
- Championnat Régional Elite U18 ans Féminins
- Championnat Régional Bassin Excellence et Honneur U18 ans Féminines
- Finalités Régionales U15 ans Féminins

Pourront prétendre à participer à cette compétition.

#### 16.3.5.2 Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en Départemental ou Régional et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité ou à sa ligue.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat régional élite, le club verse le montant de l'engagement demandé par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball.

### 16.3.5.3 Accession et Maintien

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

### 16.3.5.4 Tournoi qualificatif au championnat régional élite U18 ans Féminins

#### 16.3.5.4.1 Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en juin.

Les clubs éligibles au Tournoi Qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

#### 16.3.5.4.2 Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : .....6 équipes
- 3 à 4 places : .....8 équipes
- 5 à 6 places : .....10 équipes
- 7 à 8 places : .....12 équipes
- 9 à 10 places : .....15 équipes

Les frais d'arbitrage du TQ régional Elite seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide financier.

Les équipes retenues pour participer au TQ Régional Elite et éliminées sportivement de celui-ci se verront octroyer une place pour le Championnat Régional Bassin. Ces clubs pourront refuser leur place sur cette compétition et pourront alors participer au TQ Régional Bassin. En cas de refus ils ne se verront pas sanctionnés par la COC.

#### 16.3.5.4.3 Années d'âges

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

#### 16.3.5.4.4 Grilles de critères TQ

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales élites. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie U18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie U15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

#### 16.3.5.4.5 Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales élites devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

#### 16.3.5.4.6 Conventions

Seules les équipes issues des conventions ayant été validées à la saison N-1 sur le territoire Nouvelle Aquitaine et reconnues par la FFHB pourront participer aux qualifications du Championnat Régional Elite.

Toutes les conventions déclarées en cours d'année N ne permettront pas d'inscrire une équipe aux tournois de qualifications.

L'ensemble des équipes, ayant des conventions existantes et subissant des modifications de club partenaire et/ou support, auront quant à elles la possibilité de prendre part aux qualifications.

Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ Régional Elite pourra candidater au TQ Régional Elite ou Bassin.

Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur FDME en tant que pratiquant, ne pourra prétendre participer aux TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

#### 16.3.5.4.7 Forfait

Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 16.2.4.

En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification Nationale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

- Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

## 16.3.6 Qualification championnat régional bassin U18 ans féminines

### 16.3.6.1 Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au championnat régional bassin U18 ans. Tous les clubs du territoire Nouvelle-Aquitaine pourront déposer un dossier pour cette qualification.

### 16.3.6.2 Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en départemental et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat régional, le club verse le montant de l'engagement demandé par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball.

### 16.3.6.3 Accession et Maintien

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

### 16.3.6.4 Tournoi qualificatif au championnat régional bassin U18 ans féminins

#### 16.3.6.4.1 Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en début de saison sportive.

Les clubs éligibles au tournoi qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

#### 16.3.6.4.2 Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : .....6 équipes
- 3 à 4 places : .....8 équipes
- 5 à 6 places : .....10 équipes
- 7 à 8 places : .....12 équipes
- 9 à 10 places : .....15 équipes

Les frais d'arbitrage du TQ régional Elite seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf. Guide financier.

Les équipes retenues pour participer au TQ régional bassin et éliminées seront renvoyées vers leurs comités départementaux

#### 16.3.6.4.3 Années d'âges

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

#### 16.3.6.4.4 Grilles de critères TQ

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales bassin. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie U18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie U15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

#### 16.3.6.4.5 Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales bassin devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

#### 16.3.6.4.6 Conventions

Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ National ou Régional Elite pourra candidater au TQ Régional Bassin.

Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur la FDME en tant que pratiquant, ne pourra prétendre participer aux TQ Régional Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

#### 16.3.6.4.7 Forfait

- 1) Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 16.2.4.
- 2) En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification régionale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :
  - Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la grille de critères d'évaluation qui sera appliquée l'année N+1
  - Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la grille de critères d'évaluation qui sera appliquée l'année N+1
  - Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

## 16.3.7 Division pré-nationale +16 ans masculins

### 16.3.7.1 Participants

La compétition est ouverte aux vingt-quatre (24) clubs ayants acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en deux poules de douze (12).

### 16.3.7.2 Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule se rencontrent **sur terrain neutre lors de l'évènement de finalités « fête du handball »**. Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine de PRÉNATIONALE.

### 16.3.7.3 Accessions – relégations

#### 16.3.7.3.1 Niveau haut :

Le club classé à la première place de chaque poule accède à la nationale 3 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat.

Si une réserve évoluant en PRÉNATIONALE, souhaite accéder au niveau fédéral, elle doit impérativement évoluer toute la saison en championnat avec un maximum de 4 joueurs de plus de 22 ans (application de l'art 108.2.5 des règlements généraux FFHandball).

#### 16.3.7.3.2 Niveau bas :

Le nombre de relégations en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.

Cf. Annexes Sportives : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.

#### 16.3.7.3.3 Repêchage :

En cas de refus d'accèsion au niveau PRÉNATIONALE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des reléposables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

### 16.3.7.4 Compétition N+1

Elle comprendra vingt-quatre (24) clubs répartis en deux poules.

- les clubs relégués de NATIONALE 3.
- les clubs de Pré Nationale autorisés à rejouer en PRÉNATIONALE.
- les clubs de la division Excellence autorisés à jouer en PRÉNATIONALE.

## 16.3.8 Division excellence +16 ans masculins

### 16.3.8.1 Participants

La compétition est ouverte aux trente-six (36) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en trois poules de douze (12).

### 16.3.8.2 Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

~~Le club classé premier de chaque poule disputera un tournoi entre chaque premier de poule sur terrain neutre afin de désigner le champion de Nouvelle-Aquitaine d'EXCELLENCE.~~

Les premiers de chaque poule sont classés de 1 à 3, le premier dans ce classement est qualifié d'office pour les finalités, et les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> se rencontreront afin de déterminer le 2<sup>nd</sup> finaliste. Le match sec se déroulera chez le 2<sup>nd</sup>.

Les 3 équipes seront départagées de la façon suivante (dans l'ordre, le critère suivant s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués,
- Ratio *goal average*, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

~~Le club classé 1<sup>er</sup> parmi les 3 et le vainqueur du match entre le 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> se rencontrent sur terrain neutre lors de l'évènement de finalités « fête du handball ». Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine d'EXCELLENCE.~~

### 16.3.8.3 Accessions – relégations

#### 16.3.8.3.1 Niveau haut :

Le nombre d'accessions en division PRÉNATIONALE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accèsion/relégation - féminins et masculins –

#### 16.3.8.3.2 Niveau bas :

Le nombre de relégations en division HONNEUR est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accèsion/relégation - féminins et masculins –

Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.

#### 16.3.8.3.3 Barrage accession :

En cas de match de barrage pour l'accèsion (cf. annexes sportives : les différents cas d'accèsion/relégation – féminines et masculins), la rencontre se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

Si l'équipe la mieux classée refuse l'organisation du barrage, cela sera proposé à l'équipe classée en suivant parmi les barragistes.

#### 16.3.8.3.4 Repêchage :

En cas de refus d'accèsion au niveau EXCELLENCE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

### 16.3.8.4 Compétitions N+1

Elle comprendra trente (36) clubs répartis en trois poules.

- les clubs relégués de PRÉNATIONALE.
- les clubs de la Division EXCELLENCE autorisés à rejouer en EXCELLENCE.
- les clubs de la division HONNEUR autorisés à jouer en EXCELLENCE

## 16.3.9 Division Honneur + 16 ans masculins

### 16.3.9.1 Participants

La compétition est ouverte aux quarante-quatre (44) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en quatre poules de onze (11).

### 16.3.9.2 Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule en fin de saison se rencontrent sur un terrain neutre pour déclarer le champion Nouvelle-Aquitaine d'HONNEUR.

Les 4 premiers sont classés de 1 à 4, les équipes se rencontreront en 1 contre 4 et 2 contre 3 **ou** 1 contre 3 et 2 contre 4 (suivant l'équilibre géographique), les rencontres se dérouleront le weekend précédent les finalités, avec match chez le mieux classé des deux. Les vainqueurs se rencontreront lors des finalités.

Les 4 équipes seront départagées de la façon suivante (dans l'ordre, le critère suivant s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués,
- Ratio *goal average*, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

Les 2 clubs vainqueurs du tour préliminaire aux finalités se rencontrent ~~sur terrain neutre~~ lors de l'évènement de finalités « fête du handball ». Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine d'HONNEUR.

### 16.3.9.3 Accessions – relégations

#### 16.3.9.3.1 Niveau haut :

Le nombre d'accessions en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accèsion/relégation - féminins et masculins –

#### 16.3.9.3.2 Niveau bas :

Le nombre de relégations en division départementale est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accèsion/relégation - féminins et masculins

Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.

#### 16.3.9.3.3 Barrage accession :

En cas de match de barrage pour l'accèsion (cf. annexes sportives : les différents cas d'accèsion/relégation – féminines et masculins), la rencontre se jouera sur terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

Si l'équipe la mieux classée refuse l'organisation du barrage, cela sera proposé à l'équipe classée en suivant parmi les barragistes.

Si 1 qualifié : les rencontres se joueront en ½ Finale + Finale. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur.

Si 2 ou 3 qualifiés : tournoi à 4 équipes sur une journée soit 6 rencontres. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur pour définir l'ordre des rencontres.

#### 16.3.9.3.4 Repêchage :

En cas de refus d'accèsion au niveau HONNEUR d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable. Le classement des relégables entre les quatre poules sera défini dans le respect de l'article 16.3.3.4 (égalité entre clubs issus de plusieurs poules) du Règlement Général des Compétitions de la FFHandball.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions composera une ou des poules impaires.

Sauf cas exceptionnel validé par le Bureau Directeur, aucune équipe ne pourra prétendre à l'accèsion depuis les niveaux départementaux en plus des accédants officiels indiqués dans l'annexe D : les différents cas d'accèsion/relégation.

### 16.3.9.4 Compétition N+1

Elle comprendra quarante-quatre (44) clubs répartis en quatre poules de 11 équipes.

- les clubs relégués de l'EXCELLENCE.
- les clubs de la division HONNEUR autorisés à rejouer en HONNEUR.
- les clubs des divisions départementales autorisés à jouer en HONNEUR.

#### 16.3.9.4.1 Accédants départementaux N+1

Le nombre d'accédants au championnat régional HONNEUR +16 ans masculins issus des championnats départementaux sera défini en fonction du nombre d'équipes ayant participé aux compétitions régulières +16 ans du comité départemental concerné.

Le nombre d'équipes pouvant accéder à l'issue de la saison N+1 par comité départemental apparaîtra dans les annexes du règlement général des compétitions. Le nombre d'équipe sera évalué par rapport à la saison N.

## **16.3.10 Division nationale 3 + 16 ans féminines ~~voir ADDITIF 2022-2023~~**

### **16.3.10.1 — Participants**

La compétition est ouverte aux 16 clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison précédente. Ces clubs sont réunis en deux poules de huit (8).

### **16.3.10.2 — Formule de la compétition**

#### **— Première phase**

Dans chacune des deux poules, les clubs se rencontrent en matches aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

À l'issue de cette première phase : Les clubs classés aux quatre premières places des deux poules participeront à la poule de play-offs.

Les clubs classés aux autres dernières places participent à la poule de Play Downs.

#### **— Seconde phase**

##### Play-offs

Les huit équipes se rencontrent en matches aller et retour à l'exception des quatre équipes issues d'une même poule qui conserveront le score des matches aller et retour de leur opposition directe.

À l'issue de la première phase, la poule de play-offs est composée selon les règles suivantes :

- Les deux premiers de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 1 et 2
- Les deux premiers de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 8 et 7
- Les 3e et 4e de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 3 et 4
- Les 3e et 4e de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 6 et 5.

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Le club classé premier est déclaré champion de nationale 3 Nouvelle-Aquitaine.

##### Play Downs

Les huit équipes restantes se rencontrent en matches aller et retour à l'exception des quatre équipes issues d'une même poule qui conserveront les scores des matches aller et retour de leur opposition directe.

À l'issue de la première phase, la poule de Play Downs est composée selon les règles suivantes :

- Les 5e et 6e de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 1 et 2
- Les 5e et 6e de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 8 et 7
- Les deux derniers de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 3 et 4
- Les deux derniers de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 6 et 5.

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

### **16.3.10.3 — Accessions – relégations**

#### **16.3.10.3.1 — Niveau haut :**

Les clubs classés aux trois premières places accèdent à la NATIONALE 2 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat et de non-modification par la FFHandball du nombre d'accédants. Si un club ne peut accéder, c'est le club suivant qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. Application des textes fédéraux si des modifications sont réalisées par la FFHB. Si une équipe réserve évoluant en NATIONALE 3, souhaite accéder au niveau fédéral, elle doit impérativement évoluer toute la saison en championnat avec un maximum de 4 joueuses de plus de 22 ans (application de l'art 108.2.5 des règlements généraux FFHB).

#### **16.3.10.3.2 — Niveau bas :**

Le nombre de relégations en division PRÉNATIONALE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 2 Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation – féminins et masculins –

#### **16.3.10.3.3 — Repêchage :**

~~En cas de refus d'accèsion au niveau NATIONALE 2 d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Nouvelle Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable. En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.~~

#### ~~16.3.10.4 — Compétition saison N+1~~

~~Elle comprendra seize (16) clubs répartis en deux poules de huit (8).~~

- ~~• Les clubs relégués de NATIONALE 2 issus du territoire Nouvelle-Aquitaine,~~
- ~~• Les clubs de la Division NATIONALE 3 autorisés à rejouer en NATIONALE 3~~
- ~~• Les clubs de la division PRÉNATIONALE autorisés à jouer en nationale 3 Féminine Nouvelle-Aquitaine.~~

#### **ADDITIF applicable pour la saison 2022-2023 :**

Suite à des modifications en championnat de France concernant des équipes du territoire, la COC NA a proposé au bureau directeur des modifications dans les championnats territoriaux féminins à savoir le passage de la N3F à 18 clubs, le bureau directeur de la ligue Nouvelle-Aquitaine a validé ces propositions.

### 16.3.11 Division nationale 3 + 16 ans féminines

#### 16.3.11.1 Participants

La compétition est ouverte aux **18** clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison précédente. Ces clubs sont réunis **en trois poules de six (6)**.

#### 16.3.11.2 Formule de la compétition

##### Première phase

Dans chacune des **trois** poules, les clubs se rencontrent en matches aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

À l'issue de cette première phase : Les clubs classés aux **deux** premières places des **trois** poules participeront à la poule de play-offs.

Les clubs classés **aux autres places seront répartis en deux poules de Play Downs**.

##### Seconde phase

##### Play-offs

Les **six** équipes se rencontrent en matches aller et retour.

À l'issue de la première phase :

- Les premiers de chaque poule auront un bonus de **deux** points
- Les seconds de chaque poule n'auront pas de bonus de points

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Le club classé premier est déclaré champion de nationale 3 Nouvelle-Aquitaine.

##### Play Downs

Les **douze** équipes seront réparties en **2 poules de six** où figurera un troisième, un quatrième, un cinquième et un sixième dans chaque poule, les **six** équipes de chaque poule se rencontrent en matches aller et retour.

À l'issue de la première phase :

- Les troisièmes de chaque poule auront un bonus de **trois** points
- Les quatrièmes de chaque poule auront un bonus de **deux** points
- Les cinquièmes de chaque poule auront un bonus d'**un** point
- Les sixièmes de chaque poule n'auront pas de bonus de points

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

### 16.3.11.3 Accessions – relégations

#### 16.3.11.3.1 Niveau haut :

Les clubs classés aux deux premières places accèdent à la NATIONALE 2 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat et de non-modification par la FFHandball du nombre d'accédants. Si un club ne peut accéder, c'est le club suivant qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. Application des textes fédéraux si des modifications sont réalisées par la FFHB. Si une équipe réserve évoluant en NATIONALE 3, souhaite accéder au niveau fédéral, elle doit impérativement évoluer toute la saison en championnat avec un maximum de 4 joueuses de plus de 22 ans (application de l'art 108.2.5 des règlements généraux FFHB).

#### 16.3.11.3.2 Niveau bas :

Le nombre de relégations en division PRÉNATIONALE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 2  
Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins

#### 16.3.11.3.3 Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau NATIONALE 2 d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des reléposables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

### 16.3.11.4 Compétition saison N+1

Elle comprendra ~~seize dix-huit (16 18)~~ clubs répartis en ~~deux trois~~ poules de ~~huit six (8 6)~~.

- Les clubs relégués de NATIONALE 2 issus du territoire Nouvelle-Aquitaine,
- Les clubs de la Division NATIONALE 3 autorisés à rejouer en NATIONALE 3.
- Les clubs de la division PRÉNATIONALE autorisés à jouer en nationale 3 Féminine Nouvelle-Aquitaine.

## 16.3.12 Division Pré-nationale + 16 ans féminines

### 16.3.12.1 Participants

La compétition est ouverte aux vingt-quatre (24) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en deux poules de douze (12).

### 16.3.12.2 Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule se rencontrent ~~sur terrain neutre lors de l'évènement de finalités « fête du handball »~~.. Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine de PRÉNATIONALE.

### 16.3.12.3 Accessions – relégations

#### 16.3.12.3.1 Niveau haut :

Le club classé à la première place de chaque poule accède à la Nationale 3 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat.

Un barrage entre les deux seconds désigne éventuellement un troisième accédant si nécessaire. Si le club ne peut accéder, c'est le club classé deuxième qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. L'éventuel barrage se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

#### 16.3.12.3.2 Niveau bas :

Le nombre de relégations en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 2

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accèsion/relégation - féminins et masculins –

Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.

#### 16.3.12.3.3 Repêchage :

En cas de refus d'accèsion au niveau PRÉNATIONALE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

### 16.3.12.4 Compétition N+1

Elle comprendra vingt-quatre (24) clubs répartis en deux poules.

- Les clubs relégués de NATIONALE 3.
- Les clubs de Pré nationale autorisés à rejouer en PRÉNATIONALE.
- Les clubs de la division Excellence autorisés à jouer en PRÉNATIONALE.

## 16.3.13 Division excellence + 16 ans féminines

### 16.3.13.1 Participants

La compétition est ouverte aux trente-six (36) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en trois poules de douze (12).

### 16.3.13.2 Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

~~Le club classé premier de chaque poule disputera un tournoi entre chaque premier de poule sur terrain neutre afin de désigner le champion de Nouvelle-Aquitaine d'EXCELLENCE.~~

~~Les premiers de chaque poule sont classés de 1 à 3, le premier dans ce classement est qualifié d'office pour les finalités, et les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> se rencontreront afin de déterminer le 2<sup>nd</sup> finaliste. Le match sec se déroulera chez le 2<sup>nd</sup>.~~

~~Les 3 équipes seront départagées de la façon suivante (dans l'ordre, le critère suivant s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :~~

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués,
- Ratio *goal average*, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

~~Le club classé 1<sup>er</sup> parmi les 3 et le vainqueur du match entre le 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> se rencontrent sur terrain neutre lors de l'évènement de finalités « fête du handball ». Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine d'EXCELLENCE.~~

### 16.3.13.3 Accessions – relégations

Le nombre d'accessions en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 2.  
Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

#### 16.3.13.3.1 Barrage accession :

En cas de match de barrage pour l'accession (cf. annexes sportives : les différents cas d'accession/relégation – féminines et masculins), la rencontre se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

Si l'équipe la mieux classée refuse l'organisation du barrage, cela sera proposé à l'équipe classée en suivant parmi les barragistes.

### 16.3.13.4 Repêchage

En cas de refus d'accession au niveau EXCELLENCE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des reléposables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions composera une ou des poules impaires.

Sauf cas exceptionnel validé par le Bureau Directeur, aucune équipe ne pourra prétendre à l'accession depuis les niveaux départementaux en plus des accédant officiels indiqués dans l'annexe D : les différents cas d'accession/relégation.

### 16.3.13.5 Cas particulier

En cas de relégation de six (6) ou plus d'équipes du niveau NATIONALE 2 Féminine, la Commission d'Organisation des Compétitions avec accord du Bureau Directeur proposera une formule de compétition qui précisera le nombre de descentes et d'accessions dans chaque poule et niveau de jeu.

### 16.3.13.6 Compétition N+1

Elle comprendra trente-six (36) clubs répartis en trois poules de douze (12).

- Les clubs relégués de PRÉNATIONALE.
- Les clubs de la Division EXCELLENCE autorisés à rejouer en EXCELLENCE.
- Les clubs des comités autorisés à jouer en division EXCELLENCE.

## 16.3.14 Finalités régionales adultes masculines & féminines

### 16.3.14.1 — Lieu

~~A l'issue des championnats régionaux Nouvelle-Aquitaine, la Commission d'Organisation des Compétitions définira un (ou plusieurs) lieu(x), neutre(s) (dans la mesure du possible), pour jouer les rencontres entre les premiers de chaque poule pour attribuer le titre régional dans chaque catégorie concernée.~~

~~Dans un souci de déplacement, le lieu de compétition sera défini en fonction des distances à parcourir par chaque club suivant la disponibilité des salles et l'accord du club désigné pour recevoir.~~

~~Les clubs recevant ces différentes compétitions recevront une convention de partenariat à signer faisant état des impositions.~~

### **16.3.14.2 — Formule de compétition**

~~Les rencontres se joueront dans le respect des règlements fédéraux, l'équipe désignée comme recevant sera tirée au sort par la Commission d'Organisation des Compétitions après la dernière journée de championnat régional.~~

~~Pour les divisions PRÉNATIONALE Féminines & Masculines, les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre.~~

~~Pour les divisions EXCELLENCE Féminines & Masculines, les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre sous forme de tournoi à 3 équipes comme indiqué dans le paragraphe 4.1.3.~~

~~Pour la division HONNEUR Masculine, les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre en ½ Finale + Finale. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur.~~

~~La COC avec la validation du bureau directeur de la ligue, pourra modifier cette organisation si nécessaire.~~

### **16.3.14.3 — Date & Horaires**

~~La date sera communiquée à l'ensemble des clubs dans le calendrier régional des compétitions envoyé en début de saison sportive. L'horaire des rencontres sera communiqué par la COC. Aucune modification horaire ne pourra être acceptée sur cette journée. Aucun report ne pourra être accepté.~~

### **16.3.14.4 — Forfait**

~~En cas de forfait au cours de la phase finale d'une compétition, le club fautif ne pourra accéder à la division supérieure~~

### **16.3.14.5 — Lieu de compétition**

~~Les différentes rencontres des journées de finalités seront obligatoirement organisées sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.~~

~~La COC régionale sollicitera chaque année l'ensemble des comités départementaux après avoir validé la liste des équipes participant aux finalités régionales en leur fournissant la liste des clubs retenus.~~

~~L'ensemble des comités départementaux proposera à partir de cette liste l'ordre des clubs pouvant recevoir une journée de finalités. Cette liste permettra à la COC régionale de prioriser la réception des rencontres sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.~~

### **16.3.14.6 Référent tribune - Création d'une section : lutte contre les violences**

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de violences, la COC et la Discipline ont décidé de mettre en place sur les championnats régionaux U17, U18 et les finalités régionales, UN REFERENT PUBLIC, pour les clubs convoqués en commission de discipline suite à des faits d'incivilités.

Le référent sera en appui du RSEC pour aider au maintien d'un climat bienveillant dans les tribunes et au respect de tous les acteurs du jeu.

Un protocole de mise en œuvre sera communiqué aux clubs concernés par la sanction disciplinaire.

Il sera demandé à chaque club de désigner un « référent tribune », personne licenciée au club qui sera garante de la bonne tenue des supporters de son club. Il sera l'interlocuteur privilégié du Responsable de Salle et de l'Espace de Compétitions en cas de débordements.

# Projet modification championnats régionaux féminins adultes

Le constat sur les championnats féminins dans la formule actuelle révèle des difficultés dans la constitution des poules où il est compliqué d'allier compétitivité et équilibre géographique. Les championnats sont constitués de la façon suivante :

- N3F : 18 clubs en 3\*6 avec 2 phases
- PNF : 24 clubs en 2\*12
- ERF : 36 clubs en 3\*12

La COC Nouvelle Aquitaine souhaite proposer des ajustements afin de répondre au mieux au maillage du territoire, ne pas créer de déserts handballistiques et réduire les déplacements des clubs notamment pour le championnat Excellence région féminine qui doit être un championnat d'entrée dans les compétitions régionales et cela doit rester dans la mesure du possible dans des zones géographiques où les déplacements restent acceptables.

Cette nouvelle articulation s'appuie sur deux gros changements :

- Passage de l'Excellence région en **4 poules de 10**.
- Passage de la Nationale 3 territoriale en **2 poules de 10**.

Concernant la Prénationale : maintien de 2 poules mais **passage en 2\*11**.

Le passage à 20 clubs en Nationale 3 va permettre une répartition homogène des clubs sur tout le territoire, notre région est grande, la Nationale 2 comprend chaque année une quinzaine de clubs de Nouvelle-Aquitaine, il ne paraît pas incohérent de composer avec une Nationale 3 territoriale avec un nombre de clubs supérieurs aux nombres de clubs en Nationale 2. L'articulation se fera en 2 poules de 10 et des phases finales où les poules se croiseront.

Le souhait sur la Prénationale, même en réduisant le nombre de clubs de 2, est de donner à ce niveau une attractivité en ajustant le nombre de montées en Nationale 3 territoriale pour permettre une plus grande prime à l'accession avec 3 à 4 montées garanties en N3F jusqu'à 5 descentes de N2F.

Concernant l'Excellence, le passage en 4 poules permettra d'organiser les poules de façon plus géographique et ainsi éviter pour ce niveau-là des déplacements de plus de 3h/3h30 aller comme cela a pu se passer lors de la saison 2022/23.

Les championnats régionaux passent de 78 équipes à 82.

# CHAMPIONNATS PLUS DE 16 ANS FEMININS

## N3 TERRITORIALE

### Composition

2 poules de 10 en matchs A/R (soit 18 matchs), puis croisement en A/R entre 1-2 ; 3-4 ; 5-6 ; 7-8 et 9-10 de chaque poule (soit 4 matchs) pour déterminer le classement de 1 à 20 de ce championnat, match retour chez le mieux classé soit 22 matchs.

#### 1ère phase en matchs A/R

Poule 1	Poule 2
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10

#### 2ème phase avec croisement des poules en match A/R

match 1 1 2	match 3 3 4	match 5 5 6	match 7 7 8	match 9 9 10
match 2 1 2	match 4 3 4	match 6 5 6	match 8 7 8	match 10 9 10

#### 3ème phase match de classement en A/R

match 1 à 4 gagnant 1/2	match 5 à 8 gagnant 3/4	match 9 à 12 gagnant 5/6	match 13 à 16 gagnant 7/8	match 17 à 20 gagnant 9/10
perdant 1/2	perdant 3/4	perdant 5/6	perdant 7/8	perdant 9/10

### Titre, accession et relégation

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne régionale et accèdera au championnat de France de Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France de Nationale 2
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel accède au championnat de France de Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France de Nationale 2.
- Les équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 18<sup>ème</sup> se maintiennent en championnat N3T (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 19<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> place sont reléguées en championnat pré-national.

# PRE-NATIONALE

## Composition

2 poules de 11 équipes en match A/R soit 20 matchs, puis finale entre les deux premiers pour le titre de champion de pré-nationale

Poule A		Poule B		
1	1	1	2	 <ul style="list-style-type: none"> <li>accèdent au championnat N3 Territoriale</li> <li>se maintiennent en pré-nationale</li> <li>relégués en excellence</li> </ul>
2	2	2		
3	3	3		
4	4	4		
5	5	5		
6	6	6		
7	7	7		
8	8	8		
9	9	9		
10	10	10		
11	11	11		

## Titre, accession et relégation

A la fin de la compétition :

- Les équipes classées à la première classe se disputeront un match sec, lors de l'évènement des finalités, pour décerner le titre de championne de pré-nationale et accèdent toutes les deux en championnat N3 Territoriale. Si une de ces dernières ou les deux ne peut accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat N3 Territoriale
- Les équipes classées à la 2<sup>ème</sup> place de chaque poule (en fonction des descentes éventuelles du championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent également au championnat de N3 Territoriale. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat N3 Territoriale
- Les équipes classées de la 3<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> place de chaque poule se maintiennent en championnat pré-national (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 10<sup>ème</sup> et la 11<sup>ème</sup> place de chaque poule sont reléguées en championnat régional excellence.

## Brûlage

Le brûlage se fait après 10 matchs.

# EXCELLENCE

## Composition

4 poules de 10 en matchs aller/retour, soit 18 matchs, puis match de classement en A/R entre deux poules géographiques (A/B et C/D) soit 20 matchs.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	
1	1	1	1	
2	2	2	2	
3	3	3	3	
4	4	4	4	
5	5	5	5	
6	6	6	6	
7	7	7	7	
8	8	8	8	
9	9	9	9	
10	10	10	10	
				accèdent au championnat pré-nationale
				barrage avec 2 montées
				se maintiennent en excellence
				relégués en championnat départemental

## Titre, accession et relégation

A la fin de la compétition :

- Les équipes classées à la première classe s'affronteront en match sec (1 contre 4 et 2 contre 3 ou 1 contre 3 et 2 contre 4 suivant la proximité géographique, match en A/R) afin de déterminer les deux équipes qui se rencontreront lors de l'évènement des finalités, pour décerner le titre de championne d'excellence et accèdent toutes les quatre en championnat pré-nationale. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> au ranking général après les 20 matchs (en fonction des descentes éventuelles du championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent au championnat pré-nationale Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière au ranking accéderont au championnat pré-nationale
- Les équipes classées de la 7<sup>ème</sup> à la 32<sup>ème</sup> au ranking se maintiennent en championnat excellence (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 33<sup>ème</sup> à la 40<sup>ème</sup> place au ranking sont reléguées en championnat territorial.

## Brûlage

Le brûlage se fait après 10 matchs.

## Grilles montées/descentes

M=Montée / D = Descente

Nbre de descente(s) de N3)		0	1	2	3	4	5	6	7
N3F	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								D
	15						D	D	D
	16				D	D	D	D	D
	17			D	D	D	D	D	D
	18		D	D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D	D
debut de saison suivante		20	20	20	20	20	20	20	20

Nbre de descente(s) de N3)		0	1	2	3	4*	5*	6	7
PNF	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M		
	4	M	M	M	M				
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								D
	15						D	D	D
	16				D	D	D	D	D
	17			D	D	D	D	D	D
	18		D	D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D	D
debut de saison suivante		22	22	22	22	22	22	22	22
		0	1	2	3	4	5	6	7

\* barrage entre les 2nds

Nbre de descente(s) de N3	0**	1**	2**	3**	4***	5***	6	7
<b>ERF</b>	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	
	6	M	M	M	M			
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							
	19							
	20							
	21							
	22							
	23							
	24							
	25							
	26							D
	27						D	D
	28					D	D	D
	29				D	D	D	D
	30			D	D	D	D	D
	31		D	D	D	D	D	D
	32	D	D	D	D	D	D	D
	33	D	D	D	D	D	D	D
	34	D	D	D	D	D	D	D
	35	D	D	D	D	D	D	D
	36	D	D	D	D	D	D	D
	37	D	D	D	D	D	D	D
	38	D	D	D	D	D	D	D
	39	D	D	D	D	D	D	D
	40	D	D	D	D	D	D	D
<b>debut de saison suivante</b>	<b>40</b>							
	0	1	2	3	4	5	6	7

\*\* 2 montées parmi les 2èmes

\*\*\* barrage avec 1 montée parmi les 2èmes

## 16.4 Annexes Sportives

### 16.4.1 Annexe A – Années d’âges générales

L’assemblée générale de la FFHB détermine l’amplitude des âges qui est rattachée aux diverses compétitions organisées par elle-même, ses ligues et ses comités.

#### Au niveau départemental

CATEGORIES D'AGES - SAISON 2023/2024																					
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002 et avant		
	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus		
MASCULIN ET FEMININ														**	+ 16 ans						
													*	-18 ans							
										*	-15 ans										
											*	-13 ans									
													EC	-11 ans							
														Mini Hand							
																Baby Hand					

#### Au niveau Régional

Féminines	Catégorie	Joueuses de	Nées le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2006 et avant*
	-18 ans	17, 16 et 15 ans	2006, 2007 et 2008*

Masculins	Catégorie	Joueurs de	Nés le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2006 et avant*
	-17 ans	16, 15 et 14 ans	2007, 2008 et 2009

#### Au niveau national

Féminines	Catégorie	Joueuses de	Nées le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2006 et avant*
	-17 ans	16, 15 et 14 ans	2007, 2008 et 2009

Masculins	Catégorie	Joueurs de	Nés le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2006 et avant*
	-18 ans	17, 16 et 15 ans	2006, 2007 et 2008

### 16.4.2 Annexe B – Années d’âges pour les compétitions régionales

#### Année(s) de naissance

- 15 ans M et F ..... 2009, 2010, 2011
- 18 ans F ..... 2006, 2007, 2008 (\*2009 dérogations uniquement liste pôle espoir)
- 17 ans M..... 2007, 2008, 2009
- + 16 ans F ..... 2006 et avant (\*2007 et 2008 dérogations uniquement liste pôle espoir)
- + 16 ans M ..... 2006 et avant (\*2007 dérogations uniquement liste pôle espoir)

## 16.4.3 Annexe C – Calendrier général des compétitions

En attente du calendrier fédéral, non reçu à ce jour

## 16.4.4 Annexe D - Les différents cas d'accession :

### MASCULIN

Nbre de descente(s) de N3)		0	1	2	3	4	5	6	7
PNM	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								
	15								
	16								D
	17							D	D
	18					D	D	D	D
	19			D	D	D	D	D	D
	20		D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24	24

Nbre de descente(s) de N3)		0	1	2	3*	4*	5**	6**	7**
ERM	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M			
	6	M	M	M					
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								
	15								
	16								
	17								
	18								
	19								
	20								
	21								
	22								
	23								
	24								
	25								
	26								D
	27							D	D
	28				D	D	D	D	D
	29			D	D	D	D	D	D
	30		D	D	D	D	D	D	D
	31	D	D	D	D	D	D	D	D
	32	D	D	D	D	D	D	D	D
	33	D	D	D	D	D	D	D	D
	34	D	D	D	D	D	D	D	D
	35	D	D	D	D	D	D	D	D
	36	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		36	36	36	36	36	36	36	36

\* barrage avec 2 montées parmi les 2èmes

\*\* barrage avec 1 montée parmi les 2èmes

Nbre de descente(s) de N3)	0	1	2	3	4***	5****	6****	7****
1	M	M	M	M	M	M	M	M
2	M	M	M	M	M	M	M	M
3	M	M	M	M	M	M	M	M
4	M	M	M	M	M	M	M	M
5	M	M	M	M	M	M	M	M
6	M	M	M	M	M	M	M	M
7	M	M	M	M	M			
8	M	M	M	M				
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								D
29							D	D
30						D	D	D
31					D	D	D	D
32				D	D	D	D	D
33			D	D	D	D	D	D
34		D	D	D	D	D	D	D
35	D	D	D	D	D	D	D	D
36	D	D	D	D	D	D	D	D
37	D	D	D	D	D	D	D	D
38	D	D	D	D	D	D	D	D
39	D	D	D	D	D	D	D	D
40	D	D	D	D	D	D	D	D
41	D	D	D	D	D	D	D	D
42	D	D	D	D	D	D	D	D
43	D	D	D	D	D	D	D	D
44	D	D	D	D	D	D	D	D
<b>début de saison suivante</b>	<b>44</b>							

\*\*\* barrage avec 3 montées parmi les 2èmes  
\*\*\*\* barrage avec 2 montées parmi les 2èmes

<b>Accession comité</b>	<b>12</b>							
-------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

**Départ**

**50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions  
30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions  
1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession**

## FEMININ

Si proposition de modifications féminines n'est pas adoptée

Nbre de descente(s) de N2)		0	1	2	3	4	5	6	7
<b>N3F</b>	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12							D	D
	13						D	D	D
	14					D	D	D	D
	15			D	D	D	D	D	D
	16		D	D	D	D	D	D	D
	17	D	D	D	D	D	D	D	D
	18	D	D	D	D	D	D	D	D
<b>but de saison suivante</b>		<b>20</b>							

Nbre de descente(s) de N2)		0	1	2	3*	4*	5*	6*	7
<b>PNF</b>	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	
	4	M	M	M					
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								
	15								
	16								
	17							D	D
	18					D	D	D	D
	19			D	D	D	D	D	D
	20		D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D	D
<b>but de saison suivante</b>		<b>36</b>							
		0	1	2	3	4	5	6	7

\* barrage entre les 2èmes

**Si proposition de modifications féminines n'est pas adoptée**

Nbre de descente(s) de N2)	0	1	2	3***	4***	5**	6**	7
1	M	M	M	M	M	M	M	M
2	M	M	M	M	M	M	M	M
3	M	M	M	M	M	M	M	M
4	M	M	M	M	M	M	M	
5	M	M	M	M	M			
6	M	M	M					
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								D
23							D	D
24						D	D	D
25					D	D	D	D
26				D	D	D	D	D
27			D	D	D	D	D	D
28		D	D	D	D	D	D	D
29	D	D	D	D	D	D	D	D
30	D	D	D	D	D	D	D	D
31	D	D	D	D	D	D	D	D
32	D	D	D	D	D	D	D	D
33	D	D	D	D	D	D	D	D
34	D	D	D	D	D	D	D	D
35	D	D	D	D	D	D	D	D
36	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante	<b>36</b>							
	0	1	2	3	4	5	6	7

\*\* barrage avec 1 montée parmi les 2èmes

\*\*\* barrage avec 2 montées parmi les 2èmes

**10 Accessions - Départ.**

- 2 x 33
- 1 x 64
- 2 x 24-40-47
- 4 x 16-17-86-79
- 1 x 19-23-87

DEPART

## 16.4.5 Annexe E - Grilles d'évaluation U17 ans masculins :

GRILLE D'EVALUATION SEPT 2023 U17 ELITE & 17 BASSIN MASCULIN LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE HANDBALL																			
Niveaux	Saisons	NIVEAU DE JEU EN - 17 / 18 ANS					NIVEAU DE JEU EN - 15 ANS		SELECTIONS / POLE				STRUCTURATION	TECHNIQUE	ARBITRAGE	MALUS			
		Championnat et Challenge U18 National	Championnat Régional Niveau Elite	Championnat Régional Niveau Excellence	Championnat Régional Niveau Hommeur	Championnat Départemental	Championnat Départemental Niveau (A)	Bonus Finalités Régionales - 15 Ans	Inter-Ligues (B)(C)	Stages nationaux (B)(C) SN1 - SN2	Sélection Nationale (B)(C) France Jeunes	Joueur en pôle espoirs (B)(C)	Equipe Jeunes U13 - U15 même Sexe dont une équipe en U15 (D)	Official Responsable Manager Equipe U18 (E)	Official Responsable Manager Equipe U15 (E)	Ecole d'Arbitrage	Forfait Isolé (F) Equipe U16 - U18 mas (équipe premie)	Forfait Général (F) Equipe U15 - U18 mas (équipe premie)	Official de table présent sur FdME catégorie U18 Mas
		10	8	6	4	1 point	1 point	2 points	1 point / joueur	8 points / joueur	12 points / joueur	6 points / joueur	Socle = 2 points Si 2 équipes en plus : 4 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	5 points	- 10 points / forfait	- 30 points	Malus -2 points si dépassement de 4 absences
Niveau ELITE & BASSIN	SAISON N																		
	SAISON N-1																		
Niveau Bassin équipes Réserves (points divisés par 2)	SAISON N																		
	SAISON N-1																		
Légende		<p>(A) Equipes concernées pour le 33 les 12 premières équipes, pour le 64 les 6 premières équipes, pour le 17, 86, 16, 79 les 5 premiers du championnat quadri-départemental, pour le 24, 40, 47 les 3 premiers du Championnat Tri-Départemental, pour le 87, 19 et 23 le premier du Championnat Départemental - 15 Ans le plus élevé</p> <p>(B) Points attribués par joueur pour participation à la compétition inter ligues sur FdME, retenu pour un stage national (SN1 ou/et SN2), une sélection France Jeunes, pensionnaire du pôle espoirs.</p> <p>(C) Un joueur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois (une seule rubrique).</p> <p>(D) Dans la condition ou les équipes n'ont pas déclaré de forfait général en cours de saison</p> <p>(E) Manager présent sur au moins 75 % des FdME des matchs joués de l'équipe concernée en tant qu'officiel responsable. EF = Entraîneur Fédéral Toute Mention - EIR = Entraîneur Inter Régional Toute Mention - ER = Entraîneur Régional - AD = Animateur Départemental (ou équivalence ITFE). L'ensemble des managers doivent être certifiés pour pouvoir être comptabilisés (si Manager en cours de formation, donc non certifié, minoration de 50% des points de la rubrique)</p> <p>(F) Forfaits des catégories - 15 Ans et - 18 Ans (sur l'équipe 1 de la catégorie)</p>																	

## 16.4.6 Annexe F - Grilles d'évaluation U18 ans féminines :

	NIVEAU DE JEU EN - 18 ANS					NIVEAU DE JEU EN - 15 ANS		SELECTIONS / POLE		STRUCTURATION	TECHNIQUE	ARBITRAGE	MALUS				
	Championnat et Challenge U18-U17 National	Championnat Régional Elite	Championnat Régional Bassin Excellence	Championnat Régional Bassin Hommeur	Championnat Excellence Dép. (1)	Championnat Excellence Dép. (3)	Bonus Finalités Régionales - 15 Ans	Inter-Ligues (6)(7)	Joueuses en pôle accession (6)(7)	Equipe Jeunes Même Sexe si U13 - U15 dont une de U15 (4)	Manager Equipe U18-U17 (5)	Manager Equipe U15 (5)	Ecole d'Arbitrage	Forfait Isolé (8)	Forfait Général (8)	Official de Table - Manquement (+ de 4 absences)	
TQ National	8 points	6 points	4 points	1 point	1 point	1 point	2 points	4 points / joueur(se)	4 points / joueur(se)	Si 2 équipes en plus : 4 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	5 points	- 10 points / forfait	- 30 points	- 2 points	
TQ Elite TQ Bassin	8 points	6 points	4 points	2 points	1 point	1 point	2 points	4 points / joueur(se)	2 points / joueur(se)	Si 2 équipes en plus : 4 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	5 points	- 8 points / forfait	- 24 points	- 2 points	
TQ Elite & Bassin Equipe Réserve	x	3 points	2 points	2 points	1 point	x	x	x	x	Si 2 équipes en plus : 4 points	- Manager de l'équipe Réserve - EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	5 points	- 8 points / forfait	- 24 points	- 2 points	
SAISON EN COURS																	
SAISON N-1																	
Légende		<p>(1) - Equipes concernées pour le 33 les 12 premières équipes, pour le 64 les 6 premières équipes pour le 24, 40, 47 les 2 premiers du Championnat Tri-Départemental, pour le 17, 19, 23, 86, 87, 16, 79 le premier du meilleur niveau de pratique départementale - 18 Ans.</p> <p>(2) - Une seule équipe par département soit l'équipe la mieux classée au niveau départemental pour chaque comité</p> <p>(3) - Equipes concernées pour le 33 les 12 premières équipes, pour le 64 les 6 premières équipes, pour le 17, 86, 87, 16, 79 les deux premiers du niveau de pratique départementale - 15 Ans le plus élevé, pour le 24, 40, 47 les 3 premiers du Championnat Tri-Départemental, pour le 19 et 23 le premier du Championnat Départemental - 15 Ans le plus élevé</p> <p>(4) - Dans la condition ou les équipes n'ont pas déclaré de forfait général en cours de saison</p> <p>(5) - Manager présent sur au moins 75 % des FdME des matchs joués de l'équipe concernée en tant qu'officiel. EF = Entraîneur Fédéral Toute Mention - EIR = Entraîneur Inter Régional Toute Mention - ER = Entraîneur Régional - AD = Animateur Départemental (ou équivalence ITFE). L'ensemble des managers doivent être certifiés pour pouvoir être comptabilisés (si Manager en cours de formation, donc non certifié, minoration de 50% des points de la rubrique)</p> <p>(6) - Points attribués par joueuse pour participation aux inter ligues sur FdME. Points attribués par joueuse pensionnaire du pôle accession.</p> <p>(7) - Une joueuse comptabilisée dans la rubrique Inter Ligues ne peut être comptabilisée dans l'autre rubrique.</p> <p>(8) - Forfaits des catégories - 15 Ans et - 18 Ans (sur l'équipe 1 de la catégorie)</p>															
		*Cas Particulier - Equipes Réserves															

## 16.4.7 Annexe G – cas Accession / Maintien U18 ans féminines :

### PRATIQUE U18F-U17F - CAS 12 AYANTS DROITS FFHB NAHB - FIN SAISON 2023 / 2024

Les tableaux ci-dessous présentent les "accessions et maintiens" des clubs à l'issue de la saison 2023 / 2024

#### INFORMATION IMPORTANTE

Attention le nombre d'ayants-droits pour la saison 2024 / 2025 ne seront connu qu'à l'issue de la saison 2023 / 2024

La présentation ci-dessous se base donc sur 12 ayants-droits

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE U17F - NATIONAL

1	x	Maintien	U17F Championnat National - 2023/2024	Si accord club
2	x	Maintien	U17F Championnat National - 2023/2024	Si accord club
3	x	Maintien	U17F Championnat National - 2023/2024	Si accord club
4	x	Maintien	U17F Championnat National - 2023/2024	Si accord club
5	x	Maintien	U17F Championnat National - 2023/2024	Si accord club
6	x	Maintien	U17F Championnat National - 2023/2024	Si accord club
7	x	Maintien	U17F Championnat National - 2023/2024	Si accord club
8	x	Maintien	U17F Championnat National - 2023/2024	Si accord club
9	x	Maintien	U17F Championnat National - 2023/2024	Si accord club
10	x	TQ U17F Nat.	Qualification en TQ	x
11	x	TQ U17F Nat.	Qualification en TQ	x
12	x	TQ U17F Nat.	Qualification en TQ	x

**Maintien des équipes en  
Championnat de France U17F -  
2023 / 2024**

**Dossier  
Etabli ETR / COC**

#### Qui peut s'engager ?

Clubs Championnat libérant sa place  
Clubs U17F Challenge National  
Clubs U18F Elite  
Clubs U18F Excellence Bassin  
Clubs Finalités Régionales U15F

#### TQ U17F NATIONAL - JUIN 2024

Si 1 à 2 places : tournoi à 6 équipes retenues sur dossier ETR  
Si 3 à 4 places : tournoi à 8 équipes sur dossier ETR  
Si 5 à 6 places : tournoi à 10 équipes sur dossier ETR

#### DIVISION U18F ELITE (10 à 12 équipes)

Compétition annuelle en rencontre aller / retour

#### U18F - REGIONAL ELITE

1	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
2	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
3	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
4	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
5	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
6	Maintien	U18F Régional Elite 2023/2024	Si accord club
7	Maintien	U18F Régional Elite 2023/2024	Si accord club
8	Accession	Champion U18F Exc. Bassin - 2023/24	Si accord club
9	Accession	Vice-Champion U18F Exc. Bassin - 2023/24	Si accord club
10	TQ U18F Elite	Qualification en TQ	x
11	TQ U18F Elite	Qualification en TQ	x
12	TQ U18F Elite	Qualification en TQ	x

**Clubs Eliminés du  
TQ National  
Juin 2024**

**Maintien des équipes classées  
1, 2 en U18F Elite**

**Accession Bassin**

**Dossier  
Etabli ETR / COC**

#### Qui peut s'engager ?

Clubs Championnat libérant sa place  
Clubs U17F Challenge National  
Clubs U18F Elite  
Clubs U18F Excellence Bassin  
Clubs U18F Honneur Bassin  
Clubs Finalités Régionales U15F

#### TQ U18F ELITE - JUIN 2024

Si 1 à 2 places : tournoi à 6 équipes retenues sur dossier ETR  
Si 3 à 4 places : tournoi à 8 équipes sur dossier ETR  
Si 5 à 6 places : tournoi à 10 équipes sur dossier ETR

## DIVISION REGIONALE - 4 POULES 6 EQUIPES

Compétition en deux phases : brassage puis excellence / honneur  
Finalités pour classement de 1 à 24 en match aller / retour

### U18F - REGIONAL BASSIN

U18F - REGIONAL BASSIN		
<i>Excellence Poule A - Poule B</i>		
1	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite
2	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite
3	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite
4	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite
5	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2023/2024
6	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2023/2024
7	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2023/2024
8	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2023/2024
9	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2023/2024
10	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2023/2024
11	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2023/2024
12	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2023/2024
<i>Honneur Poule A - Poule B</i>		
13	Maintien	U18F Honneur Bassin - 2023/2024
14	Maintien	U18F Honneur Bassin - 2023/2024
15	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ
16	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ
17	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ
18	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ
19	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ
20	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ
21	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ
22	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ
23	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ
24	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ

**Clubs Eliminés du  
TQ Elite  
Juin 2024**

**Maintien des équipes classées  
3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 du U18F  
Régional Bassin Excellence**

**Maintien des équipes classées  
1, 2 du U18F Régional Bassin  
Honneur**

**Dossier  
Etabli ETR / COC**

### TQ U18F REGIONAL - SEPTEMBRE 2024

Si 9 à 10 places : tournoi à 15 équipes retenues sur dossier ETR  
Si 11 à 12 places : tournoi à 18 équipes sur dossier ETR  
Si 13 à 14 places : tournoi à 20 équipes sur dossier ETR

**Qui peut s'engager ?**  
Tous les clubs  
Classement Dossier ETR

## 16.4.8 Annexe H - Formule U17 masculins :

Championnat France U18 Mas			
8	Les 6 équipes se maintiennent en fin de saison 2023/2024 = 6 clubs		
	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2023/2024 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = 2ème championnat Elite 2023/2024		
U17 Mas ELITE			
12	1	3ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2023 / 2024
	2	4ème Poule Elite	
	3	5ème Poule Elite	
	4	6ème Poule Elite	
	5	7ème Poule Elite	
	6	8ème Poule Elite	
	7	9ème Poule Elite	
	8	10ème Poule Elite	
	9	11ème Poule Elite	
	10	1er TQ Elite U17	TQ Elite U17 sur dossier pour 8 équipes TQ début septembre 2024
	11	2ème TQ Elite U17	
	12	3ème TQ Elite U17	
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	
U17 Mas BASSIN			
24	1	4ème TQ Elite U17	Classement TQ Elite U17 Non qualifiées Sept 2024 (Les non qualifiés)
	2	5ème TQ Elite U17	
	3	6ème TQ Elite U17	
	4	7ème TQ Elite U17	
	5	8ème TQ Elite U17	
	6	12ème Poule Elite	Classement Poule Elite saison 2023/2024
	7	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2023 / 2024
	8	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	9	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	10	4ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2023 / 2024
	12	2ème Niveau Honneur Honneur	
	13		<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b> <b>Sélection sur dossier</b>  <b>6 tournois de 3 équipes</b> <b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>  <b>Joue en Septembre 2024 après TQ Elite</b>
	14		
	15		
	16		
	17		
	18	12 Places TQ Bassins	
	19		
	20		
	21		
	22		
	23		
	24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales	

7	1 descente U18 France en fin de Saison 2023 / 2024		
	5 clubs (6-1) se maintiennent en fin de Saison 2023 / 2024		
	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2023/2024 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = 2ème championnat Elite 2023/2024		
<b>U17 Mas ELITE</b>			
12	1	Descente 1 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024
	2	3ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2023 / 2024
	3	4ème Poule Elite	
	4	5ème Poule Elite	
	5	6ème Poule Elite	
	6	7ème Poule Elite	
	7	8ème Poule Elite	
	8	9ème Poule Elite	
	9	10ème Poule Elite	
	10	11ème Poule Elite	
	11	1er TQ Elite U17	
	12	2ème TQ Elite U17	TQ début septembre 2024
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	

<b>U17 Mas BASSIN</b>			
24	1	3ème TQ Elite U17	Classement TQ Elite U17 Non qualifiées Sept 2024 (Les non qualifiés)
	2	4ème TQ Elite U17	
	3	5ème TQ Elite U17	
	4	6ème TQ Elite U17	
	5	12ème Poule Elite	Poule Elite Saison 2023 / 2024
	6	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison Saison 2023 / 2024
	7	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	8	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	9	4ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	10	5ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2023 / 2024
	12	2ème Niveau Bassin Poule Basse Honneur	
13			
14			
15			
16			
17			
18		<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b> <b>Sélection sur dossier</b>	
19	12 Places TQ Bassins	<b>6 tournois de 3 équipes</b> <b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>	
20		<b>Joue en Septembre 2024 après TQ Elite</b>	
21			
22			
23			
24			
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales	

2 descentes U18 France en fin de Saison 2023 / 2024			
4 clubs (6-2) se maintiennent en fin de Saison 2023 / 2024			
6	<b>+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2023/2024</b> + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = <b>2ème championnat Elite 2023/2024</b>		
<b>U17 Mas ELITE</b>			
12	1	Descente 1 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024
	2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024
	3	3ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2023 / 2024
	4	4ème Poule Elite	
	5	5ème Poule Elite	
	6	6ème Poule Elite	
	7	7ème Poule Elite	
	8	8ème Poule Elite	
	9	9ème Poule Elite	
	10	10ème Poule Elite	
	11	1er TQ Elite	TQ Elite sur dossier pour 6 équipes
	12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2024
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	

<b>U17 Mas BASSIN</b>			
24	1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2024 (Les non qualifiés)
	2	4ème TQ Elite	
	3	5ème TQ Elite	
	4	6ème TQ Elite	
	5	11ème Poule Elite	Poule Elite Saison 2023 / 2024
	6	12ème Poule Elite	
	7	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2023 / 2024
	8	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	9	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	10	4ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2023 / 2024
	12	2ème Niveau Bassin Poule Basse Honneur	
13			
14			
15			
16			
17			
18	12 Places TQ Bassins	<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b> <b>Sélection sur dossier</b>	
19		<b>6 tournois de 3 équipes</b> <b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>	
20		<b>Joue en Septembre 2024 après TQ Elite</b>	
21			
22			
23			
24			
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales	

3 descentes U18 France en fin de Saison 2023 / 2024			
3 clubs (6-3) se maintiennent en fin de Saison 2023 / 2024			
5	<b>+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2023 / 2024</b> + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = 2ème championnat Elite 2023 / 2024		
<b>U17 Mas ELITE</b>			
1	Descente 1 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024	
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024	
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024	
12	4	3ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2023 / 2024
	5	4ème Poule Elite	
	6	5ème Poule Elite	
	7	6ème Poule Elite	
	8	7ème Poule Elite	
	9	8ème Poule Elite	
	10	9ème Poule Elite	
	11	1er TQ Elite	
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2024	
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	

<b>U17 Mas BASSIN</b>		
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2024 (Les non qualifiés)
2	4ème TQ Elite	
3	5ème TQ Elite	
4	6ème TQ Elite	
5	10ème Poule Elite	Poule Elite Saison 2023 / 2024
6	11ème Poule Elite	
7	12ème Poule Elite	
8	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2023 / 2024
9	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
10	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2023 / 2024
12	2ème Niveau Bassin Poule Basse Honneur	
24	13	<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b> <b>Sélection sur dossier</b>  <b>6 tournois de 3 équipes</b> <b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>  <b>Joue en Septembre 2024 après TQ Elite</b>
	14	
	15	
	16	
	17	
	18	
	19	
	20	
	21	
	22	
	23	
	24	
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales

4 descentes U18 France en fin de Saison 2023 / 2024			
2 clubs (6-4) se maintiennent en fin de Saison 2023 / 2024			
4	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2023 / 2024 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre 2ème championnat Elite 2023 / 2024 et mieux classé U18 France équipe qui descend		
U17 Mas ELITE			
1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé	
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024	
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024	
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024	
12	5	3ème Poule Elite	
	6	4ème Poule Elite	
	7	5ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2023 / 2024
	8	6ème Poule Elite	
	9	7ème Poule Elite	
	#	8ème Poule Elite	
	#	1er TQ Elite	TQ Elite sur dossier pour 6 équipes
	#	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2024
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	

U17 Mas BASSIN			
1	3ème TQ Elite		
2	4ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2024 (Les non qualifiés)	
3	5ème TQ Elite		
4	6ème TQ Elite		
5	9ème Poule Elite		
6	10ème Poule Elite	Poule Elite Saison 2023 / 2024	
7	11ème Poule Elite		
8	12ème Poule Elite		
9	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2023 / 2024	
#	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
#	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
24	#	1er Niveau Bassin Poule Basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2023 / 2024
	#		
	#		
	#		
	#		
	#		
	#		
	#		
	#		
	#		
	#		
	#		
#	12 Places TQ Bassins	TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier  6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes  Joue en Septembre 2024 après TQ Elite	
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales	

5 descentes U18 France en fin de Saison 2023 / 2024		
1 clubs (6-5) se maintient en fin de Saison 2023 / 2024		
3	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2023 / 2024 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre 2ème championnat Elite 2023 / 2024 et mieux classé U18 France equipe qui descend	
U17 Mas ELITE		
12	1	Perdant barrage Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé
	2	Descente 2 U18 France Descente U18 France Saison 2023 / 2024
	3	Descente 3 U18 France Descente U18 France Saison 2023 / 2024
	4	Descente 4 U18 France Descente U18 France Saison 2023 / 2024
	5	Descente 5 U18 France Descente U18 France Saison 2023 / 2024
	6	3ème Poule Elite
	7	4ème Poule Elite
	8	5ème Poule Elite Classement U17 mas Poule Elite Saison 2023 / 2024
	9	6ème Poule Elite
	10	7ème Poule Elite
	11	1er TQ Elite TQ Elite sur dossier pour 6 équipes
	12	2ème TQ Elite TQ début septembre 2024
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)

U17 Mas BASSIN		
24	1	3ème TQ Elite
	2	4ème TQ Elite Classement TQ Elite Sept 2024 (Les non qualifiés)
	3	5ème TQ Elite
	4	6ème TQ Elite
	5	8ème Poule Elite
	6	9ème Poule Elite
	7	10ème Poule Elite Poule Elite saison 2021/2022
	8	11ème Poule Elite
	9	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence
	10	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2023 / 2024
	11	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence
	12	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2023 / 2024
13		
14		
15		
16		
17		
18	12 Places TQ Bassins	TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier
19		6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes
20		Joue en Septembre 2024 après TQ Elite
21		
22		
23		
24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales

6 descentes U18 France en fin de Saison 2023 / 2024		
Aucun club (6-6) se maintient en fin de Saison 2023 / 2024		
2	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2023 / 2024 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre 2ème championnat Elite 2023 / 2024 et mieux classé U18 France équipe qui descend	
U17 Mas ELITE		
1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024
5	Descente 5 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024
6	Descente 6 U18 France	Descente U18 France Saison 2023 / 2024
12	3ème Poule Elite	
8	4ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2023 / 2024
9	5ème Poule Elite	
10	6ème Poule Elite	
11	1er TQ Elite	TQ Elite sur dossier (à construire) pour 6 équipes
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2024
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)

U17 Mas BASSIN			
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2024 (Les non qualifiés)	
2	4ème TQ Elite		
3	5ème TQ Elite		
4	6ème TQ Elite		
5	7ème Poule Elite	Poule Elite Saison 2023 / 2024	
6	8ème Poule Elite		
7	9ème Poule Elite		
8	10ème Poule Elite		
9	11ème Poule Elite		
10	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence		Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2023 / 2024
11	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
12	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2023 / 2024	
24	12 Places TQ Bassins		
13	<p><b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b> <b>Sélection sur dossier</b></p> <p><b>6 tournois de 3 équipes</b> <b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b></p> <p><b>Joue en Septembre 2024 après TQ Elite</b></p>		
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24	<p>4 poules de 6 équipes</p> <p>Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées</p> <p>Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées</p> <p>Finale</p>		
Formule Championnat Bassins :			

## 16.4.9 Annexe H – Règles de pratique :

Joueurs participants		Taille ballon		Championnat				Tournoi à 3 clubs				Tournoi à 4 clubs			
masculin	féminin	M	F	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification
36 ans et +	36 ans et +	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'	3 <sup>e</sup> exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 25'	X	2'	3 <sup>e</sup> exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 15'	X	1'	3 <sup>e</sup> exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion
+ 16 ans	+ 16 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 15'	X	1'	
- 18 ans	- 18 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 15'	X	1'	
- 15 ans	- 16 ans	54-56	54-56	2 x 25'	X	2'		2 x 20'	X	2'		2 x 12'	X	1'	
	- 14 ans		50-52	2 x 20'	X	2'		2 x 15'	X	1'		2 x 10'	X	1'	
- 13 ans		50-52		2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 12'	X	1'	
	- 12 ans		48-50	2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 8'	X	1'	
Minihand		Selon dispositions spécifiques													

**Prolongations** : elles n'existent plus dans les compétitions gérées par la FFHB. Dans tous les autres cas, se référer au règlement de l'organisateur de la rencontre (ligue et/ou comité).

**Tirs au but** : Se référer à l'article 3.3.6 du Règlement général des compétitions.

Les ligues et comités décident du **temps de jeu** et des **aménagements** éventuels de règles dans les compétitions dont ils ont la responsabilité.

## 16.4.10 Annexe I – Accédants issus des championnats départementaux :

Comité Départemental	Equipes masculines engagées	Accédant N+1
16	19	1
17	15	1
24	10	1
33	53	3
40	9	1
47	8	1
64	23	1
79	20	1
86	23	1
87-23-19*	21	1

\*Pratique Tri-Départementales

# 17. STATUTS ET REGLEMENTATION 2023-2024

## CMCD

**Présidente de la commission** : Francine BERGÈS  
**Contact** : [6000000.cmcd@ffhandball.net](mailto:6000000.cmcd@ffhandball.net)  
**Membres** : Georges BOITEAU  
Sandra CHARRIÈRE  
Fabienne DAZET

**Salariée administrative** : Céline VILLOING-ATTICA - 05.56.79.67.66

### PREAMBULE

Chaque club peut suivre l'évolution de « sa » CMCD sur le site fédérale – Outils - Gesthand Extraction – CMCD – Fiche bilan (<https://www.ffhandball.fr/fr/divers/outils>).

Ceci permettra au club, d'une part, de vérifier si toutes les données sont exactes, et d'autre part, si les socles et les seuils sont remplis et ce, au fur et à mesure de la saison..

## Principes généraux - Article 1

### 1.1 Socle de base

Toutes les équipes, évoluant dans les championnats Territoriaux de type Régionaux, doivent répondre à des exigences minimales dans les domaines sportif, technique, arbitre et Ecole d'Arbitrage. **Le socle des trois derniers domaines se remplissent avec le nom des licenciés ayant les titres demandés (ex : Entraîneur, juge arbitre, juge arbitre jeune, etc...).** Une même personne ne peut être prise en compte dans les socles de base que dans un seul domaine sauf dérogation domaine Ecole Arbitrage dans lequel 1 Juge Arbitre peut répondre à la fonction Animateur Ecole Arbitrage ou Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage.

Ces exigences minimales constituent un « socle de base » déterminé pour les championnats de type Régional. Les exigences citées à l'alinéa précédent sont fixées chaque année par l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball.

### 1.2 Seuil de ressources

Un seuil de ressources est ensuite exigé en fonction du niveau d'évolution de l'équipe de référence. **Il est lié au titre de la personne et des exigences demandées comme stipulé dans les paragraphes suivants.**

Pour atteindre ce seuil, les clubs auront à leur disposition un éventail de critères dans les domaines cités ci-dessus.

Le seuil de ressources est, lui aussi, fixé par l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball.

Le dispositif général de la CMCD ainsi que l'évaluation des niveaux de ressources figurent dans l'article suivant.

### 1.3 Compétence

La Commission Régionale des Statuts et Règlements - Division CMCD est responsable de l'application du dispositif mis en place.

A ce titre, elle procède, chaque saison, à l'inventaire, l'analyse et à la vérification des renseignements et, en cas de carence, applique le dispositif de pénalité décrit dans l'article 3 du présent règlement.

### 1.4 Sanction en cas de carences

Les carences constatées dans les domaines répertoriés entraînent l'application du dispositif prévue à l'article 3 du présent règlement.

Les exigences établies par les instances Territoriales pourront être supérieures à celles des équipes évoluant en Divisions Nationales.

Cependant, les exigences requises, au minimum, d'une part, auprès des équipes masculines de Division Pré-Nationale devront s'aligner sur les orientations Nationales (socle de base) pour pouvoir accéder à la Division Nationale 3 masculine et d'autre part, auprès des équipes féminines de Division Nationale 3 Territoriale devront s'aligner sur les orientations Nationales (socle de base) pour pouvoir accéder à la Division Nationale 2 féminine.

## 1.5 Accession au Championnat National

Les clubs doivent avoir satisfait aux différentes exigences Territoriales au 31 mai de la saison en cours (un document spécifique est rempli par la Ligue à l'issue des championnats Territoriaux de type Régionaux et communiqué à la FFHB).

## 1.6 Accession au Championnat Territorial de type Régional

Les clubs doivent avoir satisfait aux différentes exigences Départementales au 31 mai de la saison en cours (un document spécifique est rempli par le Comité à l'issue des championnats Départementaux et communiqué à la Ligue). Dans l'hypothèse où un Comité n'aurait pas mis en place un dispositif de contrôle Départemental, la Commission de la Ligue fera une vérification à partir des données extraites de Gesthand.

## Présentation du dispositif - Article 2

### 2.1. Domaine sportif

#### 2.1.1 Socle de base

Il comprend :

- Pour les équipes féminines évoluant en Nationale 3 et pour les équipes masculines évoluant en Pré-National : 2 équipes moins de 11 ans à moins de 18 ans de même sexe que l'équipe de référence, régulièrement engagées dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.
- Pour les équipes féminines évoluant en Pré National et pour les équipes masculines évoluant en Excellence Régional : 2 équipes moins de 11 ans à moins de 18 ans du même sexe que l'équipe de référence, régulièrement engagées dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.
- Pour les équipes féminines évoluant en Excellence Régional et pour les équipes masculines évoluant en Honneur Régional : 1 équipe moins de 11 ans à moins de 18 ans du même sexe que l'équipe de référence, régulièrement engagée dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.

Cette (ou ces) équipe(s) indispensable(s) sera(ont) comptabilisée(s) dans les ressources du club.

#### 2.1.2 Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution sportif de l'équipe et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club fera valoir ses ressources dans le domaine sportif :

- Equipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence : 40 points/équipe ;
- Equipe de jeunes de l'autre sexe : 20 points/équipe ;
- Fonctionnement d'une école de handball labellisée : 30 points.

Un bonus sera appliqué en fonction du :

- Niveau des équipes de jeunes (Territorial ou National) ;
- ~~Label de l'école de handball (bronze, argent ou or).~~

Il se décline selon ses valeurs ci-dessous :

- Equipes jeunes du même sexe que l'équipe de référence :
  - o Niveau Territorial (Départemental ou Régional) : 40 points/équipe ;
  - o Niveau National : 80 points/équipe.
- Equipes jeunes de l'autre sexe :
  - o Niveau Territorial (Départemental ou Régional) : 10 points/équipe ;

- Niveau National : 30 points/équipe.
- Ecole de handball :
  - Label Bronze : .....20 points ;
  - Label Argent : .....40 points ;
  - Label Or : .....80 points.

Les points du bonus viendront s'ajouter au total des ressources identifiées.

## 2.1.3 Application

La période, pendant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées, se situe durant la première quinzaine de juin.

Au 31 mai **de la saison en cours**, les équipes concernées devront avoir participé à un championnat d'au moins 5 équipes et comporter au moins 10 licenciés en pratique compétitive dans les catégories d'âge concernées.

## 2.2. Domaine Technique

~~Une nouvelle architecture des formations a été mise en place pendant la saison 2019-2020.~~

~~Afin de vous habituer à ces nouvelles appellations et ces nouvelles formations, le texte CMCD restera avec les anciennes appellations et un tableau de correspondance a été établi avec les modules de formation proposés paragraphe 3.9.~~

**Pendant la période des équivalences qui sont traitées par la FFHB, nous conserverons les anciennes appellations dans le tableau de référence (§ 3.8).**

### 2.2.1. Socle de base ~~avec nouvelle et ancienne appellation~~

Il est constitué par :

- Pour les équipes féminines évoluant en National 3 et pour les équipes masculines évoluant en Pré-National :
  - ~~un~~ **1** technicien en formation ou titulaire certifié « Former **des jeunes** ou Performer **avec des adultes** » (entraîneur Interrégional) au minimum ~~ET deux~~ **2** techniciens certifiés « Contribuer à l'animation sportive de la structure **en sécurité** » **OU un** **1** entraîneur Animateur de Handball.

**OU**

~~un technicien en formation ou titulaire « Former ou Performer » (entraîneur Interrégional) au minimum ET un technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball) au minimum.~~

- Pour les équipes féminines évoluant en Pré national et pour les équipes masculines évoluant en Excellence Régional :
  - ~~un~~ **1** technicien certifié « Entraîner des jeunes **en compétition en sécurité** ou Entraîner des Adultes **en compétition en sécurité** » (entraîneur titulaire du diplôme Régional) **OU un** **1** technicien détenant un certificat de réalisation à 100% pour ces formations

**ET**

~~un technicien en formation « Entraîner des jeunes ou Entraîner des Adultes » (entraîneur en formation régionale); un~~ **1** technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure **en sécurité** » **OU 1** entraîneur Animateur de Handball.

**OU**

- ~~un technicien certifié « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur titulaire du diplôme Régional) ET~~

~~**SOIT** deux techniciens certifiés « Contribuer à l'animation sportive de la structure ».~~

~~**SOIT** un technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball).~~

- Pour les équipes féminines évoluant en Régional Excellence et pour les équipes masculines évoluant en Honneur Régional :  
  - ~~un~~ **1** technicien en formation ou certifié « Entraîner des jeunes **en compétition en sécurité** ou Entraîner des adultes **en compétition en sécurité** » (entraîneur titulaire du diplôme Régional)  
**ET**  
**soit deux 1** techniciens certifiables **détenant un certificat de réalisation à 100% pour la formation** « Contribuer à l'animation sportive de la structure **en sécurité** » ;  
**soit un technicien certifié** « Contribuer à l'animation sportive de la structure **en sécurité** et contribuer au fonctionnement de la structure **en sécurité** » OU { **1** entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball} .

Ces entraîneurs seront comptabilisés dans les ressources du club.

## 2.2.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club fera valoir ses ressources dans le domaine technique :

- Titulaire du certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure **en sécurité** » (diplôme d'Animateur de Handball) : 20 points ;
- ~~Titulaire du certificat « Contribuer au fonctionnement de la structure » (diplôme d'Animateur de Handball) : 20 points ;~~
- Titulaire du certificat « Entraîner des jeunes **en compétition en sécurité** ou Entraîner des adultes **en compétition en sécurité** » (diplôme d'entraîneur Régional) : 60 points ;
- Titulaire du certificat « Former **des jeunes** ou performer **avec des adultes** » (diplôme d'entraîneur Interrégional) : 80 points ;
- Titulaire du certificat « **Coordonner un projet technique et/ou sportif** » (diplôme d'entraîneur Fédéral) : 120 points ;
- Cadres titulaires d'un BEES Handball, DEJEPS Handball ou d'un Brevet Professionnel (BP) sports collectifs, mention Handball : 70 points ;
- ~~Cadres formateurs au sein de l'ETR hors cadres d'État : 50 points.~~

Un bonus sera appliqué en fonction de la situation de formation des cadres concernés, dans la saison de référence.

Il vient s'ajouter au total des ressources identifiées :

- Entraîneur en formation « Contribuer à l'animation sportive de la structure **en sécurité** » : 20 points ;
- Entraîneur en formation « Contribuer au fonctionnement de la structure **en sécurité** » : 20 points ;
- Entraîneur certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer **en sécurité** au fonctionnement de la structure **en sécurité** » (Animateur de handball) en formation « Entraîner des jeunes **en compétition en sécurité** ou Entraîner des adultes **en compétition en sécurité** » (en formation d'entraîneur Régional) : 20 points ;
- Entraîneur certifié « Entraîner des jeunes **en compétition en sécurité** ou Entraîner des adultes **en compétition en sécurité** » (entraîneur régional) certifiable « Former **des jeunes** ou performer **avec des adultes** » (en formation d'entraîneur interrégional) : 20 points ;
- Entraîneur certifié « Former **des jeunes** ou performer **avec des adultes** » (interrégional) en formation « **Coordonner un projet technique et/ou sportif** » (en formation d'entraîneur Fédéral) : 40 points ;
- **Entraîneur ayant l'attestation de réalisation à 100% aux formations « Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité » ou « Contribuer au fonctionnement de la structure en sécurité » ou « Entraîner des jeunes en compétition en sécurité ou Entraîner des adultes en compétition en sécurité » ou « Former des jeunes ou performer avec des adultes » ou « Coordonner un projet technique et/ou sportif » : 10 points**
- Bonus Féminin : 30 points par entraîneure.

## 2.2.3. Application

2.2.3.1 – Un entraîneur ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours ou en application de l'article 2.2.3.3 ci-dessous.

2.2.3.2 – Un entraîneur titulaire d'une licence blanche ne peut pas être comptabilisé dans le socle de base du club dans lequel il possède cette licence, mais peut l'être dans le calcul du seuil des ressources avec l'accord du club principal (licence blanche CMCD).

2.2.3.3 – Mutations d'entraîneurs :

Si un entraîneur change de club pendant la **période officielle** des mutations, ses diplômes sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée **hors de la période officielle** des mutations, ses diplômes sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

**Dans les deux cas les diplômes de l'entraîneur qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté, sous réserve que la demande soit formulée avant au plus tard le 31 décembre de la saison en cours et transmise (courriel ou courrier) à la commission en charge du dispositif CMCD au sein de l'instance concernée (6000000.cmcd@ffhandball.net).**

Les diplômes des entraîneurs principaux salariés des équipes évoluant en LNH, en LFH, en D2F-VAP et en N1M-VAP, ainsi que les **entraîneurs** des autres divisions **salariés à temps plein, sont comptabilisés, en cas de mutation en et hors période officielle, pour le club d'accueil de l'entraîneur concerné.**

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque le licencié concerné n'était pas répertorié comme entraîneur au moment de la mutation.

2.2.3.4 – La validité des cartes :

- Durée de validité 3 ans :
  - Certificat Contribuer à l'animation de la structure **en sécurité**
  - Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure
- Durée de validité : 5 ans
  - Certification Animer des pratiques éducatives **en sécurité**
  - Certificat Animer des pratiques sociales **en sécurité**
  - Certificat Entraîner des jeunes en compétition **en sécurité**
  - Certificat Entraîner des adultes en compétition **en sécurité**
  - Certificat Performer avec les adultes
  - Certificat Former des Jeunes
  - Certificat Coordonner un projet technique et/ou sportif
  - Certificat Développer le modèle économique
  - Certificat Entraîneur de joueur professionnel
  - Certificat Formateur de joueur professionnel

2.2.3.5 – La période durant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées se situe pendant la ~~1<sup>ère</sup> quinzaine du~~ **le mois de juin de la saison suivante.**

Les exigences du socle de base doivent être réunies au 31 mai **de la saison en cours.**

## 2.3. Domaine Arbitrage

Il convient de se reporter aux dispositions concernant le Juge-Arbitre (91.6 des règlements Fédéraux).

### 2.3.1. Socle de base

Il comprend :

- Pour les équipes féminines évoluant en National 3 et pour les équipes masculines évoluant en Pré-National : 2 Juges Arbitres dont au moins 1 de niveau T1/T2 avec au moins 11 arbitrages chacun au niveau National ou Régional.
- Pour les équipes féminines évoluant en Pré National et pour les équipes masculines évoluant en Excellence Régional : 2 Juges Arbitres dont au moins 1 de niveau T1/T2 avec au moins 11 arbitrages chacun au niveau National ou Régional.
- Pour les équipes féminines évoluant en Excellence Régional et pour les équipes masculines évoluant en Honneur Régional : 1 Juge Arbitre de niveau T1/T2 avec au moins 11 arbitrages au niveau National ou Régional

**OU**

2 Juges Arbitres de niveau T3 dont 1 Juge Arbitre en formation de Juge Arbitre Régional (T2) avec au moins 11 arbitrages dont 5 arbitrages minimum en niveau Régional pour celui qui est en formation Régionale.

- Pour les équipes Réserves : 1 Juge Arbitre de niveau T3 en formation de Juge Arbitre Régional (T2) avec au moins 11 arbitrages dont 5 arbitrages minimum en niveau Régional

**OU**

2 Juges Arbitres de niveau T3 avec au moins 11 arbitrages.

Le socle de base tient compte du niveau de jeu sur lequel l'arbitre évolue et non plus sur le grade d'arbitre déclaré :

- Un Juge Arbitre de grade National ou Territorial (T1/T2) devra effectuer ses arbitrages au niveau National et /ou Régional.
- Un Juge Arbitre de grade National ou Territorial (T1/T2) qui a quitté le niveau National ou Régional et qui arbitre exclusivement au niveau Départemental sera comptabilisé comme Juge Arbitre Territorial au niveau Départemental (T3).
- **Un Juge Arbitre Jeune de grade T1 de 18 à 20 ans peut, sur demande expresse du club adressée à la CTA ([6000000.cta@ffhandball.net](mailto:6000000.cta@ffhandball.net)) au plus tard le 31 décembre de la saison en cours, être comptabilisé dans le domaine Arbitrage (socle et seuil).**

Les arbitres du socle de base seront également comptabilisés dans les ressources du club.

### 2.3.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club utilisera ses ressources dans le domaine de l'arbitrage :

- Juge Arbitre Territorial de niveau Départemental (T3) ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels : 60 points
- Juge Arbitre Territorial de niveau Régional (T1/T2) ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels : 100 points
- Juge Arbitre Fédéral ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels : 120 points ;
- Juge Accompagnateur Territorial qualifié avec 5 interventions : 30 points.

Un bonus sera appliqué selon la situation de la formation des arbitres dans la saison en cours et la féminisation :

- Joueur en formation ~~de~~ **de juge** arbitre **départemental** (T3) : 20 points
- Juge Arbitre Territorial (T3) en formation de Juge Arbitre Territorial (T2) : 30 points
- Bonus Féminin : 30 points par **juge** arbitre **féminin**.

Ces bonus viendront s'ajouter au total des ressources identifiées.

## 2.3.3. Application

2.3.3.1 – Un Juge Arbitre ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours ou en application de l'article 2.3.3.3 ci-dessous.

2.3.3.2 – Un Juge Arbitre titulaire d'une licence blanche ne peut pas être comptabilisé dans le socle de base du club dans lequel il possède cette licence, mais peut l'être dans le calcul du seuil des ressources avec l'accord du club principal (licence blanche CMCD).

2.3.3.3 – Mutations des Juges Arbitres :

Si un Juge Arbitre change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction de Juge Arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction de Juge Arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la saison suivante.

***Dans les deux cas, la fonction et les arbitrages du Juge Arbitre qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté (document – CMCD – arbitres, techniciens mutation sur le site Fédéral), sous réserve que la demande soit formulée avant au plus tard le 31 décembre de la saison en cours et transmise par courrier électronique à la commission en charge du dispositif CMCD au sein de l'instance concernée.***

***Document sur (Site Fédéral – Vie Fédérale - documentation – Formulaire - CMCD – Rattachement suite mutations (arbitres, techniciens).***

2.3.3.4 – La période pendant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées se situe pendant la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de juin de la saison suivante.

Au 31 mai de la saison en cours, les Juges Arbitres proposés devront posséder le grade demandé et répondre aux exigences de disponibilité ou d'arbitrages officiels effectués dans le niveau de jeu requis.

2.3.3.5 – Arbitre âgé de plus de 55 ans

En application de l'article 28.3.3.4 Fédéral suivant :

*« Quel que soit l'âge du juge arbitre, celui-ci doit pouvoir répondre aux exigences de la CMCD pour la structure de son choix. Toutefois, au-delà de 55 ans, et quel que soit son niveau de pratique, le juge arbitre a l'obligation de s'investir dans le domaine de la formation en arbitrage au sein de son territoire. Le niveau d'investissement sera défini par la commission compétente gestionnaire du juge arbitre, ce niveau devra être mentionné dans le règlement de la CMCD dudit territoire. Si le juge arbitre n'accepte pas de s'investir dans le domaine de la formation, il pourra arbitrer mais ses arbitrages ne pourront être comptabilisés ni dans le socle de base ni pour le seuil de ressources.*

***La commission d'arbitrage compétente informera le club du juge arbitre concerné au plus tard le 31 mars de la saison en cours de sa prise en compte ou non dans le cadre de la CMCD. »***

Les critères d'investissement définis par la Commission Territoriale d'Arbitrage sont les suivants :

- Intervention avec désignation PPF Arbitrage sur les Inter-comités ou Interdépartementaux ;
- Présence sur 5 FDME comme Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage certifié ;
- Participation à au moins 2 sessions de formation des Juges Arbitres Jeunes organisées par la CTA ou le PPF Arbitrage ;
- 5 Suivis sur des rencontres Adultes ou Jeunes en tant que Juge Accompagnateur Territorial qualifié et sur désignation de la CTA ou du PPF Arbitrage ;
- Animateur Ecole d'Arbitrage certifié de l'Ecole d'Arbitrage de son club.

Au moins un des critères ci-dessous devra être effectué pendant la saison et avant le 31 mars de la saison en cours.

La CTA validera au 31 mars de chaque saison l'investissement de l'arbitre.

Pour rappel, les arbitres devront valider le Module 1 de la Formation Continue des Juges Arbitres Adultes (Stage de rentrée), avoir fourni le certificat médical spécifique Arbitre + 55 ans et prendre connaissance des recommandations de la Commission Médicale Nationale pour les arbitres de plus de 55 ans.

### 2.3.3.6 – Double fonction dans le domaine Ecole d'Arbitrage

Un Juge arbitre ayant suivi les formations correspondantes pourra exercer la fonction d'Animateur EA ou du Juge Accompagnateur EA. Les deux fonctions seront prises en compte pour les deux domaines

## 2.4. Domaine Ecole d'Arbitrage

Il convient de se reporter aux dispositions concernant le Juge Arbitre Jeune (91.6 des règlements Fédéraux).

### 2.4.1. Socle de base

Il est constitué par :

- Pour les équipes féminines évoluant en National 3 et pour les équipes masculines évoluant en Pré-National : 1 école d'arbitrage certifiée selon § 2.4.1.1 ci-dessous ;
- Pour les équipes féminines évoluant en Pré National et pour les équipes masculines évoluant en Excellence Régional : 1 école d'arbitrage certifiée selon § 2.4.1.1 ci-dessous ;
- Pour les équipes féminines évoluant en Excellence Régional et pour les équipes masculines évoluant en Honneur Régional : 1 école d'arbitrage simplifiée selon § 2.4.1.2 ci-dessous ;

2.4.1.1 – Une école d'arbitrage **certifiée** comporte 1 Animateur EA certifié, 1 Juge Accompagnateur EA certifié et un nombre de JAJ en fonction du nombre d'équipes jeunes de niveau U13 à U18 engagées dans le club dans un championnat territorial de jeunes :

- De 1 à 5 équipes jeunes = 2 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun enregistrés sur FDME ;
- De 6 à 9 équipes jeunes = 3 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun enregistrés sur FDME ;
- A partir de 10 équipes jeunes = 4 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun enregistrés sur FDME.

Ces obligations seront appliquées sur les équipes évoluant en National 3 Féminine et les équipes évoluant en Pré-National.

**Les JAJ devront avoir effectué 5 arbitrages sur désignation** d'une structure (Ligue, Comité ou Club) et être enregistrés sur les FDME. **Les Juges Accompagnateurs devront avoir effectué 5 accompagnements sur désignation** d'une structure (Ligue, Comité ou Club) et être enregistrés sur les FDME.

2.4.1.2 – Une école d'arbitrage **simplifiée** comporte 1 Animateur EA certifié ou 1 Juge Accompagnateur EA certifié et un nombre de JAJ en fonction du nombre d'équipes jeunes de niveau U13 à U18 engagées dans le club dans un championnat territorial de jeunes :

- De 1 à 5 équipes jeunes = 1 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun enregistrés sur FDME ;
- De 6 à 9 équipes jeunes = 2 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun enregistrés sur FDME ;
- A partir de 10 équipes jeunes = 3 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun enregistrés sur FDME.

Ces obligations seront appliquées pour les équipes évoluant en Excellence Régional et Honneur Régional.

**Les JAJ devront avoir effectué 5 arbitrages sur désignation** d'une structure (Ligue, Comité ou Club) et être enregistrés sur les FDME. **Les Juges Accompagnateurs devront avoir effectué 5 accompagnements sur désignation** d'une structure (Ligue, Comité ou Club) et être enregistrés sur les FDME.

2.4.1.3 – Un juge-arbitre jeune (JAJ) est un licencié à la FF Handball, de 15 ans à 20 ans ayant suivi une formation adaptée à son niveau, club ou territorial, qui arbitre le plus souvent à domicile.

*Rappel de l'Article 36.1 Règlements fédéraux concernant les années d'âge :*

*L'âge sportif est l'âge du joueur calculé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus de la saison administrative pour laquelle la licence est établie. Il est identique pour une saison sportive à l'âge « scolaire » pour une année scolaire.*

*(Par exemple, pour un joueur né en janvier ou en décembre 2007~~8~~ : 202~~3~~ – 2007~~8~~ = 15 ans pour toute la saison 202~~3~~-202~~3~~4.*

*Dès lors, ce joueur ne pourra pas participer en 202~~3~~-202~~3~~4 aux compétitions de « plus de 16 ans ».)*

Les JAJ club âgés de 13 ans et 14 ans ne sont pas comptabilisés pour la CMCD

2.4.1.4 – L'Animateur EA et le Juge Accompagnateur EA doivent être certifiés par l'organisme de formation du territoire.

Il est possible de cumuler plusieurs fonctions, mais une seule sera prise en compte au titre de la CMCD (les licences blanches sont acceptées). **Seule la fonction JAC EA ou AN EA peut être couverte par un Juge Arbitre déjà comptabilisé dans le domaine Arbitrage.**

2.4.1.5 – Equivalence tout entraîneur diplômé vers Juge Accompagnateur École Arbitrage

Tout entraîneur peut faire une demande d'équivalence pour répondre à la fonction de Juge Accompagnateur École d'Arbitrage. Il devra transmettre cette demande au centre ITFE ([6000000.formation@ffhandball.net](mailto:6000000.formation@ffhandball.net)) **au plus tard le 31 décembre** de la saison en cours en joignant la **copie des 5 FDME** notifiant le suivi de Juge Arbitre Jeune (enregistrement dans la ligne « Juge Accompagnateur École Arbitrage certifié »).

## 2.4.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe de référence et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club utilisera ses ressources dans le domaine Juge Arbitre Jeune :

- Juge Arbitre Jeune club : 20 points ;
- Juge Arbitre Jeune Territorial de niveau club (JAJ T3) : 40 points ;
- Juge Arbitre Jeune Territorial de niveau Départemental (JAJ T2) : 60 points ;
- Juge Arbitre Jeune Territorial de niveau Régional (JAJ T1) : 80 points ;
- Animateur EA qualifié avant le 31 mai **de la saison en cours** : 80 points ;
- Juge Accompagnateur EA certifié ayant réalisé 5 accompagnements avant le 31 mai **de la saison en cours** : 40 points ;
- Nombre d'accompagnements prévu dans le socle de base dépassé avant le 31 mai **de la saison en cours** : 20 points.

Le Juge Arbitre Jeune, titulaire d'une licence blanche, peut être comptabilisé dans le calcul du seuil de ressources avec l'accord du club quitté (licence blanche CMCD).

Un bonus sera appliqué dans le cadre de la féminisation : 30 points.

## 2.4.3. Application

2.4.3.1 – Un Juge Arbitre Jeune ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours.

2.4.3.2 – Une école d'arbitrage couvre le club.

2.4.3.3 – La vérification des exigences (socle) et les ressources (seuil) sera faite durant la **1<sup>ère</sup> quinzaine du 1<sup>er</sup> mois de juin de la saison suivante.**

Au 31 mai **de la saison en cours**, les Juges Arbitres Jeunes T3 – T2 – T1 devront avoir effectué au moins 5 arbitrages officiels.

2.4.3.4 – Un Juge Arbitre Jeune titulaire d'une licence blanche ne peut pas être pris en compte en vue de satisfaire aux exigences du socle de base du club dans lequel il possède cette licence.

2.4.3.5 – Mutation des Juges-Arbitres Jeunes, Animateurs EA et Juges Accompagnateurs EA.

Si un juge arbitre jeune, change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction de juge arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction de juge arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

Si un animateur EA ou un Juge Accompagnateur EA change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction est comptabilisée pour les deux saisons suivantes au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction d'animateur ou du Juge Accompagnateur EA est comptabilisée au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour les deux saisons suivantes.

***Dans tous les cas, un juge arbitre jeune, un animateur d'école d'arbitrage, ou un juge accompagnateur d'école d'arbitrage qui mute peut être comptabilisé au titre de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement du club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté (~~document « CMCD arbitres techniciens mutation » sur le site Fédéral~~), sous réserve que la demande soit formulée avant au plus tard le 31 décembre de la saison en cours et transmise par courrier électronique à la commission en charge du dispositif CMCD au sein de l'instance concernée ([6000000.cmcd@ffhandball.net](mailto:6000000.cmcd@ffhandball.net)).***

***Document sur (Site Fédéral – Vie Fédérale - documentation – Formulaire - CMCD – Rattachement suite mutations (arbitres, techniciens).***

## 2.5. Engagement Associatif

Pour atteindre le seuil global de ressources, les clubs pourront ajouter au décompte précédent de nouveaux points :

- en référence aux licences qui leur ont été délivrées :
  - Licence pratiquant « joueurs » : 1 point par tranche de 20 entamée ;
  - Licence « pratique événementielle » : 1 point par tranche de 50 entamée ;
  - Licence « Loisir » : 1 point par tranche de 10 entamée ;
  - Licence « Handfit » : 1 point par tranche de 10 entamée ;
  - Licence « Handensemble » : 1 point par licence ;
  - Licence « Dirigeant » : 1 point par tranche de 5 entamée et 2 points par tranche de 5 entamée si féminine.
- en référence aux dirigeants participant à la gestion d'une structure ou d'une commission (une même personne ne pouvant être comptabilisée qu'une seule fois) :
  - Membre élu dans une structure FFHB, Ligue et/ou Comité : 30 points si féminine + 10 points ;
  - Membre d'une commission FFHB, Ligue et/ou Comité : 30 points si féminine + 10 points ;
  - Membre d'un groupe de pilotage ou de coordination d'une politique territoriale : 30 points, si féminine + 10 points ;
  - Membre ayant suivi une formation « Dirigeant » (Comité, ligue ou FFHB) : 30 points, si féminine + 10 points ;
  - Membre ayant suivi une formation « Animateur à la pratique éducative » babyhand et handball 1<sup>er</sup> pas, minihand et hand à 4, handfit ou handensemble : 30 points, si féminine + 10 points.
- en référence aux membres des clubs ayant une fonction lors des rencontres :
  - Secrétaire de table ayant suivi la formation « Table de marque » et officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes : 30 points si féminine + 10 points ;
  - Chronométrateurs ayant suivi la formation « Table de marque » et officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes : 30 points si féminine + 10 points ;
  - Responsable de salle et de l'espace de compétition ayant officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes : 30 points, si féminine + 10 points.

## 3.7 2.6. Equipe Réserve

Rappel : Le club considéré peut posséder une ou plusieurs équipes Réserves dans les amplitudes d'âge correspondant à celles de l'équipe première.

Est considérée comme "équipe réserve", l'équipe de plus haut niveau positionnée immédiatement après l'équipe première, dans une division inférieure à celle-ci. Les autres équipes de +16 ans ne sont pas considérées comme « Réserve » et, donc, ne sont pas soumises aux exigences de la CMCD.

Les équipes « Réserves » des clubs de Division 1, Division 2, Nationale 1 et Nationale 2 qui évoluent dans une Division Nationale, ne sont pas soumises aux dispositions décrites dans l'article 28 des Règlements Généraux Fédéraux.

Une équipe Réserve qui évolue en division Pré-Nationale pourra accéder en Division Nationale III à condition que 1 division sépare l'équipe première de sa réserve au cours d'une même saison.

Une seule équipe réserve par club est autorisée à prendre part aux championnats Nationaux. Elle participe au titre de l'épreuve où elle évolue.

L'équipe Réserve évolue selon le niveau sportif acquis la saison précédente.

En cas de relégation de l'équipe première, une division d'écart entre l'équipe réserve et l'équipe première reste nécessaire, l'équipe Réserve ne pouvant accéder à un niveau supérieur à la N1.

Niveau équipe 1	Niveau maxi équipe réserve
<b>D1</b>	<b>N1</b>
<b>D2</b>	<b>N1</b>
<b>N1</b>	<b>N2</b>
<b>N2</b>	<b>N3</b>

### ~~3.7.1~~ 2.6.1 **Domaine sportif**

Les équipes Réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division Régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la Ligue. Ainsi, en fonction du règlement spécifique de la Ligue, toute équipe Réserve évoluant au niveau Régional, n'est pas soumise aux exigences du domaine Sportif.

### ~~3.7.2~~ 2.6.2 **Domaine Technique**

Les équipes Réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division Régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la ligue. Ainsi, en fonction du règlement spécifique de la Ligue, toute équipe Réserve évoluant au niveau Régional, n'est pas soumise aux exigences du domaine Technique.

### ~~3.7.3~~ 2.6.3 **Domaines Arbitrage et Ecole d'Arbitrage**

Les équipes réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la Ligue.

Ainsi, en fonction du règlement spécifique à de la Ligue, toute équipe réserve évoluant au niveau Régional, n'est pas soumise aux exigences du domaine Ecole d'Arbitrage. Mais, elle devra présenter un Juge Arbitre de grade Départemental en formation Régionale avec 5 arbitrages minimum en niveau Régional dans le socle de base du domaine Arbitrage ou 2 Juges Arbitres T3 avec au moins 11 arbitrages chacun.

## Article 3

### 3.1 Principes généraux

Le contrôle final est effectué au regard de la situation du club au 31 mai **de la saison en cours**.

Les sanctions éventuelles sont appliquées à l'équipe du plus haut niveau Régional masculin ou féminin dans le régime général.

### 3.2 Socle de Base

Représentant les exigences minimales requises, les socles définis aux articles 28.1 (sportive), 28.2 (technique), 28.3 (arbitrage) et 28.4 (juges arbitres jeunes) des Règlements Généraux Fédéraux (RGF) sont exigés pour évoluer dans un championnat Régional.

Ces socles ne sont ni négociables ni modulables.

Si un ou plusieurs socles ne sont pas atteints, les sanctions suivantes seront prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club et applicables au début du championnat la saison suivante, quel que soit le nombre d'équipes constituant la poule de championnat :

- 1 socle de base non atteint = 3 points de pénalité
- 2 socles de base non atteints = 5 points de pénalité
- 3 socles de base non atteints = 6 points de pénalité
- 4 socles de base non atteints = 7 points de pénalité

### 3.3 Seuil de Ressources

Le solde des ressources par domaine est déterminé en calculant la différence entre le total des ressources du club, intégrant les bonus éventuels, et la valeur du seuil auquel il est soumis dans le domaine considéré en fonction du niveau de son équipe de référence.

Si le solde des ressources est positif dans tous les domaines, le club a rempli son contrat et aucune sanction n'est prononcée.

Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, le bonus complémentaire visés à l'article RGF 28.5 ne peut compenser un solde négatif que dans un seul domaine.

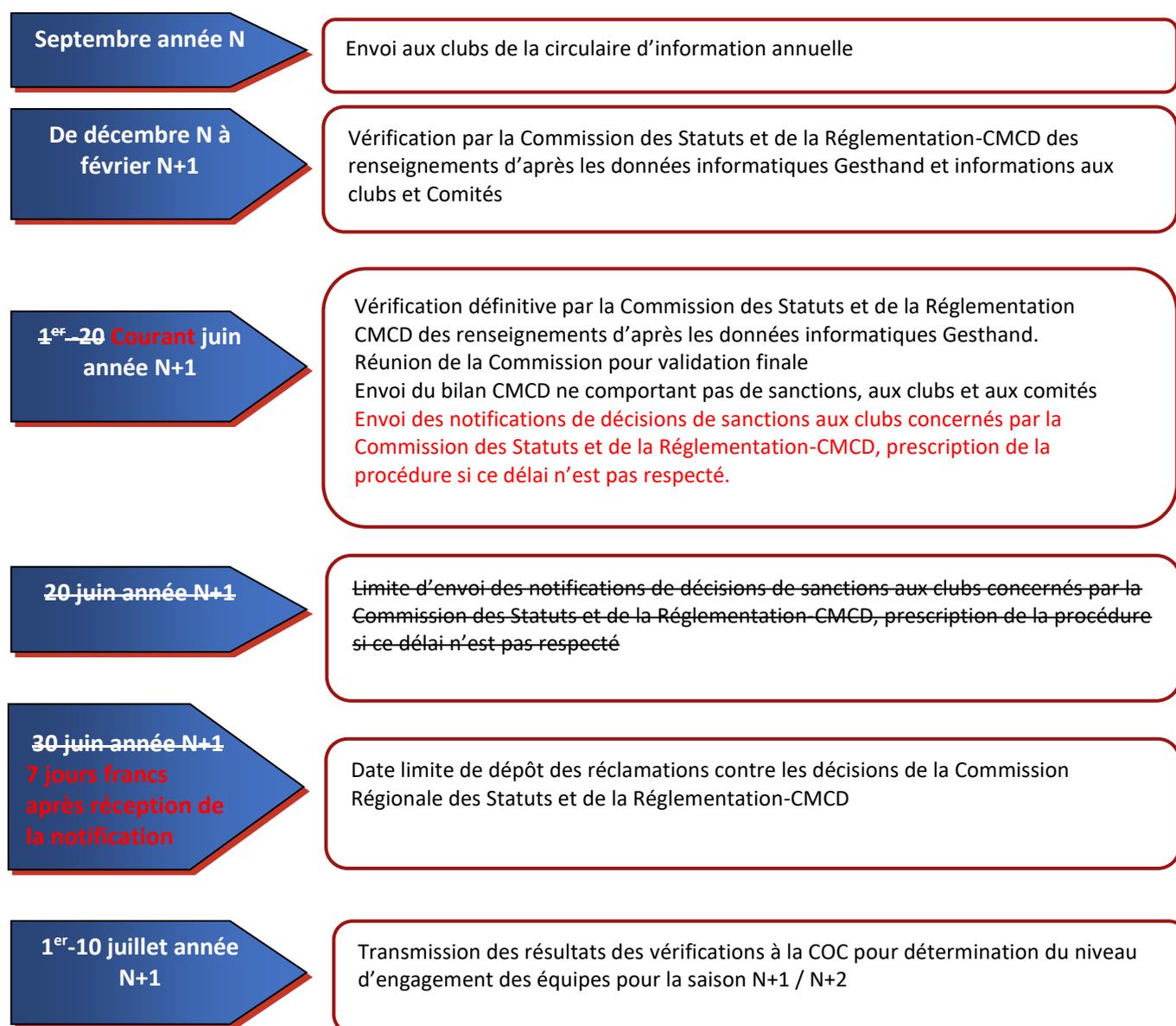
Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, et si après l'apport éventuel du bonus complémentaire visé à l'article RGF 28.5, le solde reste négatif dans un ou plusieurs domaines, les sanctions suivantes sont prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club et applicables au début du championnat la saison suivante, quel que soit le nombre d'équipes constituant la poule de championnat :

- 1 seuil non atteint = 2 points de pénalité
- 2 seuils non atteints = 3 points de pénalité
- 3 seuils non atteints = 4 points de pénalité
- 4 seuils non atteints = 5 points de pénalité

### 3.4 Contestations des décisions

Les contestations des décisions prises par la Commission des Statuts et de la Réglementation – Division CMCD obéissent aux dispositions décrites dans le règlement d'examen des réclamations et litiges. **Elles devront être déposées dans les 7 jours francs suivant la réception de la notification devant la Commission Territoriale des Réclamations et Litiges, laquelle pourra, en cas de présentation d'éléments nouveaux, réformer tout ou partie les sanctions prévues dans les articles 29.2 et 29.3 des RG.**

## 3.5 Echancier



## 3.6 Dispositions Spécifiques

### 3.6.1

Lorsqu'un même club possède, à la fois, une équipe masculine et une équipe féminine dans une Division Régionale :

- le socle de base doit être satisfait pour chaque équipe sauf Domaine Ecole d'Arbitrage (1 Ecole d'arbitrage certifiée ou simplifiée, en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau du club).
- le seuil minimal des ressources pour chaque niveau sera affecté d'un coefficient de 0,75 pour chacun des 3 autres domaines pour chacune des 2 équipes de référence.

### 3.6.2

La Commission des Statuts et Règlements – CMCD apprécie d'office ou sur demande du club concerné les possibilités d'étude de certains cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes.

Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la Commission compétente.

## 3.7—Equipe Réserve

Rappel : Le club considéré peut posséder une ou plusieurs équipes Réserves dans les amplitudes d'âge correspondant à celles de l'équipe première.

Est considérée comme "équipe réserve", l'équipe de plus haut niveau positionnée immédiatement après l'équipe première, dans une division inférieure à celle-ci. Les autres équipes de +16 ans ne sont pas considérées comme « Réserve » et, donc, ne sont pas soumises aux exigences de la CMCD.

Les équipes « Réserves » des clubs de Division 1, Division 2, Nationale 1 et Nationale 2 qui évoluent dans une Division Nationale, ne sont pas soumises aux dispositions décrites dans l'article 28 des Règlements Généraux Fédéraux.

Une équipe Réserve qui évolue en division Pré-Nationale pourra accéder en Division Nationale III à condition que 1 division sépare l'équipe première de sa réserve au cours d'une même saison.

Une seule équipe réserve par club est autorisée à prendre part aux championnats Nationaux. Elle participe au titre de l'épreuve où elle évolue.

L'équipe Réserve évolue selon le niveau sportif acquis la saison précédente.

En cas de relégation de l'équipe première, une division d'écart entre l'équipe réserve et l'équipe première reste nécessaire, l'équipe Réserve ne pouvant accéder à un niveau supérieur à la N1.

<b>EQUIPES</b>  <b>Masculin</b> <b>et</b> <b>féminin</b>	Niveau équipe 1	Niveau maxi équipe réserve
	<b>D1</b>	<b>N1</b>
	<b>D2</b>	<b>N1</b>
	<b>N1</b>	<b>N2</b>
	<b>N2</b>	<b>N3</b>

### 3.7.1—Domaine sportif

Les équipes Réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division Régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la Ligue. Ainsi, en fonction du règlement spécifique de la Ligue, toute équipe Réserve évoluant au niveau Régional, n'est pas soumise aux exigences du domaine Sportif.

### 3.7.2—Domaine Technique

Les équipes Réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division Régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la ligue. Ainsi, en fonction du règlement spécifique de la Ligue, toute équipe Réserve évoluant au niveau Régional, n'est pas soumise aux exigences du domaine Technique.

### 3.7.3—Domaines Arbitrage et Ecole d'Arbitrage

Les équipes réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la Ligue.

Ainsi, en fonction du règlement spécifique à la Ligue, toute équipe réserve évoluant au niveau Régional, n'est pas soumise aux exigences du domaine Ecole d'Arbitrage. Mais, elle devra présenter un Juge Arbitre de grade Départemental en formation Régionale avec 5 arbitrages minimum en niveau Régional dans le socle de base du domaine Arbitrage ou 2 Juges Arbitres T3 avec au moins 11 arbitrages chacun.

## 3.8 3.7 Tableau de référence

CHAMPIONNAT FEMININ	CHAMPIONNAT MASCULIN	CMCD	SOCLE DE BASE	SEUIL	TOTAL
NATIONALE 3	PRENATIONAL	SPORTIVE	2 équipes de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	170 160	670 660
		TECHNIQUE	1 technicien en formation ou titulaire certifié « Former des jeunes ou Performer avec des adultes » (entraîneur Interrégional) au minimum <b>ET</b> 2 techniciens certifiés techniciens « Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité » OU 1 entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball 1 technicien en formation ou titulaire « Former ou Performer » (entraîneur Interrégional) au minimum <b>ET</b> 1 technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball) (dont seuil mais pas de licence blanche)	120	
		ARBITRAGE	2 Juges Arbitres dont 1 JA niveau T1/T2 (dont seuil mais pas de licence blanche)	160	
		JAJ	1 école d'arbitrage certifiée - § 2.4.1.1 (dont seuil mais pas de licence blanche)	220	
PRENATIONAL	EXCELLENCE REGIONAL	SPORTIVE	2 équipes de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	160	640 620
		TECHNIQUE	1 technicien certifié « Entraîner des jeunes en compétition en sécurité ou Entraîner des adultes en compétition en sécurité » (entraîneur titulaire du diplôme Régional) OU 1 technicien détenant un certificat de réalisation à 100 % pour ces formations ET 1 technicien en formation « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur en formation Régionale) 1 technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité OU 1 entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball OU 1 technicien certifié « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur titulaire du diplôme Régional) ET SOIT 2 techniciens certifiés « Contribuer à l'animation sportive de la structure SOIT 1 technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball) (dont seuil mais pas de licence blanche)	400 80	
		ARBITRAGE	2 Juges Arbitres dont 1 JA niveau T1/ T2 (dont seuil mais pas de licence blanche)	160	
		JAJ	1 école d'arbitrage certifiée - § 2.4.1.1 (dont seuil mais pas de licence blanche)	220	
EXCELLENCE REGIONAL	HONNEUR REGIONAL	SPORTIVE	1 équipe de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	80	410 390
		TECHNIQUE	1 technicien titulaire ou en formation ou certifié « Entraîner des jeunes en compétition en sécurité ou Entraîner des adultes en compétition en sécurité » (entraîneur titulaire du diplôme Régional) ET SOIT 2 1 techniciens certifiables détenant un certificat de réalisation à 100 % pour la formation « Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité » SOIT 1 technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité et contribuer au fonctionnement de la structure en sécurité » ( OU 1 entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball) (dont seuil mais pas de licence blanche)	400 80	
		ARBITRAGE	1 Juge Arbitre niveau T1/T2 OU 2 Juges Arbitres niveau T3 dont 1 JA en formation régionale (dont seuil mais pas de licence blanche)	150	
		JAJ	1 école d'arbitrage simplifiée - § 2.4.1.2 (dont seuil mais pas de licence blanche)	80	
RESERVE	RESERVE	ARBITRAGE	1 Juge arbitre T3 en formation Régionale OU 2 Juges Arbitres T3 (dont seuil mais pas de licence blanche)		

### 3.9 3.8 Tableau de correspondance appellation Technicien

Niveau de pratique	Ancienne Appellation	Nouvelle Appellation
N3 F Et Pré-National Masculin	Entraîneur Interrégional (EIR)	Certificat « Former des jeunes » ou Certificat « Performer avec des adultes »
	ou	
	Entraîneur En formation Interrégional (EIR)	Certificat de réalisation à 100 % pour « Former des jeunes » ou « Performer avec des adultes »
	Animateur de Handball	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité » + Certificat « contribuer au fonctionnement de la structure »
Pré-National Féminin Et Excellence Masculin	Entraîneur En formation Interrégional (EIR) Entraîneur Régional	Certificat « Former » ou Certificat « Performer » certifiable Certificat « Entraîner des jeunes en compétition en sécurité » ou Certificat « Entraîner des adultes en compétition en sécurité »
	ou	
	Entraîneur En formation Régional	Certificat de réalisation à 100 % pour « Entraîner des jeunes en compétition en sécurité »-certifiable ou Certificat « Entraîner des adultes en compétition en sécurité »-certifiable
	Animateur de Handball	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité »
Régional Excellence Féminin Et Régional Honneur Masculin	Entraîneur Régional	Certificat « Entraîner des jeunes en compétition en sécurité » ou Certificat « Entraîner des adultes en compétition en sécurité »
	ou	
	Entraîneur En formation Régional	Certificat de réalisation à 100 % pour « Entraîner des jeunes en compétition en sécurité »-certifiable ou Certificat « Entraîner des adultes en compétition en sécurité »-certifiable
	Animateur de Handball en formation	Certificat de réalisation à 100 % pour « Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité »
	Animateur de Handball	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité » + Certificat « contribuer au fonctionnement de la structure »

## AYANTS DROIT DESIGNATION LIGUE

POSSIBILITE DE LA LIGUE DE DESIGNER COMME AYANTS-DROIT POUR EVOLUER EN CHAMPIONNAT DE France JEUNES MASCULIN OU FEMININ DES EQUIPES RELEVANT DE CONVENTIONS ENTRE CLUBS :

### Equipes concernées :

Les équipes concernées potentielles sous réserve de la validation par la commission Ligue et/ou FFHB

Non connue à la date de parution.

## PROJETS PAR AXE

### 1.DEVELOPPEMENT : calendrier des actions 2023-2024

Lien : [Calendrier des actions développement 2023-2024 - Cliquez ici !](#)

### 2.ITFE 2023-2024

L'audit de surveillance pour la **certification QUALIOPI** aura lieu le **27 juin 2023**. Le maintien de cette certification obtenue en octobre 2021 est indispensable pour continuer à accéder aux fonds de la formation. C'est un enjeu fort que les équipes ITFE préparent depuis février 2023.

Afin de simplifier les flux administratifs liés à la formation et répondre aux exigences de la certification QUALIOPI, une solution de **dématérialisation** des feuilles d'émargement, des conventions de formation, du règlement intérieur et des conditions générales de vente est prévue pour la nouvelle saison 2023-2024.

Au niveau national, l'ITFE est en cours de **réécriture des Titres à Finalité Professionnelle** de niveau 4 et de niveau 5. Les remontées terrain des clubs, stagiaires et formateurs, sont prises en compte dans ce travail pour un dépôt à France compétences avant la fin de l'année 2023.

Après avoir lancé une enquête de besoin auprès des clubs de la région Nouvelle-Aquitaine, nous redéployons **l'Entraîneur de Handball**, Titre à finalité professionnelle de niveau 5. Il démarre le **3 octobre 2023** pour se terminer en mai 2025. Il est ouvert aux contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, les salariés des structures et les bénévoles.

De la même façon, une enquête de besoin a été réalisée pour le déploiement de l'Educateur de Handball. Nous sommes toujours en réflexion sur son ouverture sur une mention pour janvier 2024.

**La Cellule emploi** de l'ITFE, pilotée par Régine HANDY, élue responsable ITFE, Valentine BILLAudeau responsable ITFE, continue d'accompagner les employeurs en étroite collaboration avec l'AFDAS. Elle est constituée des deux pilotes, Arnaud CLEDAT Directeur de la Ligue NA et Cathy TACHDJIAN coordonnatrice de formation. Cette cellule est mobilisable par les clubs ayant des projets de recrutement, un besoin d'accompagnement sur le volet RH (contrat, lettre de mission, obligations en lien avec la CCNCS et le social).

Le déploiement en **proximité des clubs** va se poursuivre, notamment avec les comités 24,33, 64,87. L'organisation des formations reste semblable à la saison 2022-2023, avec toujours de la proximité en lien avec le partenariat des comités. Nous avons eu des demandes pour ouvrir le module « Entraîner des jeunes » et « Entraîner des adultes » dans le secteur des Landes/ Lot et Garonne. Nous menons une réflexion pour faire une proposition.

Afin d'améliorer l'organisation des certifications modulaires, **deux campagnes par an** vont être organisées. Une communication sera faite aux clubs dès le début de la saison. Ceci permettra aux stagiaires et clubs souhaitant aller à la certification d'avoir dès leur inscription la date de leur certification.

Un **nouveau process des absences** va être déployé dès la rentrée. Il permet de s'assurer que les absences sont suivies et que des solutions de rattrapage seront possibles pour les absences justifiées. Pour les absences injustifiées récurrentes, l'ITFE se réserve la possibilité de refuser toute nouvelle inscription dans la saison.

Un travail sur la gestion du service vers les clubs a débuté et va se poursuivre afin d'améliorer nos délais de réponse, la qualité de nos réponses. Une adresse mail réclamation existe (site ITFE, livret d'accueil stagiaire, Campus), il ne faut pas hésiter à l'utiliser afin de **permettre l'amélioration continue** de notre système.

**Valentine BILLAudeau**  
Responsable ITFE

LIGUE NOUVELLE  
AQUITAINE  
FFHANDBALL



# BUDGET 2023

## BUDGET 2023

### 18. BUDGET PREVISIONNEL 2023 EN SYNTHESE

Les **Produits 2 731 K€** sont prévus en augmentation de 10.3% par rapport au réalisé 2022 et **sont affectés aux projets de la ligue à travers :**

- Le domaine des PPF joueurs / joueuses / arbitrage,
- Le domaine de la formation en lien avec l'ITFE,
- Le domaine du Développement et du Service aux Clubs,
- La vie des Commissions Régionales (Arbitrage, Organisation des Compétitions, Communication, Discipline, Médicale, Réclamations et Litiges, Statuts et Règlements),
- L'Equipe Technique Régionale.

#### Composition synthétique des produits 2023

- Activité Handball : 1 960 K€ en **augmentation de 30%** en regard du nombre de licenciés anticipés (cf. détail) et de l'évolution tarifaire => **72% des produits**
- Engagements Equipes : 136 K€
- Formations : 138 K€ soit **5% des produits**
- Produits des activités annexes : 61 K€
- Subventions et Aides Fédérales : 375 K€ soit **14% des produits**
- Autres produits : 37 K€
- Utilisation des Fonds Propres : **24 K€**

Les **Dépenses 2 731 K€** sont prévues en augmentation de 11.9% par rapport au réalisé 2022.

#### Composition synthétique des dépenses 2023

- Activité Handball : 1 098 K€ en **augmentation de 30%**, en proportion des produits, à noter que **la marge sur l'activité est de 862 K€**
- Masse Salariale : 792 K€ soit **30% des dépenses**
- Mutualisations Clubs/Comités : 99 K€
- Sous-traitance + Pôles/ITFE : 52 K€
- Autres dépenses d'exploitation : 582 K€ soit **21.3% des dépenses**
- Aides Projets Clubs/Comités : 74 K€
- Dotations Amort et Prov : 34 K€

## LE BUDGET DETAILLE

### Les hypothèses du budget 2023

#### Les Ressources Humaines

- Embauche d'une Responsable ITFE suite aux départs d'Aurélie MILHE et du CTS Patrick ROBERT,
- Embauche d'un CTF Responsable du PPF Masculin suite au départ du CTS Patrick PASSEMARD au 31/08/2023,
- Demande d'une Pré-retraite à partir du 01/01/2023 et pour une durée 1 an,
- Application de la CCNS pour tous nos professionnels et prise en compte de l'inflation.

Pour rappel : départ de Jérôme BRIOIS CTS en charge du PPF Arbitrage. La Coordination du PPF arbitrage est assurée par Frédéric GUIRAO.

#### Développement Service aux Clubs

- Beach avec stages pour des joueurs et joueuses du territoire. Participation à la coupe de France des territoires avec deux sélections : 1 filles et 1 garçons,
- Opération de sensibilisation autour de la prévention contre les violences.

#### Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

- Prise en compte de la délégation de certaines formations vers les comités pour répondre à la proximité,
- Lancement d'un T5 formation continue à partir d'octobre 2023.

Un audit sur la structuration et le financement de l'ITFE sera lancé en 07/2023 en relation avec trois autres ligues. 1<sup>ère</sup> réunion réalisée en début d'année 2023 avec la Ligue OCCITANIE.

#### Subventions

- Contrat Territorial Individualisé (CTI) : prise en compte de l'augmentation de l'enveloppe,
- Hypothèse du maintien des subventions de l'Etat et de la Région concernant le Haut Niveau en perspective des JO 2024,
- Prise en compte de l'augmentation de l'enveloppe territoriale de l'ANS pour la Nouvelle-Aquitaine,
- Stabilisation du soutien de la Région dans le cadre de la convention d'objectifs.

#### Engagements Equipes

NIVEAUX	Tarifs 22/23	NB EQUIPES	Tarifs 23/24	NB EQUIPES
N3F	700	16	715	20
PNF	365	24	375	24
PNG	365	24	375	24
EXCF	350	33	365	40
EXCG	350	36	365	36
HON G	350	42	365	44
U18 BASSIN	230	23	240	23
U18 ELITE	230	10	240	10
U17 BASSIN	230	23	240	23
U17 ELITE	230	12	240	12

## Statutaires

- Augmentation des tarifs de 1 € avec une baisse de – 1 € de la licence Dirigeant(e) et Handensemble,
- Prise en compte de la reprise activité.

### ETUDE VARIATION LICENCES EN QUANTITE PAR SAISON

	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23 au 20/04/23	HYP 23-24
Baby-hand		791	1 052	448	1 176	1 660	1 289
Blanche Dirigeant	144	157	183	132	169	184	187
Blanche Joueur +16 ans	13	17	18	20	28	40	31
Dirigeant	3 943	4 088	4 258	3 731	3 997	4 171	4 430
HandEnsemble	192	182	166	75	225	323	243
Handfit	104	122	133	91	190	278	207
Joueur - 12 ans	13 346	12 132	11 955	7 971	10 464	11 237	11 593
Joueur + 16 ans	11 660	11 544	11 459	9 747	11 282	11 110	12 508
Joueur 12/16 ans	9 173	9 216	9 093	8 430	7 559	8 045	8 391
Joueur 12/16 ans	2 676	2 819	2 738	1 839	2 202	2 476	2 442
Joueur Indépendant	8	9	8	13	14	14	15
Loisir	2 574	2 716	2 737	1 240	2 439	2 968	2 688
	<b>43 833</b>	<b>43 793</b>	<b>43 800</b>	<b>33 737</b>	<b>39 745</b>	<b>42 506</b>	<b>44 024</b>

## Détail des comptes de produits 2023

NATURE DES PRODUITS	REALISE 2021	REALISE 2022	BUDGET 2023	ECART 23_22	COMMENTAIRES
Produits Activités Handball (Réaffiliations-Licences-Mutations)	1 220 525	1 501 259	1 960 531	459 272	Prise en compte de l'évolution du nombre de licencié(e)s (estimation de 44 000 licencié(e)s à la fin de la saison sportive 23-24 pour un passage à 42 000 licencié(e)s au 31 décembre 2023). Prise en compte de l'évolution des tarifs des licences LNA +1€ par apport à 22-23 (sauf pour les dirigeants et la pratique HandEnsemble -1€) ainsi que l'augmentation des tarifs FFHB.
Produits Activités Engagements Equipes, Inscript°PPF)	79 875	124 020	136 545	12 525	Prise en compte de l'augmentation : - Tarifs des engagements régionaux (+10 à +15€, cf. guide financier 23-24) accompagnée d'une augmentation du nombre d'équipes engagées (cf. composition des poules de la COC régionales) => Impact + 4,7K€. - Droits d'inscription des Sites du PPF (passage de 350€ à 400€ entre 21-22 et 22-23) accompagnée d'une augmentation du nombre d'athlètes sur Site Excellence de Talence (passage de 3 à 8 entre 22-23 et 23-24) => impact +4K€. - Refacturation des frais d'externat du CREPS d'un athlète universitaire en 2023 : + 3,8K€.
Produits Activités Formations	185 101	206 647	137 548	(69 099)	Baisse des produits : - Inscriptions des RGO de juin 2022 impact -52 K€ (prochaine session en juin 2024), - Produits des parcours continus TFP 4 et TFP 5 pour un impact de -35K€ (une seconde session du TFP 5 continu va démarrer en septembre 2023), - Refacturation des frais annexes des parcours continus TFP 4 et TFP 5 pour un impact de -28K€. Prise en compte du + : - Un déploiement plus important des parcours modulaires en proximité (convention de partenariat ITFE avec les comités) => impact + 46K€
Produits Activités annexes ( Mise à disposition des prof ligue+Amendes)	52 127	78 710	58 280	(20 430)	Aide Département 64 pour l'organisation de l'AG FFHB à PAU => impact de -5K€. Produits des amendes Discipline et COC pour un impact de -13K€. Participation athlètes stages -1,6K€ Autres Produits de gestion -0,6K€
Partenariat		2 000	2 500	500	Ajustement de la Convention de Mécénat Ariane Bureautique
Subventions, CR-ANS	208 857	204 718	200 654	(4 064)	- ETAT-ANS + 6K€ (en lien avec évolution de l'enveloppe ANS pour le territoire NA, passage de 232K€ à 248K€) - Région - 10K€ (la plus grosse variation est due au Label Apprentissage -7,5k€, pas de soutien en 2023)
Subvention AG Pau		28 000	0	(28 000)	En lien avec l'organisation de l'AG FFHB 2022 à Pau
Subvention Aide à l'emploi (CR-ANS-Etat)	28 494	6 000	4 000	(2 000)	Aide pour deux apprentis Communication et Comptable à partir du 01/09/2023
Subvention Aides aux sportifs HN	36 550	28 100	28 100	0	RAS
Aide Fédérale - CTI	115 248	113 948	141 785	27 837	Augmentation de l'enveloppe du Contrat Territorial Individualisé de la FFHB sur 2023 (passage de 112K€ en 2022 à 140K€ en 2023).
Produits exceptionnel MEF		50 000	1 500	(48 500)	Reversement FFHB en lien avec l'organisation de rencontres internationales sur le territoire NA (50K€ à Poitiers en 2022, 1,5K€ à Limoges en 2023).
Transfert de Charges du personnel	168 365	0	6 000	6 000	Prise en compte du mi-temps thérapeutique d'un de nos salariés
Autres Produits (Financiers, transfert de charges, reprise prov)	69 350	132 466	29 778	(102 688)	Impact Provision IFC -52,5K€, AG de Pau 2022 -43K€ (refacturation des congressistes), -1,5K€ sub Investissement, + 7 K€ Reprise provision clients douteux, -8 K€ action collective, Autres Produits -8 K€, vente d'un véhicule hyundai i20 impact + 4K€
Utilisation des Fonds Propres			23 566	23 566	Utilisation des Fonds Propres. Recherche de partenaires pour le Beach et l'ITFE. A aujourd'hui nous avons des pistes mais non contractualisées. Recherche de nouveaux lieux dans le cadre des stages des PPF qui, à aujourd'hui, se déroulent principalement au CREPS de Talence. Cela nous permettrait de faire des économies sur ce poste. Dossier en cours avec un accompagnement des responsables des PPF.
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 164 491</b>	<b>2 475 868</b>	<b>2 730 788</b>	<b>254 920</b>	

## Détail des comptes de charges 2023

### 1ère partie des charges

NATURES DES DEPENSES	REALISE 2021	REALISE 2022	BUDGET 2023	ECART 23_22	COMMENTAIRES
Achats Activité Handball (Réaffili- Licences-Mutations)	689 289	843 003	1 098 262	255 259	Prise en compte de l'évolution du nombre de licencié(e)s (estimation de 44 000 licencié(e)s à la fin de la saison sportive 23-24 pour un passage à 42 000 licencié(e)s au 31 décembre 2023). Prise en compte de l'évolution des tarifs des licences de la FFHB (0,2 € à 0,8 € selon les catégories).
Achats (Bureautique - adm- marchandises -autres)	17 697	13 108	22 245	9 137	Prise en compte de l'évolution des tarifs de l'énergie impact +6,5k€, renouvellement de matériel et équipement sportifs pour un impact de +2k€ et +0,5k€ sur fournitures de bureau
S/Traitance Général (hors interv Poles+ITFE)	4 377	8 494	4 933	(3 561)	Baisse du budget : AG FFHB de Pau en 2022 impact -2,8 K€ et les RGO (juin 2022) pour un impact de -0,65K€ (prochaine édition en 2024)
Locations + Charges Locatives	82 812	98 347	97 562	(785)	Baisse du Budget : en lien avec l'AG FFHB de PAU -7,5K€ de location de Salle, RGO -0,7k€ de matériel audio visuel, En + : prise en compte d'un logiciel de gestion des Notes de Frais +1k€, location d'un véhicule supplémentaire : +1,6k€ suite renouvellement contrat en cours d'année 2023 et location du standard Téléphonique : +5k€
Entretien (Bâtiments-Véhicules- Photocopieurs)	8 505	8 862	6 650	(2 212)	Baisse Budget : entretien véhicule : réparation Fiat de Limoges et les contrôles techniques en 2022 : - 1,2 k€ Pas d'entretien de Fauteuil Handensemble : - 0,4 k€ Réparation du bâtiment de Gond Pontouvre fait en 2022 : -0,6 k€
Assurance + frais divers (doc-colloque, formation,)	5 973	5 584	7 494	1 910	Activité de cohésion : 1er séminaire Responsable ITFE avec tous les formateurs : + 0,8 k€ Assurance véhicule supplémentaire + prise en compte inflation : + 1 k€
Honoraires (Expert Comptable, CAC, Médecin, Kiné)	37 645	46 135	48 152	2 017	Supplément en lien avec des demandes sur le social et prise en compte de l'inflation.
Communication, Récompenses, Dons,	10 324	12 338	30 003	17 665	Baisse du budget : En lien avec l'AG FFHB de PAU -3k€, l'organisation des RGO -1,6k€, En + : plan d'action avec le plan Prévention Incivilités contre les violences- 1 Roll-up/club : + 15k€, promotion du handball avec des actions de développement : +6k€
Déplacements, Missions , Réception, Stages_Compétition_formation, Creps	176 066	329 363	260 969	(68 394)	Baisse : AG FFHB de Pau -49k€ et l'organisation des RGO -20k€ en 2022 Optimisation des coûts des déplacements, des stages afin de maîtriser les augmentations des hébergements et coûts de l'énergie.
Frais Postaux, téléphone, Frais Bancaire, Cotisations,	20 977	17 451	10 936	(6 515)	Renégociation de la téléphonie. La location du standard téléphonique est dans la rubrique location (impact 5 k€).

## 2ème partie des charges

NATURES DES DEPENSES	REALISE 2021	REALISE 2022	BUDGET 2023	ECART 23_22	COMMENTAIRES
Masse salariale (Salaires + Charges+Taxe sur Salaires )	679 221	713 604	792 286	78 682	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable administratif sur 1 an au lieu de 7 mois en 2022 =&gt; + 17k€,</li> <li>- Embauche 1 CTF suite au départ de P. PASSEMARD (CTS) à partir d'août 2023 =&gt; +23k€</li> <li>- Embauche d'un apprenti en comptabilité à partir de septembre 2023 =&gt; + 3k€</li> <li>- Responsable ITFE au 01/01/2023 (en remplacement Aurélie Milhé partie en 09/2022 =&gt; 9 mois en 2022) : +18k€</li> <li>- Une salariée en congés maternité avec un retour en février 2023 : + 6k€</li> <li>- Augmentation de la masse salariale de l'ensemble des professionnels (CCNS - contexte inflation) : + 36 k€</li> <li>- Pré retraite d'une de nos salariées : - 8 k€ (temps partiel 1/01/2023)</li> <li>- Prise en compte du départ de Patricia Favard (08/2022) : - 17 k€</li> </ul>
Personnel Intérimaires- Mutualisations Clubs-Comités	83 316	116 164	98 733	(17 430)	<p>Baisse du Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des déploiements des formations de l'ITFE, avec les conventions partenaires Comités, et la fin des parcours continus en 2022 ( T5 et T4) =&gt; impact -28k€ (dont -13,5k€ pour les parcours continus T4 et T5)</li> <li>- Projets de développement : -2,5k€ (en 2022 recours à une MAD durant le congés maternité d'une salariée)</li> </ul> <p>Augmentation Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte d'une augmentation sur les 3 PPF : +13k€ en lien avec les Parcours de Performance des joueurs et arbitres (+5,5k€ PPF Garçons, +2,5k€ PPF Filles et +5K€ PPF Arbitrage)</li> </ul>
S/ Traitance + intervenants Pôles/ITFE (hors mutualisation)	57 408	56 935	52 410	(4 525)	<p>Baisse du budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des déploiements des formations de l'ITFE avec les conventions partenaires Comités et les parcours continus (fin 2022 T4 et T5) impact -11k€ (dont 9k€ sur les parcours continus)</li> </ul> <p>Augmentation du Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets de Développement : +3k€ (dont plan de prévention des violences),</li> <li>- Parcours de Performance des joueurs: +3,5k€ (+1k€ PPF Garçons, +2,5k€ PPF Filles)</li> </ul>
Médecine du travail	1 729	1 834	1 949	114	RAS
Aides Projets Comités/Clubs	51 256	60 200	73 994	13 794	Evolution du CTI-FFHB : la part de reversement vers les comités départementaux affectés aux projets (56k€ en 2023 contre 42k€ en 2022) sera en augmentation
Aides Accordées Exceptionnelles Clubs/Comité/Familles	5 589	3 116	0	(3 116)	En 2022, nous avons aidé le comité de la Creuse pour des problèmes de trésorerie : - 2,4 k€ Les aides aux familles sont gérées en fonction des demandes d'aides : pas mis dans le Budget 2023 (en 2022, 2*350 €) : -0,7k€
Reversement des frais inscription ITFE Module associatif	5 076	9 763	60 443	50 680	En lien avec l'augmentation du déploiement des formations de l'ITFE et le portage des formations par les comités en proximité (reversement de 90% des frais d'inscription) et prise en compte des décalages des formations sur 2023.
Autres frais (charges exceptionnelles, impôts Société...)	11 391	25 615	2 167	(23 448)	Impact de l'aide au paiement urssaf, pris en compte sur l'exercice 2022
Aides Sportif de HN	36 550	28 100	28 100	0	RAS
Dotations Amort_prov IFC_Provision Clie	200 374	42 727	33 500	(9 227)	Au moment de l'élaboration du budget pas d'investissement prévu : donc dépréciation en baisse des immobilisations corporelles et incorporelles et neutralisation de la provision pour clients douteux (régularisation de la situation sur 2023)
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 186 242</b>	<b>2 440 742</b>	<b>2 730 788</b>	<b>290 045</b>	
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>(21 751)</b>	<b>35 126</b>	<b>0</b>		



# GUIDE FINANCIER 2023 - 2024

# GUIDE FINANCIER 2023-2024

## Tarifs des licences

LIGUE NOUVELLE AQUITAINE FFHANDBALL	Catégorie	Cotisation FFHB				Cotisation LIGUE	TARIFS 2023/2024	Tarifs 22-23
		Part Fédérale	Assurance RC	Assurance IA	TOTAL FFHB			
<b>LICENCE PRATIQUANT</b>								
COMPETITIVE	+ 16 ANS	31,52 €	1,64 €	2,64 €	35,80 €	23,50 €	59,30 €	57,50 €
	12-16 ANS	20,71 €	0,72 €	1,02 €	22,45 €	18,00 €	40,45 €	39,00 €
	- 12 ANS	16,14 €	0,37 €	0,29 €	16,80 €	15,00 €	31,80 €	30,50 €
	Corpo	Cf. guide financier fédéral						Cf. guide financier fédéral
NON COMPETITIVE	Blanche joueur	31,52 €	1,64 €	2,64 €	35,80 €	23,50 €	59,30 €	57,50 €
	Loisir	23,54 €	1,60 €	2,36 €	27,50 €	22,00 €	49,50 €	48,50 €
	Handfit	24,09 €	1,60 €	2,36 €	28,05 €	22,00 €	50,05 €	48,50 €
	Baby-hand	16,14 €	0,37 €	0,29 €	16,80 €	15,00 €	31,80 €	30,50 €
	Handensemble	12,15 €	0,66 €	0,89 €	13,70 €	9,00 €	22,70 €	23,50 €
<b>LICENCE DIRIGEANT</b>								
DIRIGEANT	Dirigeant	17,73 €	0,68 €	0,99 €	19,40 €	9,00 €	28,40 €	29,00 €
	Blanche Dirigeant	17,73 €	0,68 €	0,99 €	19,40 €	9,00 €	28,40 €	29,00 €
<b>PRATIQUE EVENEMENTIELLE</b>								
EVENEMENT	Lic. événementielle	cf. guide financier fédéral						Cf. guide financier fédéral

## Tarifs des mutations

Catégorie	Cotisation FFHB	Cotisation LIGUE	TARIFS 2023/2024	TARIFS 2022/2023
+ 16 ANS	90,00 €	60,00 €	150,00 €	150,00 €
13 - 16 ANS	54,00 €	25,00 €	79,00 €	79,00 €

## Tarifs administratifs

 LIGUE NOUVELLE AQUITAINE FFHANDBALL	Tarifs Ligue 23/24	Dont Part FFHB	Dont Part Ligue	Tarifs Ligue 22/23
<b>1. TARIFS ADMINISTRATIFS</b>				
• Livret Arbitrage	12,00 €	12,00 €	- €	12,00 €
• Carton de marque (1€ les 10)	1,00 €		1,00 €	1,00 €
• Dépôt d'un dossier de fusion de clubs (art. 22.4 des RG FFHB)	50,00 €		50,00 €	50,00 €
<b>1.1. AFFILIATION – REAFFILIATION</b>				
• Affiliation nouveau Club	176,00 €	176,00 €	- €	176,00 €
• Réaffiliation club départemental	286,00 €	176,00 €	110,00 €	286,00 €
• Réaffiliation club régional	331,00 €	176,00 €	155,00 €	331,00 €
• Réaffiliation club national	356,00 €	176,00 €	180,00 €	356,00 €
<b>1.2. LICENCES</b>				
• Licences	Cf. tableau détaillé ci-joint			Cf. tableau détaillé ci-joint
<b>1.3. DROITS</b>				
<b>DROITS ENGAGEMENTS</b>				
• Engagement sportifs : National + coupe de France	Cf. guide financier fédéral			Cf. guide financier fédéral
• Championnat Nationale 3 Filles	715,00 €		715,00 €	700,00 €
• Championnat Régional Prénational	375,00 €		375,00 €	365,00 €
• Championnat Régional Excellence / Honneur	365,00 €		365,00 €	350,00 €
• Championnat Régional U18 Bassin, U18 Elite, U17 Bassin, U17 Elite	240,00 €		240,00 €	230,00 €
<b>DROITS DE MUTATION</b>				
• National / élite	Cf. tableau détaillé ci-joint			Cf. tableau détaillé ci-joint
• Plus de 16 ans				
• 13-16 ans				
• Moins de 13 ans				
• Dirigeant et Jeune Dirigeant				
<b>DROITS DE FORMATION - DE CONSIGNATION - DE PROCURATION</b>				
• Droits de formation joueur	Cf. guide financier fédéral			Cf. guide financier fédéral
• Droits de consignation 1ère instance Réclamation et Litiges	200,00 €		200,00 €	200,00 €
<b>PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERALE</b>				
• Sites Excellence et Accession (Féminin et Masculin)	400,00 €		400,00 €	400,00 €
• Participation par Stage de Ligue	50,00 €		50,00 €	50,00 €

	Tarifs Ligue 23/24	Dont Part FFHB	Dont Part Ligue	Tarifs Ligue 22/23
<b>2. FRAIS D'ARBITRAGE</b>				
<b>2.1. INDEMNITES D'ARBITRAGE</b>				
• Arbitres - Championnat National 3 F	50,00 €		50,00 €	50,00 €
• Arbitres - Championnat Régional Prénational	50,00 €		50,00 €	50,00 €
• Arbitres - Championnat Régional Excellence	40,00 €		40,00 €	40,00 €
• Arbitres - Championnat Régional Honneur	40,00 €		40,00 €	40,00 €
• Arbitres - Championnat Régional U18 et U17	30,00 €		30,00 €	30,00 €
• Frais de Secrétariat Juge Accompagnateur Territorial	40,00 €		40,00 €	40,00 €
<b>2.2. FRAIS KILOMETRIQUES</b>				
• Arbitre Solo ou Binôme sans point de rencontre (par véhicule)	0,32€/km + frais de péage (fournir les justificatifs originaux)			0,32€/km + frais de péage (fournir les justificatifs originaux)
• Arbitres en covoiturage (pour un véhicule)	Frais réels avec application du barème fiscal + frais de péage (fournir les justificatifs originaux)			Frais réels avec application du barème fiscal + frais de péage (fournir les justificatifs originaux)
• Juge Accompagnateur Territorial (Ex-Superviseur) ***	0,32 €		0,32 €	0,32 €
• Missions régionales par les bénévoles et personnels de la structure **	0,32 €		0,32 €	0,32 €
• Stages, réunions, regroupements **	0,32 €		0,32 €	0,32 €
<b>** Obligation de faire valider un ordre de mission pour chaque déplacement</b>			<b>***</b>	<b>** Obligation de faire valider un ordre de mission pour chaque déplacement</b>
<b>Pas de remboursement des frais de péages</b>				<b>*** Pas de remboursement des frais de péages</b>
<b>3. PENALITES FINANCIERES</b>				
<b>3.1. LIEES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS</b>				
• Cadre général	Cf. guide financier fédéral			Cf. guide financier fédéral
• Règlement particulier des compétitions régionales	Cf. règlement particulier des compétitions régionales			Cf. règlement particulier des compétitions régionales
<b>3.2. LIEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES</b>				
• Pénalités attachées aux sanctions disciplinaires	Cf. guide financier fédéral			Cf. guide financier fédéral
• Liées à l'absence d'un club départemental à l'AG Ligue si non procuration	150,00 €		150,00 €	150,00 €
• Liées à l'absence d'un club régional à l'AG Ligue si non procuration	350,00 €		350,00 €	350,00 €
• Liées à l'absence d'un club national et élite à l'AG Ligue si non procuration	400,00 €		400,00 €	400,00 €
• Liées au retard dans l'envoi des justificatifs retour au club payeur par un arbitre	30,00 €		30,00 €	30,00 €
• Liées à l'absence d'un arbitre pour un match non arbitré	Par arbitre(s)			Par arbitre(s)
Absence sur une rencontre de championnat National Adulte	200,00 €		200,00 €	200,00 €
Absence sur une rencontre de championnat Régional Adulte	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Absence sur une rencontre de championnat National Jeune	100,00 €		100,00 €	100,00 €
Absence sur une rencontre de championnat Régional Jeune	50,00 €		50,00 €	50,00 €
<b>4. DIVERS</b>				
<b>4.1. PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION</b>				
• Forfait restauration / pers : Stages, réunions, regroupements (attention obligation de donner les originaux )	16,00 €		16,00 €	15,00 €
• Forfait hébergement / pers : Stages, réunions, regroupements	55,00 €		55,00 €	55,00 €
• Péréquation Arbitrage : Application à l'ensemble des championnats régionaux + Nationale 3 Filles Territoriale	Cf. guide réglementaire arbitrage			Cf. guide réglementaire arbitrage
• Péréquation kilométrique : Application à l'ensemble des Championnats Régionaux + Nationale 3 Filles Territoriale (base 0,32€/km par équipe)	Cf. règlement général des compétitions régionales			Cf. règlement général des compétitions régionales
<b>4.2. QUALIFICATION OFFICIEL TABLE DE MARQUE</b>				
• Frais administratifs - gestion des inscriptions via Hello Asso	20,00 €		20,00 €	
• Dispositif Ecllosion - Arbitrage	150,00 €		150,00 €	

2.2 : Les 0,32€/km, prennent en compte les dépenses d'usure du véhicule et les frais d'essence.

Pour un justificatif par un billet de train, prise en compte d'un tarif SNCF 2ème classe en vigueur. **Obligation de fournir le justificatif (original)**

Pour tout tarif non indiqué dans le guide financier régional, se reporter aux tarifs indiqués dans le guide financier fédéral

## Tarifs de l'I.T.F.E.

MODULES FORMATION 2023-2024			2023-2024		2022-2023	
			TARIF NON SALARIE	TARIF PROFESSIONNEL	TARIF NON SALARIE	TARIF PROFESSIONNEL
RECYCLAGE	Recyclage	ITFE Recyclage ANH	80,00 €	280,00 €	80,00 €	280,00 €
		ITFE Recyclage ER	180,00 €	560,00 €	180,00 €	560,00 €
		ITFE Recyclage animateur Ecole d'Arbitrage	Tarif Unique 30€		Tarif Unique 30€	
	RGO	• Rencontres Guy Otternaud - 4 jours	450,00 €	1 120,00 €	450,00 €	1 120,00 €
		• Rencontres Guy Otternaud - 2 jours	275,00 €	560,00 €	275,00 €	560,00 €
		• Rencontres Guy Otternaud - 1 jour	80,00 €	280,00 €	80,00 €	280,00 €
AUTRES FORMATIONS	ENTRAINEURS	Module VIDEO (14 heures)	250,00 €	420,00 €	250,00 €	350,00 €
		PREPARATEUR PHYSIQUE (33 heures)	330,00 €	990,00 €	333,00 €	825,00 €
DISPOSITIFS DE FORMATION MODULAIRES TITRE V	ITFE FM TFP V DA UC2/ PROFESSIONNALISATION DE LA STRUCTURE BC4 --> Coordonner un projet Technique et/ou Sportif BC5 --> Développer le modèle économique	CERTIF : Développer le Modèle Economique	160,00 €	400,00 €	160,00 €	400,00 €
		Module Commercialiser et Promouvoir (BC5)	250,00 €	875,00 €	250,00 €	875,00 €
		Module Coordonner une équipe de Bénévoles/Salariés (BC5)	250,00 €	875,00 €	250,00 €	875,00 €
		CERTIF : Coordonner un projet Technique et/ou Sportif	160,00 €	400,00 €	160,00 €	400,00 €
		Module Gérer une organisation sportive (BC4)	200,00 €	625,00 €	200,00 €	625,00 €
		Module concevoir une démarche projet (BC4)	200,00 €	625,00 €	200,00 €	625,00 €
	DA/UC1 PERFECTIONNEMENT SPORTIF	CERTIF Former des jeunes (Manager/Entraîner + former des jeunes)	400,00 €	600,00 €	400,00 €	600,00 €
		Rémédiation épreuve Manager/Entraîner ou épreuve Former des Jeunes	235,00 €	355,00 €	235,00 €	355,00 €
		BC3 Former des jeunes	1 200,00 €	1 800,00 €	1 200,00 €	1 800,00 €
		CERTIF Performer les adultes	400,00 €	600,00 €	400,00 €	600,00 €
		Rémédiation épreuve Manager/Entraîner ou épreuve Performer avec les Adultes	235,00 €	355,00 €	235,00 €	355,00 €
		BC2 Performer avec des Adultes	1 200,00 €	1 800,00 €	1 200,00 €	1 800,00 €
		Accompagnement à la certification Former des Jeunes ou Performer avec des Adultes	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
		FORMATION CONTINUE	ITFE PC TFP IV mention Entraîneur Territorial	Si ouverture- voir dossier inscription sur le site internet de la ligue		Si ouverture- voir dossier inscription sur le site internet de la ligue
ITFE PC TFP IV mention Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales						
ITFE PC TITRE V Entraîneur de HANDBALL						

MODULES FORMATION 2023-2024			TARIF NON SALARIE	TARIF PROFESSIONNEL	TARIF NON SALARIE	TARIF PROFESSIONNEL
DISPOSITIFS DE FORMATION MODULAIRES TITRE IV	ITFE FM TFP IV mention Entraîneur Territorial	CERTIF : Entraîner des adultes en compétition	160,00 €	250,00 €	160,00 €	250,00 €
		Entraîner des adultes	400,00 €	1 120,00 €	400,00 €	1 120,00 €
		CERTIF : Entraîner des jeunes en compétition	160,00 €	250,00 €	160,00 €	250,00 €
		Entraîner des jeunes	400,00 €	1 120,00 €	400,00 €	1 120,00 €
		Entraîner joueurs/arbitres et arbitres/joueurs	40,00 €	250,00 €	40,00 €	250,00 €
	ITFE FM TFP IV mention Animer des pratiques socio éducatives et sociétales	CERTIF : Animer des pratiques éducatives	160,00 €	250,00 €	160,00 €	250,00 €
		Animer la pratique Baby hand et hand 1er pas	300,00 €	1 100,00 €	300,00 €	1 000,00 €
		Animer la pratique Minihand et hand à 4	300,00 €	1 100,00 €	300,00 €	1 000,00 €
		CERTIF : Animer des pratiques sociales	160,00 €	250,00 €	160,00 €	250,00 €
		Animer la pratique Handfit : Sport santé	300,00 €	1 100,00 €	300,00 €	1 000,00 €
		Animer la pratique Handensemble	300,00 €	1 100,00 €	300,00 €	1 000,00 €
		Agir dans différents Milieux socio-éducatifs/sociétaux	40,00 €	250,00 €	40,00 €	250,00 €
		CERTIF : Agir Ensemble/Citoyenneté	75,00 €	200,00 €	75,00 €	200,00 €
		Agir et traiter les Comportement Déviants	100,00 €	200,00 €	100,00 €	200,00 €
		Valoriser et vertu du Vivre Ensemble	100,00 €	200,00 €	100,00 €	200,00 €
	ITFE FM TFP IV Qualification participer à la vie associative d'une structure handball	CERTIF : Contribuer à l'animation sportive de la structure	30,00 €	55,00 €	30,00 €	55,00 €
		Accompagner les pratiquants	100,00 €	625,00 €	100,00 €	625,00 €
		Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants	50,00 €	375,00 €	50,00 €	375,00 €
		CERTIF Contribuer au fonctionnement d'une structure	30,00 €	55,00 €	30,00 €	55,00 €
		Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif	75,00 €	500,00 €	75,00 €	500,00 €
		Valoriser et promouvoir les activités	75,00 €	500,00 €	75,00 €	500,00 €
	Métiers de la Formation	Tuteur de proximité (en lien avec le module Animateur de Formation)	20,00 €	120,00 €	20,00 €	75,00 €
		Animateur de proximité (en lien avec le module Animateur de Formation)	310,00 €	1 100,00 €	310,00 €	1 100,00 €
		Maître Apprentissage/Tuteur	315,00 €	315,00 €	315,00 €	525,00 €
		Accompagner et Tutorer dans l'alternance	180,00 €	720,00 €	180,00 €	450,00 €
	ITFE FM Métiers de l'arbitrage	Accompagnateur Ecole Arbitrage = Module Accompagner les Pratiquants + 5 suivis	100,00 €	625,00 €	100,00 €	625,00 €
		Module Faire vivre une école arbitrage	50,00 €	400,00 €	50,00 €	375,00 €
Module Accompagner un arbitre en situation de l'Accompagnateur Territorial		190,00 €	800,00 €	190,00 €	600,00 €	

Prise en charge AFDAS pour les professionnels dans la limite du Plafond Annuel du Club  
40 euros de l'heure si formation <= à 70 h  
au-delà de 70 h prise en charge de 12 euros de l'heure

## VOIX DES CLUBS

Nbre	N° de Club	STRUCTURES	Nb voix
1	6016001	ANGOULEME CHARENTE HANDBALL	5
2	6016003	VILLEBOIS	4
3	6016007	COGNAC ALJO	8
4	6016009	GOND PONTOUVRE HB	7
5	6016014	MANSLE COEUR DE CHARENTE HANDBALL	3
6	6016015	MONTBRON AMSL	3
7	6016019	UNION RUELLE MORNAC HANDBALL	5
8	6016020	RUFFEC HANDBALL	3
9	6016030	HANDBALL DU PAYS D'AIGRE	4
10	6016031	ENTENTE TERRITOIRE CHARENTE HANDBALL	8
11	6016036	CONFOLENTAIS HBCD	5
12	6016037	CHALAIS HB	2
13	6016040	SAINT YRIEIX	8
14	6016043	CHABANAIS HB	3
15	6016051	HANDBALL BARBEZIEUX	2
16	6016054	CASTEL' HANDBALL 16	4
17	6016055	SPORTING HAND ROULLET	2
18	6017001	US SAINTES HANDBALL	7
19	6017005	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	9
20	6017006	ATLANTIQUE SEUDRE HANDBALL	5
21	6017008	MATHA AVENIR HB	4
22	6017010	HANDBALL OLYMPIC PONS-GEMOZAC	6
23	6017011	RE HANDBALL CLUB	4
24	6017012	ROCHEFORT HBC	6
25	6017017	OLERON HAND BALL	7
26	6017018	ST HILAIRE/ST JEAN D'Y HB	5
27	6017020	SURGERES	6
28	6017030	TONNAY-CHARENTE HANDBALL	4
29	6017031	ENTENTE ROYAN ST-GEORGES HB	6
30	6017033	SAINT XANDRE HB	7
31	6017035	MONTGUYON ASM HB	3
32	6017037	AULNAY 98 HB	2
33	6017040	HAUTE SAINTONGE HB ARCHIAC JONZAC	4
34	6017041	COURCON HB	5
35	6017043	DOMPIERRE HANDBALL CLUB	1
36	6019003	HANDBALL CLUB OBJAT CORREZE	6
37	6019004	FCS UZERCHE HANDBALL	3
38	6019006	ASSOCIATION SPORTIVE USSELOISE HANDBALL	2
39	6019007	HANDBALL BRIVE CORREZE	8
40	6019011	HANDBALL CLUB ALLASSAC-DONZENAC	4
41	6019012	CLUB ATHLETIQUE MEYMACOIS HANDBALL	2
42	6019015	HANDBALL CLUB DE TULLE CORREZE	4
43	6019019	CHARM MEYSSAC	3

Nbre	N° de Club	STRUCTURES	Nb voix
44	6019020	HANDBALL EGLETONS CORREZE	4
45	6019022	HBC PAYS DE BEYNAT	0
46	6019023	HBC PAYS DE LARCHE	2
47	6019024	LUBERSAC HANDBALL 19	1
48	6023002	AS LA SOUTERRAINE HANDBALL	5
49	6023012	BOURGANEUF CREUSE HANDBALL	2
50	6023013	HANDBALL CLUB GUERETOIS	3
51	6024001	BERGERAC PERIGORD POURPRE HANDBALL	6
52	6024008	LA PIEGUTAINE HANDBALL	2
53	6024010	HB EULALIEN	4
54	6024019	HBC CHAMPCEVINEL	5
55	6024021	MONTPON-MENESTEROL HANDBALL	5
56	6024022	PERIGUEUX HANDBALL	6
57	6024023	CA RIBERACOIS HB	4
58	6024025	LA FORCE HANDBALL	4
59	6024026	SARLAT HANDBALL PERIGORD NOIR	5
60	6024027	GIPS HB TOCANE	3
61	6024030	CO COULOUNIEIX CHAMIERES HB	4
62	6024031	CEPE VERT HANDBALL	5
63	6024032	HANDBALL FOYEN-VELINOIS	6
64	6024036	US LALINDE HANDBALL	5
65	6024039	BUGUE ATHLETIQUE CLUB HANDBALL	2
66	6024045	HANDBALL CLUB VALLEE VEZERE	5
67	6024046	HB PAYS VERNOIS CENDRIEUX VERGT	2
68	6024047	EYMET HANDBALL	3
69	6024048	JEUNESSE SPORTIVE ASTERIENNE HANDBALL	5
70	6024051	HANDBALL MUSSIDANAIS	4
71	6024052	AUBEROCHE ISLE MANOIRE HANDBALL CLUB	3
72	6024053	HANDBALL CLUB BRANTOME / DRONNE ET BELLE	3
73	6024054	MAREUIL HANDBALL CLUB	0
74	6033001	MEDOC HANDBALL	10
75	6033003	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB	7
76	6033005	MERIGNAC HANDBALL	9
77	6033006	US MIOS BIGANOS	9
78	6033007	STADE PESSACAIIS UNION CLUB HANDBALL	11
79	6033008	ANDERNOS HANDBALL NORD BASSIN	7
80	6033011	HBC BELIN-BELIET	7
81	6033012	STADE BLAYAIS HAUTE GIRONDE HB	6
82	6033015	BRUGES 33 HANDBALL	12
83	6033016	CARBON BLANC HB	5
84	6033017	HBC PAYS CASTILLONNAIS	4
85	6033018	CANEJAN HBC	6
86	6033020	AGJA BORDEAUX CAUDERAN	4
87	6033023	EYSINES HANDBALL CLUB	6

Nbre	N° de Club	STRUCTURES	Nb voix
88	6033027	LEGE CAP-FERRET HANDBALL	7
89	6033028	HAILLAN HANDBALL	6
90	6033030	LEOGNAN HANDBALL	9
91	6033031	LORMONT HANDBALL HAUTS DE GARONNE	6
92	6033033	AS MARTIGNAS	4
93	6033036	AVENIR PAILLETON	6
94	6033037	US PAREMPUYRE HANDBALL	5
95	6033042	UNION ST BRUNO BORDEAUX	2
96	6033046	ST MEDARD HANDBALL	8
97	6033048	UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	6
98	6033054	HBC ARSAC	4
99	6033069	CM FLOIRAC CENON HANDBALL	7
100	6033070	AS AMBARESIENNE	5
101	6033073	ES BLANQUEFORTAISE HBC	6
102	6033082	HBC IZONNAIS	4
103	6033083	STADE LANGONNAIS HB	6
104	6033087	HBC LIBOURNE	11
105	6033088	SA GAZINET CESTAS	7
106	6033090	HBC CREONNAIS	8
107	6033092	HBC TEICHOIS	7
108	6033100	SC MONSEGUR HB	5
109	6033102	HBC BARPAIS	4
110	6033103	VILLENAVE HBC	10
111	6033105	ARCACHON LA TESTE HBC	6
112	6033110	HBC AUDENGEAIS	3
113	6033111	HBC ARTIGUAIS	4
114	6033113	ASPOM BEGLES HB	7
115	6033114	CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS	8
116	6033115	HBC BAZADAIS	4
117	6033117	PE2M HB	7
118	6033122	UA CADILLACAISE	5
119	6033124	ST LOUBES HB	8
120	6033125	AS HB DU FRONSADAIS	6
121	6033127	HANDBALL CLUB SAINT SYMPHORIEN	3
122	6033134	BORDEAUX LAC APIS HANDBALL	3
123	6033135	HANDBALL CUBZAGUAIS	5
124	6033137	CA SAINTE HELENE	3
125	6033139	HBC COUTRAS	5
126	6033140	CERONS HANDBALL	2
127	6033142	POMPIGNAC HANDBALL	2
128	6033144	HANDBALL SAINT MEDARD D'EYRANS	7
129	6033145	GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	8
130	6033146	PEUJARD HAND LOISIR	2
131	6033147	ASSOCIATION SPORTIVE DE HAND-BALL BRANNAIS	6

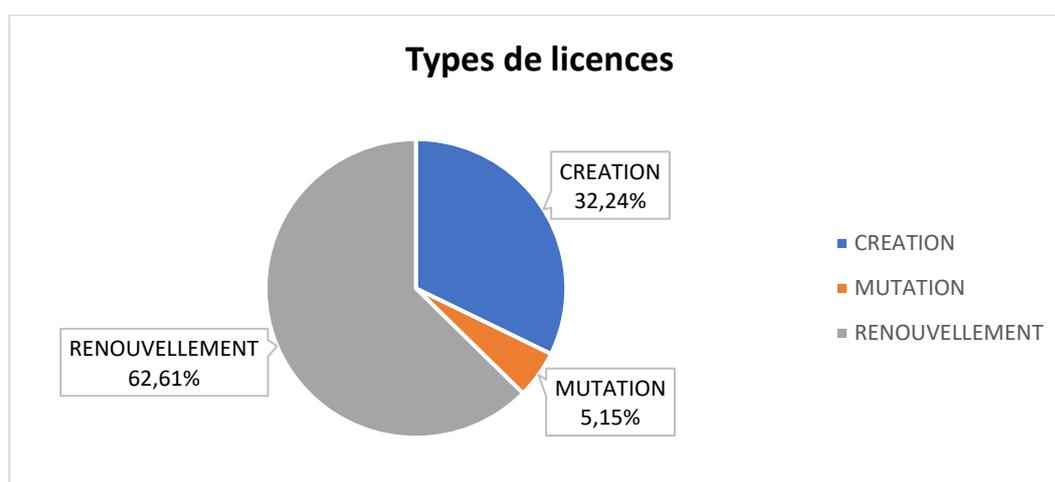
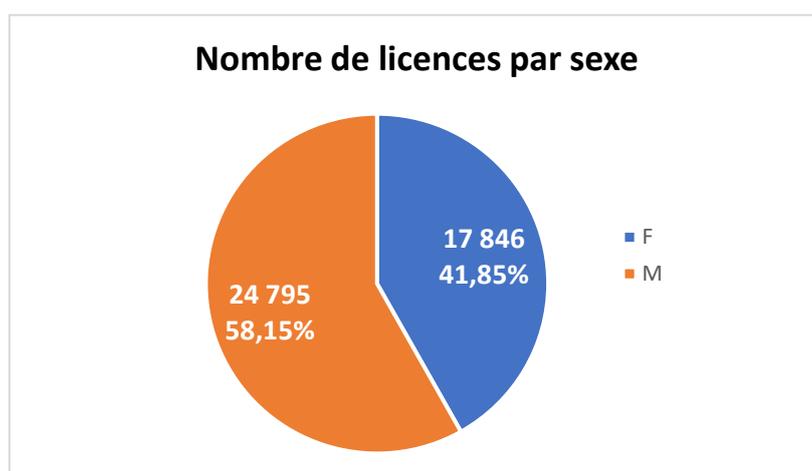
Nbre	N° de Club	STRUCTURES	Nb voix
132	6033150	SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	2
133	6033152	LACANAU OCEHAND	4
134	6033155	GRADIGNAN HANDBALL CLUB	6
135	6033156	UNION BORDEAUX METROPOLE HANDBALL	1
136	6033157	TEAM LOISIRS ARSAC	2
137	6040001	SPORTING HANDBALL CLUB SAINT PIERRE	7
138	6040002	US TYROSSE	7
139	6040003	MIMIZAN HANDBALL CLUB	3
140	6040004	STADE MONTOIS	7
141	6040005	US CAPBRETON HB	5
142	6040009	HBC VILLENEUVOIS	4
143	6040012	ETOILE SPORTIVE VIGNALAISE	3
144	6040014	HBC SAINT PAULOIS	6
145	6040015	BISCARROSSE OLYMPIQUE HANDBALL	5
146	6040016	HAGETMAU HANDBALL CLUB	2
147	6040017	CLUB AMICAL MORCENAI	2
148	6040018	YCHOUX HANDBALL CLUB	5
149	6040020	S.A SAINT SEVERIN HANDBALL	3
150	6047001	AL AGEN HB	7
151	6047002	HANDBALL BRAX	5
152	6047005	HBC MARMANDAIS	10
153	6047014	HBC CASTELJALOUX	4
154	6047015	HBC FUMELOIS	2
155	6047018	FOULAYRONNES HANDBALL CLUB	3
156	6047021	NERAC HANDBALL CLUB	3
157	6047022	MGHANDBALL	3
158	6047023	HAND VILLENEUVOIS	5
159	6047025	HANDBALL CLUB CANCONNAIS	4
160	6064001	BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES	6
161	6064002	SICS BOUCAU TARNOS	6
162	6064004	PAU NOUSTY SPORTS	9
163	6064005	ZIBERO SPORTS TARDETS	7
164	6064008	ASSON SPORTS	8
165	6064011	AVIRON BAYONNAIS HANDBALL	6
166	6064016	BORDES SPORTS	5
167	6064017	US BOSDARROS	4
168	6064018	BRUGES SPORTS 64	3
169	6064020	HANDBALL CLUB GAN	7
170	6064022	IRISARTARRAK HB	7
171	6064024	LASSEUBE HANDBALL	5
172	6064026	ESPRIT LONS HANDBALL	4
173	6064029	ASSOCIATION SPORTIVE MADIRAN	4
174	6064031	US COARRAZE NAY HB	3
175	6064032	HBC OLORON	7

Nbre	N° de Club	STRUCTURES	Nb voix
176	6064034	ENTENTE LEE OUSSE	5
177	6064035	ORTHEZ HANDBALL	7
178	6064042	SAINT PEE UNION CLUB	7
179	6064045	AS URRUNARRAK	7
180	6064054	ANGLET BIARRITZ OLYMPIQUE HANDBALL	8
181	6064059	STADE HENDAYAIS HB	7
182	6064063	LESCAR HB	7
183	6064071	MONTAUT HB	3
184	6064079	SUKIL HAND CAMBO	5
185	6064081	HBC ESCOUBES	3
186	6064082	HBC LUCQ DE BEARN	2
187	6064083	HANDBALL CLUB DE DENGUIN	3
188	6064087	SARAKO URTXINTXAK	3
189	6064088	HANDBALL CLUB ASPOIS	3
190	6064090	BUROS HB	7
191	6064091	US NAFARROA HANDBALL	7
192	6064092	ENTENTE BARZUNAISE	4
193	6064094	US SAINT PALAISIEUNE AMIKUZE HB	5
194	6064095	GARLIN HBC	2
195	6064096	ASC LAGUNAK	1
196	6064097	ENTENTE MORLANAISE HANDBALL	2
197	6064098	OSSAU HANDBALL CLUB	7
198	6064099	COTE BASQUE HANDBALL	2
199	6079001	NIORT HB SOUCHEEN	7
200	6079004	CELLES SUR BELLE MELLOIS EN POITOU	6
201	6079005	CERIZAY COC	2
202	6079014	HBC LEZAY	5
203	6079015	MAULEON	3
204	6079016	MONCOUTANT SAM	6
205	6079017	PAMPROUX USF	1
206	6079018	S.C. PARTHENAY HANDBALL	3
207	6079019	PRAHECQ HBC	7
208	6079023	THOUARS UST	4
209	6079027	ENT. CHAURAY LA CRECHE	5
210	6079028	COURLAY	4
211	6079029	HAND BALL MOTHAI	7
212	6079037	BRESSUIRE HBC	5
213	6079039	AIRVAULT FAT	3
214	6079040	HANDBALL SUD DEUX-SEVRES	5
215	6079043	HANDBALL CHAMPDENIERS MAZIERES	5
216	6079045	SAINT MAIXENT HBCSM	2
217	6079046	GATINE HANDBALL	1
218	6079049	ENSEMBLE DEUX-SEVRES HANDBALL	1
219	6079050	AVENIR HANDBALL CLUB DE BRIOUX	3

Nbre	N° de Club	STRUCTURES	Nb voix
220	6086001	LOUDUN HB HAUT POITOU	5
221	6086004	BIARD HBC	8
222	6086005	HBC CHATELLERAULT	8
223	6086006	CHAUVIGNY	5
224	6086007	CIVRAY US HB	4
225	6086008	US COUHE HB	3
226	6086012	LENCLOITRE OL	3
227	6086015	TERRITOIRE AUXANCES ET CLAIN HANDBALL	7
228	6086017	HANDBALL CLUB SUD VIENNE	1
229	6086021	HB VIVONNE / ITEUIL	6
230	6086022	GRAND POITIERS HANDBALL 86	9
231	6086023	BUXEROLLES HB 86	0
232	6086033	LIGUGE UCC	2
233	6086035	CLUB HANDBALL HAUT POITOU	4
234	6086037	MIGNALOUX BEAUVOIR	5
235	6086040	VESPAS HANDBALL VOUGLAIEN	4
236	6086041	LOISIRS BUXEROLLES HANDBALL	2
237	6086042	HANDBALL CLUB DE CHARROUX	3
238	6086043	CLUB SPORTIF DES SOURDS DE POITIERS	1
239	6087001	CAPO LIMOGES HANDBALL	6
240	6087004	HANDBALL CLUB AMBAZAC	5
241	6087005	ESPERANCE SPORTIVE CHATEAUNEUF LA FORET HANDBALL	3
242	6087007	HANDBALL COUZEIX / COUR DU TEMPLE	5
243	6087008	JEUNESSE ATHLETIQUE ISLE HANDBALL	7
244	6087018	AMICALE LAIQUE DU PALAIS S/ VIENNE	5
245	6087019	PANA LOISIRS	6
246	6087024	UNION SPORTIVE BESSINES HANDBALL	5
247	6087036	HANDBALL CLUB MAGNAC LAVAL	2
248	6087039	US NANTIAT - COMPREIGNAC HBC	3
249	6087042	HBC BOISSEUIL	4
250	6087045	ROCHECHOUART-ST-JUNIEN HANDBALL 87	7
251	6087047	VERNEUIL SAINT GENCE HANDBALL CLUB	5
252	6087048	LIMOGES HAND 87	10
253	6087050	AL CONDAT	2
254	6087051	AIXE HANDBALL CLUB	2
255	6087056	HANDBALL CLUB MARTELLOIS	3
256	6087058	HAND SUD 87	7
257	6087059	LA BASTIDE HANDBALL CLUB	2
258	6087060	BARBARI'HAND	1
259	6087061	AMICALE LAIQUE BOSMIE L'AIGUILLE	4
260	6087062	ORADOUR SUR GLANE HANDBALL	2
261	6087063	SECTEUR SPORTIF DES SOURDS DE LIMOGES	1
			1237

## STATISTIQUES 2022-2023

CATEGORIES	LICENCES QUALIFIEES
<b>Compétitives</b>	<b>37 356</b>
Joueur - 12 ans	11 278
Joueur 12/16 ans	10 535
Joueur + 16 ans	11 123
Blanche Joueur +16 ans	40
Joueur Indépendant	14
Dirigeant	4 182
Blanche Dirigeant	184
<b>Non compétitives</b>	<b>5 285</b>
Baby-hand	1 688
HandEnsemble	329
Handfit	286
Loisir	2 982
	<b>42 641</b>



N°	Comités	EN ATTENTE PAIEMENT	EN ATTENTE SIGNATURE	EN COURS	FINALISEE	VALIDEE	QUALIFIEE	Total général
6000	Nouvelle-Aquitaine						<b>37</b>	37
6016	Charente	6	2	448	36		<b>2 417</b>	2 909
6017	Charente Maritime	1	4	434	29	1	<b>3 108</b>	3 577
6019	Corrèze	1	7	108	5		<b>1 243</b>	1 364
6023	Creuse		2	88	5		<b>253</b>	348
6024	Dordogne		1	48	6		<b>2 873</b>	2 928
6033	Gironde	10	3	828	59		<b>13 648</b>	14 548
6040	Landes	3		127	30		<b>1 906</b>	2 066
6047	Lot et Garonne		2	155	9		<b>1 392</b>	1 558
6064	Pyrénées Atlantiques	14	3	702	23		<b>7 016</b>	7 758
6079	Deux Sèvres		1	301	16		<b>2 903</b>	3 221
6086	Vienne		1	351	30		<b>2 605</b>	2 987
6087	Haute Vienne		5	298	16		<b>3 240</b>	3 559
	<b>Total général</b>	<b>35</b>	<b>31</b>	<b>3 888</b>	<b>264</b>	<b>1</b>	<b>42 641</b>	46 860